



Organisation
internationale
du Travail

Approfondissement des connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières du Bénin

Programme
international
pour l'abolition
du travail
des enfants
(IPEC)

Mai 2013

Copyright © Organisation internationale du Travail 2013

Première édition 2013

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC

Approfondissement des connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières du Bénin / IPEC; Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants - Genève: OIT, 2013

ISBN: 978-92-2-227254-9 (Print); 978-92-2-227255-6 (Web PDF)

International Labour Office; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour

Données de catalogage du BIT

Note
Cette publication a été élaborée par Maurice Anagonou, Hamissou Affo Daoudou et Jean Pierre D'Almeida pour l'IPEC et coordonnée par Hyacinthe SIGUI Mokié du Bureau de l'IPEC en Côte d'Ivoire et Alexandre Soho du Bureau de l'IPEC à Genève. Cette publication de l'OIT a été financée par le ministère du Travail des Etats-Unis (<i>Department of labour</i>) (Projet RAF/10/53/USA). Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Imprimé en Côte d'Ivoire

Photocomposition par le bureau de l'IPEC à Genève

Table de matières

Acronymes et abréviations	viii
Résumé exécutif	ix
Introduction.....	1
1. Contexte et justification de l'étude	3
2. Objectifs et résultats de l'étude	5
2.1. Objectifs de l'étude	5
Objectif global	5
Objectifs spécifiques	5
2.2. Résultats attendus de l'étude	6
3. Démarche méthodologique et conduite de l'étude	7
3.1. Problématique	7
3.2. Couverture et durée de l'étude.....	7
3.3. Différentes étapes de l'enquête.....	7
3.3.1. Revue documentaire	7
3.3.2. Préparation de la collecte des données.....	8
3.4. Collecte et analyse des données primaires.....	11
3.4.1. Collecte des données primaires	11
3.4.2. Dépouillement et analyse des données primaires.....	11
3.5. Limites de l'enquête et principales difficultés	12
4. Analyse transversale des résultats de l'étude.....	13
4.1. Description comparée des statuts des enfants des trois sous-secteurs (gravier, gravite, or).....	13
4.1.1. Cadre légal et institutionnel dans les 3 sous-secteurs.....	13
4.1.2. Situation générale des enfants travailleurs dans les mines et carrières.....	18
4.1.3. Relation de genre dans le travail économique des enfants.....	23
4.1.4. Conséquences du travail des enfants travailleurs dans les mines et carrières artisanales	26
4.1.5. Risques de santé et déséquilibre dans la croissance des enfants	29
4.2. Causes du travail des enfants travailleurs dans les mines et carrières artisanales	31
4.2.1. Causes immédiates	32
4.2.2. Causes sous-jacentes	35
4.2.3. Causes structurelles	38
5. Présentation et analyse des résultats par sous-secteur	41
5.1. Le sous-secteur de granite	41
5.1.1. Cadre institutionnel et légal de l'exploitation du granite au Bénin.....	41
5.1.2. Inventaire et répartition des carrières de granite au Bénin	42
5.1.3. Nombre et caractéristiques démographiques des enfants travailleurs.....	46
5.1.4. Systèmes d'exploitation des carrières de granite au et principaux acteurs.....	51
5.1.5. Relation de genre dans le travail économique	57
5.1.6. Risques et dangers liées à la production de granite	58

5.1.7.	Situation socio-économique et sanitaire des acteurs-clés au sein des carrières de granite (exploitants et travailleurs).....	59
5.1.8.	Situation socio-économique des acteurs-clés (parents/tuteurs, etc.) autour des carrières de granite.....	60
5.1.9.	Réactions des institutions locales et structures déconcentrées face à la problématique	62
5.2.	Le sous-secteur des mines d'or	62
5.2.1.	Cadre institutionnel et légal de l'exploitation de l'or au Bénin	62
5.2.2.	Inventaire et répartition des mines artisanales d'or au Bénin	63
5.2.3.	Nombre et caractéristiques sociodémographiques des enfants travailleurs dans les mines artisanales d'or	64
5.2.4.	Système d'exploitation des mines d'or et principaux acteurs.....	69
5.2.5.	Situation socio-économiques des acteurs-clés au sein des mines d'or	77
5.2.6.	Situation socio-économique des acteurs-clés autour des mines d'or	79
5.2.7.	Réactions des institutions locales face à la problématique.....	81
5.3.	Le sous-secteur de gravier.....	82
5.3.1.	Cadre institutionnel et légal de l'extraction du gravier en silex au Bénin.....	82
5.3.2.	Inventaire et répartition des sites d'extraction de gravier en silex au Bénin.....	83
5.3.3.	Nombre et caractéristiques sociodémographiques des enfants travailleurs.....	84
5.3.4.	Système d'exploitation des carrières de graviers au Bénin et acteurs principaux.....	89
5.3.5.	Capacité de substitution de la main d'œuvre infantile.....	100
5.3.6.	Situation sanitaire à l'intérieur des carrières de gravier.....	101
5.3.7.	Réactions des institutions locales et structures déconcentrées face à la problématique	102
6.	Recommandations	105
6.1.	Prévenir le travail des enfants dans les mines et les carrières artisanales.....	105
6.1.1.	Elaboration des textes complémentaires nécessaires.....	105
6.1.2.	Sensibilisation et éducation des populations	106
6.1.3.	Faire appliquer strictement les textes	106
6.1.4.	Renforcer les structures en charge de la protection des enfants contre le travail	107
6.2.	Les initiatives en termes de politiques et de programmes.....	107
6.2.1.	Au plan socio-éducatif.....	107
6.2.2.	Au plan économique	108
6.2.3.	Au plan sanitaire	108
6.2.4.	Au plan législatif.....	108
6.2.5.	Au plan opérationnel.....	109
	Conclusion	111
	Références bibliographiques.....	113
	Annexes	115
	Annexe 1: Tableaux de l'analyse transversale.....	115
	Annexe 2: Tableaux d'analyse du sous-secteur de granite	118

Annexe 3: Tableaux d'analyse du sous-secteur de l'orpaillage	124
Annexe 4: Tableaux d'analyse du sous-secteur de gravier	125
Annexe 5: Questionnaires	132

Tableaux

Tableau 3.3.a:	Nombre d'enfants à tirer dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département	9
Tableau 3.3.b:	Nombre de focus group à tenir dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département	10
Tableau 3.3.c:	Nombre de communes dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département	10
Tableau 4.1.a:	Acteurs institutionnels dans les 3 sous-secteurs	15
Tableau 4.1.b:	Risques liés à la croissance des enfants travailleurs	30
Tableau 4.1.c:	Risques liés aux différentes parties du corps de l'enfant travailleur	30
Tableau 4.2.a:	Perception locale du parcours de vie	37
Tableau 5.1.a:	Répartition des sites de granite selon les départements	42
Tableau 5.1.b:	Typologie des carrières de granite	46
Tableau 5.1.c:	Répartition par tranche d'âge des enfants travailleurs recensés dans les carrières de granite	48
Tableau 5.1.d:	Montant payé aux enfants travaillant dans le granite quelle que soit la modalité de paiement	56
Tableau 5.1.e:	Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement et le niveau d'instruction	56
Tableau 5.1.f:	Principale activité exercée et montant payé aux enfants travaillant dans le granite	57
Tableau 5.2.a:	Principaux acteurs et leurs rôles	63
Tableau 5.3.a:	Principaux acteurs du secteur minier	83
Tableau 5.3.b:	répartition des sites de gravier par département	84
Tableau 5.3.c:	Revenu des enfants par activité	93
Tableau 5.3.d:	Principaux dangers/risques sur le site	97
Tableau 5.4.e:	Parties du corps pouvant être atteintes	98
Tableau 5.4.f:	Synthèse des indications et contre-indications en fonction des différents stades de développement	98
Tableau 1a.1:	Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le responsable exploitant	115
Tableau 1a.2:	Répartition des enfants selon le patrimoine des parents	115
Tableau 1a.3:	Répartition des enfants travailleurs selon l'utilisation de leurs revenus	115
Tableau 1a.4:	Profil sociodémographique et économique des responsables de groupements /exploitants / promoteurs / exploitants individuels	115
Tableau 1a.5:	Profil sociodémographique et économique des parents/ tuteurs/employeurs	116
Tableau 1a.6:	Répartition des enfants travaillant dans les mines et carrières selon le sexe et le niveau d'instruction	117
Tableau 1a.7:	Répartition du nombre d'exploitants selon le site	117
Tableau 2a.1:	Caractéristiques des sites selon le matériau extrait ou exploité	118
Tableau 2a.2:	Répartition des enfants selon l'ancienneté dans le granite	118

Tableau 2a.3:	Répartition des enfants travaillant dans le granite selon le niveau d'Instruction	119
Tableau 2a.4:	Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement.....	119
Tableau 2a.5:	Profil sociodémographique des enfants travaillant dans le granite	119
Tableau 2a.6:	Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement et l'âge	119
Tableau 2a.7:	Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement et le sexe	120
Tableau 2a.8:	Montant payé aux enfants travaillant dans le granite quelle que soit la modalité de paiement.....	120
Tableau 2a.9:	Principale activité exercée sur le site de granite par les enfants.....	120
Tableau 2a.10:	Principale activité exercée et montant payé aux enfants travaillant dans le granite	121
Tableau 2a.11:	Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le granite selon l'âge	121
Tableau 2a.12:	Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement et le niveau d'instruction	121
Tableau 2a.13:	Situation sanitaire à l'intérieur des sites de granite.....	122
Tableau 2a.14:	Répartition des enfants travaillant dans le granite selon le sexe et le niveau d'instruction.....	122
Tableau 2a.15:	Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le granite selon l'âge	123
Tableau 3a.1:	Tableau de répartition spatiale des sites d'orpaillage au Bénin	124
Tableau 3a.2:	Répartition des enfants travailleurs par département	124
Tableau 3a.3:	Répartition des enfants travailleurs par commune	124
Tableau 3a.4:	Répartition des enfants travailleurs par site	124
Tableau 3a.5:	Répartition des enfants travailleurs par sexe.....	124
Tableau 3a.6:	Répartition des enfants travailleurs par tranche d'âge.....	124
Tableau 4a.1:	Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le responsable exploitant.....	125
Tableau 4a.2:	Répartition des enfants selon l'ancienneté dans le gravier	125
Tableau 4a.3:	Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon le niveau d'instruction.....	125
Tableau 4a.4:	Répartition des enfants selon le patrimoine des parents	125
Tableau 4a.5:	Profil sociodémographique des enfants travaillant dans le gravier.....	126
Tableau 4a.6:	Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon la modalité de paiement et l'âge	126
Tableau 4a.7:	Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon la modalité de paiement et le sexe	126
Tableau 4a.8:	Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon la modalité de paiement et le niveau d'instruction	126
Tableau 4a.9:	Principale activité exercée sur le site de gravier par les enfants	127
Tableau 4a.10:	Montant payé aux enfants travaillant dans le gravier quelle que soit la modalité de paiement.....	127
Tableau 4a.11:	Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le gravier selon le sexe	128

Tableau 4a.12:	Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le granite selon l'âge	128
Tableau 4a.13:	Situation sanitaire à l'intérieur des sites de gravier	129
Tableau 4a.14:	Répartition des enfants travailleurs selon l'utilisation de leurs revenus	129
Tableau 4a.15:	Profil sociodémographique et économique des responsables de groupements/exploitants/promoteurs/exploitants individuels	130
Tableau 4a.16:	Profil sociodémographique et économique des parents/tuteurs/employeurs.....	131

Graphiques

Graphique 1:	Principaux dangers/risques sur le site.....	xii
Graphique 4.1.a:	Répartition des sites selon que l'activité soit légale ou non	14
Graphique 4.1.b:	Répartition des sites selon le département	16
Graphique 4.1.c:	Répartition des sites selon le matériel exploité	17
Graphique 4.1.d:	Répartition des sites par superficie	17
Graphique 4.1.e:	Répartition des sites fonctionnels selon le nombre d'années	18
Graphique 4.1.f:	Nombre d'enfants travailleurs selon le département.....	18
Graphique 4.1.g:	Répartition des enfants selon l'âge	19
Graphique 4.1.h:	Principales activités menées sur les sites.....	20
Graphique 4.1.i:	Répartition des enfants selon leur revenu	20
Graphique 4.1.j:	Destination des revenus des enfants travailleurs payés.....	21
Graphique 4.1.k:	Enfants travailleurs selon le niveau d'instruction	22
Graphique 4.1.l:	Niveau d'instruction des enfants travailleurs selon l'âge	22
Graphique 4.1.m:	Répartition des filles selon le niveau d'instruction et selon l'âge.....	24
Graphique 4.1.n:	Répartition selon le sexe et l'âge des enfants.....	24
Graphique 4.1.o:	Répartition des enfants selon les activités principales et par sexe.....	25
Graphique 4.1.p:	Répartition des enfants selon le revenu et par sexe.....	25
Graphique 4.1.q:	Répartition des enfants travaillant dans les mines et carrières selon le sexe et le niveau d'instruction	26
Graphique 4.1.r:	Proportion des victimes des risques et dangers présents sur les sites.....	27
Graphique 4.1.s:	Pourcentage de sites qui disposent d'infrastructure sanitaire sur le site	28
Graphique 4.1.t:	Pourcentage de sites qui disposent d'infrastructure sanitaire (moins de 1 km)	29
Graphique 4.2.a:	Répartition des enfants selon le patrimoine des parents	33
Graphique 4.2.b:	Répartition des enfants selon les modalités de paiement et par tranche d'âge	34
Graphique 4.2.c:	Répartition des parents/tuteurs des enfants travailleurs par âge.....	35
Graphique 4.2.d:	Répartition des populations selon le niveau d'instruction	36
Graphique 4.2.e:	Répartition des enfants selon la rémunération et par sexe.....	38
Graphique 5.1.a:	Répartition des carrières de granite dans le département des collines ...	43
Graphique 5.1.b:	Répartition des carrières de granite selon le département du Borgou	43
Graphique 5.1.c:	Répartition des carrières de granite selon le département de la Donga.....	44
Graphique 5.1.d:	Présence de carrières de granite au Bénin.....	44
Graphique 5.1.e:	Fonctionnalité des carrières de granite.....	45

Graphique 5.1.f:	Nombre d'enfants dans les carrières de granite selon les départements	46
Graphique 5.1.g:	Nombre d'enfants dans les carrières de granite selon les départements	47
Graphique 5.1.h:	Nombre d'enfants dans les carrières de granite selon le niveau d'instruction	47
Graphique 5.1.i:	Niveau d'instruction des enfants travailleurs dans les carrières de granite selon l'âge	48
Graphique 5.1.j:	Répartition des enfants selon l'ancienneté dans les carrières de granite.....	49
Graphique 5.1.k:	Nombre de garçons/filles dans les carrières de granite.....	49
Graphique 5.1.l:	Niveau d'instruction des enfants travailleurs dans les carrières de granite selon le genre	50
Graphique 5.1.m:	Répartition genre des enfants travailleurs selon l'âge dans les carrières de granite	51
Graphique 5.1.n:	Principales activités menées dans les carrières de granite	54
Graphique 5.1.o:	Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement.....	55
Graphique 5.1.p:	Répartition des enfants travailleurs dans le granite selon les modalités de paiement.....	55
Graphique 5.1.q:	Répartition des enfants travailleurs dans le granite selon les modalités de paiement et le sexe	58
Graphique 5.1.r:	Proportion des enfants travailleurs dans les carrières/carrières ayant subi de violences (12 derniers mois)	61
Graphique 5.2.a:	Répartition (en %) des enfants orpailleurs par département	64
Graphique 5.2.b:	Répartition des enfants orpailleurs par sexe et par département et/ou commune d'exploitation	65
Graphique 5.2.c:	Répartition des enfants orpailleurs par site d'exploitation	65
Graphique 5.2.d:	Répartition par sexe des enfants orpailleurs des sites.....	66
Graphique 4.2.e:	Répartition des enfants orpailleurs selon le niveau d'instruction	67
Graphique 5.2.f:	Répartition des enfants orpailleurs selon qu'ils ont bénéficié d'une formation à un métier	68
Graphique 5.2.g:	Répartition des enfants orpailleurs selon l'ancienneté dans l'activité	69
Graphique 5.2.h:	Répartition des enfants travailleurs par activité menée.....	71
Graphique 5.2.i:	Répartition des enfants orpailleurs par sexe et par activité menée.....	74
Graphique 5.2.j:	Répartition des enfants orpailleurs par sexe selon la durée journalière de travail	75
Graphique 5.2.k:	Répartition des acteurs présents sur les sites d'orpaillage (responsables de groupements, exploitants, promoteurs, exploitants individuel) par tranche d'âge.....	77
Graphique 5.2.l:	Répartition des acteurs présents sur les sites d'orpaillage selon le niveau d'instruction.....	78
Graphique 5.2.m:	Répartition des acteurs présents sur les sites d'orpaillage selon l'ancienneté	78
Graphique 5.3.a:	Répartition de l'effectif des enfants travailleurs dans l'exploitation du gravier selon le département	84

Graphique 5.3.b:	Utilisations des gains des enfants travaillant sur les sites d'exploitation de gravier au Bénin	85
Graphique 5.3.c:	Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le responsable exploitant.....	85
Graphique 5.3.d:	Répartition des enfants en fonction des âges et des niveaux d'instruction	86
Graphique 5.3.e:	Répartition des enfants travailleurs dans les carrières de gravier selon le sexe et le niveau d'instruction	87
Graphique 5.3.f:	Des retards scolaires au primaire chez les enfants travaillant dans le gravier au Bénin.....	87
Graphique 5.3.g:	Répartition des enfants travailleurs dans le gravier au Bénin en fonction principales tâches.....	91
Graphique 5.3.h:	Répartition des enfants selon les tâches et le sexe	92
Graphique 5.3.i:	Répartition des enfants selon la rémunération	93

Acronymes et abréviations

AECGN	Association des Exploitants des Carrières de Granite du Nord
Art	Article
BEPC	Brevet d'Etude de Premier Cycle
BIT	Bureau International du travail
BTP	Bâtiments Travaux Publics
CDN	Comité Directeur National
CEDEAO	Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEP	Certificat d'Etude Primaire
CFA	Communauté Financière Africaine
Cm²	Centimètre carré
CM2	Cours Moyen deuxième année
DC	Directeur de Cabinet
DGM	Direction Générale des Mines
DT	Direction Technique
EJP-Bénin	Espoir Jeuneuse Plus – Bénin (ONG)
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie
Ha	Hectare
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPEC-OIT	Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT
LUTRENA	Lutte contre le Trafic des Enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre
MFPTRA	Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Réforme Administrative
MMEH	Ministère des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique
MSP	Ministère de la Santé Publique
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OS	Objectif Spécifique
PAN	Plan d'Action National
PDC	Plan de Développement Communal
PFTE	Pire Forme de Travail des Enfants
PMA	Petites Mines Artisanales
R	Résultat
RGPH 3	Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCRIP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SGM	Secrétaire Général du Ministère
SIMPOC	Programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants
SPSS	Statistical Package for Social Sciences
USDOL	US Department of Labor
VIH /SIDA	Virus d'immunodéficience Humain/Syndrome d'immunodéficience acquis
WC	Water-Closet

Résumé exécutif

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) 2002, la population du Bénin était évaluée à 6 769 914 habitants. Avec les estimations de l'INSAE, le Bénin devrait passer à 8,78 millions d'habitants en 2010 et atteindra 10 millions d'habitants en 2014 et un peu plus de 13 millions en 2027¹. Selon les mêmes sources, la population des enfants (0-17), avec un effectif de 3 569 306 représentait 52,7 pour cent de la population béninoise en 2002. Il s'agit donc d'une population très jeune. Aux lendemains de l'indépendance, le gouvernement béninois avait déjà pris des initiatives pour protéger les enfants. Cependant, cela n'a pas empêché le Bénin de devenir une véritable plaque tournante du trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest. Face à cette situation, plusieurs projets et programmes nationaux et internationaux ont été élaborés mis en œuvre pour lutter contre ce fléau et le travail des enfants. C'est le cas du Programme « *d'élimination des pires formes du travail des enfants en Afrique de l'Ouest et le renforcement de la coopération sous-régionale à travers la CEDEAO* » (ECOWAS II) qui œuvre depuis plusieurs années pour élimination du travail des enfants dans les mines et carrières du Bénin.

Pour plus d'efficacité du programme ECOWAS II, la présente étude sur l'approfondissement des connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales, fait suite à une précédente réalisée en 2008. Elle vise à actualiser et approfondir les connaissances sur le travail des enfants dans ces mines et carrières. L'inventaire des sites fonctionnels permettra au projet ECOWAS II d'étendre les modèles de lutte contre le travail des enfants développés sur les sites actuellement partenaires aux autres sites non encore partenaires dans les communes d'intervention afin d'éviter une migration des enfants vers les sites non partenaires. Le recensement des enfants travailleurs sur tous les sites identifiés fournira des données de base dans le cadre de la mise en œuvre prochaine du Système de Suivi du Travail des Enfants au Bénin (SSTEB). Enfin la meilleure maîtrise des systèmes d'exploitation et des dynamiques socio-économiques sur les sites constituera un atout dans l'accompagnement du dialogue social engagé sur les sites partenaires.

Cette étude a pour objectif global de contribuer à l'élimination des pires formes du travail des enfants dans les mines et carrières artisanales. A cet effet, elle vise spécifiquement plusieurs objectifs, à savoir entre autres:

- a) réaliser un inventaire exhaustif des sites fonctionnels et faire un recensement de tous les enfants travaillant dans les exploitations artisanales de gravier, de granite et d'orpaillage;
- b) identifier, décrire et analyser les différents systèmes d'exploitation des mines et carrières dans les trois sous-secteurs (gravier, granite et orpaillage);
- c) faire une analyse genre par rapport aux enfants travailleurs; et étudier en collaboration avec les collectivités locales (mairies et préfectures) les conditions d'institution d'une taxe sur les produits des carrières ou toute stratégie pouvant

¹ Document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 3) pour la période 2011-20015.

assurer la pérennisation des actions de prévention et de retrait des enfants de ces activités.

Les résultats attendus de cette étude sont entre autres:

- a) un répertoire (exhaustif) des mines et carrières actives artisanales au Bénin est élaboré notamment dans les départements du Mono, du Couffo, des Collines, du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga.
- b) tous les enfants travailleurs des mines et carrières répertoriées sont recensés.
- c) des données complémentaires d'approfondissement sur le travail des enfants dans les mines et carrières sont recueillies, ainsi que les initiatives, actions et décisions des mairies sur la pérennisation des actions de prévention et de retrait des enfants des sites.

En fait, les mines et les carrières font partie des établissements classés dangereux, incommodes et insalubres, et, comme tels, soumises à la réglementation en vigueur en la matière. Cette reconnaissance justifie la qualification du travail des enfants dans ces entreprises artisanales comme une pire forme de travail. De ce fait, la présence d'enfants travailleurs dans les mines et carrières pose des problématiques liées au respect des droits de l'enfant qui méritent d'être prises en compte. Combien de sites existent et où se situent-ils ? Quelles sont les situations socioéconomiques des enfants travailleurs sur les sites ? Concrètement que font-ils et qu'est qui justifierait leur présence sur les sites ? Comment faire pour un retrait efficace de ces enfants des sites ?

De manière opérationnelle, la mission s'est déroulée en 3 étapes fondamentales en l'occurrence: (i) l'inventaire exhaustif des sites (gravier, granite, orpaillage), (ii) le recensement des enfants travailleurs, et enfin (iii) les focus group pour des discussions approfondies et ouvertes avec les différentes catégories d'acteurs miniers.

Description sociodémographique des enfants travailleurs dans les trois sous-secteurs

En termes d'effectif, le recensement a permis d'identifier 102 sites artisanaux fonctionnels au niveau des trois sous-secteurs étudiés. Le granite concassé est exploité sur 63 sites recensés (61,76 pour cent), suivi du gravier en silex exploité sur 35 sites (34,31 pour cent), et enfin l'or sur 4 sites (3,93 pour cent). Toutefois, un site d'orpaillage mobilise en moyenne 2 667 personnes, soit plus de 27 fois l'effectif moyen du site de gravier. Par contre 62,4 pour cent de l'effectif total des enfants travailleurs recensés dans les mines et carrières artisanales sont dans le sous-secteur du granite. Deux raisons semblent expliquer cette particularité. D'abord, le granite est fortement utilisé dans le bitumage des routes qui a connu un essor remarquable depuis les années 1990. Par ailleurs, le matériau se prélève sur des parcelles qui n'appartiennent à "personne" sinon à l'Etat. Par contre les sites de graviers et d'or se situent sur des domaines qui appartiennent généralement à des propriétaires terriens pour la plupart. En conséquence, le coût d'accès au concassage du granite est plus bas que celui du gravier et de l'or.

En termes de droit à l'éducation, les données recueillies montrent que 86 pour cent des enfants impliqués dans le travail dans les mines et carrières combinent écoles et travail. 733 enfants parmi les enfants travailleurs, soit 24,50 pour cent, ont pu atteindre et continuent de fréquenter le secondaire. Cet effectif est composé à 53,75 pour cent de garçons contre 47,50 pour cent de filles. En ce qui concerne le niveau primaire, l'effectif est de 1 937 enfants dont 1 015 sont des filles (52,40 pour cent) et 922 sont des garçons (47,60 pour cent). A ce niveau 21,74 pour cent des garçons ont cumulé **1 à 5 ans de retard scolaire** contre 23,86 pour cent des filles. Sur les 299 enfants n'ayant aucun niveau scolaire, il a été dénombré 181 filles soit 60,53 pour cent contre 118 garçons soit environ 39,47 pour cent.

L'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE, 2008), a révélé que 53 pour cent des enfants (5 -17 ans) travailleurs sont de sexe masculin contre 47 pour cent de filles, avec un écart plus prononcé en milieu rural². Par contre, dans les mines et carrières artisanales, la population des filles (1 510) soit 50,5 pour cent est légèrement plus élevée que celle des garçons (1 481), soit 49,5 pour cent. On peut affirmer que les filles sont plus sollicitées pour aller travailler dans les carrières et mines que les garçons. Cette sur-sollicitation de filles peut se justifier par la disproportion au sein de la population des adultes³ en faveur des femmes sur les sites, puisqu'en règle générale, les filles suivent le plus souvent leurs mères et les garçons leurs pères dans les activités artisanales. Par ailleurs, l'on constate un traitement égalitaire en matière de rémunération. Pourtant, en dehors de l'exigence de même degré d'efficacité chez la fille que chez le garçon, les filles accomplissent en supplément des activités de soutien à la fonction maternelle. Il faut noter aussi qu'il n'y a pas d'équité en ce sens que certaines activités réalisées par les enfants des deux sexes (comme le transport ou le port de charge) ne tiennent pas compte des normes et capacités physiologiques des enfants en fonction du sexe.

En termes d'ancienneté dans l'activité, pratiquement la moitié (49,7 pour cent) des enfants ont moins d'un an d'activité. Cette population compte 50,58 pour cent de filles contre 49,42 pour cent de garçons. 35,6 pour cent des enfants ont une ancienneté de 1 à 5 ans, et on compte presque autant de filles que de garçons. Seuls 14,4 pour cent des enfants tout sexe confondu, ont plus de 5 ans d'ancienneté et on compte 47,10 pour cent de fille. Ce fort taux des moins d'un an d'ancienneté laisse penser à un accroissement/amplification du phénomène car il témoigne du fait que beaucoup d'enfants ont été enrôlés dans le travail dans les carrières pendant les 12 derniers mois.

Au regard de toutes ces analyses, on peut conclure que la grande majorité des enfants combinent la fréquentation de l'école avec le travail dans les carrières ou mines artisanales; les filles sont plus sollicitées pour aller travailler dans les mines et carrières que les garçons; la performance scolaire des enfants est affectée par le fait que les enfants cumulent leur scolarité avec le travail dans les mines et carrières; et les filles continuent d'être victimes de discrimination genre en matière de scolarisation et de maintien à l'école des enfants.

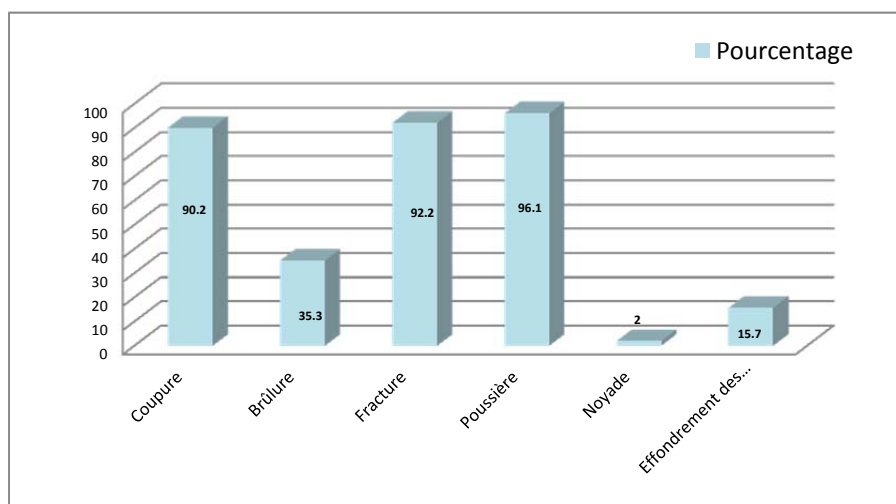
² Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) 2018.

³ Sur les sites des mines et carrières, on compte 73,1 pour cent de femmes contre 26,9 pour cent d'hommes.

Conséquences du travail dans les mines et carrières artisanales sur les enfants

Le travail des mines et carrières prédispose les enfants aux risques physiques et sociaux ayant des effets immédiats ou à long terme. Les conséquences immédiates de ce travail portent généralement sur la vulnérabilité des enfants. Il s'agit notamment des dangers et risques d'accident de travail sur les sites, des risques sanitaires, ainsi que les conséquences du travail sur leur scolarisation.

Graphique 1: Principaux dangers/risques sur le site



En termes de dangers et risques physiques et sociaux considérables auxquels les enfants sont exposés sur les sites de mines et carrières artisanales, on note les risques de coupure ou lésion corporelle, les risques de brûlures cutanées, les risques de fracture, les risques de noyade et les risques d'effondrement des éboulements pouvant entraîner des ensevelissements. A cet effet, 90,2 pour cent des enfants interrogés ont déclaré qu'ils ont souffert de coupures ou lésions corporelles et 35,5 pour cent ont connu de brûlures cutanées. Plus de 92 pour cent ont reconnu que les enfants sont souvent victimes de fracture et 96,1 pour cent des filles et garçons n'arrêtent pas de se plaindre de la poussière. La noyade et l'effondrement des éboulements provoquant souvent des ensevelissements sont fréquentes dans les sites d'orpaillage et de gravier. Un autre type de risques auxquels les enfants qui travaillent dans les sites des mines et carrières se trouvent confrontés sont les douleurs régulières dans le dos, à la tête et dans la nuque (91,2 pour cent), la douleur à la poitrine avec des problèmes de respiration (81,4 pour cent) et les crampes musculaires (plus de 90 pour cent). Les autres affections courantes recensées sur les sites sont: le paludisme, la toux, la diarrhée, la maladie de la peau, le rhume, les maux de tête, la douleur de poitrine, les problèmes respiratoires, la fièvre, la rougeole, le mal de dos, et les entorses.

Les effets à long terme de l'implication des enfants dans le travail des mines et carrières artisanales portent généralement sur les risques de santé provoquant parfois un déséquilibre dans la croissance de l'enfant. En effet, sur les différents sites de gravier, granite et orpaillage, les enfants portent des charges qui pèsent plus lourd que le maximum autorisé pour leur âge. Par exemple dans les sous-secteurs du gravier et de granite, les enfants qui transportent la plus petite sous unité de mesure, la bassine 1/9 du baril, portent plus de:

- deux fois le poids autorisé pour les garçons de 14 ou 15 ans,
- une fois et demie le poids autorisé pour garçons 16 ou 17 ans,
- quatre fois le poids autorisé pour filles 14 ou 15 ans,
- trois fois le poids autorisé pour filles de 16 ou 17 ans.

Ces surcharges leur imposent des contraintes extrêmes sur les différentes parties de leurs corps sollicités pour le portage, notamment sur la colonne vertébrale. Ainsi pour une charge à soulever de 25 kilos, la force exercée sur les vertèbres lombaires avec la posture habituelle utilisée dans les mines et carrière est de 375 kilos, soit 15 fois la charge initiale (flèche rouge). Hormis les risques d'accidents immédiats, cette situation est susceptible d'affecter négativement leur croissance et leur développement physique.

Par ailleurs, la pénibilité des conditions de travail des enfants, constitue des facteurs de risques favorables à la propagation et prolifération de plusieurs maladies dans les sites des mines et carrières artisanales. Les risques sanitaires auxquels les enfants sont régulièrement exposés, sont entre autres, les affections pulmonaires dont la silicose, les affections oculaires et dermatologiques diverses. La dureté du travail motive certains enfants à consommer des produits dopant pour rester dans le rythme de travail qui est celui des adultes.

Causes du travail des enfants dans les mines et carrières artisanales

Contexte générale de pauvreté

La première raison apparente de la présence des enfants dans les mines et carrières artisanales est la pauvreté. Cette pauvreté se manifeste à travers l'incapacité des familles des enfants travailleurs à assurer pleinement et avec efficacité, le minimum social au sein du foyer. Il ressort des données empiriques disponibles à l'INSAE qu'à l'exception du Borgou, tous les autres départements concernés par la présente étude, présentent un indice de pauvreté supérieur au niveau national qui se situe à 36,20 pour cent. Il va s'en dire que les conditions de vie des populations concernées par l'étude sont plus dégradées par rapport à la moyenne nationale. A cet effet, d'après ces données, la pauvreté monétaire touche plus de 40 pour cent de la population des départements du Couffo (46,6 pour cent), des collines (46,1 pour cent) et du Mono (43,5 pour cent). Dans certains départements, la tendance est légèrement en baisse. C'est le cas par exemple de l'Atacora (39,74 pour cent), de la Donga (36,64 pour cent), de l'Alibori (36,29 pour cent) et du Borgou (31,46 pour cent).

Les crises économiques, financières et alimentaires et le faible niveau de revenus agricoles

Il apparaît avec l'étude que les pouvoirs économiques des populations rurales se sont dégradés ces dernières années avec les récentes crises économiques, financières et alimentaires. Dans le même temps la forte expansion des villes du Bénin et la mise en œuvre de nombreux projets de construction d'infrastructures ont augmenté le besoin en matériaux de construction tels que les graviers, le sable et le granite concassé. Face à cette demande sans cesse croissante, alors que les conditions climatiques et la faible productivité dans le secteur agricole ne cessent de décourager les populations rurales, l'exploitation du gravier et le concassage des granites sont devenus une alternative économique principale ou saisonnière pour nombre de familles. Pour accroître les gains, les parents n'hésitent pas à associer leurs enfants à l'activité, perturbant ainsi leur scolarisation. Le travail des enfants devient parfois une stratégie commune (parents-enfants) pour lutter contre l'indigence, mais les risques encourus sont énormes. Ils sont généralement inconnus ou mal appréciés par les acteurs.

Le caractère informel de l'activité

En effet, la grande majorité des sites de mines et carrières artisanales opèrent dans l'informel. Cela explique comment les exploitants artisanaux échappent aux réglementations en vigueur et emploient directement ou indirectement de nombreux enfants âgés de 5 à 17 ans, sans conditions préalables de recrutement des enfants. Les mines et carrières artisanales opèrent ainsi le plus souvent dans l'illégalité et l'activité constitue généralement une alternative à tout autre travail dans l'économie formelle et attirent des travailleurs saisonniers venus des villages voisins, ou des migrants de plus longue durée surtout dans les sites d'orpaillage.

La faiblesse dans la protection sociale des familles

Une cause importante de la présence des enfants dans les mines et carrières se trouve être l'insuffisance de protection sociale des familles dont les enfants en particulier se retrouvent ainsi très exposés et vulnérables. (Géhovani a dû rejoindre la carrière suite au décès de ses parents). La plupart des enfants présents sur les sites et ne travaillant pas avec leurs parents biologiques directs n'y seraient pas s'il y avait une protection suffisante des familles. En général, les structures en charge de protection des enfants manquent de moyens matériels, techniques et financiers. Tous les services nécessaires ne sont pas disponibles, ce qui limite leurs actions sur le terrain. Par ailleurs, les services sociaux qui soutiennent les enfants issus de familles pauvres dans les communautés rurales reculées sont insuffisants pour répondre aux besoins de tous les enfants, même si paradoxalement les ressources financières prévues annuellement par certaines communes pour secourir les familles les plus déshéritées ne sont épuisées (par exemple la commune de Parakou). En fait les procédures d'accès ne sont pas connues des populations ou sont trop longues et non transparentes. En conséquence, de nombreux enfants accompagnent souvent leurs parents pour jouer ou aider les parents à travailler dans les sites ou rejoignent leurs parents sur les sites pour déjeuner (faute de cantine) avant la reprise des classes l'après-midi.

La faible implication des mairies dans les stratégies de lutte contre le travail des enfants

Il est intéressant de constater que dans les Département du Mono et du Couffo, des mairies ont abordé dans leurs PDC la question des sites de gravier en tant que ressources minières naturelles. Ainsi pour son PDC 2011-2015, la commune de Dogbo a prévu de réorganiser le secteur de l'exploitation des graviers et de rendre praticable en toutes saisons les voies d'accès aux différentes carrières. Le budget prévu est de 1 000 000 FCFA. Quant à la commune d'Athiémé, la Mairie a prévu dans son PDC 2011-2015, d'aménager et mettre en exploitation les carrières de la Commune d'une part et de réglementer l'exploitation des carrières. Le budget prévu est de 16 000 000 FCFA. La commune de Lokossa quant à elle prévoit dans son PDC 2011-2015 plus de 6 activités liées au secteur. Le budget prévu à cet effet est évalué à 15 050 000 FCFA.

Mais aucune commune, n'a prévu des actions relatives à la lutte contre le travail des enfants dans les carrières.

Recommandations

1. La prise en compte de la lutte contre le travail des enfants dans la stratégie d'assainissement des sous-secteurs d'exploitation artisanale des mines et carrière

La Direction Générale des Mines déploie depuis un certain temps de grands efforts visant l'assainissement du secteur de l'exploitation artisanale des mines et carrières. En dehors de l'organisation des acteurs miniers en cours, il importe d'introduire dans les conventions d'exploitation artisanale des mines et carrières, des clauses reconnaissant la dangerosité du travail sur les sites et par voie de conséquence interdisant l'accès et le travail des enfants. Ces clauses devront réglementer et généraliser le port d'outils de protection lors de l'extraction et de l'exploitation des matériaux dans les mines et carrières artisanales en République du Bénin. Par ailleurs les fiches de suivi et les canevas des rapports des missions de suivi/supervision de la Direction Générale des Mines, doivent être modifiés et inclure des rubriques consacrées à l'observation et au contrôle de la présence des enfants sur les sites.

2. La prise en compte de la lutte contre le travail des enfants par les autorités communales

L'étude a montré que les mairies s'intéressent surtout aux ressources financières qu'elles peuvent tirer de l'exploitation artisanale des mines et carrières situées sur leur territoire, et ne se rendent pas compte de ce que ces ressources sont entachées de la sueur des enfants. Il urge alors de promouvoir l'intégration de politique d'éradication du travail des enfants dans les principaux cadres de développement local notamment les PDC mais surtout les budgets et plan de travail annuel des communes. Il conviendrait aussi d'inciter les collectivités locales à la prise d'arrêtés communaux interdisant l'utilisation de la main-d'œuvre infantile dans les mines et carrières artisanales. Le gouvernement devra favoriser également la normalisation/harmonisation par les mairies des zones de carrières de granite/gravier ou abritant des mines d'or, des mécanismes de taxation de l'exploitation artisanale de ces ressources. Les taxes perçues devraient être prioritairement orientées vers des politiques de retrait progressif des enfants.

3. Sensibilisation et éducation des populations

(i) Faire de la lutte contre le travail des enfants, un enjeu national impliquant toutes les couches sociales. Ceci pourrait se faire par la vulgarisation (en langues nationales) des dispositions nationales et internationales qui prohibent et punissent le travail des enfants. Elle pourrait se faire par l'utilisation de stratégies de communication de proximité (radio communautaire, etc.) par les acteurs locaux (mairie, société civile, etc.). Ainsi, chacun à son niveau pourra s'inviter au refus de l'utilisation de la main d'œuvre infantile.

(ii) Conjuguer la loi et le devoir des parents à assurer l'éducation de leurs enfants. Il s'agit en effet, de développer des programmes de communication sociale et de sensibilisation à l'endroit des parents/tuteurs, afin de leur permettre d'appréhender et de prendre conscience de la nécessité de développement de projets éducatifs au profit de leurs enfants. Ces projets auront pour vocation première la promotion de l'accès, de l'assiduité et de la performance scolaire à l'école.

4. Faire appliquer les textes

A la suite des fortes campagnes de sensibilisation et éducation des populations, il convient de prendre les dispositions opérationnelles pour assurer la mise en application stricte des textes qui interdisent et protègent les enfants contre le travail.

A ce sujet, il conviendrait d'encourager les différents acteurs de protection des enfants à se plaindre en la matière devant les juridictions et services sociaux. Aussi, faudrait-il encourager les populations à dénoncer les parents et autres qui font exécuter aux enfants des travaux dangereux dans leurs alentours. (Une ligne verte devrait être envisagée à cet effet). Cette situation devra permettre de dissuader les populations à continuer par utiliser la main d'œuvre infantile pour les travaux dangereux. Il est aussi nécessaire que l'inspection du travail parvienne à accomplir pleinement sa mission qui est d'assurer les dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs. Cela nécessite le développement de programmes de renforcement des capacités à la fois techniques et matérielles.

5. Renforcer les structures en charge de la protection des enfants contre les pires formes de travail des enfants

En général, les structures de protection des enfants manquent les moyens de leur politique. Le renforcement de leurs capacités à la fois techniques et matérielles semble donc nécessaire pour atteindre les meilleurs résultats. Il est donc souhaitable de doter les inspecteurs de travail et les services sociaux en ressources humaines et financières afin d'assurer l'efficacité du système de suivi du travail des enfants que la Direction Générale du Travail mets en place actuellement avec l'appui du projet ECOWAS II.

6. Le développement et la promotion des programmes d'accompagnement psycho-éducatifs

L'étude a permis d'établir un lien de cause à effet entre le travail des enfants et le niveau de performance et de ruptures scolaires. Par ailleurs, les services sociaux qui soutiennent l'éducation des enfants issus de familles pauvres dans les communautés rurales

reculées sont insuffisants pour répondre aux besoins de tous les enfants. Face à cette situation, il importe que le gouvernement développe, en plus de la gratuité de l'école primaire, des programmes d'accompagnement psycho-éducatifs au profit des enfants, afin de leur permettre de prendre conscience de leurs potentialités et d'élaborer des projets de vie pertinents et opérationnels.

7. La prise en charge sanitaire des enfants victimes

Les résultats de cette étude montrent que le travail accompli par les enfants excède généralement leurs capacités physiques et que l'environnement physique et social des sites porte souvent préjudice au bien-être des enfants. Les séquelles du travail, sur la santé des enfants ne sont pas toujours visibles et la prise en charge sanitaire systématique des enfants victimes est souvent négligée. Il est donc impératif de développer dans le cadre des programmes de prévention et de retrait des enfants des sites de mines et carrières artisanales, des stratégies de prise en charge sanitaire durable des victimes survivants (enfants travailleurs âgés de 5 ans à 17 ans) à partir d'un bilan sanitaire spécifique assorti d'un suivi médical à moyen terme. Le suivi médical peut être pérennisé par l'instance communale, à partir des taxes perçues sur le transport du minerai.

8. L'extension des modèles de surveillance des sites développés par le projet ECOWAS

II

Pour ce qui est du projet ECOWAS II, il est nécessaire de généraliser à tous les sites d'exploitation recensés, les mécanismes de surveillance et d'accompagnement développés par le projet. Cela permettra à tous les sites identifiés de disposer des outils pertinents de prévention et/ou de retrait des enfants des sites miniers et des carrières, ainsi que la limitation d'une migration de la main d'œuvre infantile vers les sites non partenaires directs du projet.

Introduction

La lutte contre le travail des enfants en Afrique et dans le monde, est devenue depuis plusieurs décennies, une préoccupation majeure aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les acteurs de la société civile. Selon le Rapport Global de l'OIT sur le travail des enfants publié en mai 2010, il y a une forte progression dans la lutte contre ce fléau au cours de la période 2004 - 2008 comparativement à celle 2000 -2004. Cependant, il reste toujours près de 215 millions d'enfants qui continuent par travailler dans le monde.

Dans le secteur des mines et carrières, la question de travail des enfants repose essentiellement sur les travaux pénibles et dangereux. D'après les estimations de l'OIT (2010), plus de 115 millions d'enfants sont encore malheureusement exposés à des «travaux dangereux» et près d'un million d'enfants, âgés de 5 à 17 ans, dans le monde, s'échinent dans les mines et les carrières. Aussi, convient-il de rappeler que tout le monde s'accorde que l'Afrique reste la région qui abrite la plus forte proportion d'enfants qui travaillent, avec un enfant sur quatre enrôlé dans le travail des enfants.

En Afrique occidentale, le travail des enfants reste une réalité incontestable. De nombreux enfants participent à l'animation de la vie économique et certains sont astreints aux travaux dangereux. D'autres enfants sont parfois physiquement surexploités. Très souvent, ces enfants sont mal nourris et exposés aux accidents de travail et aux maladies professionnelles. Ainsi, la plupart de ces enfants grandissent dans un environnement social non sécurisé et sans garantie et sont limités dans leurs choix d'avenir.

Au Bénin, selon l'enquête nationale sur le travail des enfants conduite en 2008 par l'INSAE avec l'appui du BIT-IPEC/SIMPOC et validée en novembre 2009 à Cotonou, 34 pour cent des enfants âgés de 05 à 17 ans en 2008 sont économiquement actifs; 32 pour cent sont impliqués dans le travail des enfants à abolir; et 23 pour cent dans les travaux dangereux pour les enfants. Pour réduire considérablement le travail des enfants et surtout dans ses pires formes, et atteindre ses objectifs de développement contenu dans les politiques stratégiques, le Bénin bénéficie depuis des décennies, de l'appui du Bureau International du Travail (BIT). C'est dans ce cadre que la présente étude d'approfondissement des connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales du Bénin, est commanditée.

Le présent document constitue l'aboutissement de plus de trois mois de travail soutenu. Il est organisé en six (06) parties. La première partie présente le contexte et la justification de l'étude. La seconde partie rappelle les objectifs et résultats attendus de l'étude. La troisième partie présente la démarche méthodologique et la conduite de l'étude. La partie quatre fait une analyse transversale des données, en mettant ensemble les trois sous-secteurs étudiés. Quant à la cinquième partie, elle présente et analyse les résultats de l'étude, par sous-secteur d'activités. Enfin, la sixième et dernière partie fait des recommandations au regard des différentes analyses des données recueillies.

1. Contexte et justification de l'étude

Petit pays d'une superficie de 114 763 km², situé à l'ouest du continent africain, la République du Bénin est logée dans le Golfe de Guinée, entre l'Océan Atlantique au sud, la République Fédérale du Nigéria à l'est, le Niger au nord, le Burkina Faso au nord-ouest et le Togo à l'ouest. D'après le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH3) de 2002, le Bénin comptait une population de 6 769 914 habitants, laquelle population est estimée à plus de 9 100 000 habitants en 2012 (INSAE). Selon le même recensement, environs 661 732 enfants âgés de 6 à 17 ans sont travailleurs. Dans le secteur des mines et carrières où le travail de l'enfant est l'un des plus dangereux en matière d'occupation des enfants, de nombreux enfants sont impliqués dans les activités d'exploitation artisanale des mines et carrières de granite, de gravier et d'orpaillage, notamment dans les départements du Mono, du Couffo, des Collines, du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga. Ces enfants aident souvent leurs parents à recueillir, concasser, trier et transporter les morceaux de granite et/ou cailloux, à extraire le gravier, ou à faire de l'orpaillage. Ces travaux sont durs et dangereux pour la santé et la sécurité des enfants, et même handicapent leur droit et/ou devoir d'aller à l'école.

Pour lutter contre le travail des enfants et ses pires formes, le Bénin a ratifié depuis 2001 les Conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT respectivement sur l'âge minimum d'accès à l'emploi et sur les pires formes de travail des enfants. Il a également adopté une politique de protection de l'enfant au Bénin. En 2006, une loi réglementant le déplacement des mineurs et sur la lutte contre la traite des enfants fut votée, un plan national d'action de lutte contre la traite des enfants a été défini. Une liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans en République du Bénin a été adoptée en janvier 2011. En 2008, une enquête nationale sur le travail des enfants a été réalisée avec l'appui du BIT-IPEC/SIMPOC. Pour aider le pays à atteindre ses objectifs, le BIT-IPEC et d'autres partenaires au développement, depuis de nombreuses années, appuient le Bénin à travers des actions nationales et/ou sous-régionales, à la conception et à la mise en œuvre des programmes essentiellement construits autour d'un ensemble intégré et coordonné de politiques et de programmes destinés à éradiquer toutes les pires formes de travail des enfants. Dans ce contexte, plusieurs projets ont été conçus et mis en œuvre au Bénin avec l'assistance du BIT et d'autres partenaires techniques et financiers pour appuyer les efforts des gouvernements nationaux, des organismes d'employeurs et de travailleurs, la société civile et des organisations des communautés de base. On peut citer à cet effet les projets BIT-IPEC LUTRENA de 2000 à 2008, le programme national de 1997 à 2010, le GAP pour l'élaboration du Plan d'Action National (PAN).

Dans cette dynamique et en vue de valider la stratégie du projet du BIT-IPEC West Africa ECOWAS 2 « Eliminer les Pires Formes de Travail des Enfants (PFTE) en Afrique de l'Ouest et renforcer la coopération sous régionale à travers la CEDEAO », un atelier national d'échange s'est déroulé au Palais des Congrès de Cotonou le 29 octobre 2010. Cette rencontre a permis entre autres: (i) d'identifier les problèmes qui engendrent le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin; (ii) de proposer les objectifs à atteindre en vue de faire face au problème d'exploitation des enfants dans les mines et carrières. Cette réflexion a, par la suite, contribué à l'adoption du document de ce projet financé par le Département Américain du Travail (USDOL) en décembre 2010 et dont les activités au Bénin se focalisent sur le travail des enfants dans les mines et carrières. En effet, le projet WA-

ECOWAS II vise à contribuer aux efforts consentis par les organisations gouvernementales nationales, les employeurs et les travailleurs, la société civile et les organisations des communautés de base ainsi que le secrétariat administratif et d'autres institutions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour éliminer les formes les plus mauvaises du travail des enfants en Afrique de l'ouest. L'OIT-IPEC intervient en collaboration avec les partenaires de projet pour prévenir et faire sortir 4 000 enfants de leur engagement dans les formes les plus mauvaises du travail des enfants dans les mines artisanales et dans les carrières de pierre au Bénin et au Nigeria et dans la production de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire. De plus, il sera mis en œuvre des programmes établis pour rehausser les moyens de subsistance de 3 000 familles bénéficiaires directs du projet.

Dans le cadre de ce projet au Bénin, le BIT-IPEC appuie le pays à prévenir et retirer les enfants des pires formes du travail des enfants dans des communautés retenues. Des programmes d'actions directes pour combattre les formes les plus mauvaises du travail des enfants dans le secteur des mines et carrières artisanales sont prévus. Les stratégies intégrées et des partenariats d'envergure sont de mise pour mettre en place les interventions coordonnées et complémentaires qui se concentrent généralement sur la réduction des facteurs de vulnérabilité qui exposent les enfants aux pires formes de travail des enfants dans les mines et carrières artisanales. A cet effet, un atelier de lancement et de planification stratégique du projet WA ECOWAS II a eu lieu au Palais des Congrès de Cotonou les 07 et 08 juillet 2011. L'atelier vise une planification opérationnelle des activités dudit projet, en commun accord avec les parties concernées, les acteurs clés et des représentants de la société civile, comme un préalable nécessaire au démarrage de ses activités au Bénin. Le 09 décembre 2011, un autre atelier national de validation du Plan d'Action National pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Bénin s'est tenu au même Palais de Congrès de Cotonou. Cet atelier organisé par le Comité Directeur National de lutte contre le travail des enfants avec l'appui technique et logistique du BIT-IPEC, avait pour objectif fondamental de valider le Plan d'Action National 2012 - 2015, pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Bénin. A cet effet, la mobilisation et l'implication des différents acteurs intervenant dans la protection de l'enfance et surtout de lutte contre les pires formes de travail des enfants, étaient fortement remarquables dans le processus de validation et d'implémentation dudit document.

Pour accompagner le Bénin, qui s'active ainsi à répondre honorablement au rendez-vous international de 2016 relatif à l'élimination des pires formes de travail des enfants, le BIT-IPEC, commandite la présente étude qui vise à approfondir les connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières du Bénin, notamment à partir des données empiriques recueillies sur les communautés ciblées par le projet WA ECOWAS II, à savoir: les départements du Mono, du Couffo, des Collines, du Borgou, de l'Atacora et de la Donga. Ainsi, l'étude devra permettre d'identifier et recenser tous les enfants de cinq (05) à dix-sept (17) ans qui travaillent dans les mines et carrières artisanales, et à mieux analyser les conditions (dures et dangereuses) dans lesquelles ils y travaillent. Par ailleurs, l'étude devra permettre d'identifier les différentes catégories d'acteurs impliqués dans les exploitations des mines et carrières artisanales, leurs situations socio-économiques, leurs rôles, ainsi que les jeux de pouvoir ou d'influence qui existent entre ces acteurs.

2. Objectifs et résultats de l'étude

2.1. Objectifs de l'étude

Objectif global

L'objectif global de la présente étude est de contribuer à l'élimination des pires formes du travail des enfants à travers l'approfondissement et l'actualisation de l'étude nationale sur le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin en 2008.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques poursuivis par l'étude sont au nombre de neuf (09) et peuvent se résumer comme suit:

OS1. Réaliser un inventaire exhaustif des sites fonctionnels d'exploitation de gravier, de granite et d'orpaillage dans les départements du Mono, du Couffo, des Collines, du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga.

OS2. Faire un recensement (comptage) /estimation du nombre total d'enfants travailleurs sur les sites.

OS3. Identifier, décrire et analyser les différents systèmes d'exploitation des mines et carrières dans les trois sous-secteurs (gravier, granite et orpaillage).

OS4. Identifier et analyser les dynamiques sociales autour des sites et dans les sous-secteurs.

OS5. Identifier et analyser les différentes catégories d'acteurs, leurs situations socio-économiques, leurs rôles et les jeux de pouvoir ou d'influence entre les acteurs.

OS6. Identifier et analyser les problèmes sociaux, leurs causes et conséquences dans les trois sous-secteurs; dislocation des familles, les retards scolaires, utilisation de produits dopants, les problèmes de santé, la déscolarisation, etc.

OS7. Analyser la chaîne de production et les revenus dans les trois sous-secteurs (quels sont les différents intervenants, la nature de leurs interventions, le coût et les revenus de leurs interventions et les risques auxquels ils s'exposent).

OS8. Etudier en collaboration avec les collectivités locales (mairies et préfectures) les conditions d'institution d'une taxe sur les produits des carrières ou toute stratégie pouvant assurer la pérennisation des actions de prévention et de retrait des enfants de ces activités; garderie => une meilleure efficacité des femmes pour réduire le besoins de présence d'autres enfants soit pour les aider soit pour garder les plus jeunes, guichets uniques, écoute orientation et appui en vue de la formation profession pour les déscolarisés.

OS9. Faire une analyse genre par rapport aux enfants travailleurs notamment:

OS9.1. analyser la situation socio-économique des filles et des garçons qui travaillent directement dans les mines et carrières ou dans leur environnement (activités de

production et de reproduction réalisées par les filles et garçons – vulnérabilité des enfants face aux violences physiques, morales et sexuelles – grossesse précoce des filles – enfants travailleurs atteints du VIH/SIDA et autres maladies...).

OS9.2. identifier les relations de genre qui s'établissent (et/ou se reproduisent) parmi les enfants travailleurs, du fait des modalités d'organisation et de fonctionnement de leur espace d'activité et de production et de leur cadre familial.

OS9.3. appréhender les relations existantes entre les dynamiques familiales et le travail économique des enfants dans les mines et carrières; les jeux de pouvoirs intégrant les enfants.

OS9.4. proposer des recommandations pour l'élaboration de stratégies et des mesures à prendre, pour lutter de manière équitable contre le travail des enfants et les pires formes de travail des enfants, dans une perspective de genre.

2.2. Résultats attendus de l'étude

Les résultats suivants sont attendus de cette étude:

R1: un répertoire (exhaustif) des mines et carrières actives au Bénin est élaboré notamment dans les départements du Mono, du Couffo, des Collines, du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga.

R2: tous les enfants travailleurs des mines et carrières répertoriées sont recensés et un répertoire est élaboré.

R3: les données complémentaires d'approfondissement sur le travail des enfants dans les mines et carrières sont recueillies.

R4: les initiatives, actions et décisions des mairies (abritant des mines et/ou carrières) sur la pérennisation des actions de prévention et de retrait des enfants des sites sont connues et notifiées.

R5: une analyse genre objective sur le travail des enfants dans les mines et carrières est faite.

R6: un rapport de l'étude est élaboré, assorti de recommandations pertinentes qui tiennent compte des réalités de chaque localité.

3. Démarche méthodologique et conduite de l'étude

La réalisation de la présente mission a été possible grâce à l'adoption d'une démarche participative avec utilisation de méthodes de production de données verbales. Elle devrait permettre de rechercher de nouvelles données pertinentes, spécifiques et plus détaillées en vue d'enrichir voire compléter la compréhension de la thématique. A cet effet, le consultant a opté pour une enquête thématique à la fois descriptive et analytique, des connaissances et pratiques locales relatives au travail des enfants dans les trois (3) sous-secteurs (granite, gravier, orpaillage) au Bénin.

3.1. Problématique

Le Bénin regorge de mines d'or et de carrières d'exploitation de graviers roulés et concassés que l'on retrouve dans certaines zones caractéristiques du sud, du centre et du nord du pays. Les données disponibles ne renseignent pas de manière précise sur leur nombre et leurs systèmes de production. Ces sites assez nombreux sont exploités par des promoteurs/exploitants qui utilisent la main-d'œuvre infantile afin de minimiser les charges d'exploitation sans tenir compte des risques socio-économiques et sanitaires auxquelles ils les exposent. Qu'est-ce qui motive les uns et les autres à travailler dans les mines et carrières ? Combien en existe-t-il ? Combien d'enfants y travaillent de façon précise ? Quel est leur profil sociodémographique ? Existe-t-il des filles parmi les enfants travailleurs ? La notion genre est-elle prise en considération dans les relations sociales et professionnelles ?

3.2. Couverture et durée de l'étude

L'enquête s'est déroulée en République du Bénin. Le champ d'investigation est subdivisé en 4 zones inégalement réparties; il s'agit notamment de la zone 1 (départements de l'Atacora et de la Donga), de la zone 2 (départements du Borgou et de l'Alibori), de la zone 3 (département des collines), enfin, de la zone 4 (départements du Mono et du Couffo). Considérant le découpage territorial réalisé avant l'avènement de la décentralisation, sept départements ont été ciblés. L'étude a démarré le 15 janvier 2013 et prendra fin en mai 2013.

3.3. Différentes étapes de l'enquête

Le processus de réalisation de l'enquête est constitué de 4 étapes fondamentales: la revue documentaire, la préparation de la collecte des données primaires, la collecte et l'analyse des données, enfin, la rédaction/validation du rapport. Ces étapes sont distinctes, mais complémentaires, voire interactives à certains niveaux. Le processus est dominé par la participation des acteurs-clés, avec une attention particulière sur la notion genre.

3.3.1. Revue documentaire

Elle a fait l'objet de la consultation des documents relatifs à l'étude. En dehors de quelques rapports et documentation, on peut déplorer la rareté des recherches scientifiques sur le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin. Néanmoins, les ouvrages obtenus ont été exploités pour renforcer la mise en contexte du problème du travail des

enfants dans les mines et carrières au Bénin. A cet effet, sources principales ont été exploitées, en l'occurrence:

- le rapport 2008 de l'étude nationale sur le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin, commanditée par le BIT-IPEC;
- le plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Bénin;
- le plan de développement communal des communes ciblées;
- une documentation sur les politiques de gestion durable des ressources naturelles non renouvelables au Bénin: cas de l'exploitation du gravier dans la commune de Dogbo;
- le rapport I (B) du BIT relatif à la conférence internationale du travail (90^e session 2002);
- le document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2011-2015).

La revue de littérature grâce à une analyse thématique, a permis de collecter des données secondaires utiles à la compréhension de la problématique au Bénin et de cerner davantage les réalités sociales, économiques et socio-éducatives des départements ciblées. Mieux, les informations tirées de cet exercice a fondamentalement orientées le choix des informations nécessaires et les techniques de collecte adéquates.

3.3.2. Préparation de la collecte des données

Cette étape est constituée de quatre phases essentielles: l'identification/recensement des sites, l'échantillonnage, l'élaboration des outils de collecte et la formation des superviseurs/enquêteurs. Au démarrage de cette étape, dans l'optique de faciliter le recensement des sites dans les zones abritant les mines et carrières, il a été procédé à l'identification dans chaque commune potentielle d'un point focal; au total 19 points focaux ont été ciblés pour prendre contact avec les institutions/structures à la base (direction départementale des mines, mairies, entreprises privées d'exploitant, etc.).

L'identification/recensement des sites

Pour faciliter l'échantillonnage des sites, le consultant a participé à une réunion d'échange, organisée par le BIT-IPEC, avec le ministère des mines pour s'informer des sites de production ou de transformation de gravier, de granite et d'or au Bénin. Elle a également permis de prendre des contacts pour la mise en œuvre correcte de la phase de recensement. A la suite, des informations reçues, une descente terrain a été faite dans toutes les communes des départements ciblés.

L'échantillonnage

Au regard du caractère à la fois qualitatif et quantitatif de l'enquête, deux types d'échantillons ont été constitués; l'un relatif aux questionnaires enfants, plus large, et l'autre relatif aux entretiens en focus group.

L'échantillon des enfants travailleurs a été constitué à partir des résultats de l'identification/recensement des sites. La somme au niveau département de la population des enfants de 5 à 17 ans, estimée au niveau de chaque site a été utilisée comme base de sondage; soit 102 sites pour l'ensemble des sept départements.

Dans le souci de respecter le critère de représentativité et permettre la généralisation des résultats de l'enquête, l'échantillon des Enfants Travailleurs a été constitué comme suit:

- compte tenu de la courte durée et du budget de l'enquête, il a été retenu un échantillon dont la taille représente 12 pour cent du total estimé des enfants travailleurs (2 553), soit environ 307 enfants;
- le poids de chaque département par rapport à l'ensemble des départements a été déterminé;
- les poids déterminés, ont été appliqués à la taille de l'échantillon pour avoir le nombre réel d'enfants à retenir dans l'échantillon et ceci par département. Ceci a permis d'avoir le tableau suivant.

Tableau 3.3.a: Nombre d'enfants à tirer dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département

Départements	Effectifs estimés	Poids	Echantillon
Alibori	80	0,03	10
Atacora	563	0,22	68
Borgou	195	0,08	23
Collines	810	0,32	97
Couffo	355	0,14	43
Donga	215	0,08	26
Mono	335	0,13	40
Ensemble	2 553	1,00	307

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Etant donné que le recensement a été couplé avec la collecte, il a été retenu au niveau de chaque département, les communes dont les sites ont une forte concentration d'enfants de 5 à 17 ans.

Le choix des communes a été fait dans le souci d'une bonne distribution de l'échantillon. C'est pourquoi, deux sites au plus sont choisis par commune quelle que soit la taille de l'échantillon au niveau département. Ensuite, pour ce qui est du choix des enquêtés, 10 enfants au plus sont choisis par site (site à fort effectif d'enfants) à partir de la liste de recensement. A ce niveau, il a été calculé un pas en fonction du nombre d'enfants à enquêter et de l'effectif d'enfants recensés.

Dans l'optique de respecter le critère de représentativité et pour permettre la généralisation des résultats de l'enquête, l'échantillon des focus group a été constitué selon la méthodologie adoptée plus haut. Mais, dans ce cas, 42 sites sur les 102 ont fait l'objet des focus group.

- compte tenu de la courte durée et du budget de l'enquête, il a été retenu un échantillon dont la taille représente 41 pour cent du total des sites (102), soit environ 42 sites;
- le poids de chaque département par rapport l'ensemble des départements a été déterminé;
- les poids déterminés ont été appliqués à la taille de l'échantillon pour avoir le nombre réel de groupes⁴ à retenir dans l'échantillon et ceci par département. Ceci a permis d'avoir le tableau ci-après.

Tableau 3.3.b: Nombre de focus group à tenir dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département

Départements	Nombre de sites	Poids	Echantillon parents/tuteurs	Echantillon responsables/exploitants	Nombre de sites
Alibori	1	0,01	1	1	1
Atacora	8	0,08	4	4	4
Borgou	13	0,13	6	6	6
Collines	45	0,44	17	17	17
Couffo	12	0,12	5	5	5
Donga	7	0,07	3	3	3
Mono	16	0,16	6	6	6
Ensemble	102	1,00	42	42	42

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Au total 84 focus group ont été tenus soit 42 pour les parents/tuteurs et 42 pour les responsables/exploitants.

La même méthodologie a été suivie pour désigner les communes. Toutefois, l'échantillon calculé a été arbitré pour raison de représentativité et de commodité. Ceci a permis d'avoir le tableau suivant.

Tableau 3.3.c: Nombre de communes dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département

Départements	Nombre de sites	Poids	Echantillon	Echantillon arbitre
Alibori	1	0,01	0	1
Atacora	8	0,08	1	2
Borgou	13	0,13	2	2
Collines	45	0,44	6	3
Couffo	12	0,12	2	2
Donga	7	0,07	1	2
Mono	16	0,16	2	2
Ensemble	102	1,00	14	14

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

⁴Le nombre de sites retenus est égal au nombre de groupes et chaque groupe compte au moins 8 personnes et au plus 12 personnes.

L'élaboration des outils de collecte

Trois types d'outils ont été élaborés pour collecter les données primaires:

- deux fiches (une fiche d'identification/recensement des sites et une fiche de recensement des enfants de 5 à 17 ans travaillant sur lesdits sites);
- un questionnaire enfants travailleurs;
- trois guides d'entretien (un guide d'entretien parents/tuteurs, un guide d'entretien responsables de groupement/exploitants/promoteurs/operateurs individuels et un guide d'entretien autorités locales).

La formation des superviseurs/enquêteurs

Une formation d'une journée a été donnée aux superviseurs pour permettre une bonne compréhension du contenu des fiches de collecte (questionnaires, check-list) en d'une utilisation optimale; cette formation a été restituée aux enquêteurs chargés de la collecte des données relatives aux enfants travailleurs.

3.4. Collecte et analyse des données primaires

3.4.1. Collecte des données primaires

Elle s'est déroulée en deux phases: l'identification/recensement des carrières de gravier/granite et des mines d'or; ensuite, le recensement des enfants travailleurs couplé avec la collecte des données quantitatives et qualitatives.

- Identification/recensement des carrières de granite/gravier et des mines d'or (cf. préparation de la collecte des données). Elle a eu lieu du 4 au 10 février 2013.
- Recensement des enfants travailleurs couplé avec la collecte des données quantitatives et qualitatives.

Cette phase a démarré par plusieurs rencontres avec des cadres de la Direction des Mines au niveau départemental pour s'informer des sites de production ou de transformation de gravier, de granite et d'or au Bénin. Elles ont permis d'établir dans chaque sous-secteur des listes complémentaires de sites non-identifiés ou non-couverts par le rapport 2008.

Ensuite la phase terrain a eu lieu de mars à avril 2013 et a permis d'une part, de recenser tous les enfants travailleurs (en période de congés) et les données sur un échantillon d'enfants travailleurs (336) à partir des questionnaires, et d'autre part, de disposer d'informations qualitatives auprès des parents/tuteurs, et exploitants/promoteurs.

3.4.2. Dépouillement et analyse des données primaires

Les données collectées à partir des fiches de recensement et questionnaires enfants ont été dépouillées de façon manuelle et codifiées puis saisies sous le logiciel CS Pro

au travers des masques de saisie élaborés à cet effet. Une fois les données saisies, les bases ont été apurées et exportées en SPSS pour traitement et analyse.

La méthode d'analyse des résultats est essentiellement descriptive. Toutes les informations collectées ont été intégralement prises en compte dans l'analyse et l'interprétation des données. Globalement tous les questionnaires ont été bien remplis. Sur un total de 307 questionnaires remplis, seulement 4 n'ont pas pu être exploités, soit un taux de 1,3 pour cent. Tous les guides d'entretien administrés en focus group, soit 100 fiches, ont été exploités. Pour faciliter la lecture et la compréhension des données recueillies, la présentation et l'analyse des données est faite par sous-secteur. Ainsi, chaque sous-secteur a fait l'objet d'une analyse approfondie des données recueillies.

Quant aux données qualitatives elles ont été dans un premier temps saisies au moyen de logiciels de traitement de texte. Ensuite elles ont été traitées selon la méthode d'analyse du contenu du discours; puis synthétisées afin de présenter les tendances globales de l'ensemble des sites.

3.5. Limites de l'enquête et principales difficultés

Comme toute œuvre humaine, cette étude dans sa réalisation a connu quelques difficultés. On peut noter entre autres l'éloignement des sites les uns des autres. Cette difficulté était plus remarquable dans les départements de l'Atacora, de l'Alibori et de la Donga. Mais avec l'appui des Directions départementales en charge des mines, notamment de l'Atacora-Donga, ces difficultés ont pu trouver de solution. D'un autre côté, il faut signaler les résistances de certains parents/tuteurs voire leur opposition catégorique à recenser leurs enfants. Ce phénomène a été visible dans la zone de Parakou Djakotomey, Dogbo. Au niveau de certains sites de ces communes il a été difficile de discuter avec des enfants. Une autre difficulté recensée est celle relatives à l'obtention des données statistiques fiables sur la pauvreté monétaires des parents/tuteurs des enfants. En conséquence, le consultant a dû faire recours aux données statistiques disponibles au niveau de l'INSEA. A toutes ces difficultés, il faudra ajouter des perturbations de la communication internet due à l'instabilité de la connexion. Cette situation a trouvé solution grâce aux moyens de la communication téléphonique. Notons que toutes ces difficultés n'ont pas pu entacher les résultats de l'étude.

Au nombre des limites, nous retenons essentiellement celle liée à la cible de l'étude. En effet, l'étude n'a couvert que les enfants de 5 à 17 ans. Or plusieurs enfants de 0 à 4 ans sont présents sur les différents sites de mines et carrières en compagnie de leurs mères. Ces enfants plus fragiles, sont plus exposés à certaines affections et risques sur les sites.

4. Analyse transversale des résultats de l'étude

A la lumière des résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus dans le cadre de la présente étude, une description comparée des trois sous-secteurs est présentée pour faire un point sommaire sur l'état de connaissance des sites et des acteurs, en particulier sur le cadre légal et institutionnel, le nombre et les caractéristiques des sites recensés, la situation générale des enfants travailleurs âgés de cinq ans à dix-sept ans, les systèmes de production des minerais et la relation genre dans le travail économique des enfants. Ce portrait collationné selon les réalités constatées sur le terrain, sera enrichi par une analyse intégrée sur les effets du travail dans les mines et carrières sur les enfants ainsi que les raisons qui sous-tendent leur utilisation à des fins économiques.

4.1. Description comparée des statuts des enfants des trois sous-secteurs (gravier, gravite, or)

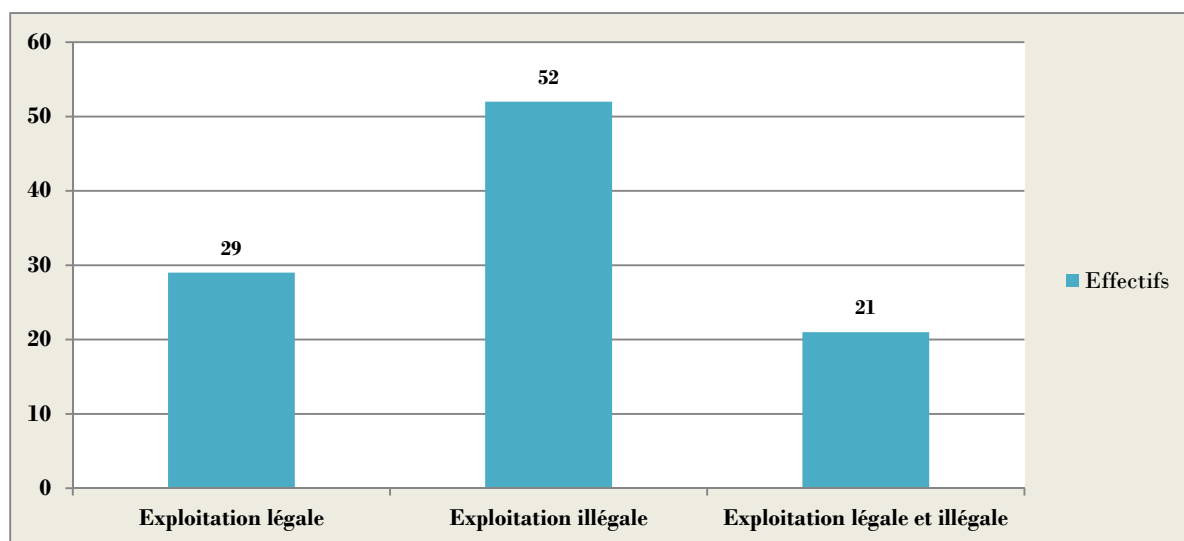
La présente étude est centrée sur l'exploitation artisanale des mines et carrières, notamment dans les sous-secteurs du gravier en silex, du granite et de l'orpaillage. Les zones d'activités, situées dans différentes parties du territoire national, mobilisent différents types d'acteurs, dont de milliers d'enfants; ils sont impliqués de force ou y participent volontairement pour des raisons personnelles. La description comparée des trois sous-secteurs permet d'appréhender d'une manière générale le cadre légal d'intervention, ainsi que les grandes tendances caractéristiques de la dynamique du travail au sein de ses sous-secteurs.

4.1.1. Cadre légal et institutionnel dans les 3 sous-secteurs

Au Bénin, l'exploitation des mines et des carrières est régie par la loi n° 2006-17 portant code minier et fiscalités minières. Cette loi qui date de 2006, définit en son article 87, trois catégories de produits de carrières; le gravier de silex fait partie de la catégorie A et le granite appartient à la catégorie B; l'or est reconnu comme un produit des métaux précieux. Les carrières de granite/gravier et les mines d'or appartiennent à l'Etat et constituent un domaine public particulier dont la gestion est organisée par la loi (art 12, code minier).

L'exploitation artisanale des mines et carrières est autorisée par l'Etat sur délivrance d'un permis d'exploitation; l'exploitant a l'obligation de payer en contrepartie des ressources exploitées, des taxes superficielles et/ou d'extraction (selon le matériau exploité) dont l'assiette et le taux sont fixés par la réglementation minière. Mais force est de constater que très peu de promoteurs ou d'exploitants respectent cette mesure; l'étude a enregistré 8 pour cent dans le granite, 26,25 pour cent en ce qui concerne le gravier de silex, tandis que l'orpaillage présente un nombre assez négligeable de promoteurs officiels. Pour preuve, toute la région du bassin de la Volta couvrant la partie nord-ouest du Bénin, pratique l'orpaillage clandestin, tandis que dans les départements du Mono et du Couffo, certains promoteurs informels cohabitent avec d'autres détenteurs de permis d'exploitation. Dans le domaine du granite, à l'exception de la commune de Tchaorou où certains promoteurs « officiels » ont été identifiés au cours de l'enquête, tous les 58 autres sites abritent des promoteurs/exploitants illégaux. Ces données expliquent un non-respect des textes et une occupation illégale par un nombre élevé de promoteurs au sein des trois sous-secteurs.

Graphique 4.1.a: Répartition des sites selon que l'activité soit légale ou non



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

L'étude a permis de répertorier 102 mines et carrières fonctionnelles. Il s'agit de lieux où la sécurité des personnes et l'hygiène ne se sont pas garanties; selon le code minier « Les mines et les carrières font partie des établissements classés dangereux, incommodés et insalubres, et, comme tels, soumises à la réglementation en vigueur en la matière ». Sur ces mines et carrières, l'étude a recensé 2 991 enfants âgés entre 5 ans et 17 ans qui travaillent pour extraire et/ou transformer l'or, le granite ou le gravier. Existe-t-il au Bénin des textes de loi censés protéger les enfants contre le travail dans les mines et carrières ? Quelle est la part des promoteurs/exploitants et des autorités publiques dans cette pratique susceptible de porter atteinte au développement harmonieux de ces enfants ?

L'analyse de l'arsenal juridique du Bénin a permis de constater que le pays a adhéré à un grand nombre d'instruments internationaux et régionaux de protection des droits des enfants, tels que la convention sur les droits des enfants publié le 5 septembre 2006. Le Bénin a également ratifié certaines conventions, parmi lesquelles, on peut citer:

- La Convention n° 138 de l'OIT de 1973 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, le 11 juin 2001;
- La Convention n° 182 de l'OIT relative à l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, le 8 mai 2001.

En ce qui concerne le droit national, la Constitution du 11 décembre 1990 reste le seul cadre de référence en matière de droits de l'Homme. L'article 12 demande la garantie de l'éducation des enfants, tandis que l'article 26 établit que « l'Etat protège la famille et plus particulièrement la mère et l'enfant ». Toujours au plan national, le Bénin a élaboré plusieurs textes législatifs et réglementaires; on peut citer, entre autres:

- la loi 98-004 du 27 janvier 2008 portant code du travail en république du Bénin qui consacre plusieurs dispositions à la protection de l'enfance contre l'exploitation;

- l'arrêté interministériel N° 132/MFPTRA/MSP/DC/SGM/DT/SST du 07 novembre 2000 du ministère de la fonction publique et du ministère de la santé fixant la nature des travaux et catégories d'entreprises interdites aux femmes et aux jeunes gens et l'âge limite auquel s'applique l'interdiction;
- la loi N°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin qui fixe en son article 24: l'enseignement primaire obligatoire et à gratuité progressive;
- le Décret N° 2011 – 029 du 31 janvier 2011 fixant la liste des travaux dangereux pour les enfants.

L'existence de ce paquet juridique montre que le travail des enfants est contraire à la loi et par voie de conséquence, peut être puni; cependant, le constat fait dans les mines et carrières suppose une sous-information ou l'ignorance totale des textes de loi par les contrevenants, ou alors que les textes sont connus et ne sont pas respectés. L'analyse de la situation sociodémographique de 72 promoteurs/exploitants échantillonnés a démontré que 33,3 pour cent n'ont aucun niveau scolaire et que 40,3 pour cent ont atteint le niveau primaire; au sein des parents/tuteurs, sur 338 personnes enquêtées, 70 pour cent n'ont aucun scolaire niveau tandis que 21,9 pour cent ont fait des études primaires. Ces données laissent présager que la capacité d'accès à l'information juridique au sein de ces groupes de personnes est relativement faible; pire, le niveau d'analyse et de compréhension des concepts juridiques ne pourrait être élevé. Des séances organisées d'information et de d'explication approfondie des règles et sanctions s'avère nécessaire. En outre, des missions de suivi/contrôle du respect et de l'application stricte des textes de loi dans les mines et carrières par les institutions en charge, doivent être dynamisées et mieux structurées.

Au niveau institutionnel, plusieurs structures gouvernementales et non-gouvernementales, nationales et internationales, sont en charge de la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Ils interviennent selon leurs niveaux d'intervention et les prérogatives qui leur sont dévolues. Le tableau ci-dessous présence la liste non exhaustive des acteurs-clés.

Tableau 4.1.a: Acteurs institutionnels dans les 3 sous-secteurs

Acteurs	Niveau d'intervention	Rôle
Ministère des mines	National	Octroi de droits d'exploitation; contrôle du respect des normes. Arrêté conjointement avec le ministre chargé des finances les modalités de recouvrement les impôts.
Ministère chargé de la famille et de la protection de l'enfance	National	Respect des droits de l'enfant sur les sites.
Ministère chargé des finances	National	Fixe conjointement avec le ministre chargé des mines les modalités de recouvrement des taxes et impôts liés à l'exploitation des carrières.
Direction des Impôts	National	Exécute les arrêtés pris conjointement par le ministre chargé des mines et celui chargé des finances visant le recouvrement des impôts.
Directions départementales des mines	Département	Sensibilisation et supervision des activités; contrôle de la légalité; sécurisation des sites de concert avec les Mairies et la gendarmerie et la Police.

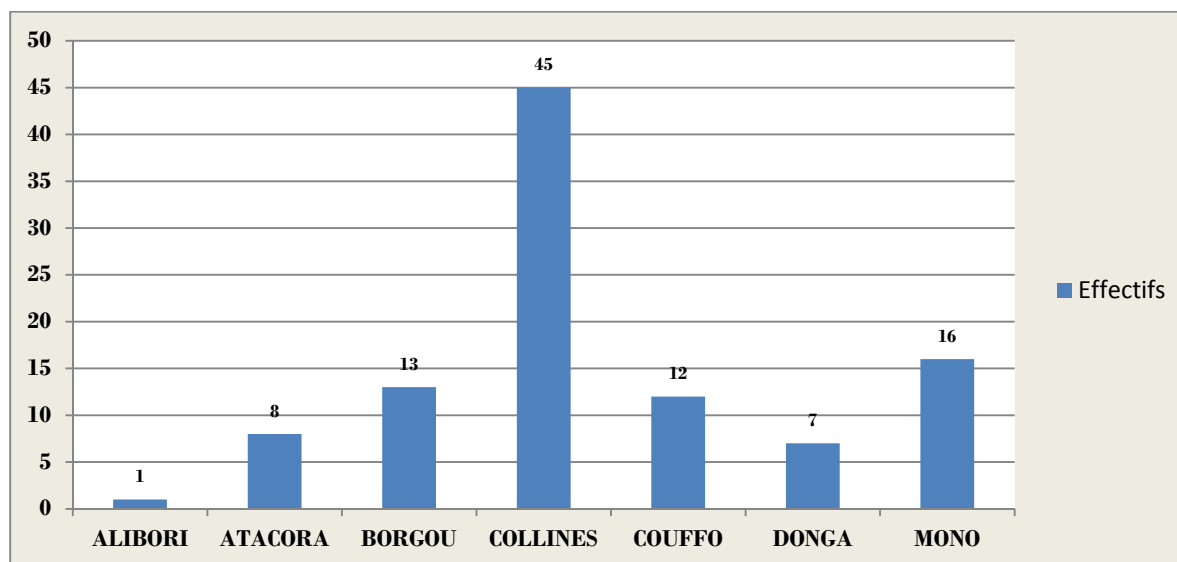
Acteurs	Niveau d'intervention	Rôle
La direction départementale de la famille et de la protection de l'enfant	Département	Sensibilisation et supervision des activités; contrôle du respect des droits de l'enfant.
Mairie	Commune	Perception indirecte des taxes; sécurisation des sites de concert avec la Direction départementale des mines et de la gendarmerie nationale.
Association d'exploitants	Local	Veille à la bonne gestion des activités sur les sites et au respect mutuel entre exploitants; Gestion des conflits internes.
ONG	Local	Appui sur les sites aux populations exploitant le gravier.

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

En conclusion, l'on peut dire que le cadre légal régissant les mines et carrières au Bénin existe; cependant les prescriptions en la matière ne sont toujours pas respectées par l'ensemble des acteurs-clés. Un nombre important de promoteurs ne disposent pas de permis d'exploitation et les conditions d'exploitation ne sont soumises à un contrôle régulier de l'Etat. Les enfants sont exploités sur ces mines et carrières au mépris des textes de loi, dont la plupart des responsables de sites méconnaissent; les pratiques et les comportements nuisibles à la protection et au développement des enfants échappent en grande partie au contrôle des institutions officielles, y compris l'inspection du travail.

Les mines et carrières recensées dans le cadre de la présente étude sont situées dans sept départements du Bénin; principalement, ils sont situés dans le nord-est (Borgou et Alibori), le Nord-ouest (Atacora et Donga), le centre (Collines) et le sud-ouest (Mono et Couffo).

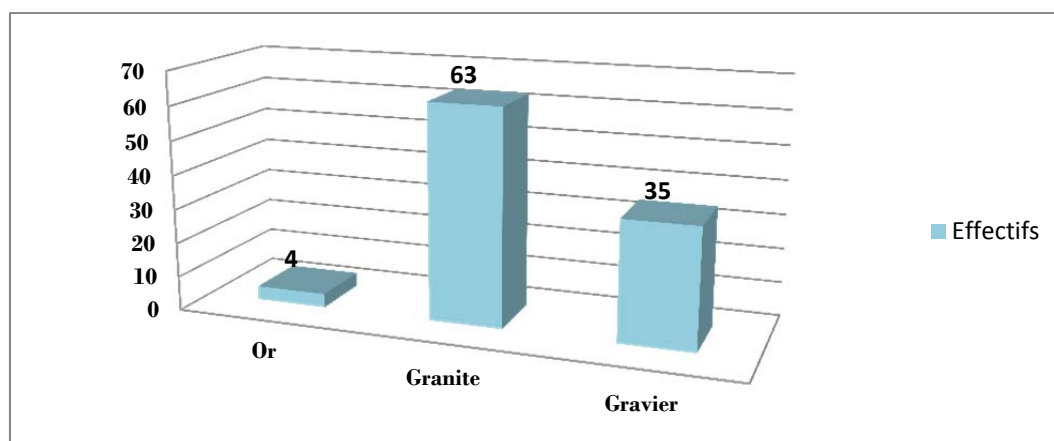
Graphique 4.1.b: Répartition des sites selon le département



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

L'ensemble des départements abrite 102 sites; la répartition par sous-secteur situe le granite en première position avec 63 carrières, soit 61,76 pour cent, suivi du gravier en silex avec 35 carrières (34,31 pour cent); l'or arrive en dernière position avec 4 sites seulement d'exploitation (3,93 pour cent). Des trois sous-secteurs retenus, le granite se révèle être le matériau le plus exploité traditionnellement (61,8 pour cent des sites recensés) par les populations sur l'ensemble des sites répertoriés, suivi du gravier et de l'or.

Graphique 4.1.c: Répartition des sites selon le matériel exploité

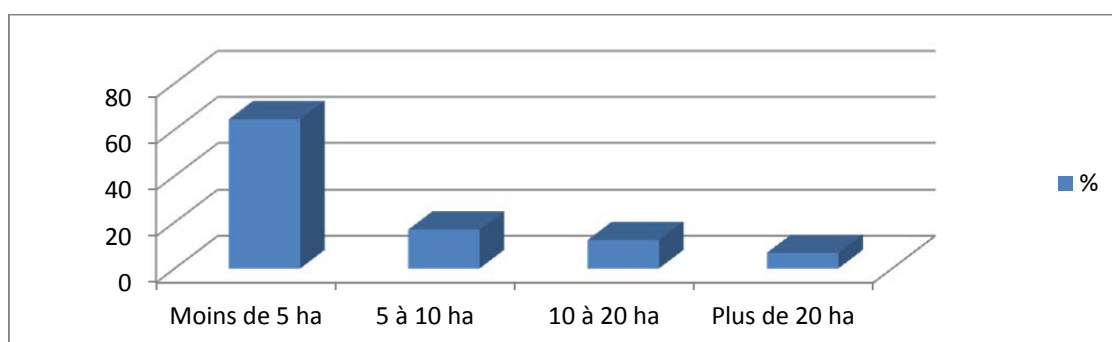


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

L'analyse du positionnement physique des sites, amène à conclure que le gravier en silex est exploité dans le sud (Mono et Couffo) et dans le nord du Bénin (Atacora, Alibori), le granite dans le centre (Collines) et dans le nord du pays (Borgou et Donga), tandis que l'orpaillage est exclusivement concentré dans le Nord (Atacora et Donga). La présence dispersée des minerais dans plusieurs départements est en lien direct avec la structure morphologique et minéralière des sites d'exploitation; ainsi, les carrières de granite se retrouvent sur les parties où le socle précambrien affleure au Bénin, tandis que les mines d'or sont identifiées dans des bassins sédimentaires et de cours d'eau; par contre, le gravier de silex est produit par l'altération et l'érosion des roches.

Parmi les caractéristiques essentielles des sites répertoriés, l'étude a montré que 64,4 pour cent des 102 identifiés occupent une superficie de moins de 5 ha (hectares), 16,7 pour cent entre 5 ha et 10 ha, 12,2 pour cent entre 10 ha et 20, enfin, 6,7 pour cent de plus de 20 ha.

Graphique 4.1.d: Répartition des sites par superficie

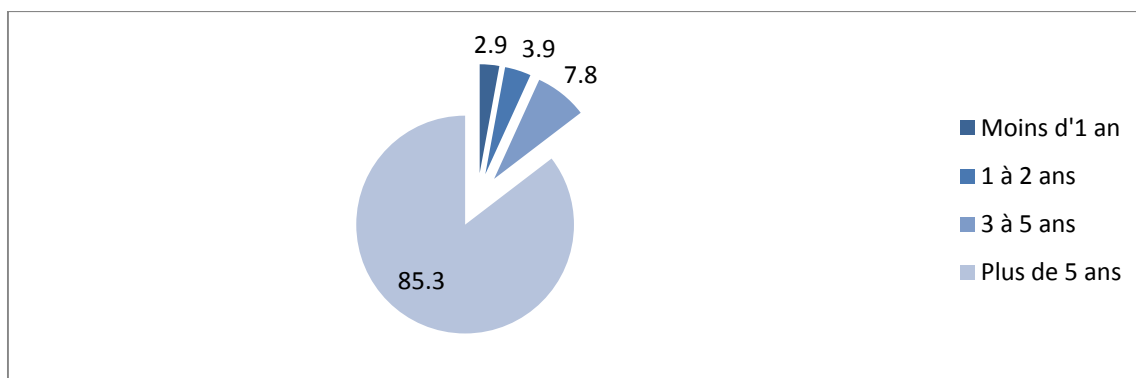


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Les mines d'or constituent les sites les plus étendus (50 pour cent des 6 sites occupant plus de 20 ha); quant aux carrières de gravier, elles regroupent près de 80 pour cent des sites ayant une superficie variant entre 5 ha et 10 ha et surtout 100 pour cent de ceux qui se situent entre 10 ha et 20 ha. Une grande partie des carrières de granite (90 pour cent) ont une envergure estimée entre 5 ha et 10 ha. Malgré l'effectif élevé des carrières de granite, 16,6 pour cent seulement occupent une superficie au-delà de 20 ha. Considérant l'ensemble des sites répertoriés, près de 85,3 pour cent ont été jugées potentiellement

exploitables pendant plus de 5 ans, 7,8 pour cent entre 3 ans et 5 ans, 3,9 entre 1 an et 2 ans, enfin, 2,9 en moins d'un an.

Graphique 4.1.e: Répartition des sites fonctionnels selon le nombre d'années

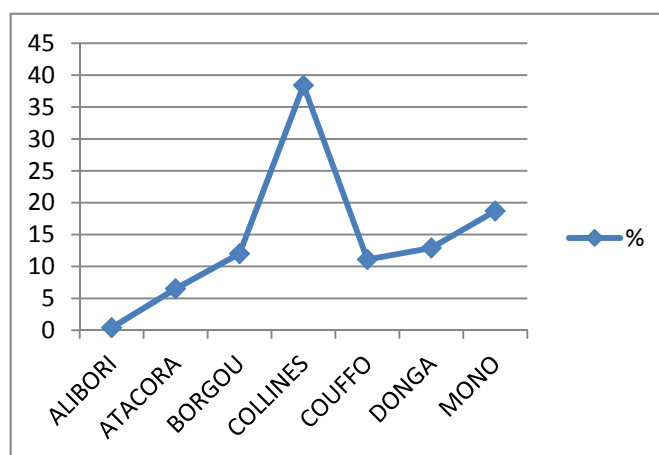


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Par sous-secteur 100 pour cent des mines d'orpaillage ont une durée de vie de plus de 5 ans, 93 pour cent pour les carrières de granite et 68,5 pour cent dans le domaine du gravier. Cette tendance indique que l'activité peut être menée à long terme dans presque la totalité des sous-secteurs. Le risque d'utilisation des enfants sur une longue période reste à priori assez élevé, tant que la demande sera forte et la capacité de substitution de la main d'œuvre infantile est compromise. Le travail sur les sites est presque quotidien; près de 90 pour cent des mines et carrières recensées fonctionnent au moins 6 jours sur 7 jours de la semaine. Cette tendance traduit le degré assez de sollicitation des enfants, sachant que parmi eux, figurent des élèves et autres « apprentis » en cours de formation professionnelle.

4.1.2. Situation générale des enfants travailleurs dans les mines et carrières

Graphique 4.1.f: Nombre d'enfants travailleurs selon le département

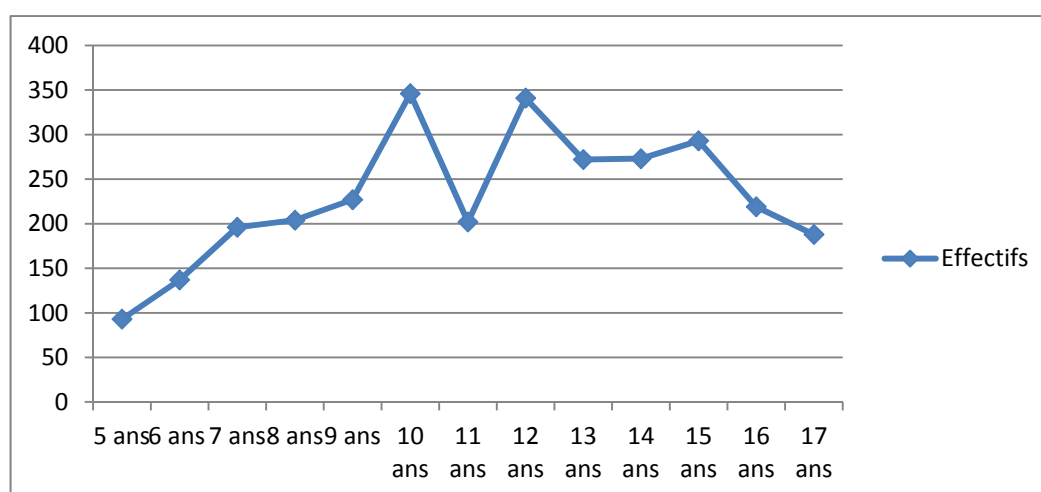


Durant la phase « terrain » de l'enquête, 2 991 enfants âgés entre 5 ans et 17 ans ont été recensés. Les sous-secteurs du granite et du gravier de silex mobilisent à eux seuls, un nombre important d'enfants travailleurs, soit respectivement 1 867 enfants (62,4 pour cent) et 1 034 enfants (34,5 pour cent), soit un total de 2 901 enfants travailleurs tout sexe confondu, c'est-à-dire près de 97 pour cent de l'effectif total. Dans le domaine de l'orpaillage, 90 enfants travailleurs ont été identifiés sur les 4 sites couverts par l'étude. Au

plan départemental, les collines a mobilisé un nombre important d'enfants travailleurs, 38,4 pour cent, suivis du Mono (18,7 pour cent), de la Donga (12,9 pour cent), du Borgou (12 pour cent) et du Couffo (11,1 pour cent). Selon le nombre de site par département, l'on note une forte concentration des enfants dans les carrières de la Donga qui présente un nombre réduit de sites pour un effectif élevé d'enfant.

Parmi l'effectif total, le graphique ci-après montre un nombre important d'enfants âgés de 10 ans (346 enfants) et de 12 ans (341 enfants), respectivement 11,6 pour cent et 11,4 pour cent. Le faible nombre d'enfants travailleurs âgés de 11 ans traduit par la brusque de la courbe expliquerait peut-être une moindre sollicitation des enfants scolarisés en année d'examen de fin de cycle primaire. Aussi, les enfants âgés d'au moins 10 ans sont-ils nombreux à travailler dans les sites de granite et de gravier, soit 71,34 pour cent. L'analyse du nombre d'enfants scolarisés donnera davantage de précisions sur le nombre d'enfants exposés à la déperdition scolaire.

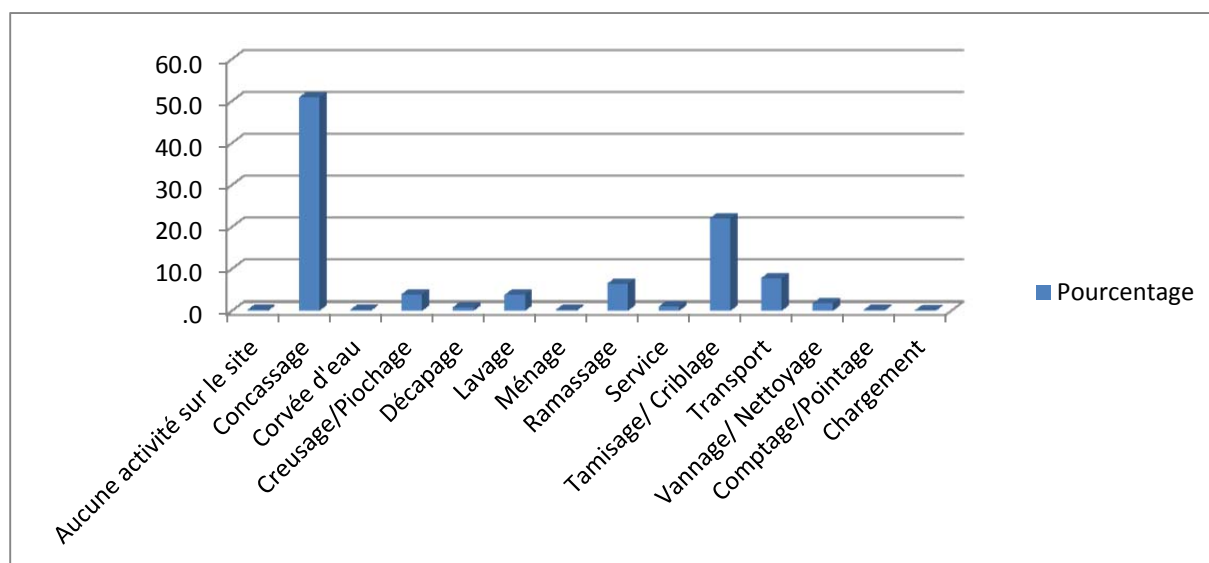
Graphique 4.1.g: Répartition des enfants selon l'âge



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Selon le BIT, l'âge minimum légal de l'enfant à l'emploi est de 14 ans; considérant le cas d'espèce, 1 746 enfants ont moins de 14 ans, soit plus de la moitié (58,3 pour cent) de l'effectif total recensé; pire, l'ensemble des enfants recensés (2 991 enfants) ne devraient pas être sollicités pour travailler sur les sites de granite/gravier et d'or, puisqu'il s'agit de travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans par le décret n° 2011-029 du 31 janvier 2011 fixant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans. Les activités importantes auxquelles les enfants s'adonnent sur les mines et carrières sont le concassage (50,9 pour cent), le tamisage/criblage (22,1 pour cent), le transport (7,8 pour cent), le ramassage (6,5 pour cent), et le creusage/piochage (4 pour cent).

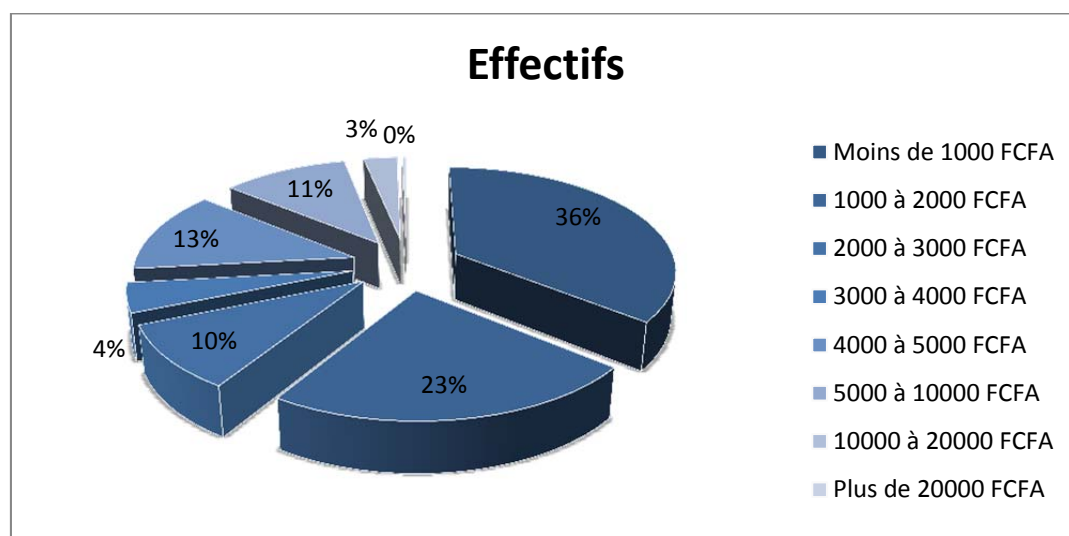
Graphique 4.1.h: Principales activités menées sur les sites



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Parmi ces enfants, 59,5 pour cent ont un lien direct de parenté avec les exploitants, et 40,5 pour cent sont sans lien; ceci voudra d'abord dire que la responsabilité directe du « parent exploitant » est engagée dans la présence de certains enfants sur les sites. Pour une meilleure rentabilisation de leurs activités dans les carrières, ces « parents exploitants » font généralement appel à cette main-d'œuvre infantile souvent gratuite ou sous-payée (dans le cas du Mono/Couffo); 49,6 pour cent de l'ensemble des 2 991 enfants ne sont pas payés. L'appoint procuré par le travail de l'enfant est non-négligeable en ce sens qu'il vient augmenter le revenu net de l'activité du parent. La valeur réelle qu'apporterait l'utilisation d'une main-d'œuvre payante est substituée par celle de l'enfant en vue de minimiser les charges d'exploitation liée à l'activité. Les émoluments perçus par les enfants varient selon l'activité et la masse de travail. L'enquête a révélé que 36 pour cent des enfants travailleurs reçoivent moins 1 000 F CFA par mois; ce qui justifie le sous-paiement dont ils sont victimes.

Graphique 4.1.i: Répartition des enfants selon leur revenu

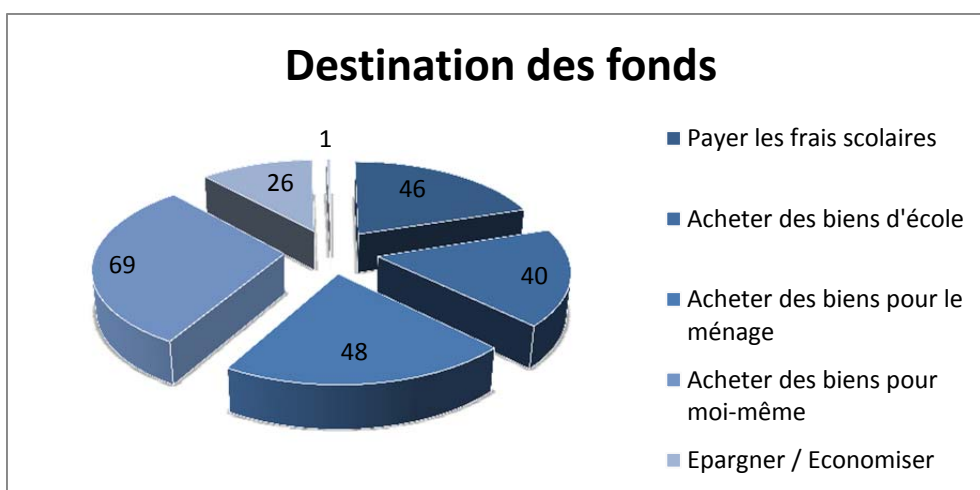


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

En s'appuyant sur les 40,5 pour cent des enfants n'ayant aucun lien avec le « parent exploitant », il est aisé de comprendre que la responsabilité de l'enfant travailleur justifie parfois sa présence dans le travail sur les mines et carrières. Les facteurs de motivation d'entrée de l'enfant dans les mines et carrières sont de deux ordres: les facteurs liés au développement personnel et d'autres qui sont à caractère socio-affectif.

- Les facteurs liés au développement personnel s'expliquent à travers la recherche d'autonomie de l'enfant; ce dernier aspire à la consommation et à une meilleure vie et veut s'affranchir davantage du joug des parents, dans un contexte manifeste de pauvreté. L'analyse de la destination des fonds perçus par l'enfant travailleur a permis de constater que 13,7 pour cent ont utilisé leurs émoluments pour couvrir certaines dépenses scolaires (photocopie, livres, etc.), 11,9 pour cent pour l'achat de biens d'école (sac, livre, tenue, etc.), 20,5 pour cent pour l'achat de biens pour soi-même et 7,7 pour cent pour épargner/économiser.
- Les facteurs socio-affectifs incitent l'enfant à une co-responsabilisation face aux problèmes familiaux, sans toutefois chercher à se substituer à l'autorité parentale. Ce comportement peut s'expliquer à travers un contexte social où généralement la responsabilité de l'enfant est suscitée de manière précoce. Parmi les enfants enquêtés, 14,3 pour cent utilisent leurs salaires pour payer des biens pour le ménage, tandis que 0,4 pour cent l'ont utilisé pour payer des dettes familiales.

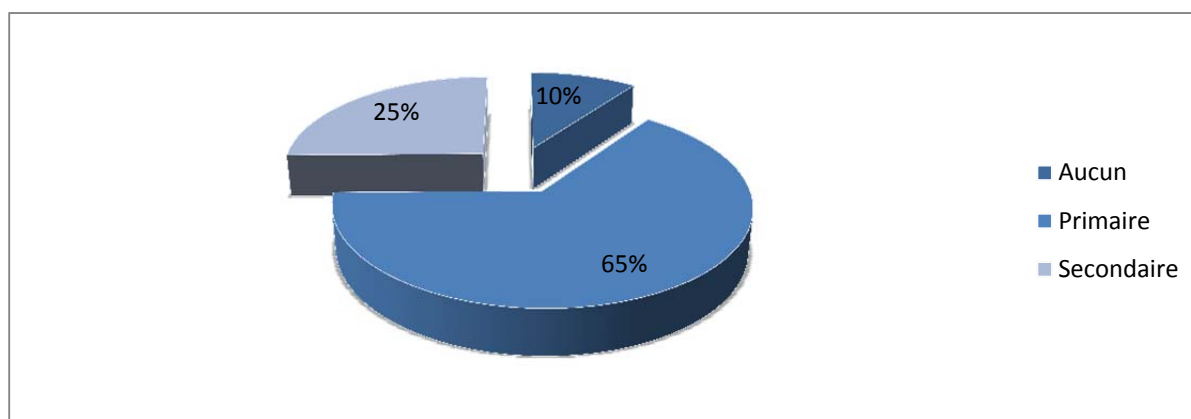
Graphique 4.1.j: Destination des revenus des enfants travailleurs payés



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Le graphique ci-dessus montre que les émoluments perçus ont servi à couvrir entre autres des dépenses scolaires. En effet, les résultats du recensement ont révélé la présence parmi les enfants travailleurs de près de 90 pour cent de scolarisés, dont 65 pour cent au cours primaire et 25 pour cent dans l'enseignement secondaire. Par contre, 10 pour cent n'ont aucun niveau scolaire, soit 299 personnes. La présence des enfants dans le travail sur les sites suppose la conciliation des activités pédagogiques et d'extraction/exploitation de minerais; les enfants se retrouvent donc dans le schéma « école-travail » qui peut être préjudiciable à leur avenir.

Graphique 4.1.k: Enfants travailleurs selon le niveau d’instruction

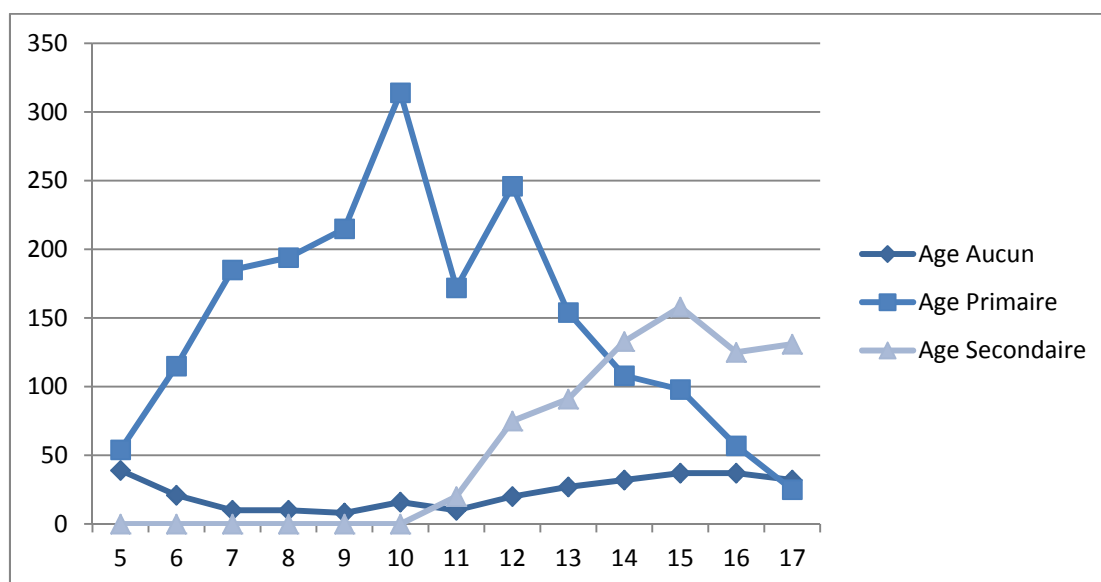


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

En analysant le niveau d’âge des enfants travailleurs comparé au niveau d’instruction, l’on peut remarquer que:

- Le nombre d’enfants travailleurs n’ayant reçu aucune instruction décroît à partir de 5 ans jusqu’à 9 ans; la courbe remonte ensuite jusqu’à l’âge de 15 ans et connaît une nouvelle chute jusqu’à l’âge de 17 ans. Ceci traduit un élan de scolarisation des enfants travailleurs à partir de 5 ans jusqu’à l’âge de 9 ans, puis une déscolarisation manifestée par la remontée légère de la courbe jusqu’à l’âge de 15.

Graphique 4.1.l: Niveau d’instruction des enfants travailleurs selon l’âge



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

- Le nombre d’enfants travailleurs en cours primaire croît à partir de 5 ans jusqu’à l’âge de 10 ans, chute brièvement à 11 ans, puis remonte à partir de 12 ans pour décroître jusqu’à 17 ans. Cette courbe démontre que l’effectif d’enfants âgés de 11 ans a diminué sur les sites; le même constat est fait pour les enfants âgés entre 13 et 17 ans. La chute du nombre d’enfants âgés de 11 ans peut s’expliquer par l’intensification des activités pédagogiques

auxquelles l'enfant est soumis en vue de l'obtention du certificat d'enseignement primaire (CEP). En outre, l'on a observé une diminution progressive des enfants du cours primaire, au fur et à mesure que l'âge augmente, puisqu'ils se retrouvent au cours secondaire ou dans d'autres activités non scolaires. Enfin, 442 enfants du cours primaire ont enregistré un retard scolaire de 1 an à 5 ans, soit un pourcentage de 22,81 pour cent.

- Le nombre d'enfants travailleurs en cours secondaire croît à partir de 10 ans pour atteindre sa valeur maximale à 15 ans. Cette tendance s'explique clairement par le passage des enfants travailleurs du cours primaire vers le cours secondaire.

La présence simultanée des enfants travailleurs dans les mines/carrières et à l'école aura des conséquences désastreuses à long terme chez ces enfants. En tout état de cause, 22,81 pour cent d'enfants accusent déjà un retard scolaire considérable. La performance scolaire est critique et si cette tendance est maintenue, de nombreux enfants connaîtront plus tard la déscolarisation. Il urge que l'Etat s'engage davantage dans le secteur en vue protéger ces enfants qui apparemment tendent vers la déperdition scolaire.

En termes d'ancienneté dans l'activité, pratiquement la moitié (49,7 pour cent) des enfants cumulent moins d'un an d'activités, dont 50,58 pour cent de filles contre 49,42 pour cent de garçons. En outre, 35,6 pour cent des enfants travailleurs ont une ancienneté de 1 à 5 ans; on y retrouve presque autant de filles que de garçons. Seuls 14,4 pour cent des enfants tout sexe confondu, ont plus de 5 ans d'ancienneté avec 47,10 pour cent de filles. L'on constate à travers ces données, que les parents laissent les enfants travailler dans les mines ou carrières tant que leur constitution physique et leur santé le permettent. Les plus fragiles renoncent en moins d'un an de travail. Ceux qui ont une meilleure forme physique résistent mieux et peuvent travailler pendant 5 ans tandis que les plus endurants vont jusqu'à 10 ans voire plus. Il va s'en dire que la résistance physique et/ou l'endurance constitue un facteur de maintien des enfants dans les carrières et mines.

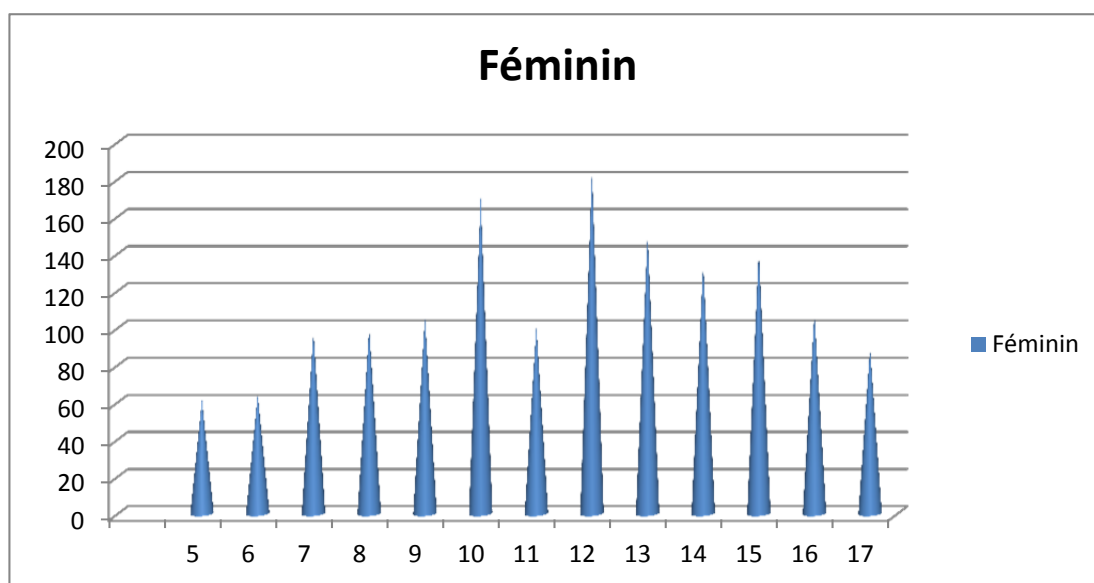
4.1.3. Relation de genre dans le travail économique des enfants

En termes d'équité, l'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE, 2008), a révélé que 53 pour cent des enfants (5 -17 ans) sont de sexe masculin contre 47 pour cent de filles, avec un écart plus prononcé en milieu rural⁵. Cependant, dans les mines et carrières artisanales, la population des filles (1 510) est légèrement plus élevée que celle des garçons (1 481). On peut affirmer que pour une population égale de filles et de garçons, les filles sont plus sollicitées pour aller travailler dans les carrières et mines que les garçons. Cette sur-sollicitation de filles peut se justifier par la disproportion au sein de la population des adultes⁶ en faveur des femmes sur les sites, puisqu'en règle générale, les filles suivent le plus souvent leurs mères et les garçons leurs pères dans les activités artisanales.

⁵ Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) 2018.

⁶ Sur les sites des mines et carrières, on compte 73,1 pour cent de femmes contre 26,9 pour cent d'hommes.

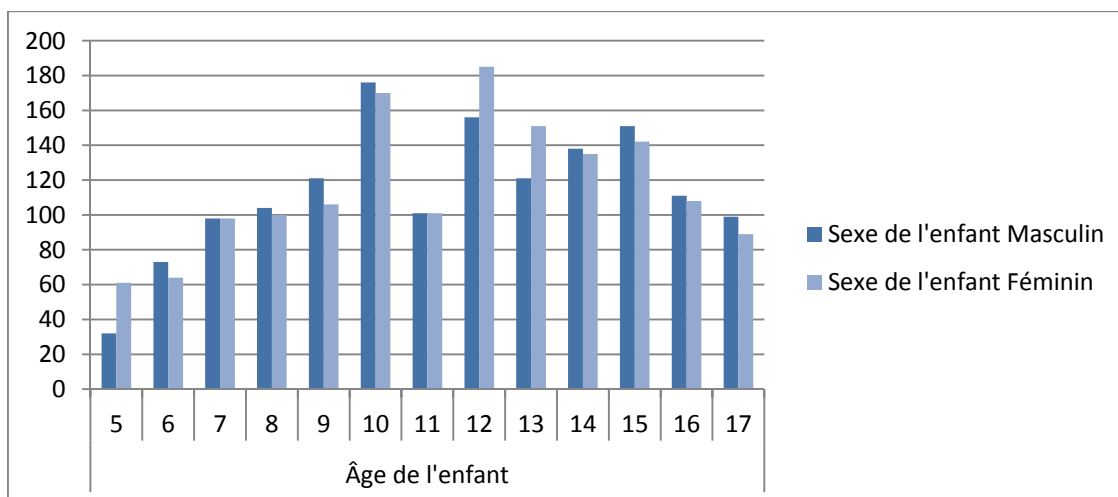
Graphique 4.1.m: Répartition des filles selon le niveau d'instruction et selon l'âge



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Confronté aux statistiques relatives à l'effectif des garçons, le nombre de filles est légèrement supérieur à celui des garçons (+ 29) avec une dominance variée selon les classes d'âge. Par exemple, l'on note une dominance du nombre de garçons au sein des enfants âgés de 10 ans, tandis le phénomène contraire s'observe lorsqu'il s'agit de la classe d'âge des 12 ans.

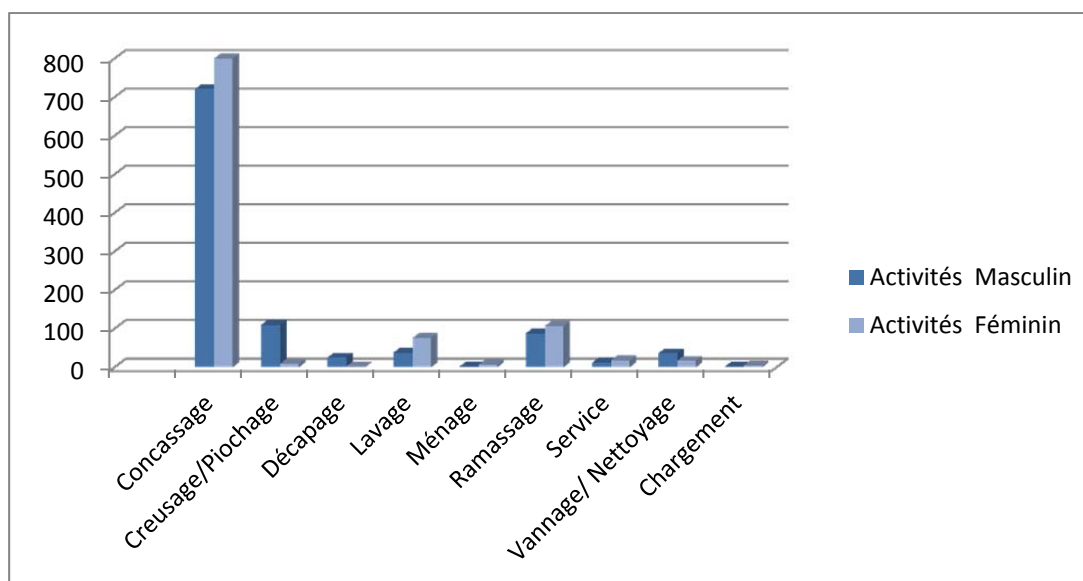
Graphique 4.1.n: Répartition selon le sexe et l'âge des enfants



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Cependant, à partir de 14 ans, l'effectif des garçons est plus élevé que celui des filles; ceci semble, normal puisque certaines activités sont spécialement réservées aux garçons, telles que le décapage et le piochage/creusage.

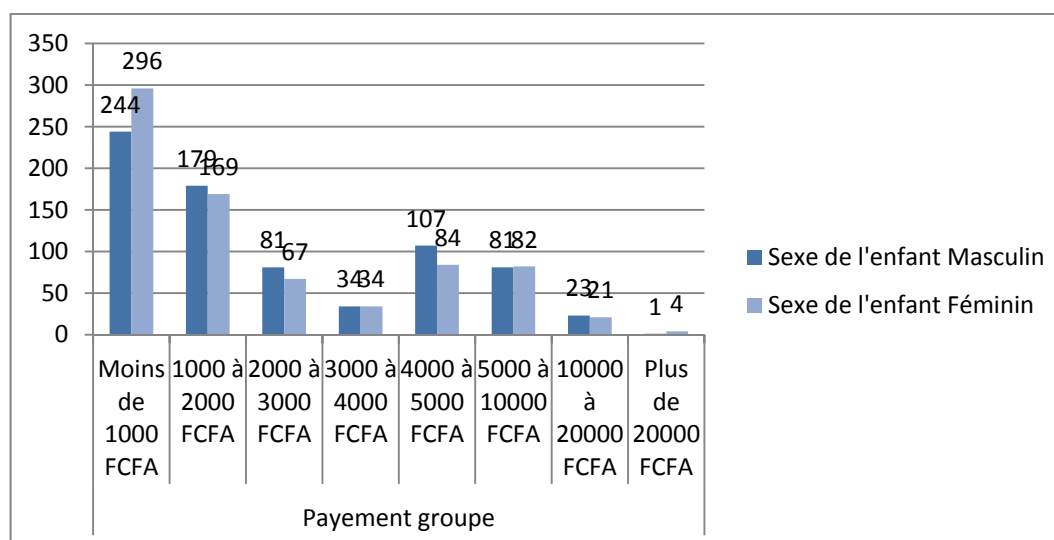
Graphique 4.1.o: Répartition des enfants selon les activités principales et par sexe



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Il s'agit généralement de tâches qui exigent un effort physique supplémentaire et une attention soutenue compte tenu de leur niveau de dangerosité élevé. Par contre, les filles sont en nombre supérieur dans le concassage, le lavage, le ramassage et le transport. Des activités communes aux deux sexes ont aussi été recensées, au nombre desquels figurent le tamisage/criblage et la corvée d'eau. Par contre la tâche de la garde d'enfant sur les sites est une tâche essentiellement féminine et gratuite.

Graphique 4.1.p: Répartition des enfants selon le revenu et par sexe



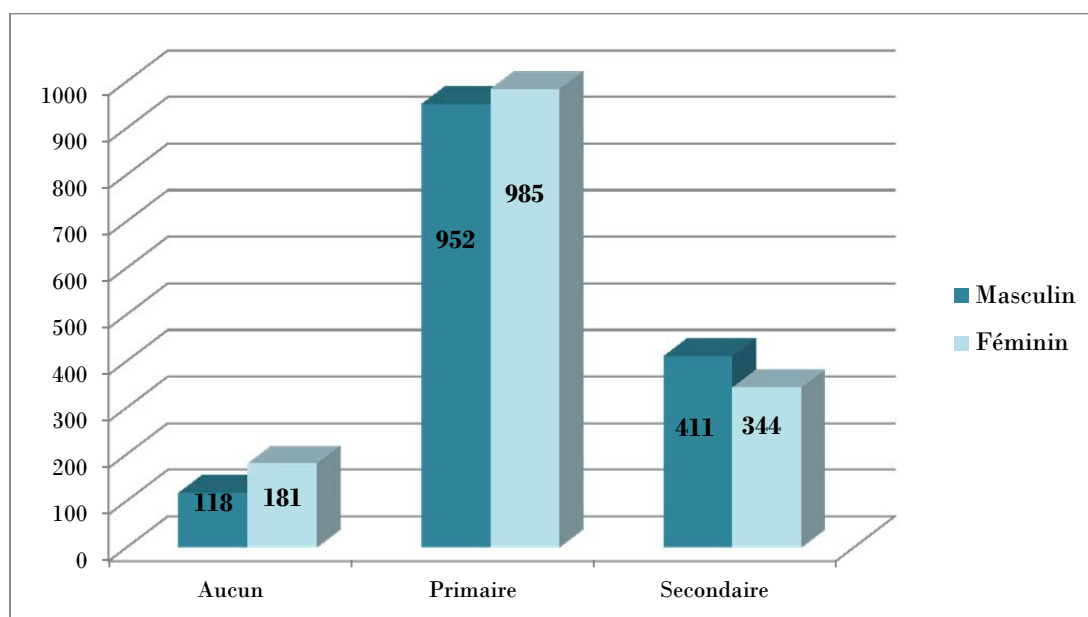
Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Contrairement aux autres tranches de paiement, la tranche des moins de 1 000 F CFA regroupe un nombre élevé de filles que de garçons; ce qui laisse penser que moins de filles sont impliquées dans des secteurs où la rémunération est plus élevée, ou alors qu'elles disposent de moins de temps de travail que les enfants de sexe opposé. Quant à la rémunération on observe généralement un traitement égalitaire mais non équitable. En

effet les exigences d'efficacité sont les mêmes pour les garçons que pour les filles. Et pour une quantité de produit sortie la rémunération ne distingue pas les filles des garçons.

En matière d'instruction, l'effectif des filles au niveau primaire est élevé par rapport à celui des garçons, tandis qu'au niveau secondaire, la tendance est renversée. Ainsi, dans le processus scolaire, le nombre de filles diminue lorsqu'on passe du niveau primaire au niveau secondaire. Les raisons sont nombreuses: grossesse prématurée, déscolarisation, manque de performance scolaire, soutien à la fonction maternelle, etc.

Graphique 4.1.q: Répartition des enfants travaillant dans les mines et carrières selon le sexe et le niveau d'instruction



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Au niveau du primaire, 21,74 pour cent des garçons ont cumulé 1 à 5 ans de retard scolaire, tandis que chez les filles la tendance serait de 23,86, soit un écart de 2,12 points. La performance scolaire est faible dans le rang des filles; pire, 79 pour cent des enfants travailleurs n'ayant aucun niveau d'instruction sont des filles.

4.1.4. Conséquences du travail des enfants travailleurs dans les mines et carrières artisanales

Le travail des mines et carrières prédispose les enfants aux risques physiques et sociaux ayant des effets immédiats ou à long terme.

Conséquences immédiates

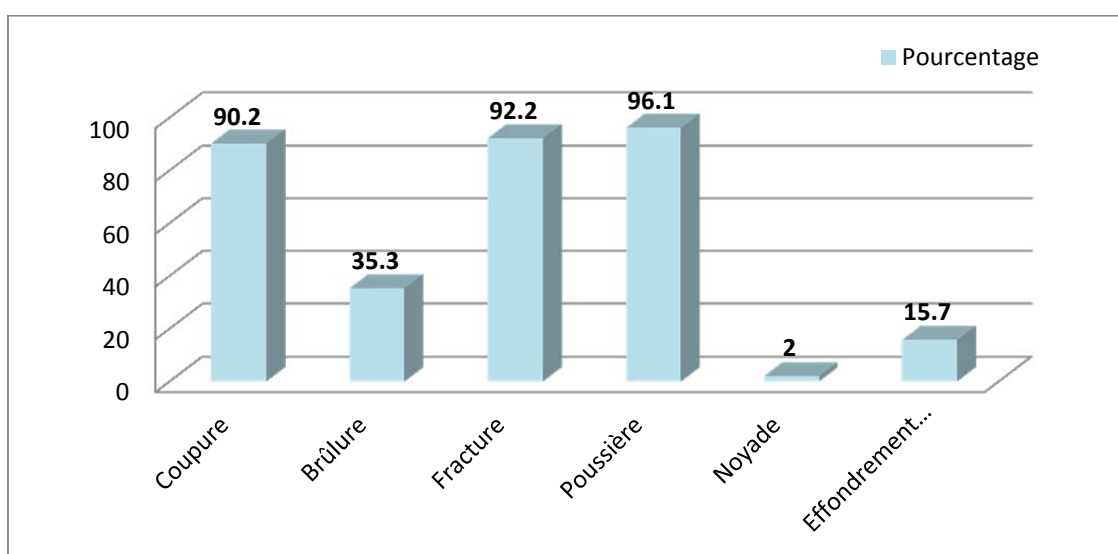
Les conséquences immédiates du travail dans les mines et carrières artisanales sur les enfants travailleurs portent généralement sur leur vulnérabilité. Il s'agit notamment des dangers et risques d'accident de travail sur les sites, et des risques sanitaires, sans oublier les conséquences du travail sur leur scolarisation.

Les dangers et risques d'accident de travail des enfants sur les sites

Les enfants qui travaillent dans les mines et carrières artisanales sont exposés à des dangers et des risques d'accidents liés au caractère pénible du travail lui-même. En effet, sur les différents sites de mines et carrières artisanales, le travail consiste généralement à creuser, à extraire ou à concasser avec des outils souvent adaptés à la taille des adultes. Les enfants transportent la roche, le gravier ou le sable et ceci en l'absence d'équipement de protection adéquats comme des bottes et des casques. Ils sont quotidiennement exposés à plusieurs risques physiques et sociaux. Des enfants qui n'ont parfois pas plus de six ans creusent des puits de mines, travaillent sous terre, remontent des charges de minerai pesantes qu'ils transportent, concassent puis ils procèdent au panage du minerai. Au niveau de l'orpaillage et du gravier par exemple, une fois la couche (aurifère et gravière) atteinte, les enfants sont privilégiés aux côtés des hommes adultes pour le prélèvement des roches, du gravier ou de la terre aurifère compte tenu de la facilité pour accéder à certaines zones. Au cours du long processus de lavage de la terre aurifère qui permet d'éliminer les déchets et d'isoler les paillettes ou des lingots d'or, les enfants ont les mains, les pieds et d'autres parties de leur corps plongés dans l'eau de la rivière. Dans le granite, les enfants concassent durant des heures, sous l'effet des projectiles de particules de granite et l'inhalation de la poussière contenant de la silice libre sous sa forme cristalline.

On notera aussi les risques de coupure ou lésion corporelle, les risques de brûlures cutanées, les risques de fracture, les risques de noyade et les risques d'effondrement, sans parler des éboulements pouvant entraîner des ensevelissements. Le graphique 4.1.q donne une idée sur les risques et dangers présents sur les sites.

Graphique 4.1.r: Proportion des victimes des risques et dangers présents sur les sites



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Sur les 338 enfants travailleurs interrogés, 90,2 pour cent ont déclaré avoir souffert de coupures ou lésions corporelles et 35,5 pour cent ont connu de brûlures cutanées. Plus de 92 pour cent ont reconnu que certains d'entre eux sont souvent victimes de fracture et 96,1 pour cent des filles et garçons n'arrêtent de se plaindre de la poussière. Ils ont également déploré des douleurs régulières dans le dos, à la tête et dans la nuque (91,2 pour cent), la douleur à la poitrine avec des problèmes de respiration (81,4 pour cent) et les

crampes musculaires (plus de 90 pour cent). Il convient de signaler également, que sur certains sites, notamment au niveau de l'orpaillage, certaines filles sont victimes d'abus sexuels ou se livrent au commerce du sexe afin de pouvoir survivre.

Risques sanitaires des enfants travailleurs dans les mines et carrières

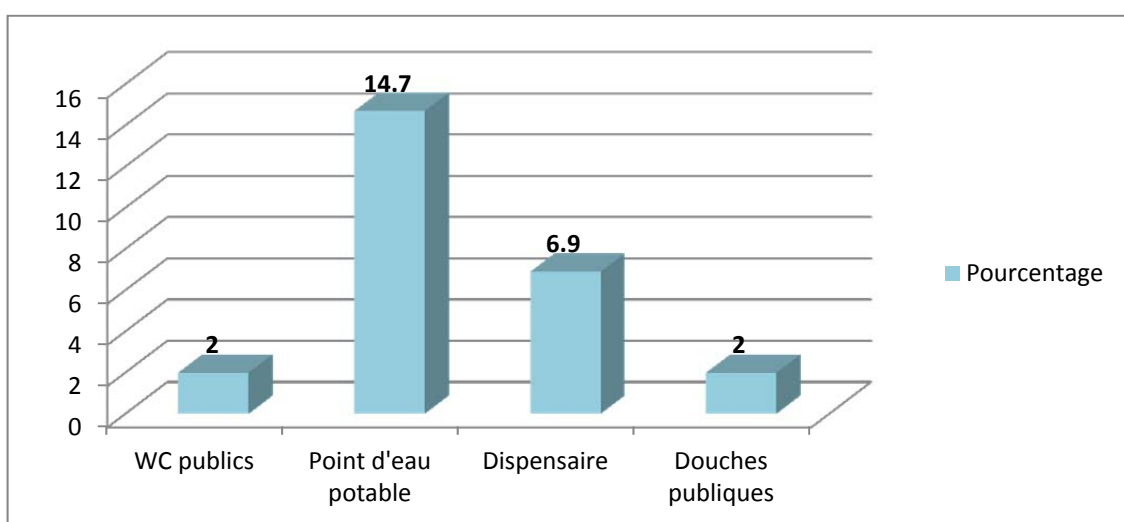
La pénibilité liée aux conditions de travail, constitue pour les enfants, le principal facteur de risques favorables à la propagation et à la prolifération des maladies. En effet, les enfants s'adonnent plusieurs heures par jour au creusage, au concassage et/ou au lavage du minerai. Parmi les risques sanitaires auxquels les enfants sont exposés, on notera:

- les affections pulmonaires et la silicose dues aux fines poussières de granite;
- la fatigue due aux efforts intenses pour creuser les fosses, concasser les granites, écraser et broyer les minerais;
- les affections oculaires et dermatologiques diverses.

Les autres affections courantes recensées sur les sites sont: le paludisme, la toux, la diarrhée, la maladie de la peau, le rhume, les maux de tête, la douleur de poitrine, les problèmes respiratoires, la fièvre, la rougeole, le mal de dos, les fractures et les entorses.

L'insuffisance d'infrastructures sanitaires n'offre pas une couverture sanitaire à tout le monde; à cet effet, l'étude a révélé que seulement 14,7 pour cent des sites de mines et carrières recensés disposent de point d'eau potable. Les centres publics de santé (dispensaires) ne sont présents que sur 6,9 pour cent des sites. Les douches et les WC publics se retrouvent seulement dans 2 pour cent des sites de mines et de carrières.

Graphique 4.1.s: Pourcentage de sites qui disposent d'infrastructure sanitaire sur le site

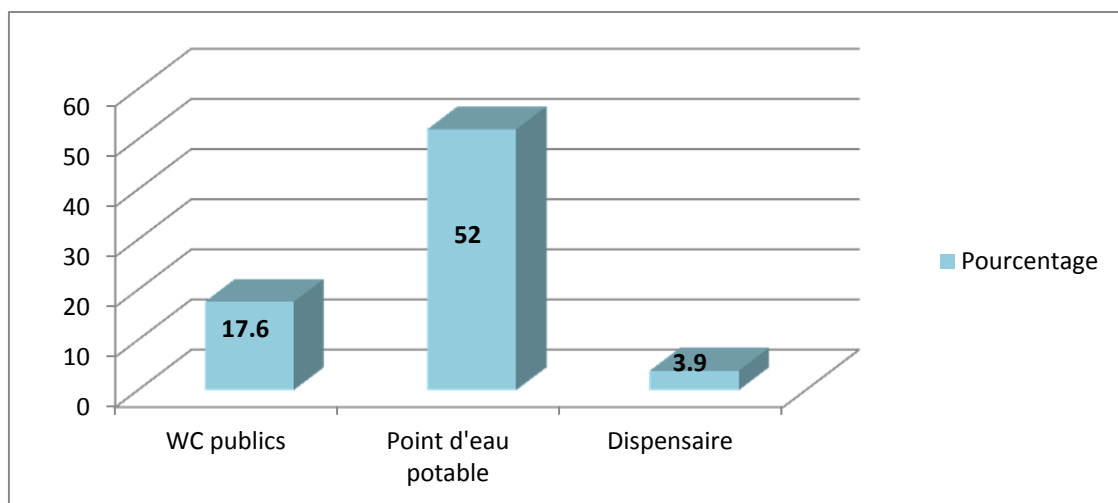


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Par ailleurs, la distance séparant les infrastructures des sites constituent également des obstacles à une intervention rapide lors d'accidents ou de crises. Ainsi, 52 pour cent des sites d'exploitation disposent de points d'eau potable situés à moins d'un kilomètre du site, contre 53,9 pour cent qui ont accès à plus d'un kilomètre aux points d'eau. En outre, 17 pour

cent des sites sont à moins du kilomètre des toilettes publiques tandis que d'autres (36,3 pour cent) sont situés à plus du kilomètre WC publics.

Graphique 4.1.t: Pourcentage de sites qui disposent d'infrastructure sanitaire (moins de 1 km)



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Risques de déscolarisation des enfants

Le travail dans les mines et carrières constitue pour les enfants une activité secondaire. La plupart des enfants travailleurs recensés sont scolarisés; ils se sont inscrits dans une approche « travail-école » qui ne leur permet souvent pas de s'occuper de leurs activités pédagogiques avec des risques de désertion des classes. En effet, le fait que les enfants combinent travail et école favorise l'irrégularité voire l'abandon des classes en raison des absences répétées au cours. Dans ce contexte les fonds investis par les parents sont souvent inutiles, contribuant à un relâchement progressif de leur part, malgré qu'ils continuent de les exploiter dans les mines et carrières. Au niveau du primaire, 21,74 pour cent des garçons ont cumulé 1 à 5 ans de retard scolaire, tandis que chez les filles la tendance serait de 23,86, soit un écart de 2,12 points. La performance scolaire est faible dans le rang des filles.

Impacts du travail des mines et carrières artisanales sur les enfants

Les effets à long terme de l'implication des enfants dans le travail des mines et carrières artisanales sont divers.

4.1.5. Risques de santé et déséquilibre dans la croissance des enfants

Au niveau des sites des mines et carrières artisanales (orpaillage, granite, gravier), les enfants portent généralement des charges qui pèsent souvent plus lourd qu'eux.

Hormis les risques d'accidents immédiats, ce travail qui excède la force des enfants peut affecter négativement leur croissance et leur développement, en particulier si leur consommation de calories est trop faible. Le tableau ci-dessous retrace les éventuels effets que pourra avoir le travail sur les enfants.

Tableau 4.1.b: Risques liés à la croissance des enfants travailleurs

Etapes de croissance	Indications et contre-indications	Nombre d'enfants concernés
Fin de la petite enfance: 5 à 7 ans	- Nécessité d'une ambiance hygiénique, d'un climat calme et compréhensif. - Eviter les mouvements de force et immobilisation prolongée. - Varier les activités, éviter les trop grandes répétitions.	- Quelle que soit la tâche, le travail dans les carrières exige des mouvements de force. - Ils sont 426 enfants âgés entre 5 et 7 ans pour qui c'est impossible de respecter cette indication.
La grande enfance: 8 à 12 ans	- Dépense son énergie de façon peu économique et peut se fatiguer au cours d'un effort soutenu. - Avoir des groupes homogènes. - Soigner les attitudes, pas d'exercices de force. - Ménager un temps de repos à l'entraînement.	1 320 enfants âgés entre 8 et 12 ans dans les carrières. Ils sont intégrés dans des groupes d'adultes et y sont soumis à leur rythme de travail. - Les mouvements nécessaires au criblage et au lavage demandent beaucoup de force.
Puberté 13-17 ans chez les garçons, 13-15 ans chez les filles	- Grande fatigabilité qui va vers explosions pathologiques. - Ne pas forcer, heurter, car c'est l'âge de l'anxiété, de l'irritation, de l'impatience.	807 préadolescent/es sont sur les sites. Ils enfants sont soumis à un rythme et à des activités qui ne prennent pas en compte leur grande fatigabilité.
L'adolescence 17-18 ans chez les garçons, 15-18 ans chez les filles	Eviter le surmenage aussi bien physique qu'intellectuel.	438 sont à risque de surmenage physique sans surveillance sur les sites d'extraction de gravier.

L'enfant travailleur est exposé à des affections musculaires, articulaires et osseuses du fait des contraintes physiques de leurs activités. Le tableau ci-dessous explique les parties du corps susceptibles d'être touchées dans le travail des mines et carrières.

Tableau 4.1.c: Risques liés aux différentes parties du corps de l'enfant travailleur

Les parties du corps pouvant être atteintes.	Les activités qui exposent le plus à l'affection	Nombre d'enfants concernés
Colonne vertébrale	- transport - criblage - lavage - piochage	1 028
Epaule	- chargement - piochage - transport - criblage	1 019
Coude	- chargement - criblage	666
Genou	- transport - ramassage	429

Les autres conséquences à long terme sont les maladies respiratoires et la perte probable de l'audition, et autres handicaps physiques. A cela, il faut ajouter, l'utilisation des produits dopant pour tenir le coup sur le site de travail, ce qui laisse la porte ouverte pour des addictions difficilement maîtrisables.

Education, développement et apprentissage de l'enfant

Il est important de se pencher sur les pratiques locales en termes d'éducation des enfants afin de comprendre les idéologies sous-jacentes chez les adultes quant aux attentes qu'ils ont des garçons et des filles d'âges différents, mais également pour comprendre les attentes que les enfants et les jeunes ont vis-à-vis de leurs parents. Dans certaines zones, des enfants qui jouent dans des sites des mines et carrières artisanales et descendent des tas de graviers sur des bouts de plastique peuvent être perçus comme résistant à une vie morne caractérisée par un travail difficile et monotone. Et pourtant, le fait que les enfants combinent travail et jeu ne constitue pas uniquement une forme de résistance à une pauvreté extrême, mais aussi une caractéristique du quotidien de la plupart des enfants dont la socialisation implique le travail sous différentes formes.

En effet, les parents ou membres de la famille qui initient un enfant au travail des mines et carrières prennent une responsabilité dans la socialisation de l'enfant, en ce que l'enfant apprend des compétences concrètes par l'observation et la participation. Généralement, les enfants commencent à apprendre les compétences du travail dans les mines et carrières dès l'âge de six ou sept ans, mais le font par une observation quotidienne pendant qu'ils assurent des fonctions de soutien pour les personnes qu'ils accompagnent sur le site. Ils sont également encouragés à accomplir des tâches plus légères pour eux-mêmes, comme le battage de l'or, la recherche de petits morceaux de minerais dans les sites, le ramassage du gravier ou du concassé de granite, qui sont à la limite entre le jeu et le travail. Par ce travail, les enfants observent le travail dans les mines et carrières et établissent des relations sociales avec les équipes présentes. Ceci facilite l'intégration des enfants à une équipe une fois qu'ils sont suffisamment forts pour creuser. Par le travail, les enfants apprennent également les compétences et les responsabilités économiques, comme ils le font dans des foyers agricoles où ils se voient remettre de petites parcelles de terrain, des animaux ou des volailles, afin de générer leurs premiers revenus. Les enfants apprennent l'organisation de l'économie du ménage et l'interdépendance qui existe entre les membres du foyer. Le chef du ménage a des responsabilités, généralement à long terme, et les femmes mariées et d'âge adulte ou les adolescents ont d'autres responsabilités, généralement plus immédiates.

En encourageant les enfants à travailler pour eux-mêmes, les parents attendent de leurs enfants qu'ils commencent à satisfaire certains de leurs propres besoins, en particulier s'habiller, se chausser, se coiffer, etc. Par conséquent, même quand ils travaillent avec leurs parents, les enfants peuvent avoir le sentiment et affirmer qu'ils travaillent pour leur propre compte et pour assurer leur propre entretien, comme l'ont fait certains enfants sur les sites de Coubou dans la commune de Tchaourou (Borgou) et de Barikini dans la commune de Bassila (Donga).

4.2. Causes du travail des enfants travailleurs dans les mines et carrières artisanales

La première raison apparente de la présence des enfants dans les mines d'orpaillage et les carrières de granite/gravier est la pauvreté. Cette pauvreté se manifeste à travers l'incapacité des familles des enfants travailleurs à assurer pleinement et avec efficacité, le minimum social au sein du foyer. Cette situation amène généralement les

enfants à aller travailler dans les mines et carrières soit, pour fournir de la main-d'œuvre gratuite aux parents et améliorer le revenu familial, soit dans l'intention de gagner de l'argent pour s'auto-prendre en charge. Pour mieux appréhender cette situation de pauvreté, une analyse approfondie a conduit à l'analyse des causes profondes du phénomène, en établissant les relations d'interdépendance entre elles. Cette analyse a permis de faire une catégorisation en trois niveaux de causalité: les causes immédiates, des causes sous-jacentes et des causes structurelles.

4.2.1. Causes immédiates

Il s'agit des causes ayant une incidence directe sur l'enfant et la famille. Ici, l'analyse est faite selon une approche dite de "pauvreté monétaire". La dépense par personne ou par tête est retenue comme critère phare de l'analyse du niveau de vie des populations.

En l'absence de données statistiques sur le niveau de vie des populations, dans le cadre de la présente étude, nous avons fait recours aux données statistiques de l'Institut National des Statistiques de l'Analyse Economique (INSAE) pour mieux appréhender la situation de la pauvreté monétaire dans les départements en étude. En effet, d'après les données empiriques disponibles à l'INSAE, la pauvreté monétaire touche plus de 40 pour cent de la population des départements du Couffo (46,6 pour cent), des collines (46,1 pour cent) et du Mono (43,5 pour cent). Dans certains départements, la tendance est légèrement en baisse. C'est le cas par exemple de l'Atacora (39,74 pour cent), de la Donga (36,64 pour cent), de l'Alibori (36,29 pour cent) et du Borgou (31,46 pour cent). Il ressort de ces données qu'à l'exception du Borgou, tous les autres départements concernés par la présente étude, présentent un indice de pauvreté supérieur au niveau national qui se situe à 36,20 pour cent. Il va s'en dire que les populations concernées par l'étude ont des conditions de vie assez dégradée par rapport à la moyenne nationale.

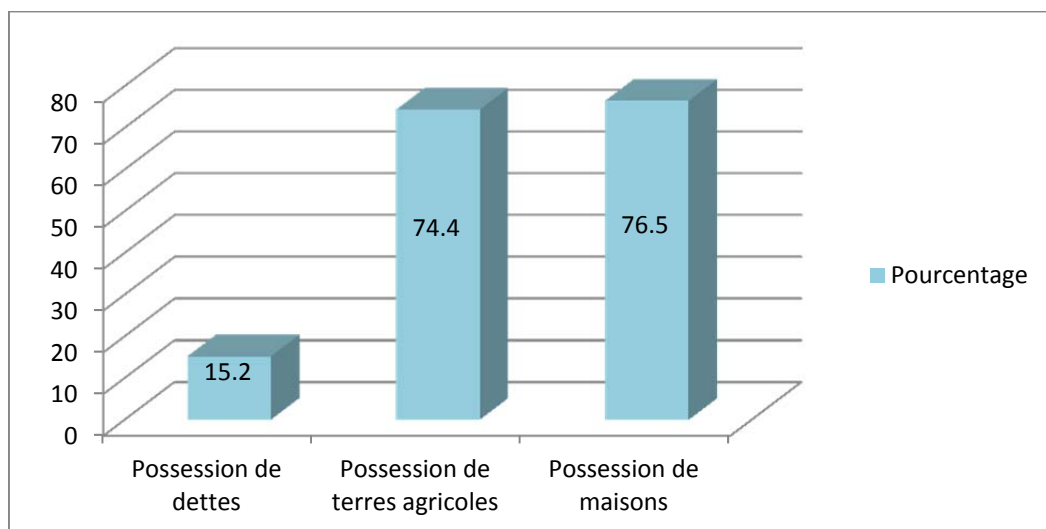
Cette analyse est corroborée par des déclarations obtenues des parents/tuteurs pendant l'enquête. En effet, selon les propos obtenus, les revenus des activités agricoles se situeraient entre 248 780 F CFA et 472 750 F CFA par an et par personne. Avec une très faible capacité d'épargne, l'on pourrait penser que ces acteurs mettent tous leurs revenus dans les dépenses de consommation courantes. Mais le constat est que les parents/tuteurs consacrent plutôt une bonne partie de leurs ressources à l'éducation de leurs enfants qui dépassent généralement six (06) par ménages.

En ce qui concerne la pauvreté dans son aspect non monétaire, l'on note une relative amélioration de l'accès aux infrastructures, notamment au logement et aux terres agricoles. En effet, sur les 238 enfants interrogés, plus de trois enfants sur quatre ont des parents qui possèdent une maison ou un lieu d'habitation pour la famille et 74,4 pour cent des enfants affirment que leurs parents possèdent des terres agricoles; comme le montre le graphique 4.4.a ci-dessous. Ceci semble normal, puisque qu'au Bénin, l'analyse selon le milieu de résidence montre qu'en milieu rural relativement plus d'individus possèdent du patrimoine foncier qu'en milieu urbain. Les proportions y relatives sont respectivement de 73,7 pour cent contre 26,3 pour cent en 2007⁷. Mieux, le mode d'acquisition des droits

⁷ INSAE, EMICOV 2010, 2011.

fonciers est souvent par héritage, conformément aux dispositions de l'article 604 de la loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant code des personnes et de la famille. Aussi selon les enquêtés, la pauvreté foncière est-elle la forme la moins répandue dans les zones de mines et carrières artisanales. Cependant, le type d'aménagement (lotis ou non) et le mode d'utilisation de ces terres ne sont pas mentionnés.

Graphique 4.2.a: Répartition des enfants selon le patrimoine des parents



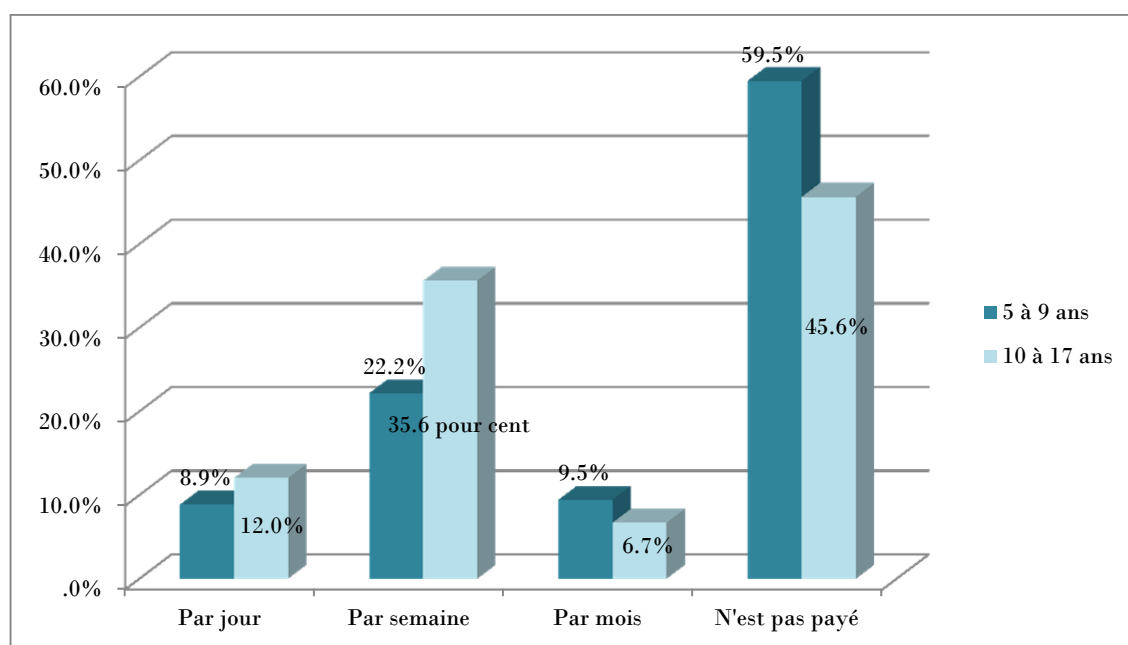
Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

En définitive, le faible niveau de revenus agricoles constatés des parents/tuteurs, pousse généralement les familles et certains enfants à rechercher d'autres sources de richesses en allant travailler dans les mines d'orpaillage et les carrières de gravier et granite, malgré qu'ils possèdent des terres agricoles et des lieux d'habitation. Pour une meilleure rentabilisation des activités, ces acteurs font généralement appel à une main-d'œuvre infantile souvent gratuite.

En effet, près de 2 644 enfants sur 2 991 recensés, soit 88,4 pour cent sont sollicités par leurs parents pour les aider dans les tâches professionnelles sur les sites de granite, de gravier et d'or. L'apport des enfants travailleurs est si important d'autant plus que 86 pour cent vont actuellement à l'école et sont obligés de concilier l'école et le travail sur les sites, ce qui constitue un risque potentiel à la rétention scolaire voire à la déscolarisation. Pourtant, l'appoint procuré par le travail de l'enfant est non-négligeable en ce sens qu'il vient augmenter le revenu net de l'activité du parent. La valeur réelle qu'apporterait l'utilisation d'une main-d'œuvre payante est substituée par celle de l'enfant en vue de minimiser les charges d'exploitation liée à l'activité.

Il convient de remarquer par ailleurs, que bon nombre d'enfants travailleurs ne sont pas rémunérés. Ce traitement est loin d'être une source de révolte chez l'enfant et l'on assiste dans la plupart des cas observés, à une solidarité « familiale » de tous les membres pour faire front contre la « famine » ou garantir la survie dans un contexte de pauvreté aux effets récurrents. Les modalités de paiement des enfants travailleurs par tranches d'âge sont configurées dans le graphique 4.4.b suivant.

Graphique 4.2.b: Répartition des enfants selon les modalités de paiement et par tranche d'âge

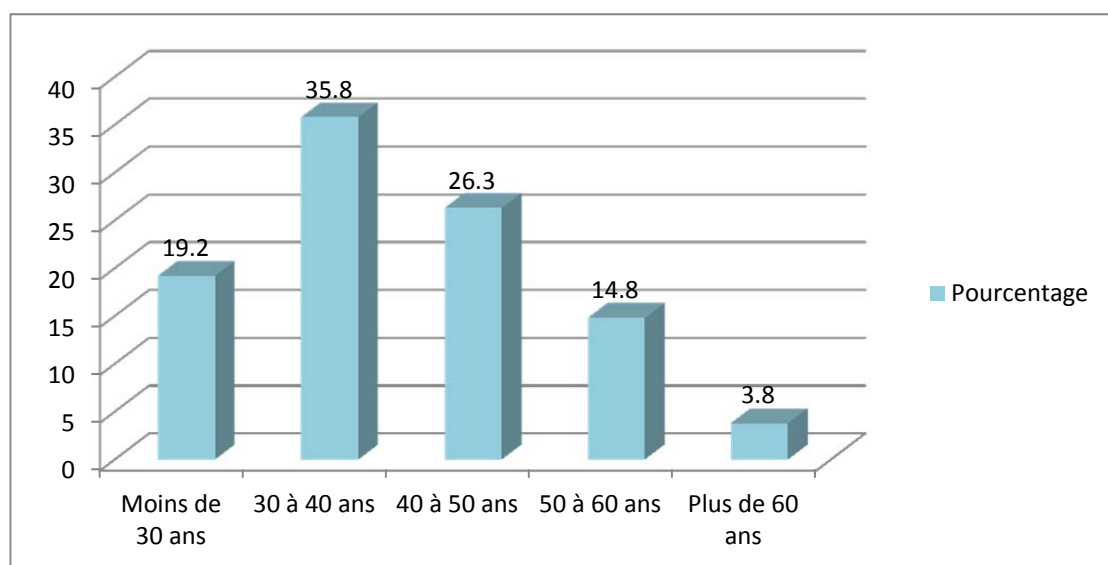


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Il faut remarque par ailleurs, que l'âge du chef de ménage exerce un effet important dans la dynamique de pauvreté des membres de la famille. En effet, la grande majorité des parents/tuteurs (88,4 pour cent) vit avec leurs enfants qui travaillent dans les mines et carrières artisanales, tandis qu'un nombre infime d'entre eux (11,6 pour cent) n'ont aucun lien de parenté avec les enfants. Ceci voudra dire que la responsabilité directe d'un nombre important des parents est engagée dans la présence de ces enfants sur les sites.

La décomposition des parents/tuteurs des enfants travailleurs dans les sites et carrières artisanales, par tranches d'âge, nous a permis de constater que seulement 19,2 pour cent ont un âge inférieur à 30 ans. Par contre, l'on peut noter une prédominance des parents âgés de 30 à 40 ans (35,8 pour cent) contre 26,3 pour cent âgés entre 40 et 50 ans. La dernière tranche d'âge, certainement la plus vulnérable du point de vue physique et psychologique, est constituée des parents de plus de 60 ans qui représentent 3,8 pour cent de la population enquêtée; comme nous le présente le graphique 4.4.c ci-après.

Graphique 4.2.c: Répartition des parents/tuteurs des enfants travailleurs par âge



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

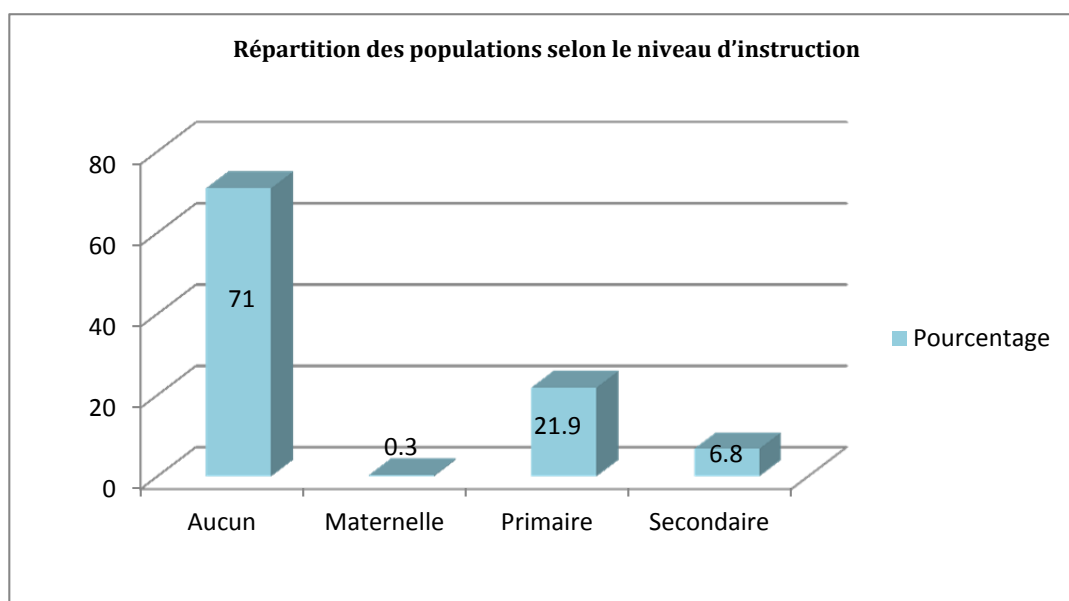
D'après le troisième document de Stratégies de Croissance et de Réduction de Pauvretés (SCR3) de 2009, les ménages dirigés par des personnes dont l'âge est compris entre 25 et 35 ans, affichent des incidences de pauvreté moins élevées (10 points de pourcentage de baisse) que chez celles âgées de plus de 60 ans. Ces derniers présentent des incidences de pauvreté de 1,81 fois plus élevées que ceux des ménages dont le chef a moins de 25 ans. Cette étude corrobore cette analyse puisque 78,2 pour cent des parents/tuteurs âgés de moins de 40 ans affirment parvenir à satisfaire la plupart des besoins de leur ménage contre 12,7 pour cent des parents/tuteurs âgés de plus de 60 ans. Ces derniers l'expliquent par la dégénérescence de leurs capacités physiques de production; situation qui les amène généralement à solliciter la main d'œuvre de leurs enfants afin d'accroître le revenu familial.

En somme, le travail des enfants devient parfois une stratégie commune pour lutter contre l'indigence; mais les risques encourus sont énormes. Ils sont généralement inconnus ou mal appréciés par les acteurs, constituant ainsi un danger potentiel auquel ils feront face à court, à moyen ou à long terme. Le travail des enfants devient la cause et le résultat de la pauvreté.

4.2.2. Causes sous-jacentes

En dehors de la situation de pauvreté constatée, l'analyse sociodémographique des familles ressort d'autres causes supplémentaires justifiant le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales au Bénin. Le niveau d'instruction est l'un des facteurs qu'il convient d'analyser minutieusement au sein de la population (parents, tuteurs et employés) qui fréquente les mines et carrières. A cet effet, le graphique 4.4.d ci-après, nous donne une synthèse de la répartition des parents/tuteurs des enfants travailleurs dans les mines et carrières artisanales selon le niveau d'instruction.

Graphique 4.2.d: Répartition des populations selon le niveau d'instruction



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Cette répartition montre que 71 pour cent de ces parents/tuteurs n'ont aucun niveau d'instruction; 25 pour cent ont un niveau primaire contre 10,2 pour cent qui ont pu franchir le seuil du secondaire. Il ressort de ces données statistiques qu'une grande partie des parents, tuteurs et employeurs ne disposent pas d'un stock minimum de connaissances pour saisir des opportunités économiques et d'amélioration de leur vie. Cette situation sociale laisse aux travailleurs des mines et carrières artisanales très peu de possibilités d'épanouissement, même économique; car il existerait un lien entre la pauvreté et le niveau d'instruction comme le témoigne les différentes théories du capital humain. Par exemple, la théorie des ressources humaines de Harbison & Myers (1964) dispose que l'éducation fournit les qualifications nécessaires, pour le développement ainsi que l'épanouissement des individus et la modernisation. Selon les données statistiques contenues dans le document SCRP3 (2009), les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction comptent 1,26 fois plus de pauvres sur le plan monétaire que ceux dont le chef n'a que le niveau du primaire. Ce rapport passe à 5,87 pour le niveau supérieur.

Pour pallier ce handicap, les acteurs concernés saisissent les opportunités proches de leur environnement immédiat, à savoir, travailler dans les mines et carrières artisanales. L'ancienneté dans les activités sur les sites confirme cet élan constant des parents, exploitants et employeurs à s'investir de plus en plus dans ce secteur. Les données statistiques ont révélé que 39,6 pour cent des parents travailleurs ont moins de 5 ans d'expériences de travail, tandis que 30,5 pour cent environ enregistrent une durée 5 à 10 ans contre 15,1 pour cent pour une ancienneté de 10 à 15 ans; enfin, 5,3 pour cent cumulent une expérience de travail de plus de 20 ans. La tendance diminue considérablement à mesure que le nombre d'années passées dans ces mines et carrières devient plus important. Cela serait dû au caractère physique que requiert l'activité.

Le travail des enfants trouvent aussi son origine dans la vision traditionnelle qu'ont les parents de l'enfant, du développement personnel, et de la finalité de la vie. En effet, selon l'opinion traditionnelle, un enfant qui naît est appelé à devenir un homme pour le

garçon et une femme pour la fille. Il/elle doit devenir un/e adulte et une personnalité à plus ou moins grande échelle et faire tout pour vivre très longtemps. Reprenons un à un les éléments importants de ce parcours de vie et leur sens dans un tableau.

Tableau 4.2.a: Perception locale du parcours de vie

Nom	Désignation en fon	L'expression complète	Traduction littérale en français	Sens
Garçon	Sou-nou –vi	Sousou-nou –vi	Gloire – bouche – enfant	Source de glorification en devenir
Fille	Gnon-nou – vi	Gnonna-nou –vi	Bonheur –bouche – enfant	Source de bien être en devenir
Etre adulte	Gni -Min-ho	Gni Min –ho	Devenir - Autre – parole	Devenir une parole de l'autre
Personnalité	Min djo min		Personne engendrer personne	Personne humanisant une autre personne
Vieux/vieille	Gnon-daho	Gnonna – Daho non	Bien être grand propriétaire	Qui possède le plus grand bien être

Ainsi le garçon est appelé à devenir pour les siens:

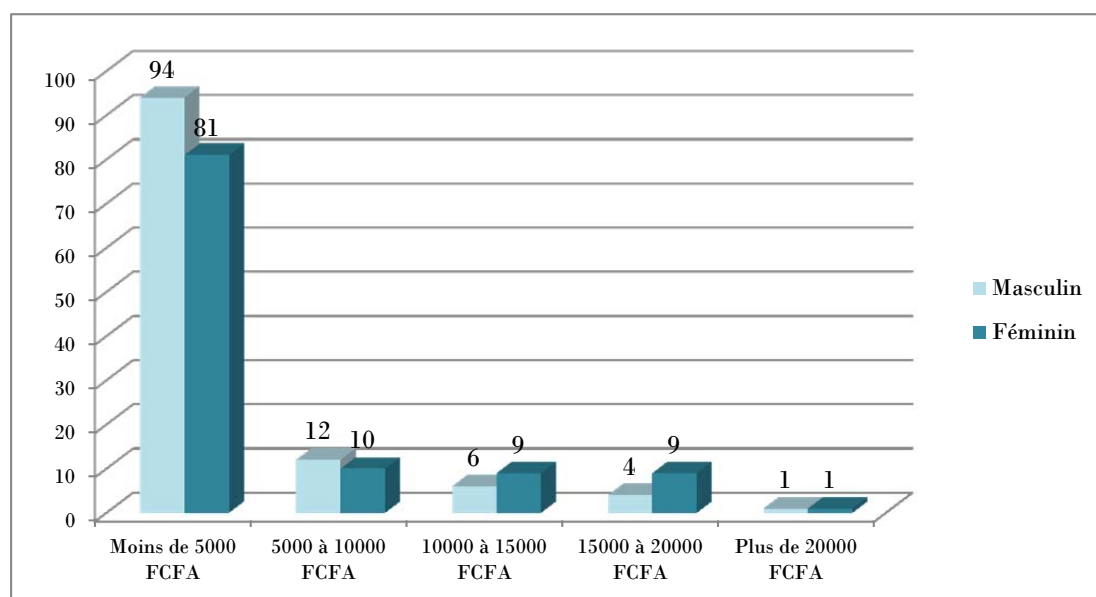
- une source de fierté;
- l'incarnation de leur parole (attentes);
- un être humanisant ses proches (tolérance);
- un chercheur de longévité.

La fille est appelée à devenir pour les siens:

- une source de bien-être;
- l'incarnation de leur parole (attentes);
- un être humanisant ses proches (tolérance);
- un chercheur de longévité.

Le travail est pour l'enfant, un moyen de procurer aux parents la joie de profiter d'eux sur le plan matériel et financier. Les gains des enfants dans les carrières de graviers roulés servent essentiellement à contribuer à la satisfaction des besoins familiaux. Ainsi plus de 18 pour cent des enfants contribuent à l'achat de bien pour le ménage, presque 18 pour cent participent au paiement des frais de scolarité et un peu moins de 15 pour cent financent leurs l'achat des biens de l'école, à partir des revenus obtenus du travail dans les mines et carrières artisanales. La répartition (en pourcentage) des enfants selon la rémunération et par sexe est résumée par le graphique 4.4.e ci-après.

Graphique 4.2.e: Répartition des enfants selon la rémunération et par sexe



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

4.2.3. Causes structurelles

Les causes structurelles sont multiples et diverses. Toutefois, l'on peut les résumer essentiellement à quatre points.

D'abord, il faut noter la faible implication politique des mairies dans les stratégies de lutte contre le travail des enfants. Aucun PDC des communes des zones d'exploitation des mines et carrières artisanales, ne définit des actions stratégiques de prévention ou/et de retrait d'enfants dans les mines et carrières artisanales. Cette absence est confirmée au cours des entretiens avec les responsables en charge des affaires sociales desdites communes, qui ont reconnu ne pas disposer, au sein des mairies, d'axes stratégiques de lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales, ni d'actions ou d'activités sur la prévention et de retrait des enfants des sites d'exploitation. Cette situation ne favorise guère l'incitation des acteurs locaux à lutter efficacement contre le fléau.

D'un autre côté, il faut remarquer la demande de plus en plus forte des minerais produits sur les sites des mines et carrières artisanales. Cette situation en croisement avec la précarité des populations riveraines des sites des mines et carrières artisanales qui se manifeste par l'incapacité des familles à assurer le minimum social (alimentation, accès à l'éducation, aux soins de santé primaire, etc.), ou toute situation pouvant conduire à une instabilité sociale de la famille, constitue la circonstance qui amène les enfants à se retrouver dans les mines et carrières artisanales. Ceux-ci voient en la mine et/ou carrière artisanale, une opportunité de gagner de l'argent liquide à court terme, ce qui donne l'engouement d'un enrichissement facile et rapide.

La troisième cause institutionnelle tient au caractère informel des activités. En effet, la grande majorité des sites de mines et carrières artisanales opèrent dans l'informel. Cela explique comment les exploitants artisanaux échappent aux réglementations en vigueur et emploient de nombreux enfants âgés de 5 à 17 ans, sans conditions préalables de recrutement des enfants. Les mines et carrières artisanales opèrent ainsi à la limite de la

légalité et de l'illégalité et l'activité constitue généralement une alternative à tout autre travail dans l'économie informelle et attirent des travailleurs saisonniers venus des villages voisins, ou des migrants de plus longue durée surtout dans les sites d'orpillage.

Une dernière cause institutionnelle se trouve être l'insuffisance de protection sociale des familles. En général, les structures en charge de protection des enfants manquent de moyens matériels, techniques et financiers; ce qui limite leur action sur le terrain. Par ailleurs, les services sociaux qui soutiennent l'éducation des enfants issus de familles pauvres dans les communautés rurales reculées sont insuffisants pour répondre aux besoins de tous les enfants. En conséquence, de nombreux enfants accompagnent souvent leurs parents pour jouer ou aider les parents à travailler dans les sites. Les plus jeunes restent souvent sous un œil bienveillant de leur mère ou une sœur aînée, tout en travaillant dans le site.

5. Présentation et analyse des résultats par sous-secteur

5.1. Le sous-secteur de granite

Le granite est un matériau moins stratégique que l'or et plus accessible que le gravier; c'est une roche magmatique de formation et de texture cristalline visible. Il se compose de feldspath (généralement potasse de feldspath et oligoclase), et de quartz, avec une petite quantité de mica (biotite ou muscovite) et de minéraux accessoires mineurs, tels que le zircon, l'apatite, la magnétite, l'ilménite et le sphène. La densité du granite varie de 2,63 à 2,75. Sa force d'écrasement va de 1 à 14 kg par cm².

Au Bénin, depuis les années 70, les populations des régions abritant des formations rocheuses datant du précambrien se sont lancées dans l'exploitation anarchique et artisanale du granite, et ce, à des fins économiques et financières.

5.1.1. Cadre institutionnel et légal de l'exploitation du granite au Bénin

Au Bénin, la loi n°2006 –17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin, en son article 10 définit la carrière comme étant « les gîtes naturels de matériaux de construction, d'empierrement et de viabilité, de matériaux pour l'industrie céramique, de matériaux d'amendement pour la culture des terres et autres substances analogues, à l'exception des phosphates, nitrates, sels alcalins et autres sels associés dans les mêmes gisements; les tourbières et sablières sont également classés parmi les carrières ». Il apporte des précisions en son article 11 sur les différents types de carrières; on distingue les carrières permanentes ouvertes et les carrières temporaires ouvertes. Les carrières appartiennent à l'Etat et constituent un domaine public particulier dont la gestion est régie par la loi (art 12, code minier). Ainsi, l'exploitation artisanale des carrières permanentes et temporaires est reconnue et autorisée par l'Etat sur délivrance d'un permis d'exploitation; c'est une activité formelle qui oblige l'exploitant à payer en contrepartie des ressources exploitées, des taxes (superficiaires et d'extraction) dont l'assiette et le taux sont fixés par la réglementation minière. Cependant, en son article 47, l'Etat offre la possibilité aux citoyens d'extraire à ciel ouvert dans des carrières permanentes ouvertes par ce dernier, sur autorisation conjointe des ministres des mines et des domaines de l'ouverture sur domaine public, des matériaux meubles pour la construction ou les travaux publics.

Il est fort aisé de constater que les exploitants opérant dans les 58 sur les 63 carrières de granite recensées (à l'exception de 5 exploitants de Tchaorou), ne disposent d'aucune autorisation officielle de l'Etat, même si l'Association des Exploitants des carrières de Granite du Nord (AECGN), reconnue par le Ministère en charge des mines qui a délivré sur demande une autorisation.

Malgré sa reconnaissance dans le code minier, l'exploitation artisanale du granite n'est pas mentionnée dans la nomenclature des métiers de l'artisanat au Bénin. Les activités artisanales sont régies par la loi n° 098-037 du 27 novembre 2001 portant code de l'artisanat. Cette loi et son décret d'application ont pris en compte le concassage artisanal de la pierre, sous-entendu du granite. Cependant, il n'existe pas un véritable cadre formel de développement du secteur pour permettre aux acteurs de bénéficier de la politique de renforcement institutionnel, technique et organisationnel développée par le ministère en

charge de l'artisanat et les partenaires techniques et financiers. Il pouvait permettre aux acteurs de sortir de l'illégalité; toutefois, il convient de rappeler la présence de plus en plus remarquée du Ministère en charge du secteur qui commence par s'intéresser à l'exploitation artisanale du granite, sans toutefois apporter son appui institutionnel aux acteurs impliqués.

Dans les 66 communes concernées, à l'exception de la commune de Tchaorou, aucune mairie n'entretient de façon légale des relations avec les exploitants des sites; elles ne prélèvent ni des droits d'exploitation auprès des bénéficiaires, ni des droits de transport auprès des camionneurs. En outre, aucune action programmatique liée aux sites de concassage de granite n'est prévue par les mairies dans leurs plans de développement communaux (PCD). Par contre, des fonds sont perçus par certaines organisations à la base (association de développement à Savè, royauté à Bantè, etc.) auprès des exploitants des sites; en retour aucune action de développement n'est menée pour la promotion du secteur.

5.1.2. Inventaire et répartition des carrières de granite au Bénin

L'exploitation artisanale du granite est réalisée dans trois départements du Bénin, à savoir: le département des collines, le département du Borgou et le département de la Donga. Au total, 63 carrières ont été répertoriées, illégalement réparties dans les 10 communes.

Tableau 5.1.a: Répartition des sites de granite selon les départements

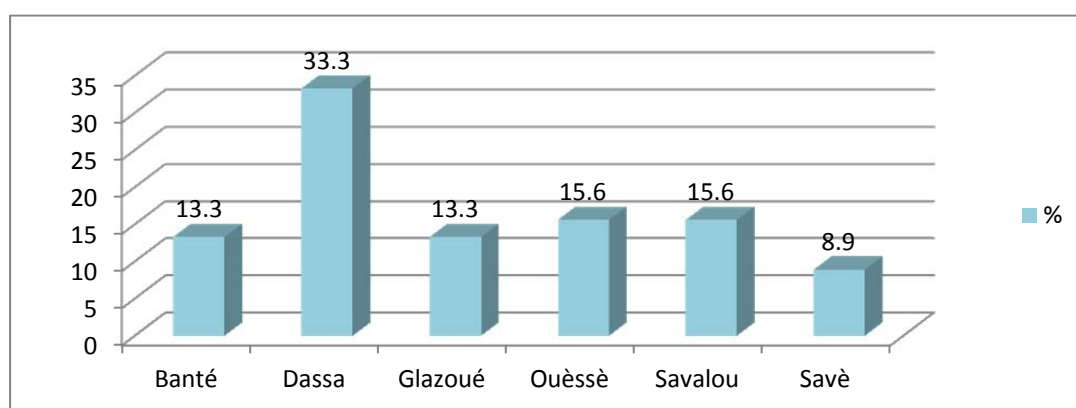
Départements	Communes	Nombre de site
Borgou	Parakou	6
	Tchaourou	7
	Total	13
Collines	Bante	6
	Dassa	15
	Glazoue	6
	Ouesse	7
	Savalou	7
	Save	4
	Total	45
Donga	Bassila	4
	Ouake	1
	Total	5
Total	10	63

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Le département des collines constitue le centre névralgique de l'exploitation traditionnelle du granite. Ce territoire qui abrite six communes toutes traversées par des collines d'altitude moyenne de 300⁸ m, offre de manière généreuse le matériau aux exploitants. L'on note dans tout le département, la présence de 45 sites d'exploitation inégalement répartis; il s'agit pour la plupart des carrières jadis exploitées et abandonnées par des entreprises de construction d'infrastructures routières. Le nombre de carrières en activité varie d'une commune à une autre.

⁸ RGPH3.

Graphique 5.1.a: Répartition des carrières de granite dans le département des collines

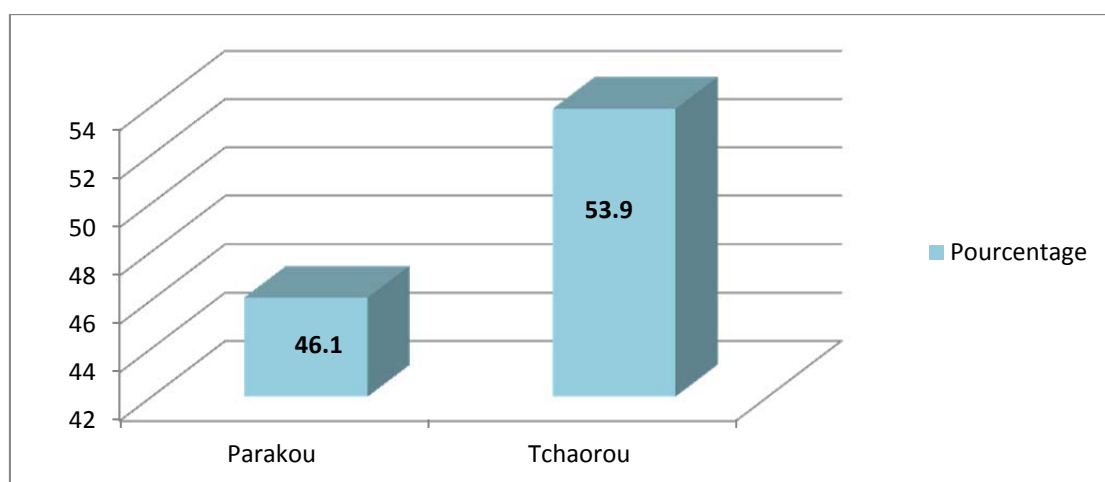


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Considérée comme le pôle de concentration de l'activité, la commune de Dassa regroupe à elle seule près de 33 pour cent des sites répertoriés dans le département, soit 15 carrières opérationnelles, que l'on retrouve dispersées dans 5/10 arrondissements (Dassa I; Dassa II; Trè; Lèma; Kèrè). L'activité est plus développée dans l'arrondissement de Trè qui abrite 7 carrières, les autres étant occupés par 2 à 3 sites. La commune de Savalou et celle de Ouèssè occupent le 2^e rang sur l'échelle d'occupation de sites d'exploitation avec la présence de 7 sites fonctionnels; on les retrouve en nombre important respectivement dans l'arrondissement de Savalou-Aga, 70 pour cent, et à Kèmon, 43 pour cent. Glazoué et Banté présentent chacune plus de 13 pour cent des sites recensés dans le département, c'est-à-dire 6 carrières régulièrement fréquentées dans chaque commune, dont près de la moitié de celles identifiées dans la commune de Glazoué située dans l'arrondissement de Sokponta. Dernière, la commune de Savè abrite moins de carrières de granite, en l'occurrence 4 sites répartis dans les arrondissements d'Adido (2), Boni (1) et plateau (1).

Dans le département du Borgou, deux communes seulement abritent des carrières de granite; il s'agit de Parakou, 46,1 pour cent et de Tchaorou, 53,9 pour cent. A Parakou, seul le premier arrondissement regroupe les six carrières identifiées, contrairement à Tchaorou où l'activité est concentrée dans toute la commune.

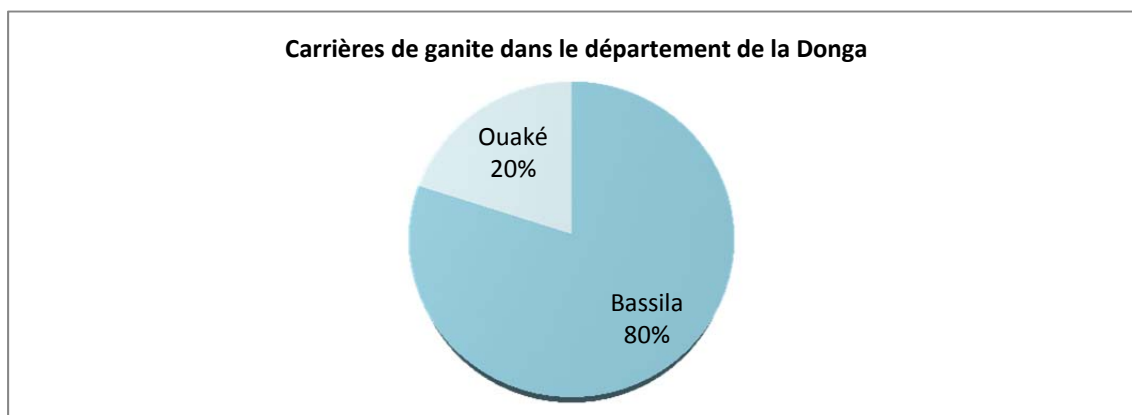
Graphique 5.1.b: Répartition des carrières de granite selon le département du Borgou



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Dans le département de la Donga, deux communes abritent les carrières de granites, en l'occurrence, la commune de Bassila et celle de Ouaké. A Bassila, l'exploitation du granite est réalisée, ici l'activité est menée sur 4 sites, alors que dans la commune de Ouaké, seul le site de Séméré est concerné.

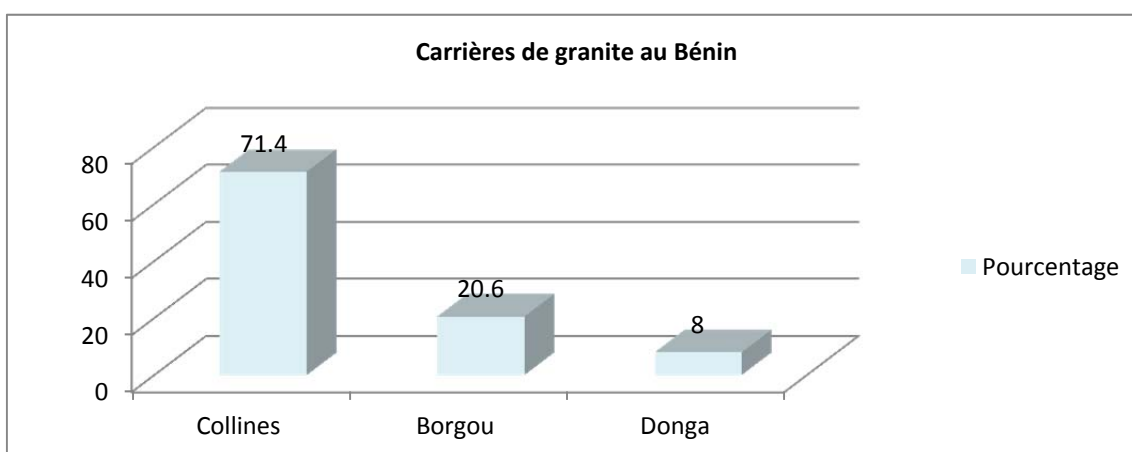
Graphique 5.1.c: Répartition des carrières de granite selon le département de la Donga



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Au regard des résultats du recensement, l'on constate que le département des collines regroupent près de 70 pour cent des carrières de granites fonctionnelles au Bénin, suivi du département du Borgou, 20,6 pour cent et de la Donga, 8 pour cent. Cette tendance est assez vraisemblable, puisque, contrairement aux autres départements, le département des collines (d'où le nom) est traversé par une chaîne de collines de diverses altitudes.

Graphique 5.1.d: Présence de carrières de granite au Bénin



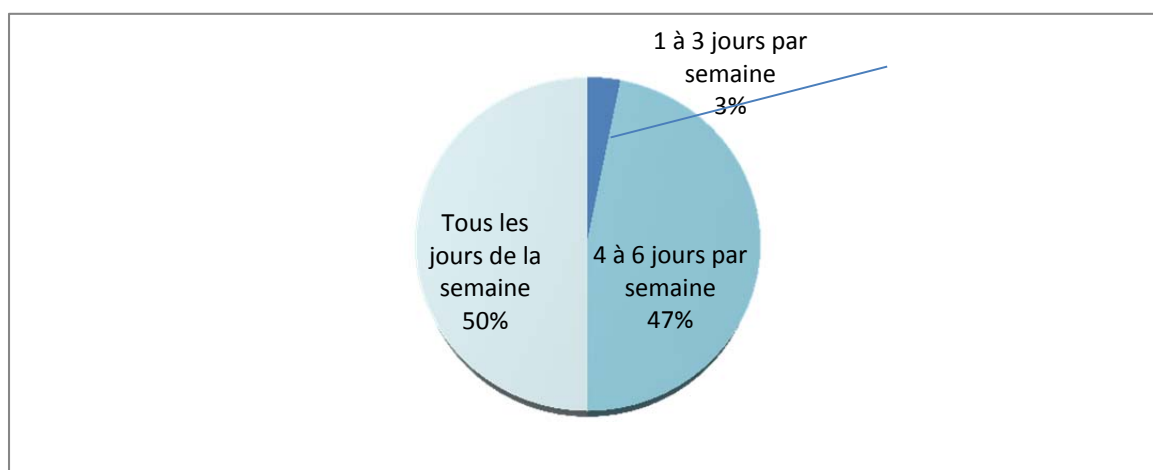
Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Sur l'ensemble des carrières de granite recensées, plus de 93 pour cent ont été jugées potentiellement exploitables pendant plus de 5 ans; cette tendance indique que l'activité peut être menée à long terme sur presque toute la totalité des sites. Le risque d'utilisation des enfants sur une longue période reste a priori assez élevé. La disponibilité du matériau n'est pas sans lieu avec l'envergure des sites; en effet, les carrières situées dans tous départements couvrent une superficie moyenne de 2 ha dans toutes les communes, surtout dans les communes de Glazoué, Ouaké, Bassila et de Bantè. Elles sont potentiellement pourvoyeuses pour des centaines de décennies de la matière première aux

consommateurs. Parallèlement, l'enquête a révélé l'existence quelques « petites carrières » à Savalou principalement dans l'arrondissement de Savalou-Aga et surtout dans la commune de Dassa à Trè, Lèma et Dassa II.

La fonctionnalité des sites est assez élevée, ce qui traduit une forte demande de la part de la clientèle. De manière générale, près de 47 pour cent des sites sont fonctionnels 4 à 6 jours, 50 pour cent tous les jours de la semaine et 3 pour cent d'un à trois jours dans la semaine avec la présence effective de femmes et d'enfants; près 30 pour cent des carrières de granite regroupent plus de 50 travailleurs.

Graphique 5.1.e: Fonctionnalité des carrières de granite



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Dans les trois départements, les carrières de granite sont assez vastes avec une forte potentialité en matériau; pour satisfaire le besoin de plus en plus grand du marché, les carrières sont obligées de fonctionner plusieurs jours par semaine et par ricochet d'utiliser davantage de main-d'œuvre.

La notion de carrière en ce qui concerne le granite présente une particularité; ici, une carrière est un espace où l'on procède à l'extraction et/ou au concassage du granite. Les acteurs ont la possibilité de faire déplacer les blocs de granite pour leur transformation vers des sites situés hors des zones traditionnellement réservées à l'activité. Ainsi, tenant compte de cette particularisation et des résultats de l'inventaire des sites, il est aisé de considérer 3 catégories de carrières de granite; les carrières situées aux abords des collines de granite, les carrières situées sur les terrains nus à faible distance des collines et les carrières « maisons ».

Ces 3 types de carrières possèdent des caractéristiques différentes au regard des critères communs de différenciation qui leur sont appliqués. Ces 3 critères sont: la superficie, la sécurité des enfants au travail et le degré d'utilisation de l'enfant dans le travail.

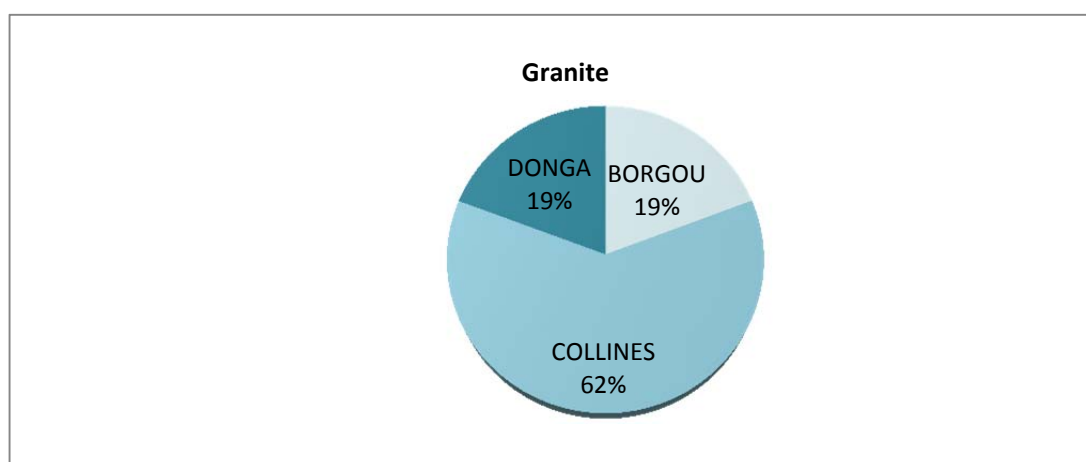
Tableau 5.1.b: Typologie des carrières de granite

Typologie des carrières de granite	Superficie approximative	Sécurité des enfants au travail	Degré d'utilisation de l'enfant dans le travail
Carrières situées aux abords des collines	Plus de 1 ha	Nulle	Moyen
Carrières situées sur les terrains nus à faible distance des collines	Entre 0,1 et 1 ha	Moyenne	Moyen
Maisons « carrières »	Moins de 0,1 ha	Elevée	Elevé

Il ressort de cette typologie que contrairement aux carrières situées aux abords des collines, les acteurs des autres carrières n'ont directement pas accès à la matière première. Le granite est d'abord fragmenté en blocs moyens puis transporté vers ces destinations avant d'être concassés en petits grains. Aussi, la sécurité dans ces types de carrière est-elle plus ou moins garantie (risques de chutes par exemple) sans toutefois remettre en cause les risques sanitaires qui demeurent toujours. Enfin, le degré d'utilisation des enfants est très élevé dans les carrières « maison » puisqu'ils sont supposés être sous la dépendance totale de l'exploitant « parent » qui peut empiéter sur leurs heures d'étude, de loisirs et de repos.

5.1.3. Nombre et caractéristiques démographiques des enfants travailleurs

Les carrières de granite mobilise un nombre important d'enfants travailleurs, soit 62,4 pour cent de l'effectif total d'enfants recensés tout sous-secteur confondu. Sur les 63 sites d'exploitation de gravier recensés, l'enquête a dénombré 1 867 enfants âgés de 5 ans à 17 ans, soit près de 62 pour cent dans le seul département des collines, et 19 pour cent dans chacun des autres départements. Ce nombre important d'enfants travailleurs dans les collines est lié au nombre élevé de sites répertorié. Ainsi, davantage de sites fonctionnels dans une localité, supposerait la présence d'un effectif assez élevé d'enfants.

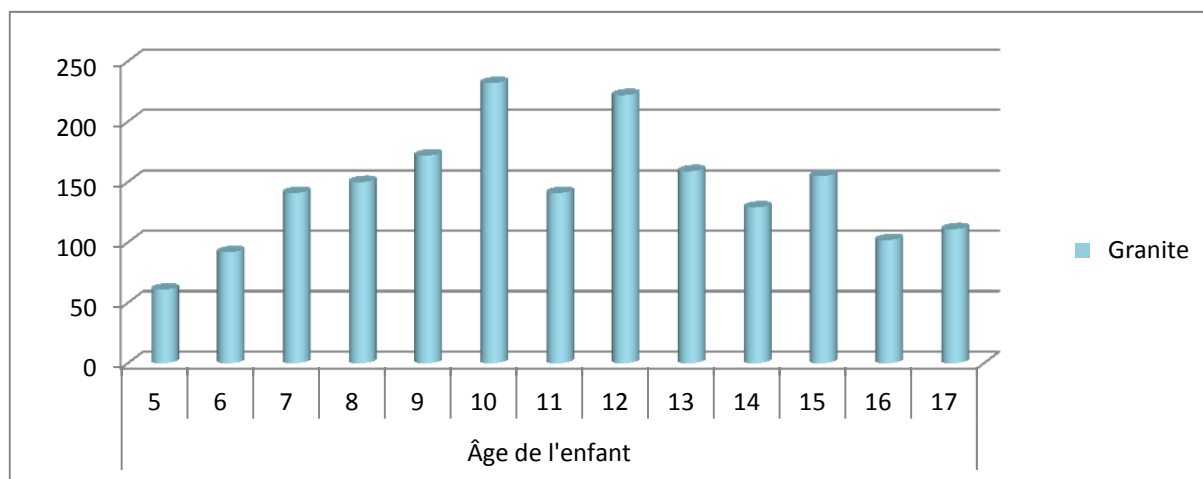
Graphique 5.1.f: Nombre d'enfants dans les carrières de granite selon les départements

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Considérant les tranches d'âge d'enfants recensés, l'on peut constater la prédominance des enfants de 10 ans en nombre relativement égal avec ceux âgés de 12 ans; entre cet intervalle d'âge, l'on note une baisse drastique du nombre d'enfants, ce pourrait s'expliquer par une absence des sites de concassage pour raison scolaire ou tout autre. En outre, le graphique obtenu, traduit de façon croissante la présence des enfants travailleurs

dans les carrières au et à mesure qu'ils grandissent en âge, mais après 12 ans d'âge, ils commencent par désertir les sites, peut-être dans l'intention, soit de mieux s'occuper de leurs études secondaire/universitaires, soit s'engager dans un processus de formation professionnelle ou alors s'impliquer davantage dans les travaux champêtres.

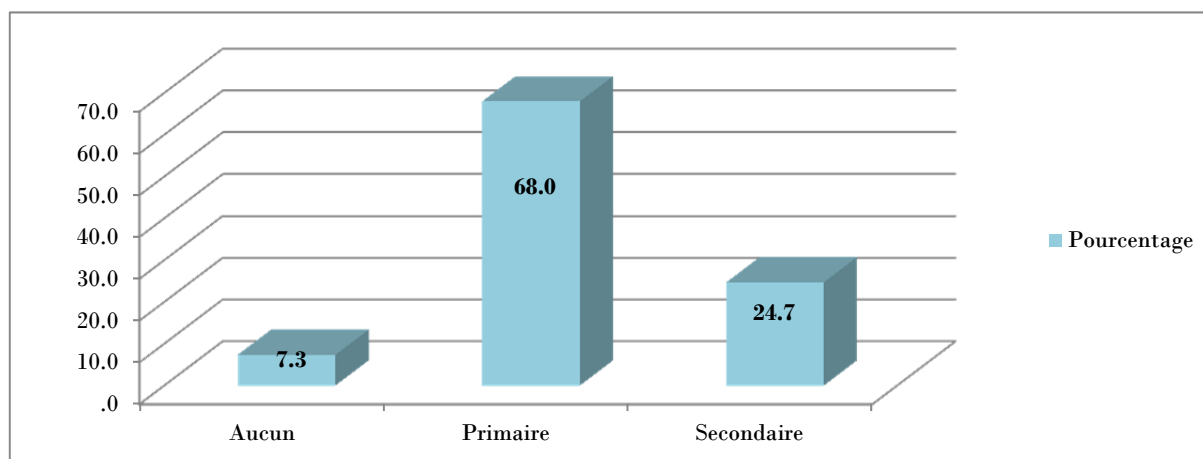
Graphique 5.1.g: Nombre d'enfants dans les carrières de granite selon les départements



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

En analysant de près le niveau le graphique ci-après, l'on peut remarquer la présence de plus 92 pour cent d'enfants scolarisés, dont près de 68 pour cent ont le niveau primaire.

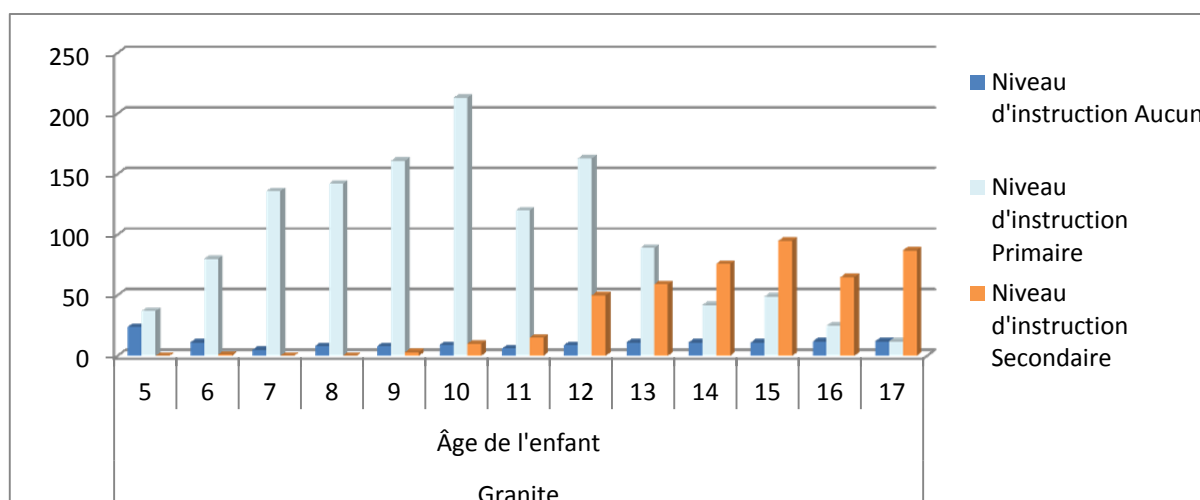
Graphique 5.1.h: Nombre d'enfants dans les carrières de granite selon le niveau d'instruction



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Considérant le fait que les enfants de 10 à 17 ans sont plus nombreux, près de 70,6 pour cent, alors que l'on observe un nombre élevé d'enfants évoluant dans le cycle primaire sur les sites, il est aisé de comprendre la présence parmi eux des enfants en fin de cycle primaire (10-11 ans) et d'autres qui manifestement auraient enregistré un retard scolaire (tranche d'âge de 12 ans à 17 ans).

Graphique 5.1.i: Niveau d’instruction des enfants travailleurs dans les carrières de granite selon l’âge



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

L’on constate la présence sur les sites d’une population hétérogène d’enfants travailleurs, mais surtout d’une grande partie d’entre eux qui se retrouvent dans le schéma « école-travail » préjudiciable à leur avenir. Pour mieux comprendre le risque auquel, ils sont confrontés, on peut les répartir en trois groupes les enfants travailleurs présents au cours primaire: groupe de 5 ans -9 ans, groupe de 10 ans – 12 ans et enfin, le groupe de 13 ans – 17 ans.

Tableau 5.1.c: Répartition par tranche d’âge des enfants travailleurs recensés dans les carrières de granite

	5 ans - 9 ans	10 ans – 12 ans	13 ans – 17 ans	Total
Nombre d'enfants scolarisés en primaire et qui travaillent	556	163	217	936
Pourcentage	59,40%	17,41%	23,19%	100%

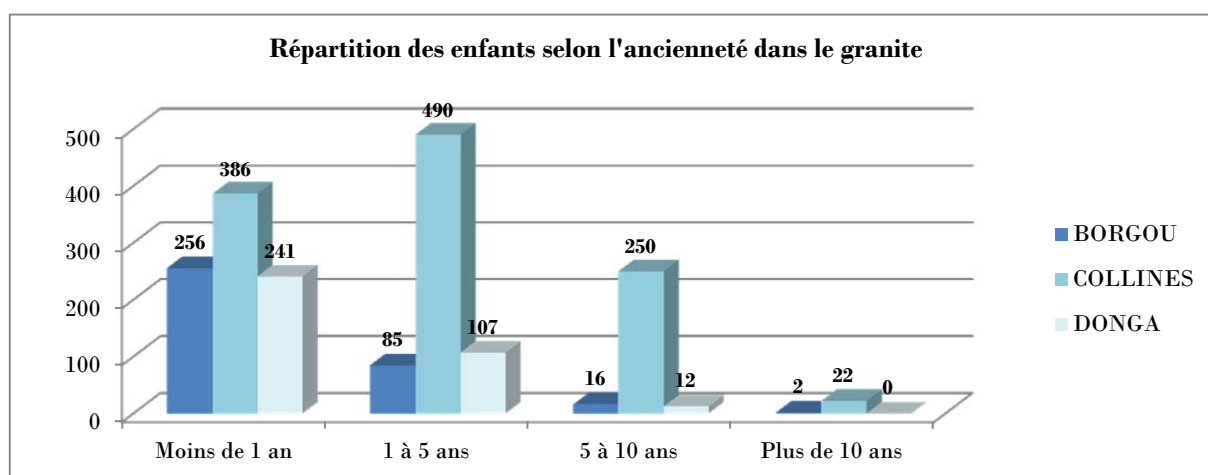
Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

La fréquentation simultanée des sites de concassage et de l’école aurait eu des conséquences désastreuses chez ces enfants. En tout état de cause, 23,19 pour cent d’enfants accusent déjà un retard scolaire considérable. La performance scolaire est critique et si cette tendance est maintenue, de nombreux enfants connaîtront plus tard la déscolarisation. Il urge que l’Etat s’engage davantage dans le secteur en vue protéger ces enfants qui apparemment tendent vers la déperdition scolaire.

La presque totalité des enfants présents sur les sites de concassage sont originaires de la localité; 88,2 pour cent vivent avec leurs parents ou tuteurs, mais surtout proches des carrières ou dans les carrières « maison », ce qui faciliterait d’ailleurs leur présence régulière dans l’activité. Tous les jours de la semaine, 50 pour cent d’entre eux y travaillent, non loin des 46,9 pour cent qui sont réguliers 4 à 6 jours dans une période de 7 jours. La commune de Glazoué, celle qui abrite les plus grands sites du département des collines, mobilise le plus grand nombre d’enfants, soit 34,5 pour cent suivie de Bantè et de Dassa. L’étude a également montré qu’un nombre important d’enfants dans les collines cumulent 1 à 5 ans d’expériences que dans les autres départements. En outre, on enregistre près de 47 pour cent d’enfants nouvellement arrivés dans le secteur, quel que soit le département considéré.

Contrairement à cette tendance, moins d'enfants cumulent un nombre d'expériences de plus de 10 ans, ce qui justifie la tendance traduisant la sortie progressive des enfants des carrières au fur et à mesure qu'ils grandissent en âge. Néanmoins, ils commencent le travail assez tôt (5 à 6 ans), soit dans le but d'aider leurs propres parents ou travailler pour le compte d'exploitants.

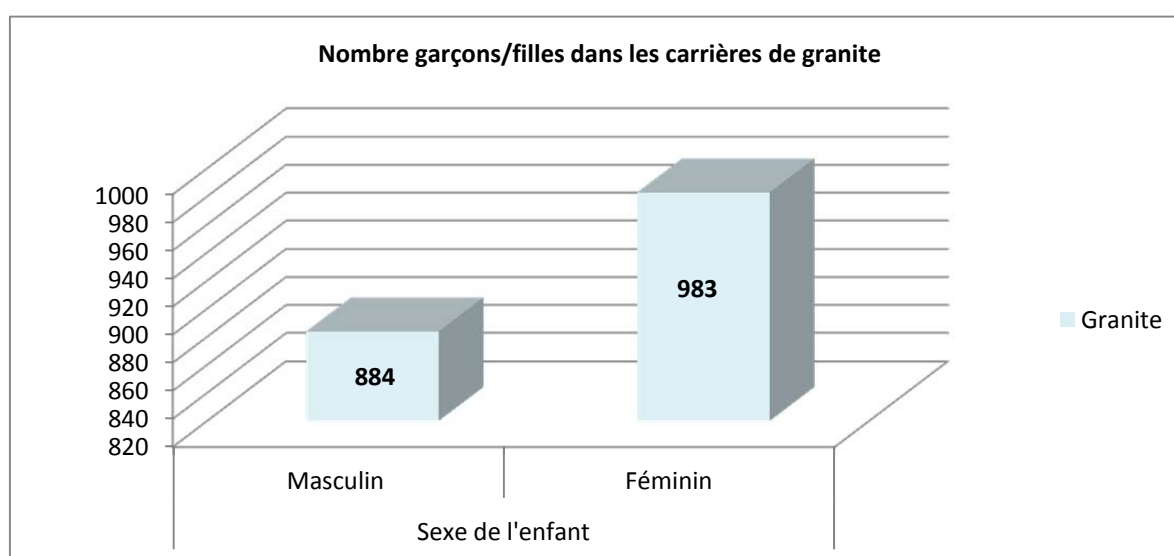
Graphique 5.1.j: Répartition des enfants selon l'ancienneté dans les carrières de granite



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Parmi les enfants travailleurs, l'on rencontre des filles; au total, l'enquête a recensé 983 filles âgées de 5 à 17 ans soit, 52,6 pour cent de l'effectif global. Dans le département des collines, l'on a recensé 575 filles contre 573 garçons, soit une population féminine légèrement supérieure, 50,08 pour cent des cas enregistrés. En ce qui concerne la commune de la Donga, la tendance est respectée, avec 51,11 pour cent de filles "travailleurs" tandis que dans le Borgou elles sont mieux représentées avec un pourcentage de 62,39 pour cent.

Graphique 5.1.k: Nombre de garçons/filles dans les carrières de granite

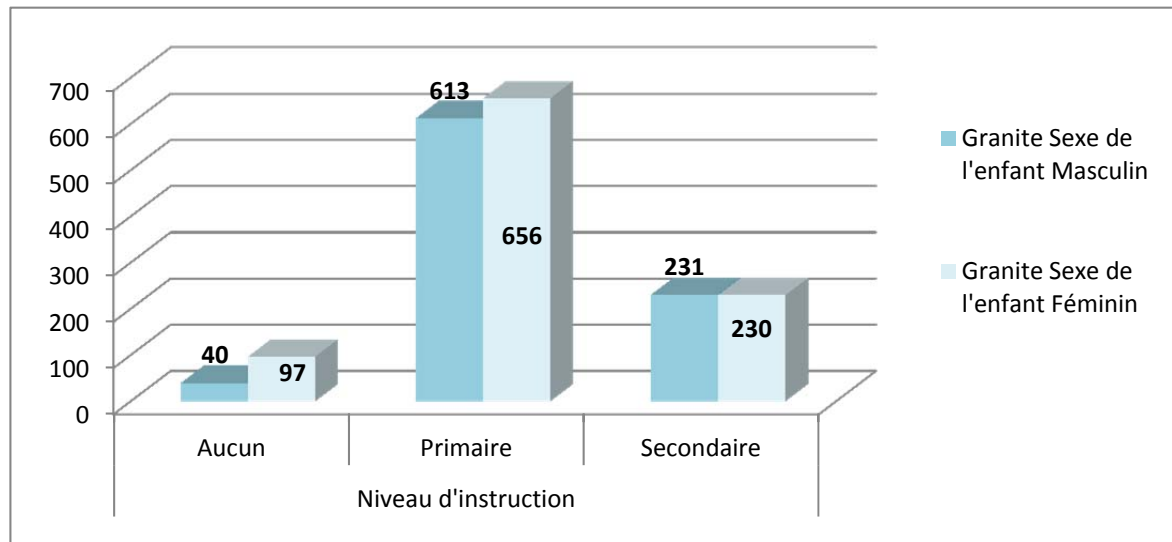


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Autrement, l'on y rencontre autant de filles que de garçons sur les sites. La forte représentativité des femmes remet en cause l'idée qui sous-tend que l'exploitation du

granite exige de la force physique. En tout cas, le sexe ne constitue pas un critère important dans le travail des enfants dans les carrières de granite; cependant, l'âge y joue un rôle prépondérant, car les enfants de 10 à 17 ans sont plus nombreux, 70,6 pour cent, que les autres enfants dont l'âge varie entre 5 et 9 ans représentant 29,4 pour cent de l'effectif total.

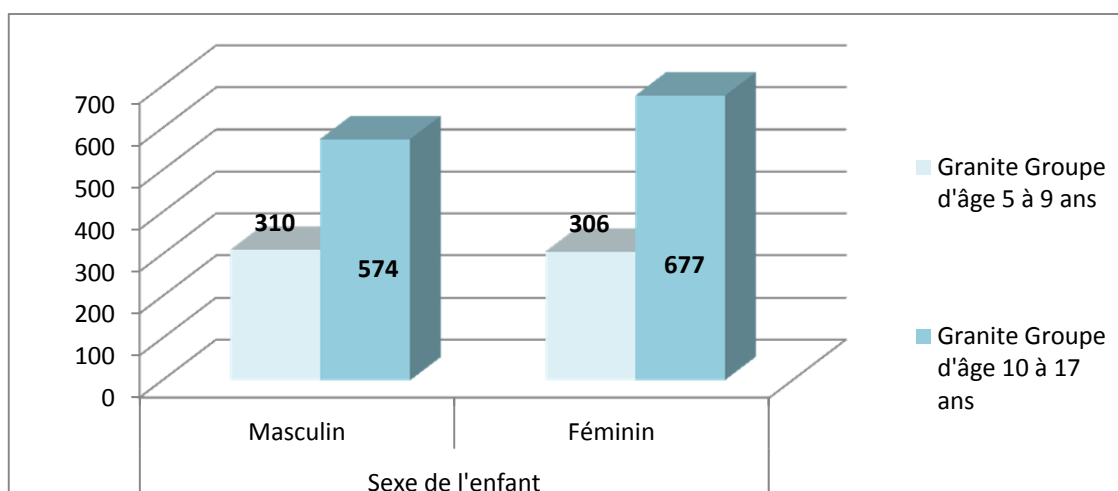
Graphique 5.1.I: Niveau d'instruction des enfants travailleurs dans les carrières de granite selon le genre



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Au plan scolaire, les filles sont autant instruites que les garçons; ainsi, elles partagent également leur temps entre travail et école. Au niveau primaire, l'effectif des filles est légèrement inférieur à celui des garçons, tandis qu'il semble s'égaliser dans le cycle secondaire. Les groupes d'âge recensés au sein de la couche féminine âgée de 5 ans à 17 ans, montrent une légère suprématie des filles sur les garçons en ce qui concerne les tranches d'âge des 5 ans à 17 ans, alors que le nombre de garçons et de filles semble être identique pour la tranche d'âge des 5 ans à 9 ans. L'on peut déduire de cette analyse que le surplus des filles constaté par rapport au nombre total d'enfants travailleurs dans les carrières de granite, se retrouve dans la tranche d'âge de 10 à 17 ans. La présence importante de filles de cette catégorie dans les carrières confirme davantage, le fait que le sexe n'est pas un critère important dans le travail des enfants. Il existe une ou des activités transversales dans lesquelles, filles et garçons s'impliquent sur des bases communes et égalitaires.

Graphique 5.1.m: Répartition genre des enfants travailleurs selon l'âge dans les carrières de granite



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

5.1.4. Systèmes d'exploitation des carrières de granite au et principaux acteurs

Ressources foncières, matérielles et humaines

La matière première transformée provient des collines des départements concernés; c'est une propriété publique qui est exploitée en toute quiétude par les populations. Les espaces de concassage sont nombreux et variés; il s'agit notamment de:

- Abords des collines, espace public occupé sans autorisation par les riverains; exemple: sites d'itagui et de Kèrè dans la commune de Dassa; site de Sokponta dans la commune de Glazoué; sites de Ague-sodji et de Koutago dans la commune de Savalou; site de Koubètè dans Basson, commune de Bantè.
- Terrain nu appartenant à la communauté (propriété lignagère) ou dans d'autres cas à un groupe de personnes l'ayant hérité de leurs parents; il s'agit des « propriétaires terriens ». Ici, l'on rencontre des « supposés propriétaires » convertis en promoteurs ou des exploitants qui viennent s'installer illégalement sur les espaces. Ces sites se situent relativement proches des collines; exemple: sites de Trè et de laguema dans la commune de Dassa; site de Gomé dans la commune de Glazoué; sites de Affossou – Klinnou dans la commune de Savalou.
- Concessions privées abritant l'exploitation du granite; elles sont situées non loin des sites traditionnels et appartiennent à des personnes détenteurs de droits de propriété ou de droit d'habitation; exemple: maison Kasso dans la commune de Dassa; tchakaloké et Tamaté dans la commune de Glazoué; site de Baganhoué dans la commune de Savalou.

D'une manière générale, à l'exception des concessions privées, les ressources foncières tenant lieu de sites d'exploitation du granite n'offrent aucune garantie sécuritaire

aux acteurs. Ils peuvent être délogés à tout moment par l'autorité publique (cas des abords des collines) ou les « propriétaires » des sites.

L'activité principale menée dans les carrières de granite est le concassage, mêlée à d'autres activités moins soutenues, telles que le décapage, le tamisage, le ramassage, le transport et le chargement. L'outil principal de travail est constitué de masses dont le poids varie entre 1 et 2 kilogrammes. D'autres instruments rudimentaires sont également utilisés et se composent, entre autres, de pioches, de marteaux de différentes masses, de houes, de pelles, de tamis de diverses granulométries, de bassines usagées, en faïence ou en métal, du burin, de barres de fer, de poinçons, de brouettes, de râtaux et de balais végétaux. L'usage manuel d'instruments archaïques est caractéristique de l'activité, ce qui lui confère d'ailleurs son caractère artisanal.

Dans l'organisation et la gestion des sites, on distingue les acteurs suivants: promoteur, exploitant, transformateur de granite et vendeur.

Le promoteur: il s'agit du « propriétaire » du site; on les appelle « propriétaires terriens ». Ils ne participent souvent pas à l'exploitation directe du site, mais ils ont un droit de regard sur tout qui s'y passe. Il loue l'espace aux exploitants en contrepartie de somme d'argent négocié selon des normes non prescrites. Dans le département des collines, les promoteurs de site ne sont pas nombreux; ils sont souvent confondus avec les exploitants.

L'exploitant: il s'agit de la personne (physique ou morale) qui exploite la matière première du site; l'on peut rencontrer plusieurs exploitants sur un même site. L'exploitant individuel peut être un responsable de famille (parent ou tuteur) qui utilise ses enfants pour le concassage (entreprise familiale) ou un individu quelconque. Dans le second cas, il s'agit souvent de groupements de femmes organisés autour de l'activité. L'exploitant est impliqué dans le processus de transformation; il gère les revenus et paie ou non les travailleurs selon les cas.

Transformateur de granite: il s'agit des personnes réellement impliquées dans le processus d'extraction et de transformation du granite. En plus des exploitants, l'on retrouve un nombre important d'enfants de 5 à 17 ans ainsi que des adultes. Les transformateurs de granite reçoivent des émoluments selon leurs statuts, la nature du travail abattu et la durée du travail; certains ne sont pas rémunérés.

Vendeur: il ne s'agit pas d'un poste de travail spécifique; d'habitude, c'est l'exploitant qui se charge de la vente du produit.

Organisation du travail et jeux de pouvoir

L'organisation du travail sur les sites de concassage de granite dans le département des collines n'est pas identique d'une carrière à une autre; celle-ci dépend de la structuration organisationnelle mise en place autour du promoteur ou de l'exploitant. De manière ou d'une autre, on distingue les associations de femmes, les entreprises familiales et des particuliers agissant de façon individuelle. Tous ces acteurs évoluent dans l'informel, puisqu'ils ne sont pas enregistrés; mais ils n'ont jamais été inquiétés par les autorités administratives.

Au sein des groupements de femmes (ils sont présents dans d'autres compartiments économiques, tels que le riz, le manioc, etc.), la structuration est composée d'un bureau organisé autour de la présidente. Outre le poste de président, on distingue les autres postes traditionnels: secrétaire, trésorier, organisateur, etc. La configuration n'est pas spécialisée, elle ne répond pas aux spécificités liées à l'activité. Aucune spécificité à la tâche n'est attribuée à un tel niveau de structuration ou de façon particulière à un poste quelconque; le travail professionnel n'a aucun lien avec le poste de responsabilité occupé par tel ou tel, tout le monde « met la main à la pâte ». Chaque membre travaille pour son compte personnel, mais les comportements collectifs sont souvent régis par des dispositions statutaires (écrites ou orales) ou exceptionnelles, telles que la répartition du volume de marché de vente, la cotisation des membres, etc.

Des groupes de personnes appartenant à une même famille ou à une entité « familiale » regroupée autour du tuteur sont également identifiés sur les sites; 59,5 pour cent des enfants se retrouvent dans ce schéma. Le responsable de famille, souvent de sexe féminin, 73,1 pour cent, organise le travail et répartit les rôles à chaque membre. Les activités sont souvent concentrées autour du concassage dont les revenus sont gérés par le chef de famille.

Le travail dans les carrières de granite est aussi réalisé par des particuliers qui recrutent autour d'eux des enfants « ouvriers ». A l'instar de « l'entreprise familiale », la gestion du travail s'effectue de façon personnelle et indépendante.

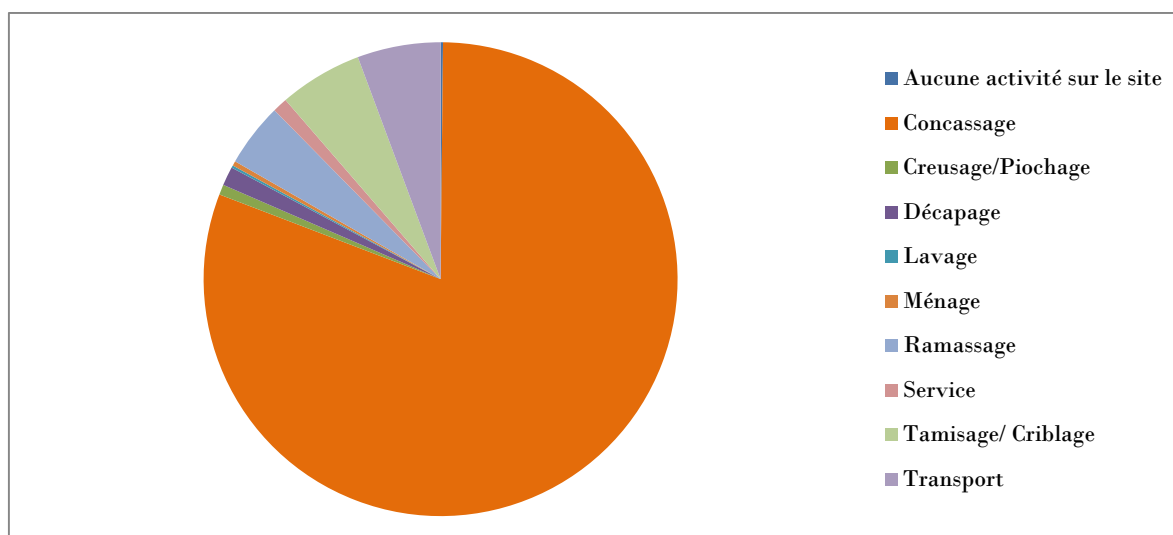
Le processus de production de gravier concassé est subdivisé en six étapes principales, interdépendantes:

- *Le décapage*: Il consiste à l'enlèvement, à l'aide de feu, des gros blocs de granite depuis les hauteurs des collines; ils sont ensuite convoyés vers les lieux de concassage (abords des collines, terrain-nu, maison). Cette activité très contraignante est effectuée par les hommes et les adolescents ayant une bonne maîtrise de l'exercice.
- *Le concassage de 1^{er} degré*: il s'agit d'une première réduction des gros blocs en de blocs moyens par le biais des jeunes garçons, âgés de douze à dix-sept ans, ainsi que certaines femmes.
- *Le concassage de 2^e degré*: il s'agit de la réduction à l'aide de petites masses des blocs moyens en graviers et en gravillons, c'est-à-dire en de petite taille, selon les exigences du marché; l'activité est surtout menée par les femmes et les enfants tous sexe confondu. C'est ainsi qu'on obtient les tailles de 5/10, 5/15 et 15/25, bien connues des spécialistes.
- *Le tri et le criblage*: une fois le concassage terminé, les enfants procèdent au criblage ou au tamisage des pierres concassées.
- *Constitution des tas de graviers concassés*: Le concassage terminé, les enfants procèdent à la mise en tas.

- *Vente du produit*: Le produit est vendu par les femmes à une clientèle assez diversifiée, composée de responsables d'entreprises BTP, d'entrepreneurs privés et de particuliers. Le gravier concassé est aujourd'hui très prisé par les particuliers et les entreprises BTP (bâtiments et travaux publics) qui constituent la grande partie de la clientèle des promoteurs ou exploitants. C'est une pierre de construction importante, les meilleures qualités de granite étant très résistantes à la désagrégation. Il est utilisé comme agrégats dans le béton ou les revêtements de route.

La capacité de production d'une femme aidée de trois ou quatre enfants est le remplissage de deux tonneaux par jour; un tonneau est composé de 16 bassines; une petite bassine pèserait environ 20 kilogrammes. Au total, 640 kilogrammes peuvent être produits par l'exploitant selon les conditions de disponibilité de la main-d'œuvre et du matériau. Le prix de vente d'un tonneau se situerait entre 1 200 F CFA et 1 500 F CFA, ce qui signifie que l'exploitant peut gagner au maximum entre 2 400 F CFA et 3 000 F CFA par jour.

Graphique 5.1.n: Principales activités menées dans les carrières de granite

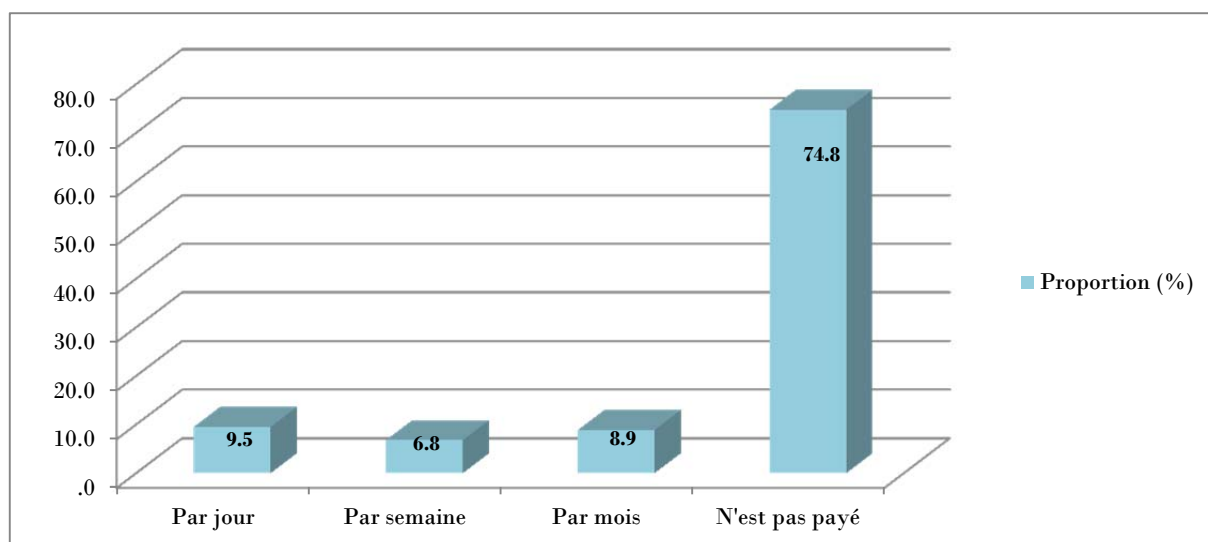


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

De toutes les activités menées sur les sites, le concassage constitue la principale activité occupe plus le « personnel » des carrières. En effet, c'est d'elle que ressort le produit fini; 57,2 pour cent des enfants âgés de 10 à 17 ans s'y consacrent contre 23,5 pour cent de la tranche d'âge de 5 à 9 ans; ce qui confirme la pénibilité du travail évoquée plus haut et l'endurance qu'il exige des travailleurs. Le décapage fait également partie des activités les plus contraignantes; d'ailleurs, il n'occupe que les enfants âgés de 10 à 17 ans, et d'ailleurs par tous, 1,3 pour cent seulement. D'autres activités sont également menées sur les sites; parmi elles, figurent celles qui sont menées de façon secondaire par les enfants, tels que le tamisage/criblage, le ramassage et le transport du produit fini. Le tableau permet de constater que toutes les tranches d'âge y sont représentées. Le tamisage/criblage et le ramassage sont plus réalisés par la couche juvénile âgée de 5 à 9 ans, alors que le transport présente le phénomène contraire. En effet, si le transport est plus dominé par les enfants âgés de 10 à 17 ans, c'est probablement pour des raisons physiques liées à sa réalisation.

Malgré la rudesse et la pénibilité du travail, 74,8 pour cent des enfants travailleurs ne sont pas payés; leur partie du gain est gérée par leurs parents biologiques ou les tuteurs. La moitié des enfants de la tranche d'âge de 10 à 17 ans est largement affectée par cette situation, contre seulement 24,4 pour cent de l'effectif de 5 à 9 ans.

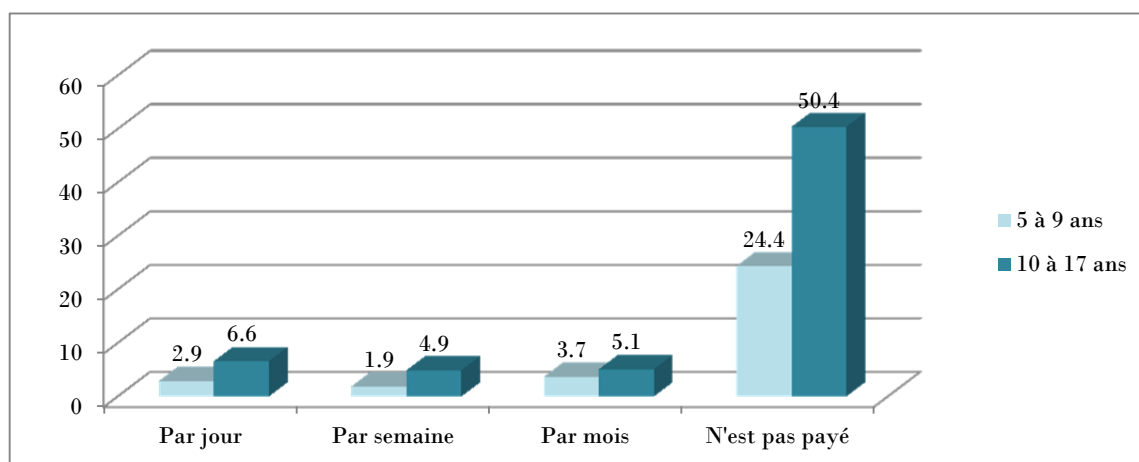
Graphique 5.1.o: Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Il convient de rappeler que la tranche d'âge de 10 à 17 ans est fortement représentée sur les sites puisqu'elle concerne 74,8 pour cent des enfants travailleurs. Partant de ce fait, il est aisé de conclure que la raison première de la présence de nombreux enfants sur le site n'est pas économique, elle est plutôt sociale. Ils s'investissent bon gré ou de force dans l'exploitation du granite pour aider leurs parents/tuteurs à réaliser des excédents financiers en vue de faire face aux besoins financiers du foyer. Mais au-delà de cette réalité, près du quart, 25,2 pour cent, des enfants travailleurs sont payés, soit journalièrement, (9,5) à la fin de chaque semaine (6,8) ou de façon mensuelle (8,9).

Graphique 5.1.p: Répartition des enfants travailleurs dans le granite selon les modalités de paiement



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Dans ce groupe, la tendance aux 3 types de paiements est plus développée, mais avec une légère préférence au mode journalier. Dans tous les cas, les enfants de 10 à 17 ans sont encore une fois très représentés dans les 3 modes de paiement.

Tableau 5.1.d: Montant payé aux enfants travaillant dans le granite quelle que soit la modalité de paiement

Montant payé	Effectifs	%
Moins de 1 000 FCFA	315	66,9
1 000 à 2 000 FCFA	85	18,0
2 000 à 3 000 FCFA	24	5,1
3 000 à 4 000 FCFA	10	2,1
4 000 à 5 000 FCFA	11	2,3
5 000 à 10 000 FCFA	20	4,2
10 000 à 20 000 FCFA	2	,4
Plus de 20 000 FCFA	4	,8
Total	471	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Les émoluments perçus varient selon l'activité menée; la plupart des enfants, 66,9 pour cent, perçoivent moins de 1 000 F CFA par jour; il s'agit majoritairement de ceux qui s'adonnent au concassage, suivis bien loin derrière par le ramassage. Les enfants payés entre 1 000 F CFA et 2 000 F CFA ne sont pas nombreux comparativement à la première catégorie, ils représentent 18 pour cent de l'effectif mais bien au-delà des plus de 2 000 F CFA. Ici également et dans toutes les tranches de paiements, le concassage est l'activité qui paie près de 63 pour cent des enfants, suivi du tamisage/criblage et du ramassage. Considérant les émoluments journaliers de 1 000 F CFA perçus par un enfant de 9 ans qui a travaillé pendant 20 jours dans le mois, ce qui lui ferait 20 000 F CFA; c'est une somme significative qui peut l'inciter à revenir travailler régulièrement; cependant le piège se situe par rapport aux risques sanitaires qu'il encours et dont il n'est pas censé apprécier l'étendue.

Tableau 5.1.e: Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement et le niveau d'instruction

Modalité de paiement	Niveau d'instruction							
	Aucun		Primaire		Secondaire		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Par jour	16	0,9	123	6,6	39	2,1	178	9,5
Par semaine	18	1,0	90	4,8	19	1,0	127	6,8
Par mois	20	1,1	104	5,6	42	2,2	166	8,9
N'est pas payé	83	4,4	952	51,0	361	19,3	1 396	74,8
Total	137	7,3	1 269	68,0	461	24,7	1 867	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Il s'agit d'un véritable cercle vicieux dans lequel les enfants risquent de se retrouver tant qu'il y aura des exploitants prêts à les utiliser pour gagner de l'argent.

Tableau 5.1.f: Principale activité exercée et montant payé aux enfants travaillant dans le granite

Principale activité exercée sur le site	Montant payé								Total
	Moins de 1 000	1 000 à 2 000	2 000 à 3 000	3 000 à 4 000	4 000 à 5 000	5 000 à 10 000	10 000 à 20 000	Plus de 20 000	
Concassage	193	60	15	8	6	12	1	3	298
Creusage/piochage	5	1	0	0	0	0	0	0	6
Décapage	4	3	0	0	3	0	0	0	10
Lavage	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Ménage	3	0	0	0	1	1	0	0	5
Ramassage	26	2	2	0	0	0	0	0	30
Service	14	0	0	0	1	0	0	0	15
Tamisage/ criblage	57	19	7	2	0	7	1	1	94
Transport	10	0	0	0	0	0	0	0	10
Total	315	85	24	10	11	20	2	4	471

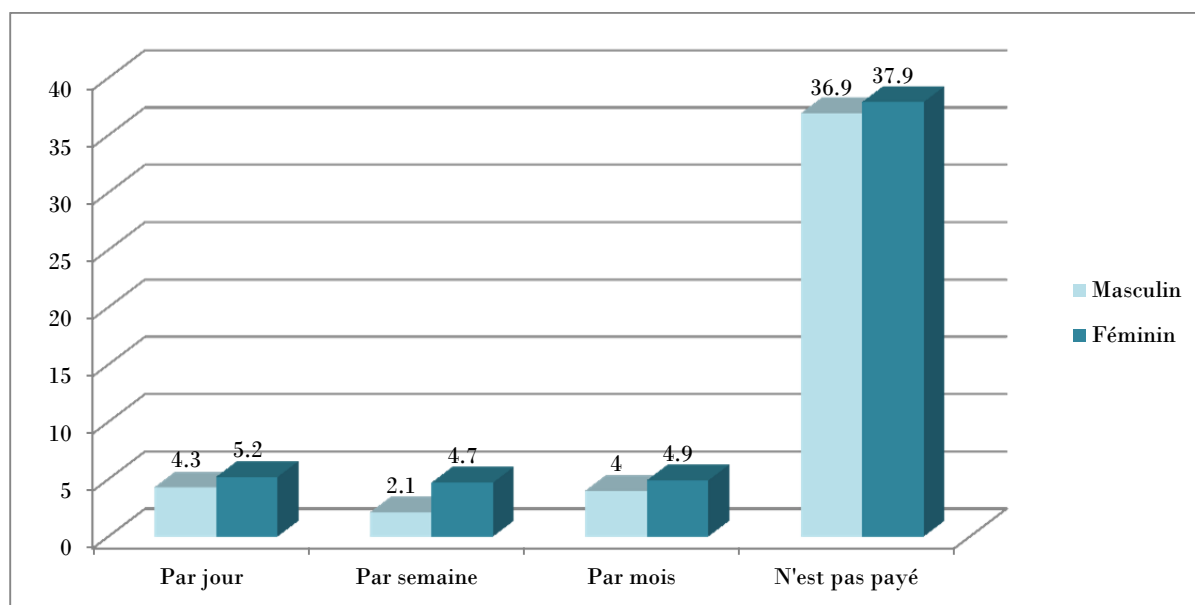
Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Les fonds perçus par les enfants travailleurs servent dans de nombreux cas à s'acheter des biens personnels, 20,5 pour cent et pour la famille, 14,3 pour cent. Mais la majorité, 25,6 pour cent préfèrent investir dans leur scolarisation à travers le paiement des frais de scolarité (13,7 pour cent) et l'achat des biens d'école (11,9 pour cent). L'effort fourni par certains parents reste insuffisant, obligeant leurs enfants à venir travailler pour s'auto-promouvoir.

5.1.5. Relation de genre dans le travail économique

Dans les carrières de granite, l'on note la présence d'un nombre élevé de filles que de garçons. Tel que décrit précédemment, les enfants tout sexe confondu s'investissent dans le concassage, le tri/criblage et le ramassage. La distinction selon le sexe n'est pas un critère de répartition du travail sur les sites; à l'exception des 2 premières activités du processus de transformation (décapage et concassage de 1^{er} degré), nécessitant une disposition physique assez particulière, les filles interviennent dans toute la chaîne de production. Les émoluments pratiqués ne s'effectuent pas selon le sexe, mais plutôt à la tâche; et l'on constate que le nombre de filles payées est supérieur au nombre de garçons, ce qui semble normal, puisqu'elles sont plus nombreuses dans le travail sur les sites.

Graphique 5.1.q: Répartition des enfants travailleurs dans le granite selon les modalités de paiement et le sexe



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

5.1.6. Risques et dangers liées à la production de granite

Quel que soit le type de site considéré, les risques d'accidents de travail sont omniprésents et réguliers. Les enfants et les femmes sont exposés à plusieurs types de dangers d'un niveau de dangerosité relativement varié. On distingue notamment:

- *les risques liés au concassage*: projection de particules de granite, blessures dues à l'utilisation des outils de concassage etc.; l'inhalation de poussière contenant de la silice libre sous sa forme cristalline;
- *les risques liés au transport*: la manutention de charge, c'est-à-dire le transport de moellons, stockage des gravillons, chargement des camions; elle peut provoquer à long terme, le développement de troubles musculo-squelettiques pour les enfants et les mauvaises postures de travail.
- *les risques liés à la présence sur le site*: le contact avec la silicose des concasseurs de granite et autres pierres contenant de la silice libre sous sa forme cristalline; ceci peut provoquer un développement de réactions allergiques pouvant aboutir à des chocs anaphylactiques.

En outre, les ruelles et les sentiers qui mènent aux sites de concassage dans le département des collines ne sont pas toujours accessibles; les risques de chutes sont présents à cause du relief très abrupt, surtout en période pluvieuse. Faudra-t-il aussi compter avec la présence des serpents et autres animaux venimeux qui pullulent dans la zone. Les plantes vénéneuses ou irritantes sont également des agents pathogènes.

5.1.7. Situation socio-économique et sanitaire des acteurs-clés au sein des carrières de granite (exploitants et travailleurs)

Profil socio-économique des acteurs-clés

Les caractéristiques sociodémographiques des différents acteurs présents sur les sites de granite (responsables de groupements, exploitants, promoteurs, exploitants individuel) nous révèlent une inégale répartition des acteurs quel que soit le critère retenu. En effet, la répartition par sexe, montre la présence plus marquée des hommes, 58,3 pour cent, face à une population féminine moins nombreuse. Cette tendance démontre la suprématie de la gente masculine sur la gestion des carrières; en effet, l'on rencontre un nombre élevé d'hommes parmi les promoteurs (propriétaires terriens) et les exploitants individuels (chef de ménage). Quant aux femmes, elles sont plus actives à la tête des nombreux groupements installés sur les sites. La répartition par tranche d'âge montre que l'activité mobilise de plus en plus d'adultes âgés de 30 à 50 ans, mais aussi une population moins jeune; 18,1 pour cent des acteurs ont moins de 30 ans, tandis que la tranche de plus de 60 ans est minoritaire. La recherche d'opportunité économique liée à ce genre d'activité s'observe surtout au sein de la population âgée de moins de 50 ans à cause de son caractère dynamique et des risques énormes auxquels les gens sont confrontés.

En matière d'instruction, 40,3 pour cent des acteurs répertoriés ont le niveau primaire, contre 26,4 pour cent ayant accédé à l'enseignement secondaire; 33,3 pour cent de l'effectif global n'a aucun niveau d'instruction. L'exploitation des carrières constitue une activité économique dans laquelle s'investissent beaucoup de personnes n'ayant pas franchi le cap du Certificat d'Etude Primaire (CEP), soit 73,6 pour cent. Dans le contexte de l'expérience professionnelle, 59,7 des acteurs cumulent moins de 10 ans d'expériences alors que 40,3 affichent plus de 10 ans d'ancienneté dans l'activité. Ces données confirment le fait que l'activité de concassage a réellement démarré dans le département des collines depuis des décennies et qu'elle avait suscité un engouement auprès des promoteurs et autres exploitants de la localité.

Les promoteurs/exploitants s'investissent dans d'autres activités jugées primaires, à savoir l'agriculture et l'élevage. Le concassage est une activité saisonnière (ne peut être menée en saison pluvieuse) et secondaire que les acteurs mènent pour compléter le revenu mensuel. Les revenus issus des activités principales sont estimés entre 250 000 F CFA et 400 000 F CFA l'an, tandis que le concassage rapporte entre 360 000 F CFA à 450 000 F CFA l'an, selon la disponibilité du marché, la disponibilité du matériau décapé et la disponibilité de la main-d'œuvre. En outre, l'exploitation n'est pas assurée tous les jours de la semaine, ni tous les mois (surtout en période pluvieuse).

Capacité de substitution de la main d'œuvre infantile

Au regard des résultats économiques, les activités ne sont pas rentables pour permettre aux exploitants de recruter à long terme de la main-d'œuvre payante; ils ont exprimé leur incapacité de se passer de la main-d'œuvre infantile. Le retrait des enfants des sites de concassage ne sera donc pas dans un délai court, si aucune action de reconversion économique ou de dynamisation des activités économiques éligibles n'est menée à l'endroit des exploitants.

Situation sanitaire à l'intérieur des carrières

A l'intérieur des carrières de granite, près de 99 pour cent des acteurs sont exposés à la poussière contenant de la silice libre sous sa forme cristalline. L'inhalation prolongée de cette poussière peut provoquer la silicose; il s'agit d'une maladie grave caractérisée par des difficultés pulmonaires. Il n'y a pas de traitement véritablement approprié à cette affection. Selon les résultats de l'enquête, les acteurs présents sur les sites de granite sont victimes d'affections liées au système respiratoire, en l'occurrence la toux, 92,2 pour cent, le rhume, 98,4 pour cent, les douleurs à la poitrine/problème respiratoire, 73,4 pour cent. Certaines affections courantes ont été notées, notamment le paludisme, 87,5 pour cent et la diarrhée 26,6 pour cent; cela serait dû à l'insalubrité qui règne sur les sites souvent situés au cœur des végétations touffues infestées de moustiques.

Hormis ces cas de maladies endémiques, les travailleurs et les enfants présents subissent d'autres conséquences préjudiciables à leur santé, telles que les coupures, 85,9 pour cent, dues à l'écrasement des doigts lors du concassage et des cas récurrents de fractures, 93,8 pour cent, provoquées par des heurts de pied contre des blocs de granite. La surinfection des lésions par mauvaise hygiène environnementale et individuelle est également notée, puisque l'on a constaté une faible présence d'infrastructures sanitaires sur les sites, notamment les douches publiques (3,1 pour cent), les dispensaires (7,8 pour cent), les points d'eau potable (17,2 pour cent) et les toilettes publiques (3,1 pour cent).

Pour régler leurs problèmes de santé, 54,8 pour cent des acteurs font recours à la consultation moderne, non loin des 48,8 pour cent qui procèdent par automédication moderne. Ces derniers jugent les soins à l'hôpital assez coûteux (40 000 F à 50 000 F CFA par mois) et estiment ne pas disposer des moyens nécessaires pour y faire face.

5.1.8. Situation socio-économique des acteurs-clés (parents/tuteurs, etc.) autour des carrières de granite

Profil socio-économique des acteurs-clés

A quelque différence près, les parents/tuteurs constituent les mêmes acteurs au sein des sites. Ainsi, la situation économique constatée est pratiquement identique à celle présentée au supra. Les caractéristiques sociodémographiques renseignent sur une population fortement féminine, 73,1 pour cent, contre une présence masculine estimée à 26,9 pour cent. La tranche d'âge des moins de 30 ans est moins représentée, 19,2 pour cent, celle comprise entre 30 et 50 ans est plus importante, 61,2 pour cent. La population vieillissante, des plus de 60 ans, reste minoritaire. La population autour des carrières de granite dans le département des collines est apparemment assez jeune; les membres sont majoritairement originaires de la localité. Le nombre important de femmes explique l'existence d'une dynamique économique aux environs immédiats des sites caractérisée par des activités commerciales, telles que la restauration, la vente de produits divers, etc.

Dans les foyers environnants des sites de concassage, la fréquence de repas ne varie généralement pas d'une région à une autre; les enfants bénéficient des 2 repas ordinaires par jour. Il est généralement constitué de la pâte de maïs et de la sauce de tomate, assuré par le chef de ménage.

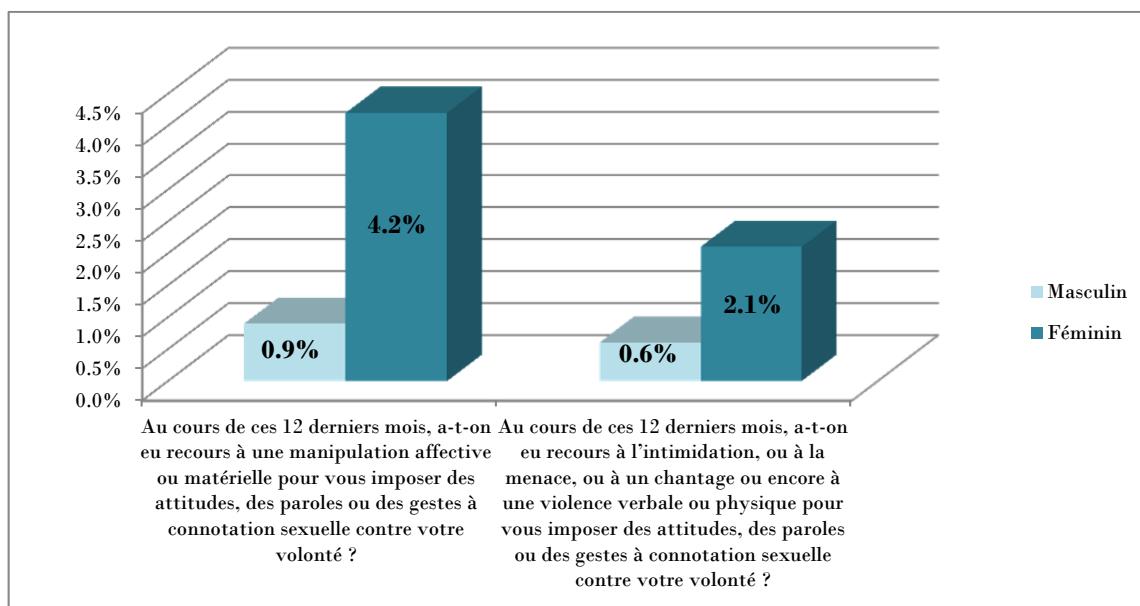
Situation sanitaire autour des carrières de granite

A plus d'un kilomètre des sites, peu d'infrastructures sanitaires sont présentes, ce qui ne permet pas un accès rapide aux soins lors des accidents. Les affections courantes enregistrées sont surtout le paludisme, la toux, les maladies de la peau, le rhume, la douleur à la poitrine et la rougeole. Les couches vulnérables sont les enfants et les femmes enceintes. Le mode de traitement est combiné; l'automédication moderne et traditionnelle; C'est seulement en cas de gravité et/ou de dégradation de l'état de santé du malade, que le recours à la consultation moderne est envisagé.

Violence et vulnérabilité des enfants

Selon les données statistiques de l'enquête, seulement 5,1 pour cent des enfants dont 4,2 pour cent de filles contre 0,9 pour cent de garçons affirment avoir été victimes d'une manipulation affective ou matérielle pour leur imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre leur volonté, au cours des douze derniers mois. En ce concerne l'intimidation, ou la menace, ou un chantage ou encore une violence verbale ou physique pour leur imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre leur volonté, 2,7 pour cent des enfants dont 2,1 pour cent de filles et 0,6 pour cent de garçons affirment en avoir été victimes au cours de ces douze derniers mois.

Graphique 5.1.r: Proportion des enfants travailleurs dans les carrières/carrières ayant subi de violences (12 derniers mois)



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Projet de vie des enfants et perspectives

Les enfants interviewés ont tous émis le vœu de vouloir poursuivre leurs activités scolaires; mais aucune perspective de retrait des sites de concassage n'est envisagée par ces derniers.

5.1.9. Réactions des institutions locales et structures déconcentrées face à la problématique

Les mairies du département des collines n'entretiennent aucune relation formelle avec les promoteurs/exploitants des sites de concassage. Le parcours des plans de développement communal (PDC) de ces différentes mairies, ainsi que les entretiens avec les responsables communaux en charge de la question sociale, ne laissent augurer d'un avenir sans enfants dans les carrières. D'abord au niveau des PDC, aucun axe stratégique de prévention ou/et de retrait d'enfants dans les carrières n'est explicitement ou implicitement définie. Cette absence a été confirmée au cours des entretiens avec les responsables.

5.2. Le sous-secteur des mines d'or

Au Bénin, de nombreux enfants prennent part aux activités économiques du secteur de mines, notamment les mines d'or artisanales.

5.2.1. Cadre institutionnel et légal de l'exploitation de l'or au Bénin

La république du Bénin dispose d'un code minier; il s'agit notamment de la loi n°2006-17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin. Ce code reconnaît l'exploitation minière artisanale en son article 1er et la définit comme: « toute exploitation dont les activités consistent à extraire et concentrer des substances minérales et à récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et procédés manuels et traditionnels ».

Dans le secteur de l'orpaillage, il faut reconnaître qu'il n'existe pas encore un code particulier explicite. Toutefois, l'Etat béninois, à travers son ministère en charge des mines a pris en 2004 un arrêté pour réglementer l'activité artisanale de l'orpaillage au Bénin. Il s'agit en effet de l'arrêté N°2004/071/MMEH/DC/SGM/CTRNE/CTJ/DGM/SA portant réglementation de l'orpaillage en République du Bénin, qui dispose que les activités d'orpaillage peuvent être effectuées par des personnes physiques ou des associations et coopératives dûment autorisés (article 1er). Selon cet arrêté, l'Etat considère que les richesses du sous-sol sont une propriété nationale qui ne peut être administrée et attribuée que par lui. Ainsi, au titre de l'article 2 de l'arrêté, nul ne peut se livrer à l'activité de l'orpaillage sans autorisation préalable.

Malgré tout cet arsenal législatif et réglementaire, le secteur de l'orpaillage béninois peine à s'organiser du fait de l'inapplication des textes en vigueur; et les petites mines artisanales (PMA) s'opèrent dans une économie informelle, à la limite de la légalité et de l'illégalité. Ainsi, la région du bassin de la Volta couvrant la partie nord-ouest du Bénin, se voit ainsi en proie à la recrudescence de l'orpaillage clandestin. Cette situation a généré des relations entre les orpailleurs et l'administration centrale béninoise, constamment soumises à des changements permanents, de même qu'entre les orpailleurs et les autres acteurs institutionnels locaux. Ainsi, l'activité de l'orpaillage fait intervenir de nombreux acteurs institutionnels aussi bien au niveau national que local. Le tableau 5.1.a ci-dessous donne un aperçu global des principaux acteurs ainsi que leurs rôles respectifs dans la chaîne d'exploitation du secteur d'orpaillage.

Tableau 5.2.a: Principaux acteurs et leurs rôles

Acteurs	Niveau d'intervention	Rôle
Ministère des mines	National	Octroi de droits d'exploitation; contrôle du respect des normes.
Direction départementale des mines de l'Atacora-Donga	Départements de l'Atacora et de la Donga	Sensibilisation et supervision des activités; contrôle de la légalité; sécurisation des sites de concert avec les mairies et la gendarmerie.
Mairie	Commune	Perception indirecte des taxes; sécurisation des sites de concert avec la Direction départementale des mines et de la gendarmerie nationale.
Association d'exploitants	Local	Veille à la bonne gestion des activités sur les sites et au respect mutuel entre exploitants; Gestion des conflits internes.
ONG	Local	Appui aux populations orpailleuses locales.

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

5.2.2. Inventaire et répartition des mines artisanales d'or au Bénin

Les recherches géologiques et minières amorcées depuis le temps colonial, a permis la découverte au Bénin des indices minéraliers d'or, notamment les gisements d'or filonien et alluvionnaire. Selon ces recherches, les gisements d'or se retrouvent dans le bassin de la Volta au nord au Bénin. Il s'agit notamment des régions de: Kouandé, la rivière Ana au sud de Sègbana, le cours moyen de l'Alibori, Aledjo-Koura, Copargo, Kouandé, Kabaré, Yarra, Pénessoulou, Nibiori, Lougou, Tansè, Koumba, Daro, Kouarfa, Nimbéré, Perma, Tchantangou, et Kouaténa.

Toutes ces régions ne font pas encore l'objet d'une exploitation des mines d'orpaillage. Ainsi, cette étude a pu recenser seulement quatre (04) mines fonctionnelles d'exploitation artisanale d'or, toutes situées dans le bassin de la Volta couvrant la partie nord-ouest du pays (les départements de l'Atacora et la Donga).

Trois de ces mines se retrouvent dans l'arrondissement de Perma, département de l'Atacora. Il s'agit notamment des sites d'or de: Kouatena, Gnagnamou et Tchatangou.

L'arrondissement de Perma en effet, est un arrondissement de la commune de Natitingou, situé à environ 20 km de Natitingou et à plus de 545 km de Cotonou. Il compte 9 villages, pour une population de 8 161 selon le dernier recensement de 2002. D'après l'histoire, l'exploitation des gisements d'or de Perma a débuté en 1992 avec des migrants venus du Togo et du Ghana qui ont commencé à exploiter les sédiments alluviaux et plus tard, les filons d'or montagneux de cette région à l'aide de techniques simples comme des poêles, des burins et des marteaux à matir.

Le quatrième gisement d'orpaillage se trouve dans le département de la Donga, plus précisément à Binaou, Arrondissement de Tchalinga, dans la Commune de Ouaké.

Au nombre de ces gisements identifiés, on retient les gisements alluvionnaires localisés dans les vallées des rivières de Perma (Kouatena, Gnagnamou et Tchatangou) et de Binaou. Ces gisements couvrent chacun une superficie de plus de 20 ha avec plus de 300 exploitants par site. L'espérance de vie des sites ou encore le nombre d'années probable d'exploitation est de plus de cinq (05) selon les résultats de l'enquête. A cela il faut ajouter le gisement filonien de Kouatena qui est constitué de filons de quartz. Rappelons que le

gisement filonien est interdit d'exploitation au Bénin. Cependant, dans la région de Kouatena, ce type d'exploitation existe encore mais de façon clandestine.

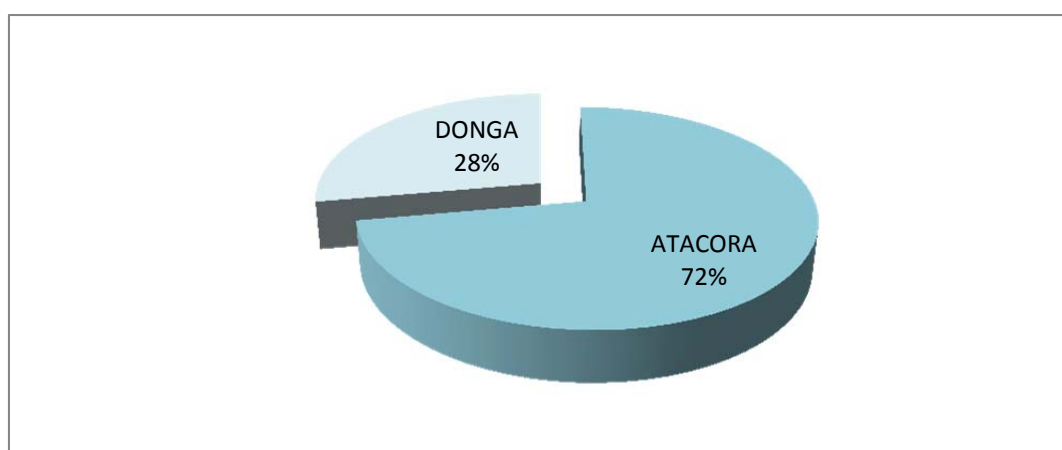
5.2.3. Nombre et caractéristiques sociodémographiques des enfants travailleurs dans les mines artisanales d'or

L'activité d'orpaillage mobilise de nombreux hommes et femmes mais aussi des enfants. En effet, les enfants travaillent dans l'orpaillage en mettant souvent leur vie et leur santé en danger, soit pour contribuer aux revenus de leur famille, soit pour financer leurs études, etc. Les résultats de l'enquête ont permis de présenter la configuration sociodémographique des enfants travailleurs dans les mines d'orpaillage comme suit.

Inventaire des enfants travailleurs sur les sites d'orpaillage

90 enfants âgés de 5 à 17 ont été recensés comme travailleurs dans les mines d'orpaillage traditionnel au Bénin. La répartition spatiale (par département) de ces enfants a révélé que 72,2 pour cent de ces enfants orpailleurs (soit 65 enfants) se retrouvent dans les sites des mines de l'Atacora, contre 27,8 pour cent (soit 25 enfants) seulement qui se trouvent sur le site unique de la Donga, comme le montre le graphique 5.2.a ci-dessous.

Graphique 5.2.a: Répartition (en %) des enfants orpailleurs par département



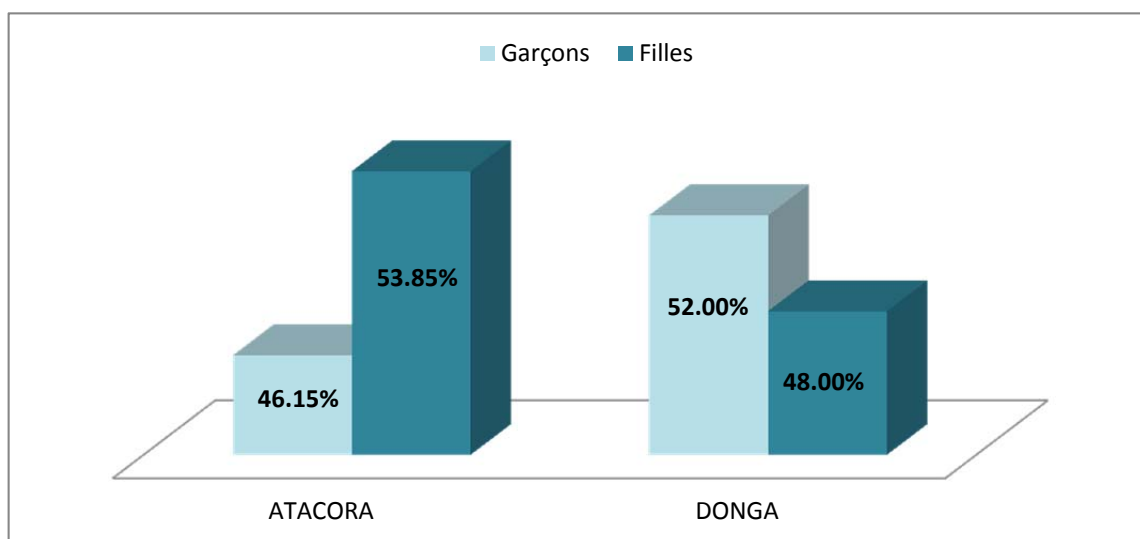
Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

La répartition par commune a permis d'avoir la même configuration du graphique. Ainsi, sur les 90 enfants orpailleurs, 72,2 pour cent se retrouvent sur les sites d'orpaillage de la commune de Natitingou et 27,8 pour cent seulement se retrouvent sur le seul site d'orpaillage de Binaou dans la commune de Ouaké.

La désagrégation de ces enfants orpailleurs par sexe et par tranche d'âge, montre qu'environ 47,8 pour cent des enfants sont de sexe masculin contre 52,2 pour cent qui sont des filles et qu'environ 7,8 pour cent des enfants ont un âge compris entre 5 ans et 9 ans révolus et 92,2 pour cent de ces enfants sont âgés de 10 à 17 ans révolus.

Le graphique 5.2.b ci-après donne cette répartition des enfants orpailleurs par sexe et par département et/ou par commune des sites d'exploitation.

Graphique 5.2.b: Répartition des enfants orpailleurs par sexe et par département et/ou commune d'exploitation

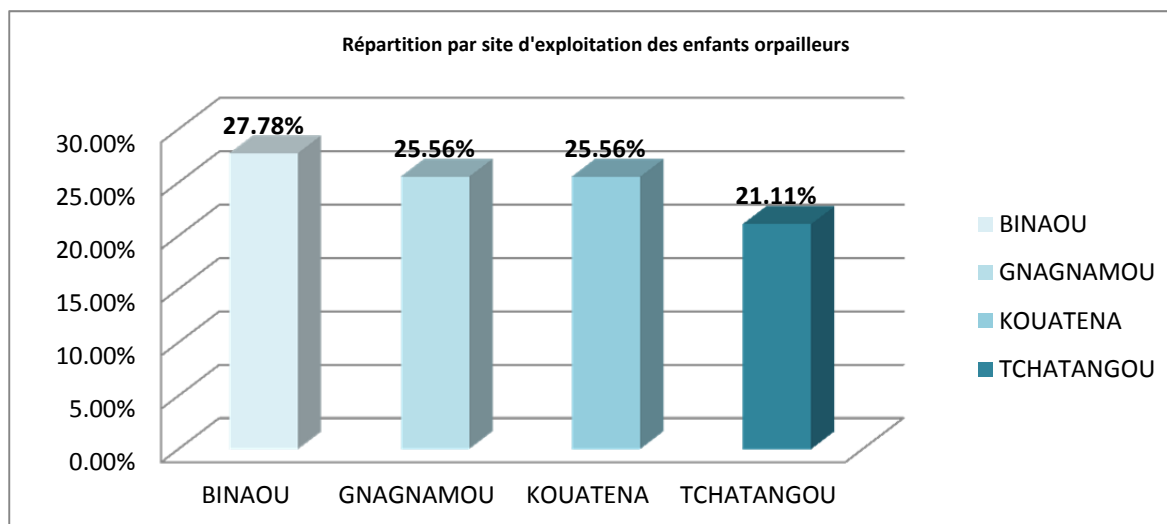


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Il ressort de ce graphique que 46,15 pour cent des enfants orpailleurs dans l'Atacora sont des garçons contre 52,85 pour cent de filles. Par contre dans le département de la Donga, il y a plus de garçons (52 pour cent) dans les mines d'orpaillage que de filles (48 pour cent).

La répartition de ces enfants orpailleurs par site d'exploitation et par sexe nous a permis d'avoir les graphiques 5.2.c et 5.2.d ci-dessous.

Graphique 5.2.c: Répartition des enfants orpailleurs par site d'exploitation

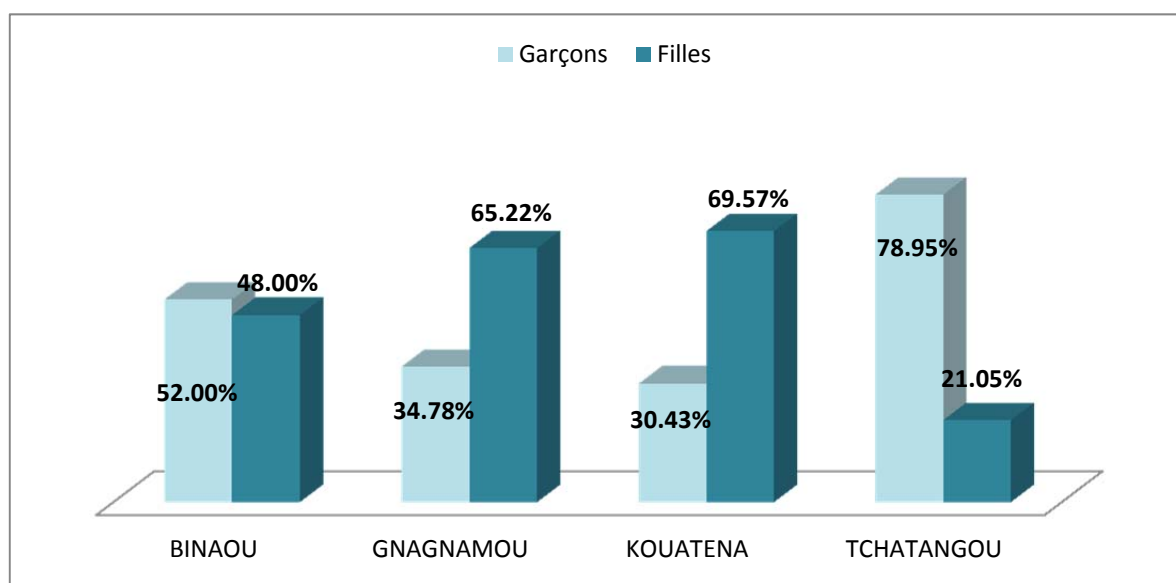


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Sur les 90 enfants orpailleurs, 27,8 pour cent (soit 25 enfants) sont présents sur le site de Binaou (commune de Ouaké); 25,6 pour cent (soit 23 enfants) travaillent sur le site de Gnagnamou et la même proportion sur le site de Kouaterna. Quant au site de Tchatangou, on en a enregistré 21,1 pour cent des enfants orpailleurs qui y travaillent.

Une répartition de ces enfants par sexe et par site d'exploitation donne la configuration du graphique 5.2.d ci-dessous.

Graphique 5.2.d: Répartition par sexe des enfants orpailleurs des sites



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

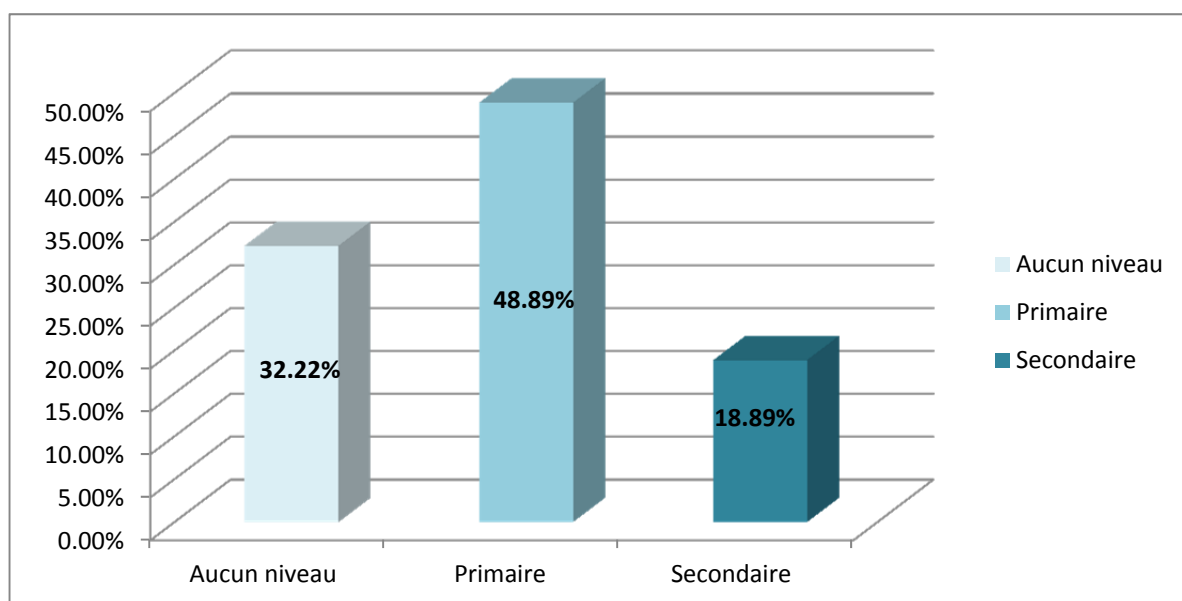
Le lecteur de ce graphique, révèle que la proportion de garçons qui travaillent sur les sites d'orpaillage de Binaou et de Tchatangou est plus importante que celle des filles. Pour preuve, 52 pour cent des enfants orpailleurs sur le site de Binaou sont des garçons contre les 46 pour cent de filles; et sur le site de Tchatangou, ils sont de 78,95 pour cent de garçon pour 21,05 pour cent de filles. Par contre, sur les sites de Gnagnamou et de Kouatena, les filles orpailleurs sont majoritaires avec 65,57 pour cent contre 30,43 pour cent de garçon sur le site de Kouatena; et 65,22 pour cent de filles sur le site de Gnagnamou contre 34,78 pour cent de garçons.

Caractéristiques sociodémographique des enfants orpailleurs

Bon nombre d'enfants travaillant dans les mines artisanales d'or ne vont jamais à l'école. En effet, d'après les données statistiques de l'enquête, 32,22 pour cent des enfants qui travaillent dans le secteur de l'orpaillage, comme le montre le graphique 4.2.e ci-dessous, ne sont jamais allés à l'école. Ils sont donc privés de l'acquisition de compétences essentielles pour la vie, ainsi que de possibilités d'emploi futures.

La forte proportion d'enfants orpailleurs n'ayant jamais été à l'école serait due à plusieurs raisons. D'abord, les départements de l'Atacora et de la Donga ont depuis toujours eu un taux de scolarisation assez faible. Ensuite, le manque d'infrastructures scolaires dans ces deux départements continue d'être une préoccupation majeure aussi bien pour les populations que les acteurs à divers niveaux.

Graphique 4.2.e: Répartition des enfants orpailleurs selon le niveau d'instruction



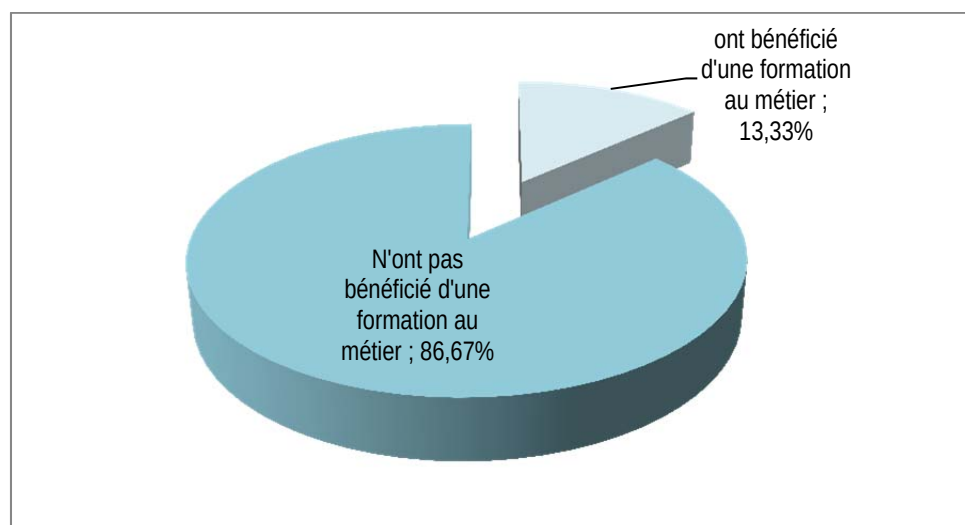
Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

A cela, il faudra ajouter les grandes distances à parcourir par les enfants pour se rendre à l'école. En témoignent les résultats de l'enquête qui relèvent que 75 pour cent des sites d'orpaillage sont plus proches des habitations des populations (moins de 1 km) que de l'école primaire publique de la localité par rapport aux lieux d'habitation (en moyenne 1 km). Il en résulte que les enfants dans leur majorité des cas font moins de temps à pieds pour se rendre sur les sites d'orpaillage qu'ils en font pour se rendre à l'école.

Les mêmes données statistiques révèlent qu'environ 48,89 pour cent des enfants travailleurs dans l'orpaillage sont instruits et ont un niveau primaire. Mais seulement 18,89 pour cent ont réussi à avoir un niveau secondaire. Toutefois, beaucoup d'enfants orpailleurs vont à l'école. En effet, 52,22 pour cent des enfants orpailleurs recensés combinent l'école et le travail. Pour ces enfants, il leur est souvent difficile de suivre le rythme scolaire car ils travaillent sur les sites les jours de congé, les week-ends et pendant leur temps libre. Signalons par ailleurs qu'environ 15,56 pour cent ont dû abandonner l'école, essentiellement pour des raisons financières.

Sur l'ensemble des enfants travailleurs sur les sites d'orpaillage, seulement 13,33 pour cent ont pu bénéficier d'une formation à un métier contre 86,67 pour cent comme l'indique le graphique 5.2.f ci-contre. Il s'agit fondamentalement des enfants qui ont dû abandonner les classes dans la grande majorité. Ils viennent d'ailleurs travailler dans l'orpaillage pour chercher les moyens financiers nécessaires à leur insertion socio-professionnelle.

Graphique 5.2.f: Répartition des enfants orpailleurs selon qu'ils ont bénéficié d'une formation à un métier

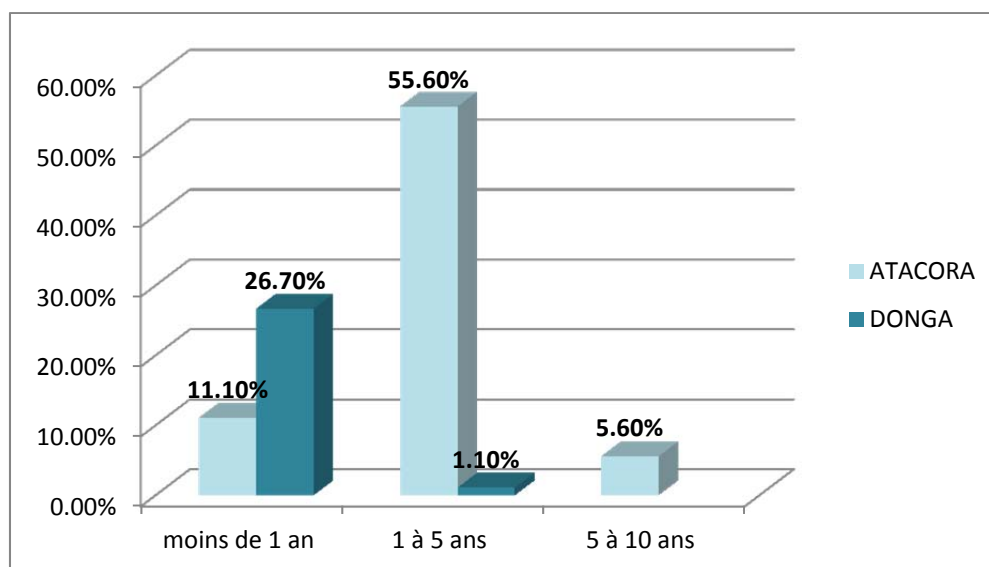


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Contrairement à la perception couramment répandue selon laquelle les travailleurs sur les sites d'orpaillage sont essentiellement des migrants, une forte proportion des enfants qui y travaillent vient du village du site ou des villages voisins. Pour preuve, la grande majorité (87 pour cent) des enfants orpailleurs proviennent des communes abritant les mines d'orpaillage et 70 pour cent vivent avec un parent ou tuteur, contre 30 pour cent qui vivent seuls. La plupart de ces enfants qui vivent seuls ont un âge compris entre 15 et 17 ans; dont plus de 90 pour cent (de ces 30 pour cent) sont des garçons. Dans la réalité des communautés de ces régions (Atacora et Donga), les enfants de cette tranche d'âge, sont suffisamment grands pour se rendre autonomes. Ainsi, le travail de ces enfants dans les mines d'orpaillage constitue une alternative à tout autre travail dans l'économie informelle et les attirent, soit de façon saisonnière en provenance des villages voisins, soit migrant des villages plus lointains pour une plus longue durée.

La répartition des enfants orpailleurs selon l'ancienneté a permis d'avoir le graphique 5.2.g ci-après qui donne une configuration par département.

Graphique 5.2.g: Répartition des enfants orpailleurs selon l'ancienneté dans l'activité



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Les enfants orpailleurs ayant une ancienneté de moins d'un an sont de 11,1 pour cent dans l'Atacora pour 26,7 pour cent dans la Donga. La forte proportion observée au niveau de la Donga est due à la récence du site de Binaou et au caractère temporaire et saisonnier du travail des enfants sur ce site. En effet, vu que Binaou est un nouveau site d'orpaillage, les enfants travailleurs qui y travaillent, sont des élèves qui viennent généralement de façon temporaire et saisonnière pendant les congés et vacances, pour chercher des moyens financiers pour leur étude.

Les enfants qui ont une ancienneté compris entre un an et cinq ans dans l'orpaillage sont d'une grande proportion (55,6 pour cent) dans l'Atacora contre 1,1 pour cent dans la Donga. Cette situation s'explique par le fait que les sites d'orpaillage de l'Atacora sont plus anciens que celui de la Donga. En conséquence, certains enfants ont eu l'occasion de faire de l'orpaillage une activité économique alternative. Pour les élèves orpailleurs dans cette région, ils ont tendance à revenir à chaque fois que l'occasion leur est offerte (congés et vacances) sur ces sites, pour ne pas rompre avec les vieilles amitiés.

5.2.4. Système d'exploitation des mines d'or et principaux acteurs

Vu de l'extérieur, l'orpaillage au Bénin apparaît comme une activité inorganisée, voire anarchique. Cela n'est qu'une apparence puisque l'activité respecte en réalité des systèmes d'exploitation et organisationnels des structures villageoises et familiales. Ainsi, leur originalité reste profondément marquée par l'esprit communautaire.

Ressources foncière et matérielle d'orpaillage

Les richesses du sous-sol au Bénin sont une propriété nationale. Cette propriété ne peut être administrée et attribuée que par l'Etat. A cet effet, au titre de l'article 4 de l'arrêté ministériel N° 2004/071/MMEH/DC/SGM/CTRNE/CTJ/DGM/SA portant réglementation de l'orpaillage en République du Bénin, l'autorisation d'orpaillage porte sur une superficie n'excédant pas 5 000 m² et valable trois (03) ans renouvelable. Cependant, dans la pratique

coutumière, l'on retrouve des propriétaires de terre qui généralement sont des héritiers du terroir villageois. Ainsi, au niveau des villages où sont présents les sites d'orpaillage, et compte tenu du caractère informel de l'activité, les propriétaires terriens, de temps à autre, se livrent à la vente de portions de terres aurifères aux promoteurs orpailleurs qui se voient désormais propriétaires de sites (ou sous-site). Les sites ont généralement leurs règles que tout orpailleur accepte d'avance en venant s'y installer. L'accès aux sites est accordé à tous, à condition de se soumettre aux règles en vigueur et la violation de ces règles entraîne des sanctions.

Tous les sites d'orpaillage recensés au cours de l'enquête utilisent des techniques d'extraction et de traitement rudimentaires. En ce qui concerne l'extraction alluvionnaire, les outils très simples tels que les plateaux, les pics, les pioches, les seaux, les calebasses, les pièces métalliques, les houes et les pelles sont utilisés. Cet équipement traduit parfaitement le caractère artisanal de l'exploitation et la faiblesse des moyens matériels. A l'exception de la motopompe de plus en plus prisée pour le dénoyage des puits, les postes mécanisés restent très limités. Cette précarité des moyens et les carences techniques conduisent fréquemment à un dramatique écrémage des gisements et donc à un fort manque à gagner pour les orpailleurs.

Pour l'exploitation de filons aurifères, les orpailleurs travaillent avec des pics à deux pointes, des burins et des marteaux de forgeron. L'exploitation de filons aurifères est beaucoup plus difficile et dangereuse, vu l'enfouissement des fosses, mais ce type d'exploitation donne généralement plus d'or.

Ressources humaines et contrat de travail des enfants

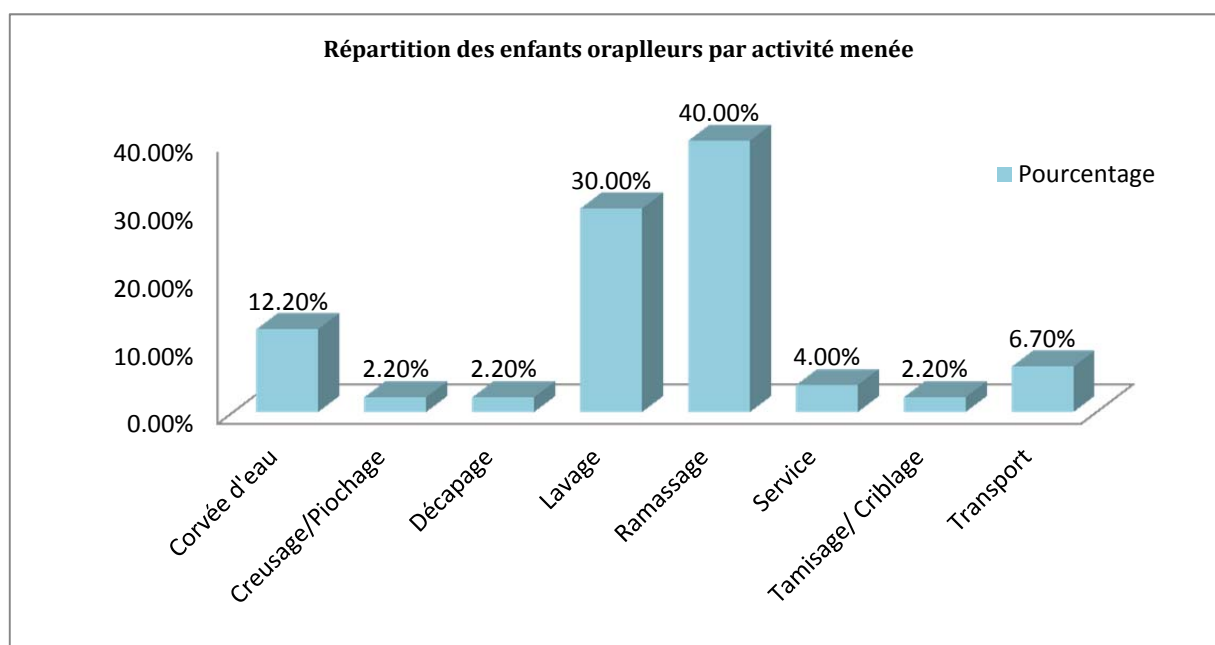
L'activité d'orpaillage mobilise de nombreux acteurs (hommes et femmes) aussi bien locaux qu'étrangers. Sur les sites recensés, le nombre de travailleurs impliqués dans les activités d'exploitation artisanale est relativement élevé. En effet, cette activité, lorsqu'elle est stabilisée, présente l'intérêt d'offrir des emplois dans ces régions aurifères, et ralentit ainsi l'exode rural vers les grandes villes. On peut citer à titre d'exemple le cas du site d'orpaillage de Kouatena ou de Gnagnamou qui occupent plus de 500 personnes chacun et font vivre plus de 3 000 âmes par site. Il y a aussi le site de Binaou où le nombre approximatif de personnes travaillant sur le site est compris entre 200 et 500.

Sur ces sites, les mineurs travaillent pratiquement cinq (05) à sept (07) et ceci de huit (08) à dix-neuf (19) heures, soit 9 heures de travail par jour. Ce qui dépasse largement la durée hebdomadaire de présence dans les mines fixé à 38 heures 40 minutes soit une durée journalière de 7 heures quarante-quatre minutes (Encyclopédie Dalloz Sciences sociales II). L'explication qu'on peut donner à cette durée excessive dérive de la détermination des travailleurs de gagner de l'argent liquide à court terme, sans pour autant penser à leur état de santé qui s'en ressent souvent assez dangereusement. Malgré le manque de statistiques précises sur les revenus générés pour chacun des travailleurs, l'on est en mesure d'affirmer que les emplois créés grâce à l'orpaillage, sont assez importants et constituent un appréciable exutoire pour le soutien économique des familles et à la question du chômage dans les zones aurifères.

L'activité d'orpaillage mobilise aussi de la main d'œuvre infantile. De nombreux enfants âgés de 5 à 17 ans, travaillent sur les sites et interviennent souvent à toutes les étapes du système d'exploitation de la mine. Pour la plupart de temps, le recrutement des enfants âgés de moins de 15 ans, se fait souvent en complicité avec les parents, qui vont même parfois faire de plaidoyers pour leurs enfants. Malheureusement, il n'existe pas sur les sites des conditions préalables de recrutement des enfants; encore moins une procédure; donc tout enfant peut être recruté et servir de la main d'œuvre pour les responsables exploitants.

Selon les données de l'étude, 48 pour cent des enfants orpailleurs, travaillent six à sept jours par semaine dans la zone de Perma (Kouatena, Gnagnamou et Tchatangou), et 54 pour cent d'entre eux travaillent plus de huit heures par jour. Les principales activités effectuées par les enfants sont essentiellement le ramassage et le lavage de sables et la corvée d'eau, comme l'indique le graphique 5.2.h de répartition des enfants travailleurs par activité menée.

Graphique 5.2.h: Répartition des enfants travailleurs par activité menée



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Le graphique révèle que 40 pour cent des enfants orpailleurs sont consacrés au ramassage de sables issus de décapage ou creusage des fosses ou puits, 30 pour cent de ces enfants font le lavage de ces sables et 12 pour cent s'adonnent à la corvée d'eau. Les activités accessoires se résument au service (préparation de repas et surveillance des bébés sur le site), au tamisage/criblage des pierres et au transport du minerai, une fois remonté du fond des puits. Le transport se fait généralement sur la tête ou sur le dos, et rarement dans des brouettes ou des poussepoussettes.

La rémunération des enfants se fait par jour ou par semaine. Les enfants qui reçoivent un salaire quotidien sont payés entre 500 FCFA et 2 000 FCFA. A cet effet, 61,3 pour cent des enfants orpailleurs perçoivent moins de 1 000 FCFA par jour. Il s'agit fondamentalement des enfants de moins de 14 ans. Par contre les enfants de plus de 14 ans

ont un salaire quotidien compris entre 1 000 F et 2 000 F CFA. Ainsi, 38,8 pour cent des enfants orpailleurs perçoivent entre 1 000 F et 2 000 F CFA sur les sites. Par ailleurs, 43,3 pour cent des enfants sont payés quotidiennement, car ils étaient employés comme main-d'œuvre journalière, contre 18,9 pour cent qui étaient payées par semaine. D'autres enfants orpailleurs qui sont payés par mois sont estimés à 26,7 pour cent des enfants recensés; avec un salaire mensuel compris entre 45 000 et 55 000 F CFA. Ces enfants sont tous ceux qui y travaillent à plein temps. Soulignons qu'environ 11,1 pour cent des enfants orpailleurs ne sont pas payés, parce qu'ils sont sur les sites en compagnie de leurs parents pour qu'ils travaillent.

Il faut signaler qu'aucun avantage en numéraire n'est accordé aux enfants en dehors de leur rémunération. Toutefois, le gravier issu du décapage de sol et qui ne font pas l'objet d'exploitation, est souvent donné aux élèves orpailleurs sur les sites de Kouatena en guise de faveurs exceptionnels, lequel gravier est vendu pour augmenter leur revenu avant leur départ du site pour les classes.

Organisation du travail et jeux de pouvoir

L'activité de l'orpaillage repose sur un ensemble de prescriptions acceptées de tous les acteurs. Ces prescriptions constituent des systèmes d'organisation cohérents et profondément marqué par l'esprit communautaire. De manière pratique, les orpailleurs ont développé sur tous les sites recensés, un système d'organisation et de division du travail, des hiérarchies et le travail en équipe. Ainsi, au niveau de la structure organisationnelle, l'orpaillage repose sur un ensemble de groupements socioéconomiques comprenant: le propriétaire de la terre et le propriétaire du site qui est l'autorité centrale sur le site d'orpaillage. Au plan organisationnel du travail proprement dit, l'orpaillage suit plusieurs modes d'organisation. En conséquence, selon le modèle d'organisation et les intervenants, on peut distinguer:

L'organisation à l'échelon familial. Lorsque l'exploitation est faite sous cette forme, les gains qui en résultent sont généralement détenus et gérés par le chef de famille. Ici, les décisions sont prises par le chef de famille qui agit en chef d'entreprise.

L'organisation en groupe. Dans ce cas de figure, le puits d'extraction appartient à l'ensemble du groupe et la production est immédiatement partagée en fin de journée entre tous les membres, conformément aux règles établies par le groupe. Cette forme d'organisation impose une certaine discipline et un respect des principes traditionnels et exige une honnêteté vis à vis de soi et envers les autres membres du groupe. Les déviances entraînent généralement l'exclusion du membre responsable, qui est souvent taxé de traître.

L'organisation en coopératives ou associations. Cette forme d'organisation apparue au cours des années 1999-2000, amène les orpailleurs à s'organiser au sein de ce qu'ils appellent « Conseil fédéral ». La raison principale de ces regroupements est l'association des efforts et voire même des « capitaux » afin de mieux pouvoir rétribuer le travail et augmenter l'efficacité de l'exploitation. Ces associations disposent d'une structure organisationnelle formelle qui est habilitée à prendre des décisions pour le compte des exploitants individuels et à régler les conflits éventuels sur le site. Notons que dans ces associations, les prises de décisions se font généralement par consensus.

L'organisation sous forme de prestation de service. C'est la forme la plus répandue. Ici, les orpailleurs sont les principaux employeurs de la main d'œuvre et le travail est structuré sur des postes spécialisés. L'orpailleur prend à sa charge tous les frais liés à l'exploitation du puits et au paiement des salaires aux mineurs et aux autres prestataires de service qui travaillent dans son puits et pour son compte. Les mineurs/puisatiers sont payés par l'orpailleur sur la base d'un montant forfaitaire journalier ou hebdomadaire, sans tenir compte de la production. Les laveurs quant à eux assurent la remontée du minerai du fond du puits, le transport vers le site de traitement, et le lavage. Dans la plupart des sites ce travail est généralement réalisé par les femmes.

En général, les gens travaillent en petites équipes sous la conduite d'un chef. Les équipes sont mixtes de tous points de vue (sexe, origine, ethnies etc. des travailleurs qui sont embauchés). Le propriétaire travaille généralement avec des chefs d'équipes auxquels il fait confiance, ou alors il travaille lui-même pendant les différentes phases du processus d'extraction de lingots d'or. La taille des différentes équipes varie. Elles sont relativement plus petites, en particulier dans les exploitations alluviales. Quand il s'agit d'exploiter les filons contenant de l'or, les équipes sont généralement plus étoffées.

Processus de production et rôles des acteurs impliqués

Le processus de production de l'or au Bénin varie selon qu'il s'agit du système d'exploitation de l'or alluvionnaire ou celle de l'or filonien. Les exploitations alluviales suivent les sédiments fluviaux et toutes les mines artisanales d'or alluvionnaire sont à ciel ouvert. Les mineurs travaillent en petites équipes pour creuser de grands et larges trous et enlever de couches de terres stériles de recouvrement pour atteindre les volumes minéralisés contenant les paillettes d'or.

Ce difficile travail qui consiste à creuser et à aller chercher le sable ou les roches aurifères, est essentiellement réalisé par des garçons âgés de plus de quatorze ans, car il faut de la force pour creuser du sable mouillé dans les mines alluviales ou détacher la pierre. Concrètement il s'agit de creuser avec des outils traditionnels tels que la houe, la daba, la pioche, etc., et à déplacer la terre stérile. Il en découle une intense activité manuelle de manutention qui s'opère avec des récipients de fortune tels que les vieilles bassines et plastiques adaptés à la circonstance. Les blocs de pierres stériles sont souvent transportés à main nue ou sur la tête si leur volume le permet. Le volume de terre et de pierres déplacées chaque jour, par les acteurs, est évalué à plusieurs tonnes. La couche aurifère prélevée est transportée et entassée aux abords de la rivière.

Ensuite, il s'agit de laver le sable pour trier les paillettes d'or. Le long processus de lavage de la terre aurifère, permet d'éliminer les déchets et d'isoler les paillettes ou des lingots d'or. En effet, l'orpailleur prélève des boues et du sable dans la rivière avec sa batée, puis il l'agite en faisant des mouvements tournants. L'eau, le sable et la boue sont expulsés de la batée car ils sont moins denses que l'or, et l'or reste au fond.

Dans le cas de l'or filonien contenu dans les roches aurifères (dont l'exploitation se fait encore frauduleusement dans quelques zones), l'orpailleur, après l'extraction procède au concassage de la roche en de fines particules avant de procéder à la décantation par le même système de lavage. Les roches aurifères sont ainsi réduites en de fines particules qui

sont souvent mélangées à la terre. Cette activité requiert une grande quantité d'eau qui n'est pas toujours disponible en toutes saisons.

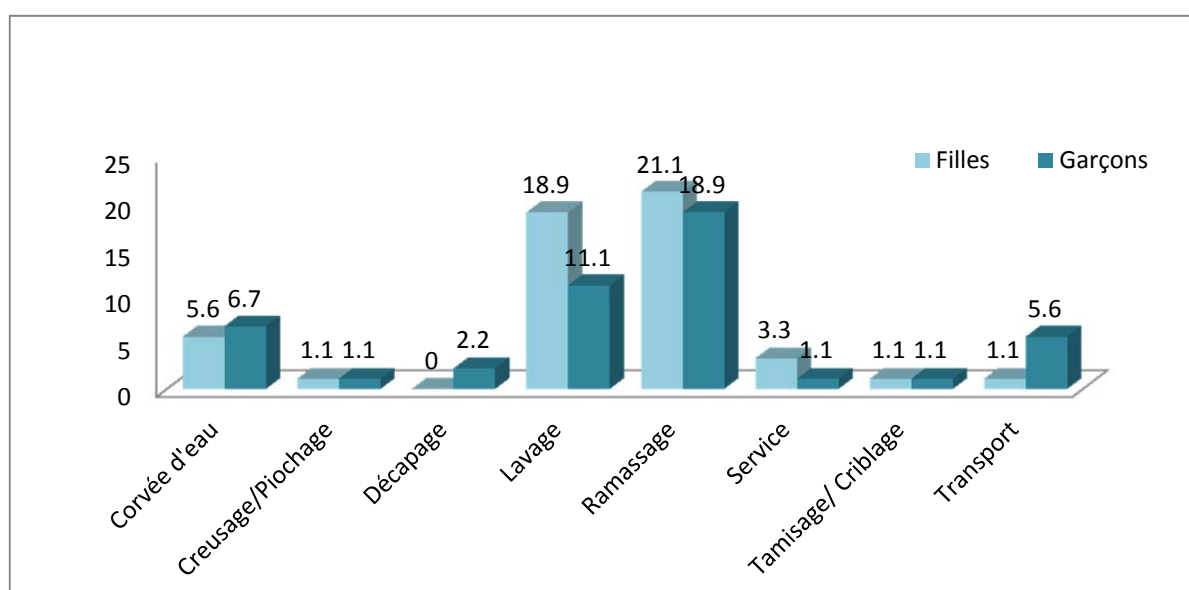
Les méthodes de traitement sont toujours frustes, élaborées avec des moyens de fortune. Les récupérations s'avèrent souvent mauvaises et les produits finaux de qualité commerciale médiocre. En effet, le broyage du minerai quartzeux, encore largement réalisé manuellement, représente l'activité majeure des chantiers d'exploitation d'or filonien. Cette opération, de loin la plus lourde du traitement, est généralement effectuée dans un atelier très insalubre, saturé en poussière de silice. Sans connaissance de la maille de libération de l'or, le broyage est réalisé de manière totalement aveugle, par étapes successives, jusqu'à épuisement apparent de la poudre minéralisée. Une grande quantité d'or fin non libéré de sa gangue est en fait perdue. La concentration des minerais aurifères (filon broyé) est systématiquement réalisée de façon manuelle par gravimétrie. Les produits argileux sont préalablement débourbés, le plus souvent par malaxage dans des calebasses ou dans des bassines. Suivant le volume à traiter, le minerai peut être ensuite soit pré concentré sur de petites tables à laver de fabrication locale (sluice), soit directement concentré à la calebasse.

Relation de genre des enfants dans le travail économique

Sur les sites d'orpaillage, les filles ont de tout temps joué un rôle prépondérant dans l'organisation économique et sociale des sites. Pratiquement à tous les postes d'intervention dans le circuit de production, elles sont présentes, depuis la remontée du minerai, son transport jusqu'au traitement.

Sur les sites de l'arrondissement de Perma (Kouatena, Gnagnamou et Tchatangou) par exemple, les filles constituent plus de 52 pour cent des enfants orpailleurs impliqués dans la remontée et le lavage des minerais aurifères. La répartition (en pourcentage) des enfants par sexe et par principale activité exercée par les enfants travaillant dans l'orpaillage nous permet d'obtenir le graphique 5.2.i ci-dessous.

Graphique 5.2.i: Répartition des enfants orpailleurs par sexe et par activité menée

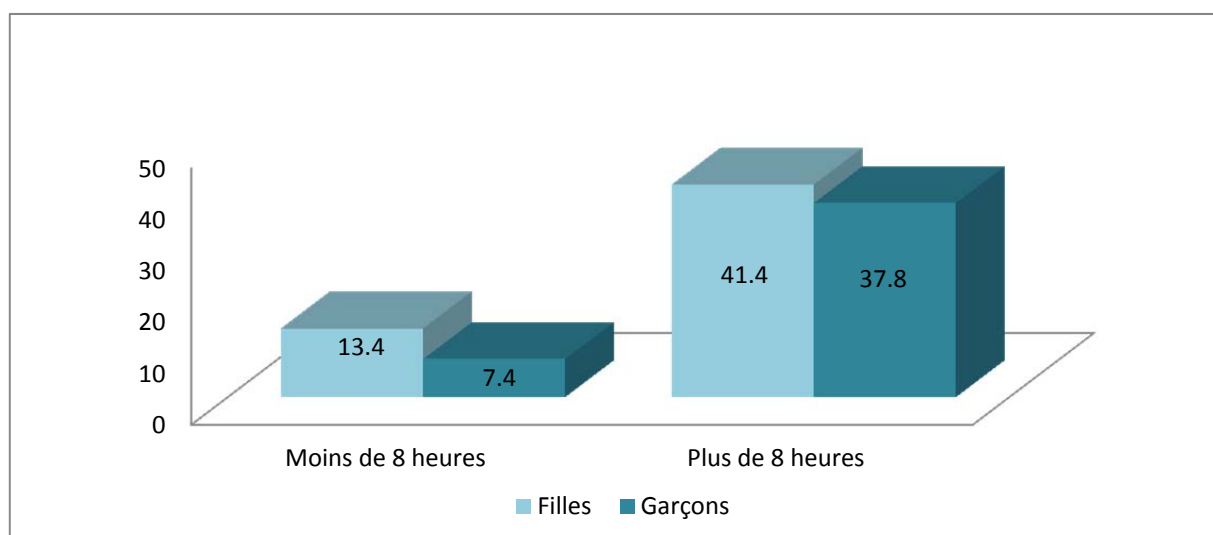


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Au niveau des principales activités effectuées par les enfants à savoir le ramassage et le lavage de sables, la proportion des filles est plus importante que celle des garçons. Mais au niveau de la corvée d'eau la différence est d'ordre de 1,1 pour cent en faveur des garçons. En effet, 21,1 pour cent de filles orpailleurs contre 18,9 pour cent de garçons s'occupent de ramassage de sables et 18,9 pour cent des filles contre 11,1 pour cent de garçons s'occupent de son lavage.

A côté de ces postes de travail directement liés à la production d'or proprement dite, les filles jouent également un rôle majeur dans des activités annexes, comme la cuisine, le ravitaillement des sites en nourriture et en eau. En témoignent les 3,3 pour cent des filles orpailleurs qui s'occupent des services sur les sites contre 1,1 pour cent chez les garçons. Généralement, les filles commencent à travailler tôt, en particulier lorsqu'il s'agit de tâches domestiques, et certaines aident leurs mères à préparer à manger et à boire pour les amener aux membres de leur famille qui travaillent comme mineurs ou vendent à manger aux autres personnes présentes sur le site.

Graphique 5.2.j: Répartition des enfants orpailleurs par sexe selon la durée journalière de travail



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

La répartition des enfants orpailleurs par sexe selon la masse horaire de travail (graphique ci-contre) montre que les filles sont plus nombreuses que les garçons quelle que soit la masse horaire de travail. Ainsi, 13,4 pour cent des filles contre 7,4 pour cent de garçons travaillent moins de huit heures par jour et 41,4 pour cent des filles travaillent plus de huit heures par jour contre 37,8 pour cent de garçons. Cependant, cette situation ne contribue pas forcément à expliquer la forte proportion des filles à gagner de revenus autant que les garçons. En effet, selon les données statistiques, 61,3 pour cent des enfants orpailleurs gagnent moins 1 000 F par jour dont 33,8 pour cent sont des filles contre 27,5 pour cent de garçons. 38,7 pour cent gagnent entre 1 000 F et 2 000 F CFA dont 21,3 pour cent sont de sexe féminin contre 17,5 pour cent de garçons.

En dépit de ces apports importants, le statut social de la fille dans l'orpaillage artisanale demeure peu favorable. Nonobstant ses multiples obligations, celle-ci ne bénéficie pas encore de concours significatif pouvant valoriser son travail et renforcer ses capacités, ni

d'un avantage quelconque en dehors de leur rémunération. Toutefois, l'on peut estimer que, même si la fille rencontre beaucoup plus de difficultés dans la pratique de l'orpaillage traditionnel, elle se bat courageusement pour améliorer ses conditions socio-économiques, malgré nombre de risques et dangers auxquels tous les enfants orpailleurs sont exposés.

Risques et dangers sur les sites d'orpaillage

L'or a toujours fasciné et évoqué des images de glamour. Mais pour les enfants qui travaillent sur les sites d'orpaillage, ce métal précieux symbolise un travail difficile et des souffrances pénibles. Les conditions de travail sont extrêmement dures et dangereuses; toute chose qui expose les enfants orpailleurs à des nombreux risques et dangers. Ces dangers et risques généralement physiques et sociaux ont des effets immédiats ou à long terme sur les enfants orpailleurs. Les risques physiques sont liés au travail en lui-même, à savoir: le dur travail qui consiste à creuser ou concasser, l'utilisation d'outils adaptés à la taille des adultes, le transport de la roche et /ou du sable et l'absence d'équipement de protection, comme des bottes et des casques.

Les garçons comme les filles se plaignent souvent de crampes musculaires, de douleurs de dos et de la poitrine, de lésions et de brûlures cutanées. Un autre type de risques auxquels les enfants se trouvent confrontés sont les risques physiques associés au lieu de travail et l'exposition à la poussière. Par ailleurs, au cours des activités de lavage de la terre aurifère, les acteurs et surtout les enfants ont toujours les mains, les pieds et d'autres parties de leur corps plongés dans l'eau de la rivière.

Les enfants qui travaillent dans des fosses profondes sont exposés à des risques d'effondrement des fosses, de chutes de pierre, un éclatement de la roche et risquent de glisser eux-mêmes au cours de leur travail. En effet, lors de l'enlèvement des couches stériles, on assiste fréquemment à des éboulements qui sont souvent la cause de nombreuses pertes en vies humaines par ensevelissement des orpailleurs. En témoigne un orpailleur qui affirme que « le mardi 12 juin 2012, le site aurifère de Kouatena a enregistré trois morts par noyade et un rescapé ». Selon le témoin, les pluies diluviennes ont provoqué une crue de la rivière qui est sortie de son lit. Elle s'est déversée dans des fosses de mine d'or à l'intérieur desquelles se trouvaient plusieurs personnes. C'était le sauve-qui-peut dans les trous. Dans une fosse d'or jouxtant la rivière en crue, le courant d'eau a fait immerger quatre mineurs. La population orpailleuse venue à la rescousse a pu sortir le nommé Prisca Fagla, presque noyé. Ses trois compagnons Soumari Matchoka, Tcharo Winrimontou, et une troisième victime qui a pour pseudonyme « Show gars » sont passés de vie à trépas, dans leur trou.

Par ailleurs, lors de la réduction des roches aurifères en de fines particules, dans les exploitations filoniennes, les écrasements des doigts, les heurts de pied contre des blocs de roches stériles sont généralement la cause des blessures, des entorses et parfois de fractures observées sur les sites. Hormis les risques d'accidents immédiats, un travail qui excède la force des enfants orpailleurs peut également affecter négativement leur croissance et leur développement, en particulier si leur consommation de calories est trop faible.

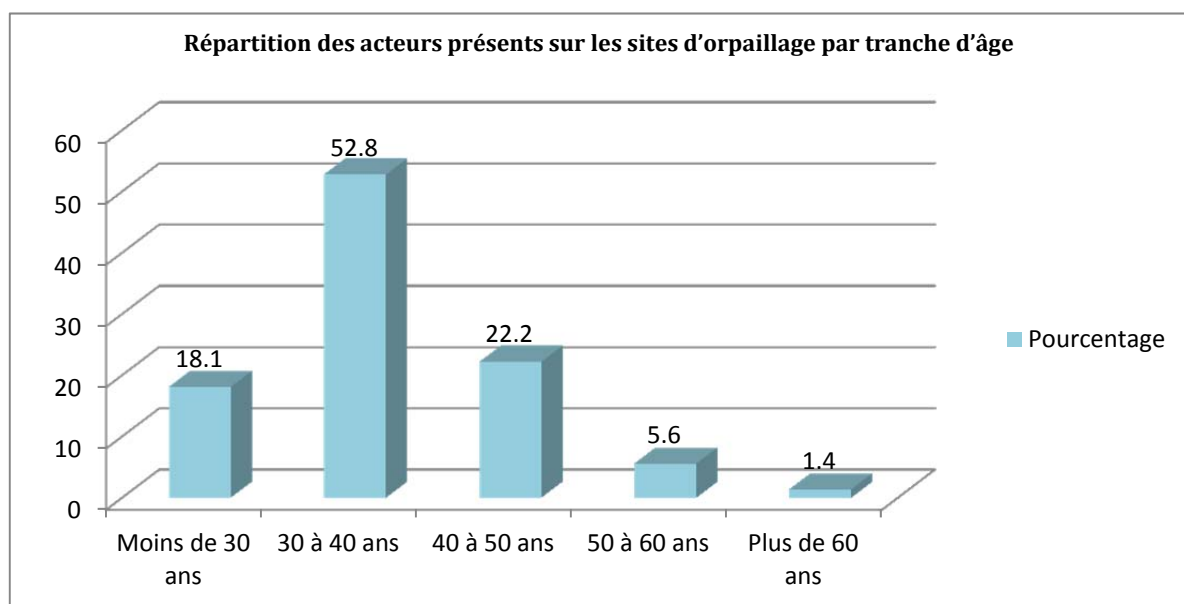
Il convient également de ne pas occulter les risques de violences physiques, morales et sexuelles dont les enfants peuvent être victimes, ainsi que les risques biologiques

qui sont très fréquents sur les sites d'orpaillage. En effet, selon les données statistiques de l'enquête, seulement 5,1 pour cent des enfants orpailleurs dont 4,2 pour cent de filles contre 0,9 pour cent de garçons affirment avoir été victimes d'une manipulation affective ou matérielle pour leur imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre votre volonté, au cours des douze derniers mois. En ce concerne l'intimidation, ou la menace, ou un chantage ou encore une violence verbale ou physique pour leur imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre votre volonté, 2,7 pour cent des enfants orpailleurs dont 2,1 pour cent de filles et 0,6 pour cent de garçons affirment en avoir été victimes au cours de ces douze derniers mois. S'agissant des risques biologiques, les morsures des serpents, les agressions d'animaux sauvages, des piqûres d'insectes ou les contacts avec des plantes venimeuses lors des déplacements entre les lieux de résidence, les lieux de prélèvement de l'eau et les lieux de travail, sont les risques les plus fréquents.

5.2.5. Situation socio-économiques des acteurs-clés au sein des mines d'or

Les caractéristiques sociodémographiques des différents acteurs présents sur les sites d'orpaillage (responsables de groupements, exploitants, promoteurs, exploitants individuel) nous révèlent une inégale répartition des acteurs quel que soit le critère retenu. En effet la répartition par tranche d'âge montre qu'environ 18,1 pour cent des orpailleurs ont au moins de trente ans et 52,8 pour cent ont un âge compris entre 30 et 40 ans, comme le montre le graphique 5.2.k ci-après. Par contre, 22,2 pour cent ont un âge compris entre 40 et 50 ans et 7 pour cent sont âgés de plus de 50 ans.

Graphique 5.2.k: Répartition des acteurs présents sur les sites d'orpaillage (responsables de groupements, exploitants, promoteurs, exploitants individuel) par tranche d'âge

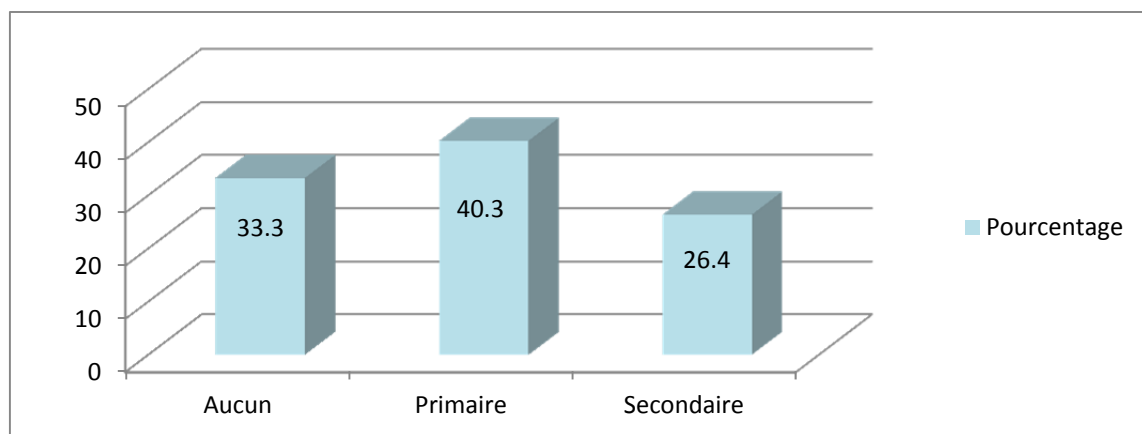


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

La répartition par sexe de ces acteurs montre que 58,3 pour cent orpailleurs sont de sexe féminin contre 41,7 pour cent des hommes. Cela dénote du rôle prépondérant de la femme dans l'organisation sociale des sites d'orpaillage et leur participation aux activités économiques d'orpaillage. Les raisons de leur présence sur les sites ont plusieurs

explications parmi lesquelles on peut citer entre autres, le mode de vie familiale traditionnelle et la pratique culturelle de l'exploitation aurifère dans les zones d'orpaillage.

Graphique 5.2.l: Répartition des acteurs présents sur les sites d'orpaillage selon le niveau d'instruction

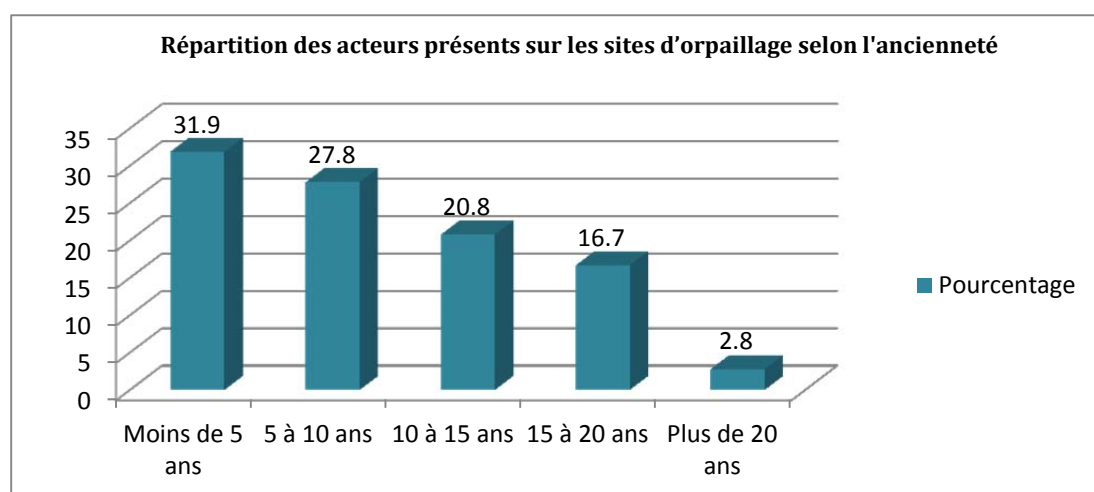


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Au regard du graphique 3.1.l ci-dessus, 33,3 pour cent des acteurs sur les sites d'orpaillage n'ont aucun niveau d'instruction. Cependant, 40,3 pour cent des acteurs ont un niveau primaire contre 26,4 pour cent qui ont franchir le seuil du secondaire. Cette situation n'est peut-être pas surprenante quand on sait que le niveau d'instruction dans les départements de l'Atacora et la Donga reste faible. Toutefois, l'on peut penser que l'activité d'orpaillage serait une alternative pour ceux qui n'ont pas la chance d'émerger dans les études. Pour prouve, aucun acteur présent sur le site n'as pu franchir le niveau baccalauréat encore moins avoir un niveau supérieur.

La répartition de ces acteurs par ancienneté sur les sites montre une régression de la proportion à mesure que l'ancienneté est importante, comme l'indique le graphique 5.2.m ci-dessous.

Graphique 5.2.m: Répartition des acteurs présents sur les sites d'orpaillage selon l'ancienneté



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

En effet, le graphique montre que 31,9 pour cent des acteurs ont moins de cinq ans d'ancienneté sur les sites et que 27,8 pour cent ont une ancienneté comprise entre cinq et dix ans. Les acteurs ayant une ancienneté de 10 à 15 ans sont de 20,8 pour cent contre 16,7 pour cent de ceux ayant une ancienneté comprise entre 15 et 20 ans. Enfin, seulement 2,8 pour cent ont une ancienneté de plus de 20 ans. Cela témoigne que l'activité d'orpaillage artisanal au Bénin n'est pas une activité récente.

L'activité économique prioritaire au niveau des sites d'exploitation artisanale de l'or reste l'orpaillage à l'exception de Binaou où l'agriculture constitue la première activité économique pour la plupart des acteurs. Sur ce site, l'orpaillage est une activité saisonnière et constitue une activité locale la plus lucrative et une alternative aux migrations professionnelles. Dans cette région, la saison des pluies constitue un handicap pour l'orpaillage. La plupart des mineurs abandonnent l'exploitation pendant cette période pour s'adonner à l'agriculture. Sur les sites de la région de Perma par contre, même si les statistiques précises sur les revenus générés par les activités d'orpaillage, n'ont pas été obtenues, tous les acteurs interrogés ont reconnu que la situation socio-économique des orpailleurs dépend fortement des activités d'orpaillage.

Au regard des projets de vie et les perspectives de retrait d'enfants dans les sites d'orpaillage, aucun acteur présent sur les sites n'a cru devoir penser voire définir de stratégies de substitution du rôle des enfants dans les mines d'orpaillage. Ceci dénote de l'absence totale d'éventuelles actions de retranchement d'enfants travailleurs des sites d'orpaillage, encore moins de l'incidence financière que cela pourrait engendrer. Toutefois, les orpailleurs affirment dans leur majorité absolue (à plus de 90 pour cent), avoir une capacité de substitution de la main d'œuvre infantile. Cependant, ceci n'est pas sans conséquences majeures sur la rentabilité de leurs activités; car la main d'œuvre infantile est relativement moins coûteuse que celle des adultes.

Au plan sanitaire, les principaux dangers et risques présents sur les sites sont: les coupures, les fractures, la poussière, la noyade et les effondrements des éboulements entraînant souvent des ensevelissements. A cela il faut ajouter les maladies courantes telles que le paludisme, la toux, la diarrhée, la maladie de la peau, le rhume, les maux de tête, la douleur à la poitrine et le problème respiratoire, la fièvre, la rougeole et le mal au dos. Deux sites sur quatre disposent de point d'eau potable situés à moins d'un kilomètre du site. Un seul site dispose d'un centre public de santé (dispensaire) situé à plus d'un kilomètre du site. En cas de maladie, les acteurs-clés au sein des mines (responsables de groupements, exploitants, promoteurs, exploitants individuel) et leurs familles n'hésitent pas à recourir aux consultations modernes. Cependant, les ouvriers en cas de maladie, se livrent à l'automédication moderne. Le coût de traitements varie en fonction du mal et de son niveau d'avancement, et les charges de traitements incombent aux chefs de ménage. Mais dans la plupart des cas des ouvriers et des enfants qui vivent seuls, les coûts de traitements sont à leurs charges.

5.2.6. Situation socio-économique des acteurs-clés autour des mines d'or

Les sites d'orpaillage sont dispersés régionalement et représentent les points d'ancrage d'un microsystème économique. Les acteurs clés autour de ces sites constitués des parents et/ou tuteurs des enfants travailleurs dans les mines d'orpaillage, ainsi que

d'autres acteurs vivant dans les environs des sites et qui développement des activités économiques autours de plusieurs secteurs. On y dénombre l'orpaillage, l'agriculture et le petit commerce.

Dans la région de Perma, l'orpaillage constitue le poumon de la vie économie des populations. Viennent ensuite, l'agriculture et le petit commerce. Par contre, dans la région de Binaou, le secteur agricole constitue le fondement de la vie économique des populations, dominé par l'agriculture, puis le petit élevage (volailles et caprins) souvent associé à l'agriculture et l'élevage des bétails. Autour de ces sites, l'orpaillage semble s'imposer comme activité du second rang. Ainsi, le nombre des orpailleurs se réduit de manière importante durant la saison agricole et augmente considérablement durant la saison sèche. Ensuite vient le petit commerce. Les différents acteurs impliqués dans ces types d'activités sont aussi bien les hommes, les femmes que les enfants de plus de cinq (05) ans. Le revenu des populations est très variable et la grande majorité ne parvient pas à l'estimer. Tout ceci contribue à justifier l'impossibilité de donner une estimation assez réaliste des revenus des acteurs clés (parents et/ou tuteurs d'enfants travailleurs). Malgré ce manque de statistiques précises sur les revenus générés par les activités connexes associées à l'orpaillage, on ne fait pas toujours une nette distinction entre les exploitants proprement dits et les autres intervenants qui gravitent autour, tels que les commerçants, les négociants, les cuisinières, les démarcheurs, etc.

Au plan de nutritionnelle, la fréquence de repas varie généralement d'une zone à une autre en fonction de la culture alimentaire de la population. Cette fréquence est de deux (02) à quatre (04) repas par jour. Les données de l'enquête montrent que dans la région de Binaou, les populations ont droit effectivement à deux (02) repas par jour. Ces repas sont constitués de l'akassa, du riz mélangé avec du haricot appelé « Atassi » en fon et « Watché » en langue locale. Dans la région de Porga, la fréquence de repas est de trois (03) par jour. On y retrouve la pâte de maïs, le riz, l'igname, le haricot, la gari, la boisson locale appelée « tchoukoutou ». Pendant la période de soudure, certains sont à un seul repas ou deux au meilleur des cas. Il importe de rappeler que la responsabilité de la prise en charge des membres de la famille en matière de l'alimentation incombe aux chefs de ménage.

Au plan sanitaire, les maladies courantes rencontrées sont entre autres le paludisme, les courbatures et la fatigue musculaire, les céphalées, la toux, la maladie de la peau, le rhume, la douleur à la poitrine et le problème respiratoire, la fièvre, la rougeole et le mal au dos, tout dans le cas de la situation des acteurs d'orpaillage. A ces maux, viennent s'ajouter accessoirement: les maux de hanche, les lésions corporelles. Les couches plus souvent affectées sont les personnes vulnérables c'est-à-dire les enfants et les femmes enceintes. Cette situation devient plus préoccupante lors que ceux-ci n'ont pas les moyens pour se faire soigner. Généralement, les populations en situation de maladie s'adonnent à l'automédication moderne. Dans la majorité des cas, certains combinent l'automédication moderne à celle traditionnelle lorsque le mal semble persister. C'est seulement en cas de gravité et / ou de la dégradation de l'état de santé du malade, que le recours à la consultation moderne est envisagé.

Au regard de la précarité dans laquelle vivent les populations, les acteurs autour de sites d'orpaillage rencontrent d'énormes difficultés pour la prise en charge intégrale de leurs enfants. Par conséquent, les enfants constituent pour eux un soutien qui leur vient en aide

par leur participation aux activités économiques. A cet effet, les actions préventives de retrait des enfants ne sont même pas envisagées, encore moins les actions futures programmées. Les orpailleurs migrants établissent des campements miniers, faits de tentes, de huttes et d'appentis en paille, ou bien vivent à proximité des bassins d'exploitation dans des maisons louées ou bâties par eux-mêmes. L'établissement rapide des camps d'orpailleurs génère souvent de nouveaux marchés, une circulation monétaire accrue et un développement spontané des infrastructures et de services offerts par un grand nombre de petits hommes d'affaires, de commerçants, des patrons de bar et de prostituées. Ces lieux de «ruée vers l'or» sont caractérisés par un afflux important d'orpailleurs étrangers dont les règles et principes s'avèrent souvent incompatibles avec ceux des populations locales, engendrant une situation de pluralisme normatif.

5.2.7. Réactions des institutions locales face à la problématique

Le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau est le département de tutelle chargé de la gestion du secteur minier au Bénin. A cet effet, la direction départementale des Mines, de l'Energie et de l'Eau de l'Atacora-Donga est l'institution déconcentrée de l'Etat en charge de la gestion du sous-secteur de l'orpaillage. Les autres institutions locales qui interviennent dans la question de travail des enfants dans les mines d'orpaillage sont fondamentalement la préfecture de l'Atacora-Donga, les mairies des communes concernées notamment la mairie de Natitingou et la mairie de Ouaké.

Le parcours des plans de développement communal (PDC) de ces différentes mairies, ainsi que les entretiens avec les responsables communaux en charge de la question sociale, ne laissent augurer d'un avenir sans enfants dans les mines d'orpaillage. D'abord au niveau des PDC, aucun axe stratégique de prévention ou/et de retrait d'enfants dans les mines d'orpaillage n'est explicitement ou implicitement définie. Cette absence a été confirmée au cours des entretiens avec les responsables des affaires sociales. Ceux-ci ont reconnu ne pas disposer, au sein des mairies, ni des axes stratégiques de lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales, ni d'actions et activités sur la prévention et de retrait des enfants des sites d'orpaillage traditionnel.

Cette situation n'empêche cependant pas aux mairies de percevoir des taxes sur les activités d'orpaillage. En réalité, les taxes perçues par les mairies sur les activités d'orpaillage ne le sont pas directement sur les orpailleurs, du fait du caractère illégal de l'activité. Les taxes sont plutôt perçues auprès des collecteurs ou acheteurs d'or. Les recettes de ces taxes sont directement reversées à la caisse de la mairie; et compte tenu du principe de l'unicité de la caisse, aucune partie de cette taxe n'est explicitement affectée à une activité de lutte contre le travail des enfants, encore moins à celles liées à la prévention et/ou au retrait d'enfants travailleurs dans les mines d'orpaillage traditionnel.

Même s'il est vrai que les mairies ne disposent pas au sein de leur PDC des stratégies de prévention et de retrait des enfants travailleurs de les mines d'orpaillage, il leur arrive toutefois, d'intervenir aux côtés de la direction départementale des mines de l'Atacora-Donga, en appui avec la gendarmerie nationale pour assurer la sécurité et le déguerpissement des occupations illégales des sites d'orpaillage. Aussi interviennent-elles aux côtés des organisations de la société civile notamment les ONG pour faciliter leurs activités de sensibilisation aux conséquences du travail des enfants surtout dans les mines et

carrières artisanales. Ainsi, les meilleures expériences des mairies en matière de prévention et retrait des enfants des sites d'exploitation artisanale des mines d'orpaillage, demeurent entre autres, les sensibilisations et communications pour un changement de comportements des acteurs, la prise en charges des enfants déshérités et démunis, la création de centres de formation et d'insertion socio-professionnelle des enfants en âge avancé.

Rappelons que les principales organisations de la société civile qui travaillent aux côtés des institutions déconcentrées de l'Etat, sur le terrain pour la prévention et le retrait d'enfants travailleurs sur les sites d'orpaillage sont les ONG du ressort de la protection des droits des enfants, de la lutte contre le travail et la traite des enfants, à l'instar de Plan Bénin, ONG EJP-Bénin, PIED ONG. Ces ONG locales travaillent souvent en collaboration avec IPEC-BIT pour faire des actions de sensibilisation et d'informations dans le cadre des études sur le travail des enfants sur les sites miniers, mais aussi pour le retrait des enfants dans les mines et carrières.

5.3. Le sous-secteur de gravier

Le gravier en silex ou gravier roulé, est un petit fragment de roche cohérente dont la longueur est comprise entre 2 mm et 20 mm. Il s'agit d'un produit de carrières appartenant à la même catégorie de matériaux de construction que le sable et de l'argile selon la classification fait à l'article 87 de la loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en république du Bénin. Son exploitation⁹ au Bénin se fait par des entreprises individuelles artisanales de type familial.

5.3.1. Cadre institutionnel et légal de l'extraction du gravier en silex au Bénin

Sous l'angle entrepreneurial, l'exploitation des carrières de gravier au Bénin, est régi la loi n°2006-17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin; et la taxe sur l'exploitation des carrières et mines fait partie des recettes fiscales de la Commune d'après la loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin. Le code minier reconnaît la dangerosité des carrières sans pour autant interdire l'accès aux enfants. En effet ce code dit en son article 128 « Les mines et les carrières font partie des établissements classés dangereux, incommodes et insalubres, et, comme tels, soumises à la réglementation en vigueur en la matière ».

Sous l'angle de la protection des enfants, l'Etat béninois a pris l'arrêté interministériel N°132/MFPTRA/MSP/DC/SGM/DT/SST, qui stipule en son article 22: « *Les jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans révolus ne doivent pas être admis à séjourner dans les espaces souterrains des mines et carrières, sauf dans le cadre de leur formation professionnelle. A cet effet, ne sont considérées comme séances de formation professionnelle que celles qui font partie d'un plan progressif de formation aux travaux souterrains et qui sont effectués sous la conduite permanente et le contrôle direct de moniteurs spécialisés.* » En prenant un tel arrêté, le Bénin s'est conformé à la Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, adoptée le 17 juin 1999, qu'il a ratifiée le 06 novembre 2001.

⁹ Exploitation: L'ensemble des travaux préparatoires d'extraction, de transport, d'analyse et de traitement effectués sur un gisement donné pour transformer les substances minérales en produits commercialisables et/ou utilisables.

Et pourtant le code minier n'interdit pas de façon explicite l'accès aux carrières et le travail des enfants dans les exploitations de gravier. Cette accessibilité aux carrières et le travail des enfants qu'on y pratique sont à la base des problématiques liées au respect des droits de l'enfant qui méritent d'être prises en compte.

Les principaux protagonistes de ces enjeux sont présentés dans le tableau des principaux acteurs ainsi que leurs rôles respectifs dans la chaîne d'exploitation du gravier au Bénin.

Tableau 5.3.a: Principaux acteurs du secteur minier

Acteurs	Niveau d'intervention	Rôle
Ministère des mines	National	Octroi de droits d'exploitation; contrôle du respect des normes. Arrêté conjointement avec le ministre chargé des finances les modalités de recouvrement des impôts.
Ministère chargé de la famille et de la protection de l'enfance	National	Respect des droits de l'enfant sur les sites
Ministère chargé des finances	National	Fixe conjointement avec le ministre chargé des mines les modalités de recouvrement des taxes et impôts liés à l'exploitation des carrières.
Direction des Impôts	National	Exécute les arrêtés pris conjointement par le ministre chargé des mines et celui chargé des finances visant le recouvrement des impôts.
Direction départementale des mines du Mono Couffo	Départements du Mono Couffo	Sensibilisation et supervision des activités; contrôle de la légalité; sécurisation des sites de concert avec les Mairies et la gendarmerie et la Police.
La direction départementale de la famille et de la protection de l'enfant	Départements du Mono Couffo	Sensibilisation et supervision des activités; contrôle du respect des droits de l'enfant.
Mairie	Commune	Perception indirecte des taxes; sécurisation des sites de concert avec la Direction départementale des mines et de la gendarmerie nationale.
Association d'exploitants	Local	Veille à la bonne gestion des activités sur les sites et au respect mutuel entre exploitants; Gestion des conflits internes
ONG	Local	Appui sur les sites aux populations exploitant le gravier

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

5.3.2. Inventaire et répartition des sites d'extraction de gravier en silex au Bénin

Au Bénin, les premières exploitations de gisement de gravier en silex remontent à 1948. Il s'agit du gisement de Drè dans la commune de Houéyogbé. Les études ont permis de recenser, 35 sites de gravières inégalement répartis dans neuf communes. Il s'agit de communes situées dans l'Alibori, l'Atacora, le Mono et le Couffo. Ces sites d'extraction de gravières produisent une matière première non-renouvelable et répondent à une réelle demande économique que les industriels ne peuvent pas satisfaire avec des ressources renouvelables.

Tableau 5.3.b: répartition des sites de gravier par département

	Nom du département			
	Alibori	Atacora	Couffo	Mono
Communes	Kandi.	Cobly, Matéri, Natitingou, Tanguiéta.	Djakotomey, Dogbo.	Athiémé, Houéyogbé, Lokossa.
Nombre de sites	2	6	12	15

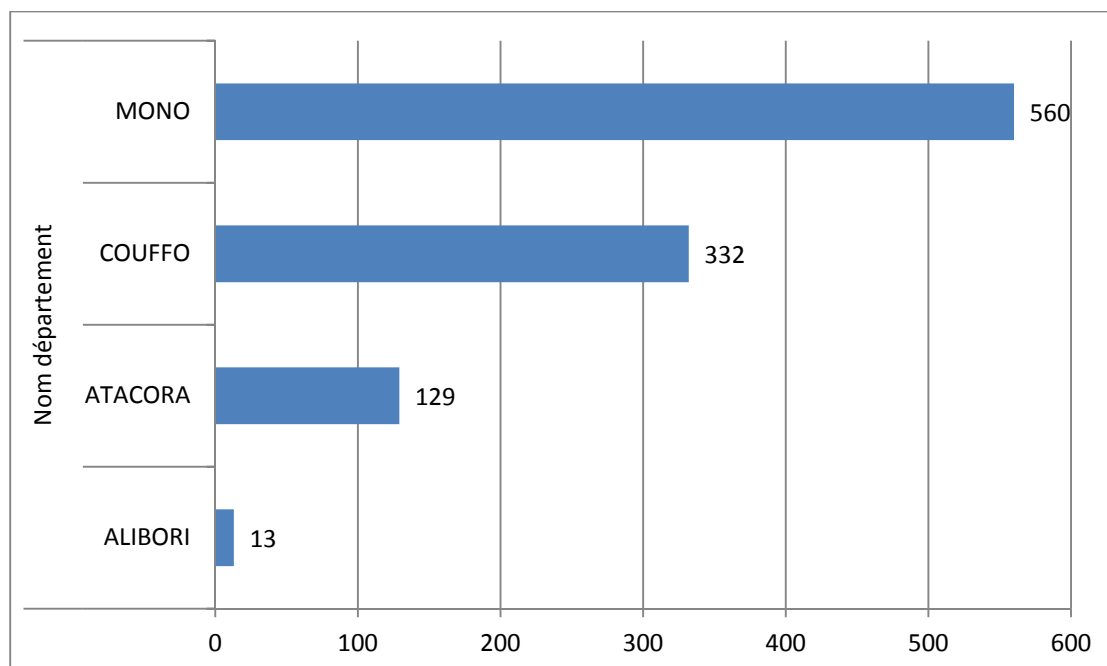
Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Sur plus de 70 pour cent de ces sites les acteurs travaillent entre 4 et 6 jours. Ceci indique une forte demande du gravier. Les profondeurs d'accessibilité du gisement varie entre 0 et 3 m. L'épaisseur des gisements oscille entre 2 et 3 m.

5.3.3. Nombre et caractéristiques sociodémographiques des enfants travailleurs

Les 35 sites de graviers en silex identifiés accueillent 1 034 enfants de 5 à 17 ans qui y travaillent. Du point de vue géographique, le Mono et le Couffo cumulent à eux seuls plus de 86 pour cent des populations d'enfants travaillant dans le sous-secteur.

Graphique 5.3.a: Répartition de l'effectif des enfants travailleurs dans l'exploitation du gravier selon le département

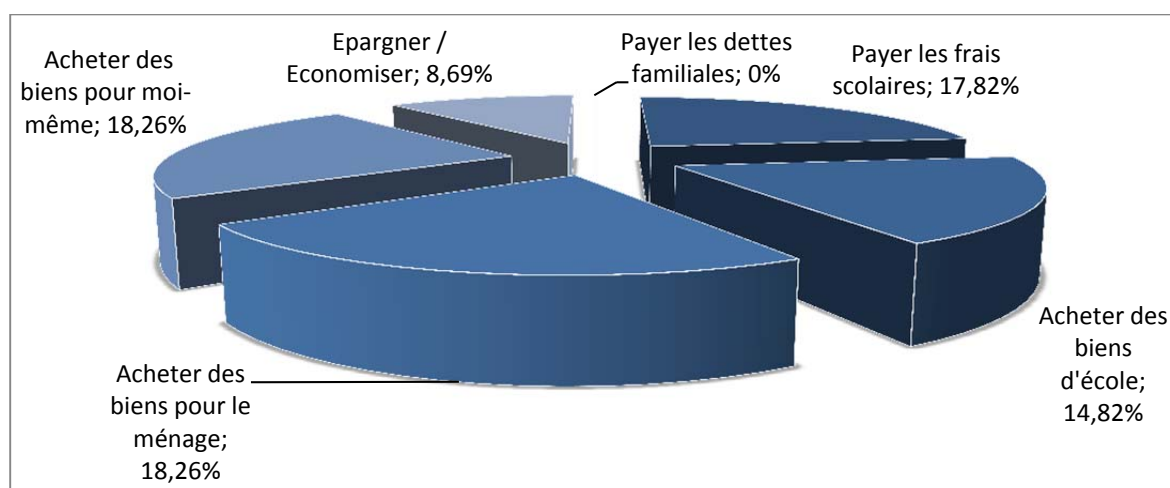


Les enfants des deux sexes combinent école et travail avec des retards scolaires.

Le travail dans les carrières est reconnu pour sa dangerosité tant par l'Etat à travers l'article 128 du code minier que par la population qui reconnaît qu'il s'agit d'un travail d'homme. Et pourtant on note que 46,40 pour cent de la population des enfants travailleurs sur les sites sont des filles contre 53,60 pour cent de garçons. La présence des 5 – 9 ans (un peu plus de 22 pour cent des enfants travailleurs) sur les sites de gravier s'explique par l'absence des deux parents de la maison et surtout par la présence des mères dans les carrières. Chez les enfants âgés entre 10 et 17 ans le désir de participer aux dépenses familiales surtout celles qui touchent l'enfant lui-même est un facteur déterminant de leur

présence dans les carrières. Ainsi plus de 18 pour cent des enfants contribuent à l'achat de bien pour le ménage, presque 18 pour cent participent au paiement des frais de scolarité et un peu moins de 15 pour cent financent leurs l'achat des biens de l'école. Ce faisant, garçons et filles rassurent leurs parents parce que ces contributions sont aussi l'expression d'une éducation réussie. Ce travail est également pour les enfants, un moyen de s'affranchir progressivement de la dépendance économique des parents et tuteurs.

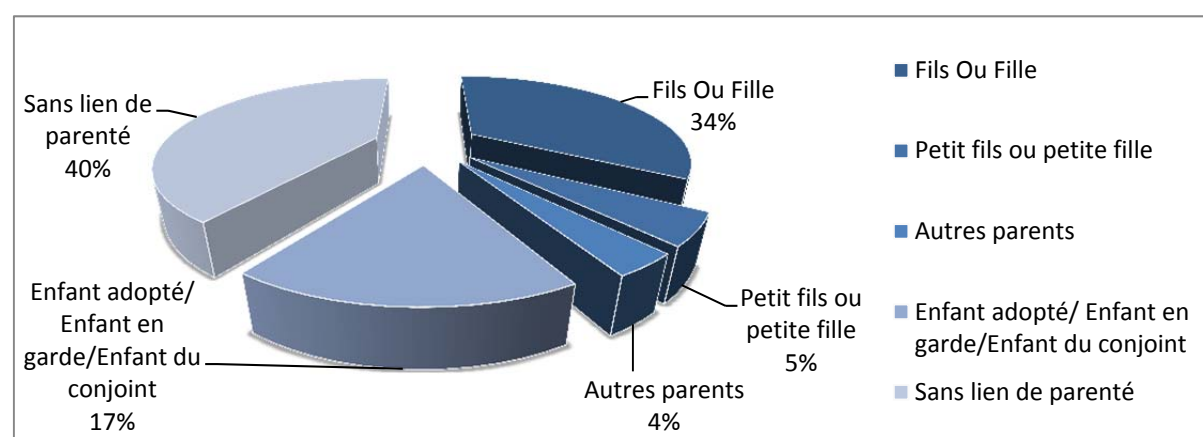
Graphique 5.3.b: Utilisations des gains des enfants travaillant sur les sites d'exploitation de gravier au Bénin



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Parmi ces enfants qui travaillent dans les carrières, un peu plus de 40 pour cent n'ont aucun lien familial avec l'exploitant. Il s'agit des enfants d'ouvriers venus travailler dans les carrières. Ils sont les plus pauvres comparés aux autres enfants qui ont un lien familial avec l'exploitant.

Graphique 5.3.c: Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le responsable exploitant



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Les besoins de proximité sécuritaire des enfants âgés de 5 à 9 ans et les aspirations à l'autonomie de ceux âgés de 10 à 17 ans ne suffisent pas pour justifier la présence et le travail des enfants. La présence et le travail des enfants dans les carrières est aussi une réplique de pratiques familiales dans le secteur agricole. En effet la population rurale

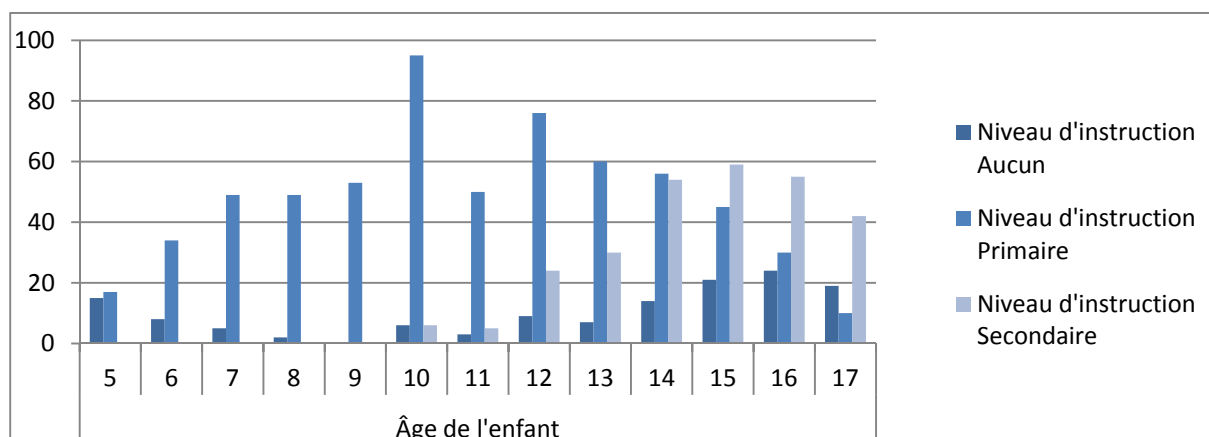
béninoise pratique à 70 pour cent de l'agriculture de l'élevage. Le premier devoir de tout parent en milieu rural est d'initier ses enfants à la pratique du métier d'agriculteur.

Pour se faire les enfants entre 5 et 9 ans environ suivent les aînés et apprennent les différentes pratiques du métier. Entre 10 et 12-13 ans environ, les enfants vont offrir dans les exploitations voisines leurs mains d'œuvre. C'est le « Djoko » en langue yoruba, le « gbatè » en langue fon, le « Paa » en langue Ani. A partir de 14 ans les prestations dans les exploitations familiales sont rémunérées. Pendant et après cette initiation, les enfants allient les travaux champêtres à d'autres activités. C'est ainsi que les enfants de paysan associent souvent l'école avec un engagement dans l'agriculture. C'est cette pratique qui est répliquée à quelque nuance près dans les carrières.

Aujourd'hui cette forme de transmission est mal adaptée aux principes d'un Etat de droit moderne notamment le respect des droits de l'enfant. En effet le secteur de l'agriculture d'une année à l'autre perd son caractère de secteur refuge pour ceux qui ont des difficultés dans les autres secteurs. Il y a de moins en moins de terre disponible pour la culture, puisque les superficies cultivables de l'ordre de 1,04 ha en 2002, seront réduites de plus de moitié en 2015 (0,47 ha) et de trois quarts en 2025 (0,25 ha). Cette grande réduction s'explique d'une part, par la pratique d'une agriculture extensive avec des moyens peu évolués, et, d'autre part, par l'extension des villes qui abriteront plus de monde qu'aujourd'hui (60 pour cent de la population totale en 2030). Il est alors impérieux d'aider ses populations ayant peu de qualification pour saisir les opportunités de la société moderne à développer d'autre stratégie de prévention des risques professionnels.

Le graphique de la répartition des enfants en fonction des âges et des niveaux d'instruction présente une chute à l'âge de 11 ans qui est l'âge où les enfants font la classe de CM2 qui est une classe d'examen. Ceci suggère que les parents sollicitent un peu moins les enfants de classe de CM2.

Graphique 5.3.d: Répartition des enfants en fonction des âges et des niveaux d'instruction



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

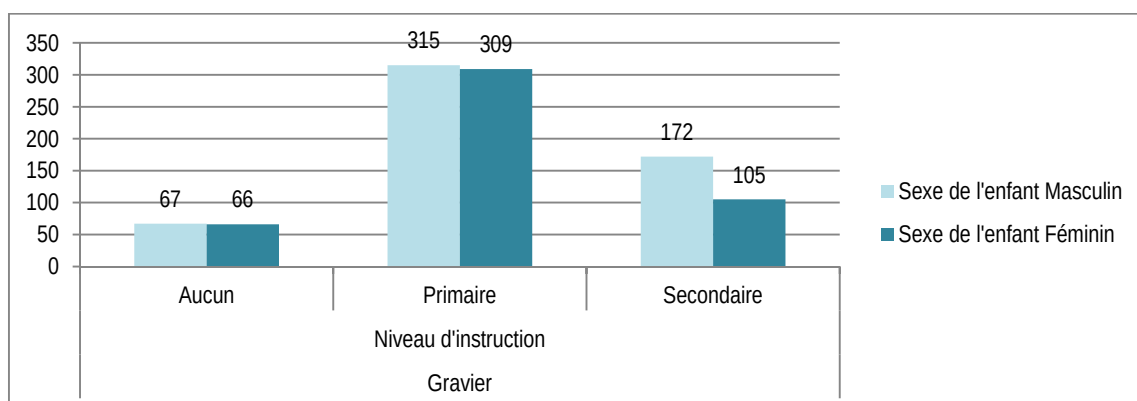
Cette association école travail dans les carrières est autrement vécue sur les sites partenaires du projet ECOWAS II. Presque tous les enfants de 10 à 17 ans sont scolarisés sur ces sites. Leur présence sur ces sites s'explique par:

- le fait que le recensement a eu lieu pendant les congés scolaires de février;

- l'absence de toute autorité parentale à la maison;
- l'inexistence de lieux de récréation et de loisir les intéressant.

Le niveau de propreté des enfants et des habits qu'ils portent, comme le montre ces quelques photographies, indique bien qu'il s'agit d'enfants qui ne sont plus présents de façon permanente dans les carrières.

Graphique 5.3.e: Répartition des enfants travailleurs dans les carrières de gravier selon le sexe et le niveau d'instruction

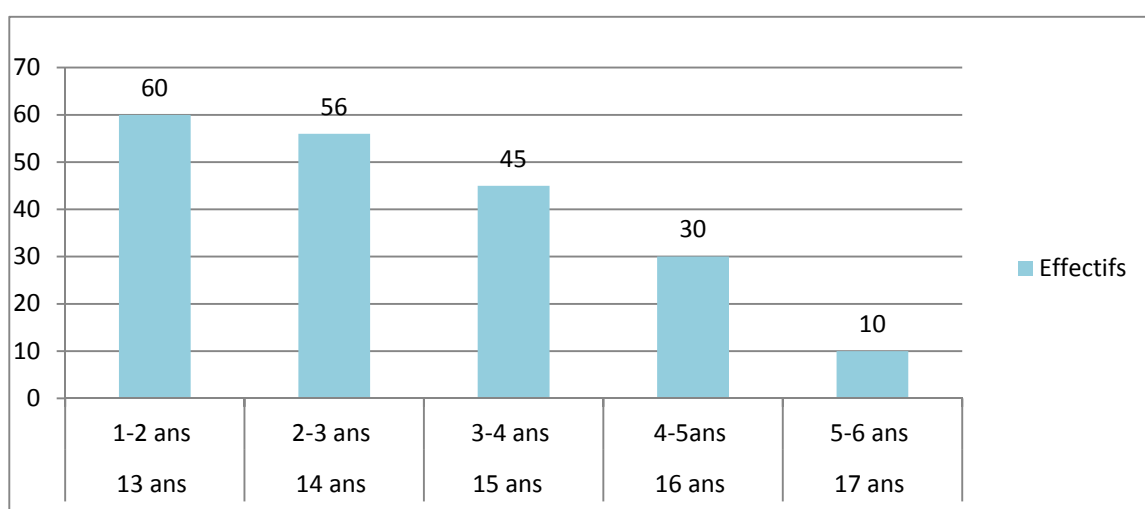


Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Mieux l'inégalité genre autrefois criarde dans les écoles est pratiquement nulle quand on considère les enfants des carrières de gravier scolarisés dans le primaire. Le graphique ci-après présente la répartition par niveau d'instruction et par sexe des enfants. Dans le primaire, l'effectif des filles est presque égal à celui des garçons.

L'étude a révélé un nombre significatif d'élèves du primaire qui ont entre 13 et 17 ans d'âge, il s'agit d'enfant ayant un retard scolaire. En effet, un enfant inscrit au cours primaire à l'âge de 5-6 ans qui n'a jamais doublé serait au cours secondaire à l'âge de 12 ans. Sur cette base, le tableau des retards scolaires se présente comme suit.

Graphique 5.3.f: Des retards scolaires au primaire chez les enfants travaillant dans le gravier au Bénin



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Cette situation de retard scolaire touche 210 enfants du primaire impliqués dans l'exploitation du gravier au Bénin. Le travail dans les carrières de gravier n'explique certainement pas à lui seul le retard constaté. Cependant certains exploitants qui ont des enfants travailleurs n'hésitent pas à faire faire le lien comme dans l'extrait de témoignage en encadré.

Encadré 1: Témoignage d'un exploitant de Lokossa

J'étais un chef maçon et j'arrivais à vivre de mon travail. Mais passé un moment, je ne trouvais plus assez à faire et il m'était devenu très difficile de nourrir mes enfants. C'est alors que j'avais fait l'option de tenter mes chances dans l'exploitation des carrières de graviers en silex à Lokossa en 2002.

D'après mon expérience, le travail dans les carrières de gravier en silex est un esclavage. Il est assimilable à l'asservissement qui a imposé à nos arrières grands parents de concasser des pierres pour la construction des chemins de fer. Car on travaille beaucoup et on ne gagne presque rien en retour. Seulement dans cet esclavage, le maître n'est plus un « Blanc » mais la « faim ».

C'est aussi un travail particulièrement meurtrier. J'ai connu, le 8 septembre 2010, un effondrement ayant causé un mort et trois blessés graves, de ma carrière de gravier. Je n'ai pas pu me relever à cause des dépenses occasionnées par l'accident. Jusqu'à aujourd'hui je n'ai pas repris le travail. Alors qu'avant l'accident, j'achetais régulièrement des terres avec mes bénéfices, aujourd'hui, j'ai du mal à nourrir mes femmes et mes enfants tout en leur assurant une éducation décente. Et je ne suis pas seul dans cette situation. Alpha, Albert, Calixte et Henri, ont connu des sorts semblables au mien. Ils ont eu un ou plusieurs accidents d'effondrement d'un chantier d'extraction de graviers. Chez Francis, où l'effondrement a eu lieu après 7 m, il y a eu 25 personnes décédées. On n'a pas pu sortir tous les corps.

Chez les enfants, le travail dans les carrières de graviers a des conséquences tout aussi dramatiques. Dès que ton enfant s'engage dans le travail, il perd ses chances de réussite scolaire. Je pense que ce travail réduit les capacités intellectuelles des enfants scolarisés. Mon aîné qui était régulièrement premier de sa classe avant que je ne sois exploitant de gravier en silex a été cinq fois au BEPC avant de réussir. Ma fille cadette continue d'aller au BEPC jusqu'à aujourd'hui. Entre temps elle s'est mariée et a eu un enfant.

Les revenus de mes épouses et moi ne nous suffisaient pas pour vivre convenablement. Mais dès que mes enfants ont commencé à aider leurs mères, je ne suis plus sollicité pour les besoins familiaux. J'ai pu acheter des terres, j'ai pu planter des tecks et des palmiers à huiles sur plusieurs terres que j'avais. Depuis que l'activité des enfants a connu un ralentissement, du fait des ONG, aucun exploitant ne pourrait affirmer qu'il s'est acheté un « cantin ». S'il l'a fait c'est qu'il a emprunté de l'argent dans une banque.

On s'accroche au travail d'extraction de graviers parce que les revenus des carrières sont réguliers, alors que les revenus agricoles sont saisonniers. J'ai aujourd'hui 5 ha de palmier à huile. Seulement cela ne peut nourrir convenablement son homme. Car je ne tire de ressources de cette plantation que pendant la saison de la récolte, et en dehors de ce temps, la plantation ne me rapporte rien. Qui peut résister à six mois de disette ? En plus l'exploitation des carrières se fait pendant la grande saison sèche qui constitue des temps de soudure pour le paysan. Cette complémentarité dans le temps et les revenus nous permet d'associer l'agriculture avec le travail d'exploitation dans les carrières. Mais on ne peut pas travailler de façon exclusive en choisissant l'une ou l'autre des deux activités.

5.3.4. Système d'exploitation des carrières de graviers au Bénin et acteurs principaux

En partant de la définition d'un système de production agricole¹⁰, nous disons qu'un système d'exploitation de gravier "est une façon de combiner les facteurs de production (force de travail, terre, équipement,...) pour obtenir diverses productions de gravier roulé. Dans le cadre d'une exploitation familiale: l'objectif est de disposer de la trésorerie et compléter les revenus d'une autre activité considérée comme primaire qui ne permet pas à elle seule de faire vivre décemment la famille.

Les moyens fonciers

La loi n°2006–17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin stipule en son article 12 que « la propriété des mines et carrières est distincte de la propriété du sol. Les mines et carrières appartiennent à l'Etat et constituent un domaine public particulier dont la gestion est régie par la présente loi ». Du fait de cette distinction dans les propriétés, la majorité des exploitants sont obligés de négocier les terres convoitées pour leurs réserves de graviers auprès de deux propriétaires. Les propriétaires terriens qui louent leur terre et l'Etat qui donne l'autorisation d'exploiter le gisement.

Ressources foncière, humaines et matérielles.

Les ressources humaines ou moyens humains sur un site peuvent se répartir en deux:

- les exploitants ou promoteurs d'entreprise artisanale;
- les ouvriers.

S'agissant des exploitants, il y a ceux qui travaillent en toute légalité, et ceux qui sont dans l'informel. Jusqu'en février 2013, 42 autorisations d'extraction de gravier en silex ont été octroyées tandis que 17 dossiers sont en cours de traitement. Ce nombre est trop faible pour les milliers d'exploitants de graviers dans tout le pays. Souvent ceux qui sont dans l'informel négocient et se mettent sous la tutelle d'un exploitant qui est en règle.

S'agissant des ouvriers, ils sont organisés en équipe de 4 personnes selon le schéma suivant:

- un piocheur;
- une transporteuse ou rarement un transporteur;
- un cribleur pour sortir les 5-15 et les 25-40;
- un cribleur qui traite et sort les grains de riz.

¹⁰ SYSTEME DE PRODUCTION (Ph. JOUVE) "Ensemble structuré de moyens de production (force de travail, terre, équipement,...) combinés entre eux pour assurer une production végétale et/ou animale en vue de satisfaire les objectifs des responsables de la production.

Il est fréquent que ces ouvriers recrutés se fassent appuyer par un ou plusieurs de leurs enfants pour dans l'exécution de leurs tâches. On pourrait parler de recrutement indirect de ces derniers. En matière d'équipement cette équipe de quatre personnes doit se doter d'un outil d'extraction: il s'agit d'une pioche et d'outils de traitement: 3 grillages de différents calibres, 3 bassines¹¹ pour le lavage et la manutention et 3 pelles. En dehors des grillages, tous les outils de travail sont à la charge des ouvriers qui les utilisent.

Typologie des exploitations sur les sites

Les sites peuvent être regroupés en trois catégories:

- Les sites situés au cœur des agglomérations accueillent les exploitants plus aisés. Ils sont potentiellement capables d'utiliser plus de 60 pour cent d'enfants sans liens de parenté. Ils seraient les propriétaires de chantiers dans les sites les mieux lotis (proximité et accessibilité). Il s'agit de sites de la commune de Lokossa.
- Les sites situés en milieu rural ils regroupent les exploitants les moins aisés. Ils emploient plus de 60 pour cent d'enfants ayant un lien de parenté familiale. Ils se contentent des carrières les moins chères caractérisées par un accès plus difficile. Il s'agit de sites des communes: Cobly, Djakotomey, Dogbo, Kandi, Matéri, Natitingou et Tanguéta.
- Les sites situés en milieu périurbain, ils sont ceux qui tendent vers un équilibre entre la main d'œuvre infantile familiale et la main d'œuvre infantile extérieure à la famille. Il s'agit de sites situés dans les communes de: Athiémé, Houéyogbé, Lokossa.

Processus de production et rôle des acteurs impliqués

La première étape, le sondage

Il consiste à creuser un puits suffisamment profond pour traverser la couche de gisement de gravier potentiel, afin d'en apprécier la qualité à des fins économiques. C'est une activité organisée par les propriétaires terrains et exécutée par des spécialistes en la matière. Ceux sont souvent d'anciens exploitants.

Deuxième étape: le décapage

Il consiste à dégager les couches de terres arables et de graviers stériles. Cette opération est plus ou moins contraignante en fonction de la profondeur d'accès au gisement. Dans les communes de Houéyogbé et d'Athiémé la profondeur d'accès peut aller au-delà de 3 m. A Lokossa cette profondeur est située entre 1 et 3 m. Par contre dans le

¹¹ L'unité de mesure du gravier sur les sites est un baril 1/5 m³. Or le gravier pèse en moyenne 1 450 kg au m³.

Les sous unités utilisées pour le transport sont:

- La bassine 1/9 du baril: remplie de gravier elle pèse environ 32 kg.
- La bassine 1/8 du baril: remplie de gravier elle pèse environ 36 kg.
- La bassine 1/7 du baril: replie de gravier elle pèse environ 41 kg.

Couffo la profondeur est entre 0 et 2 m. A Cobly, Kandi, Matéri, Natitingou et Tanguiéta, les gisements sont à ciel ouvert.

Troisième étape: l'extraction du gravier

Il consiste à extraire la couche renfermant les graviers et à les acheminer vers les lieux de tris. Cette phase exécutée par les piocheurs et les transporteurs utilise autant les enfants que les adultes.

Les ressources dégagées des sites

Les graviers extraits sur les sites étudiés peuvent être essentiellement regroupés en trois catégories. Ainsi on a « les grains de riz » qui sont des graviers de plus petites tailles. Ensuite « les 5-15 mm » qui sont en réalité des graviers de taille pouvant aller jusqu'à 20 mm. Enfin on a les « 25 – 40 mm » qui sont les plus gros grains.

Quatrième étape: lavage et tri

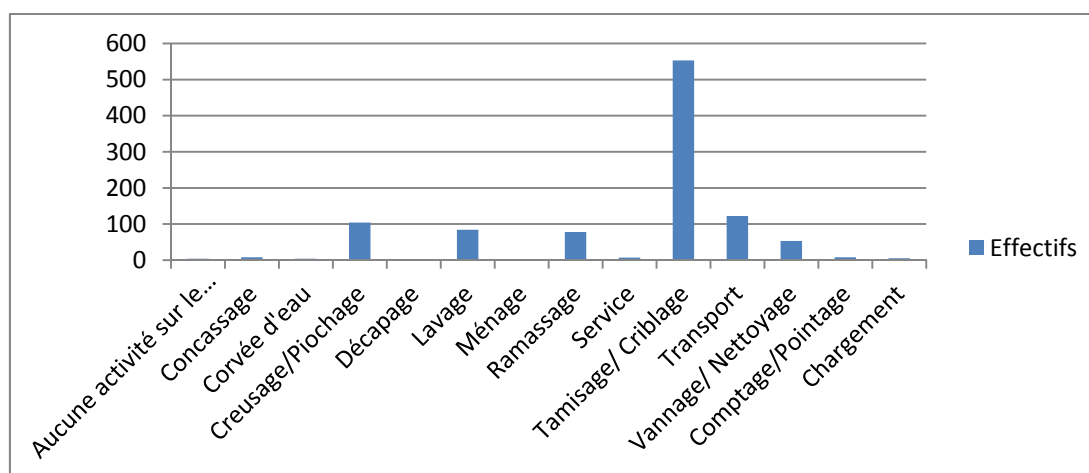
A cette étape, le gisement brut parfois lavé fait l'objet de plusieurs traitements, visant la séparation des graviers de la latérite et d'autres impuretés d'une part et le calibrage des produits d'autre part. Ces différents traitements conduisent à avoir les différents produits selon les demandes des clients. Notamment: les grains de riz, les 5-15, les 15-25 et les « 25- 40 ».

Cinquième étape: le chargement des camions

Il se fait par une dizaine de jeunes, surtout les piocheurs. C'est un travail qui peut durer trente minutes à une heure de temps.

Globalement, les enfants sont majoritairement dans le tamisage/criblage dans une proportion de 53,50 pour cent, le transport occupe 11,80 pour cent de l'effectif des enfants recensés, tandis que le creusage/piochage enregistre 10 pour cent, le lavage est exécuté par 8,10 pour cent.

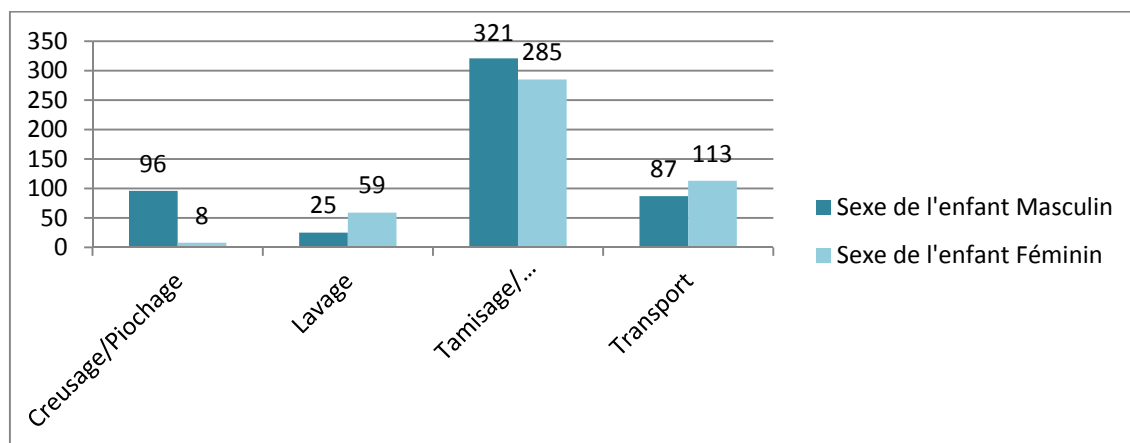
Graphique 5.3.g: Répartition des enfants travailleurs dans le gravier au Bénin en fonction principales tâches



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Dans la réalité, le vannage, nettoyage, et lavage désignent la même activité. Le transport et de le ramassage aussi désigne la même tâche. En faisant les regroupements qui découlent de cette observation, les quatre tâches les plus importantes par l'effectif des enfants qui s'y adonnent sont: le piochage / creusage, le lavage / nettoyage / vannage, le tamisage / criblage et le transport / ramassage. Les filles sont présentes dans toutes ces tâches selon différentes proportions. Le graphique de la répartition des enfants en fonction des principales activités nous montre qu'il y a plus d'enfants dans le tamisage/criblage. Il s'agit d'une activité mixte exercée tant par les hommes que par les femmes.

Graphique 5.3.h: Répartition des enfants selon les tâches et le sexe



Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Le graphique révèle qu'il y a un relatif équilibre entre l'effectif des garçons et de celui des filles pour les activités de tamisage et de transport. Toutefois il y a une nette démarcation dans le piochage où 92,31 pour cent des enfants engagés sont des garçons. Quant au lavage, l'effectif des filles a doublé celui des garçons.

Alors qu'ils ne devraient même pas être présents sur les sites on constate que les enfants non seulement y sont présents mais constituent pour une large part des éléments essentiels pour le bon fonctionnement des sites. Ils cumulent cette activité avec leur scolarité ce qui, à coup sûr affecte les résultats scolaires. Ainsi nous avons dans le primaire 210 enfants qui connaissent un retard d'un à cinq ans de scolarité.

Que gagnent ces enfants, que font-ils avec ses gains, dans quelles ambiances de travaillent vivent-ils et à quels dangers et risques sont-ils exposés ?

Que gagnent les enfants ?

Rappelons que les enfants sont intégrés dans des équipes de quatre personnes avec deux statuts possibles. Ils y sont pour renforcer les capacités d'une personne, souvent leur mère. Leurs gains passent par leur mère et se font souvent par jour. Il y arrive qu'il ne gagne rien. Ils n'ont pas un statut de membre de l'équipe. Ils peuvent aussi y être en tant que membre à part entière de l'équipe. Dans ce cas ils perçoivent directement leurs gains de l'exploitant et souvent en fin de semaine. Le tableau ci-dessous indique les revenus hebdomadaires et mensuels que peut percevoir un enfant membre à part entière d'une équipe et qui travaille pendant quatre semaines en fonction de son activité.

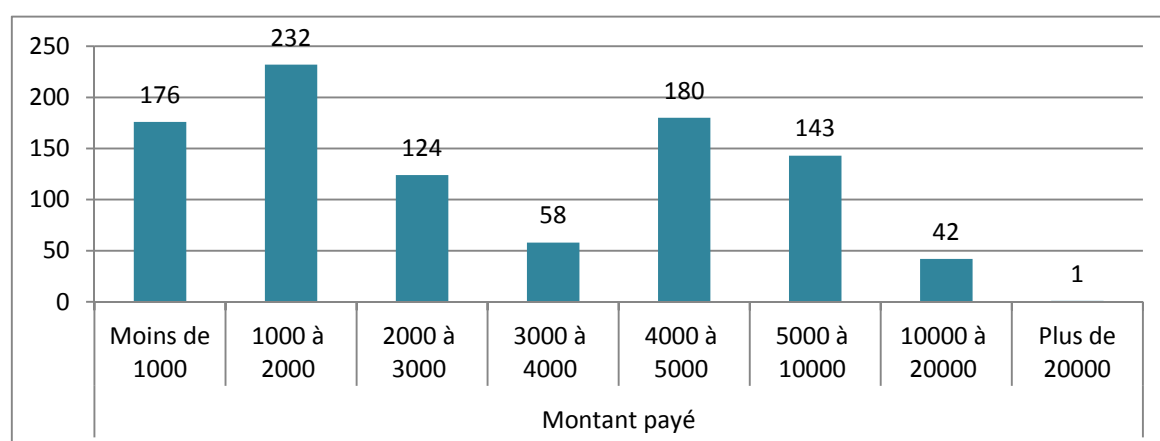
Tableau 5.3.c: Revenu des enfants par activité

Activités	Montant hebdomadaire affecté au poste	Revenu individuel mensuel
Piochage	10 000	40 000
Transport	8 000	36 000
Criblage (poste pour deux enfants)	6 000	12 000
Lavage (poste pour deux enfants)	6 000	12 000

Les enfants ont donc un revenu mensuel théorique qui oscille entre 12 000 et 40 000 F CFA. Sur l'année, ces revenus théoriques varient entre 288 000 et 480 000 F CFA.

Les enfants s'engagent le plus souvent avec l'espoir de gagner le revenu théorique. Ce revenu théorique est très séduisant, puisqu'il équivaut à 2 à 4 fois le seuil de pauvreté¹² tel qu'établi en 2011 fait 1 à 2 fois la consommation annuelle par tête¹³ rapportée à la durée du travail de l'enfant.

Il existe un grand fossé entre le revenu théorique et les gains réels perçus pendant le mois de février 2013 mois du recensement. Au cours de ce mois, 176 enfants ont perçu moins de 1 000 FCFA et un seul a gagné plus de 20 000 FCFA. Une majorité relative de 232 enfants ont gagné entre 1 000 et 2 000 FCFA par tête.

Graphique 5.3.i: Répartition des enfants selon la rémunération

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Les acteurs impliqués dans la production et les jeux de pouvoir

La production des graviers pose des problématiques environnementales, de légalité et de respect des droits de l'enfant. De fait, les intervenants dans l'extraction du gravier en silex sont les acteurs qui se sentent concernés par ces problématiques. En conséquence, leurs actions se mènent dans les créneaux dictés par les problématiques qu'ils prennent en charge. Ainsi, les principaux acteurs intervenants dans l'extraction des graviers sont: les Mairies – Le Ministère de l'Energie des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables et ses démembrements – le Ministère en charge de l'environnement, le ministère chargé de la famille – les clients – les ONG

¹² Le seuil de pauvreté au Bénin en 2011 s'établit à 120 839 FCFA.

¹³ La consommation par tête en 2011 a été de 227 064 FCFA.

intervenant dans les droits de l'enfant et dans l'environnement – les associations des exploitants.

Jeux de pouvoir

Autour de la mobilisation des ressources familiales en vue des faire face aux besoins de la famille

Les protagonistes de ces jeux sont pères, mères et enfants. Les décideurs sont par ordre d'importance: le père, la mère et l'enfant:

- Les pères s'opposent souvent à la présence de leurs femmes dans les carrières à moins d'y travailler eux-mêmes.
- Les mères de familles s'entourent souvent des enfants pour pouvoir finir la masse de travail qui leur revient dans la distribution des tâches au sein de l'équipe d'extraction et de traitement à laquelle elles appartiennent.
- Pour la plupart des enfants, le travail dans les carrières est un moyen de s'affranchir un peu de la dépendance affective et économique vis-à-vis de leurs parents. A travers leur participation aux dépenses et charge les concernant, ces enfants s'octroient souvent le droit de s'opposer aux parents si nécessaire sur des décisions qui les concernent. Cette opposition est indispensable pour leur développement harmonieux. Elle est pourtant très mal vécue par les parents qui concluent que le travail dans les carrières pousse les enfants au manque de respect à l'adulte.

Dans les familles, les jeux de pouvoir en lien avec les activités des enfants dans les carrières a une dimension psychoaffective importante. Ces jeux de pouvoir alimentent les conflits de générations dans les familles. Pour beaucoup de parents, le travail dans les carrières développe l'arrogance chez les enfants.

Autour de la réglementation de l'exploitation du gravier

Ces jeux de pouvoirs mettent aux prises les exploitants le Ministère chargé des mines la Maire, les exploitants et leurs clients.

A la Mairie, les exploitants eux-mêmes ne paient rien. Ils font des démarches et obtiennent un certificat d'occupation des parcelles. Pire le fait de faire ces démarches donne aux exploitants l'illusion qu'ils sont en règle vis-à-vis de la Mairie. Ce sentiment de régularité encourage les exploitants à se maintenir dans l'informel; pire elle laisse une porte ouverte au maintien des enfants dans les pires formes de travail que constituent les activités sur les sites d'extraction de graviers.

Les Mairies assurent la sécurisation des sites de concert avec la Direction départementale des mines et de la gendarmerie nationale. En effet c'est la Direction chargée des mines qui juridiquement a cette charge dans le secteur mineur comme le stipulent les

articles 138¹⁴ et 139¹⁵ du code minier. Mais les exploitants exerçant l'activité dans l'informel ne se sentent pas inquiétés. Alors ceux munis d'autorisation, se permettent presque tous, de faire leurs activités d'extraction de gravier au-delà des frontières des territoires qui leur sont concédés. Les rappels à l'ordre et les sensibilisations régulièrement organisées par le Ministère, restent souvent sans effet. Il s'agit d'une infraction punie par la loi¹⁶.

Les clients quant à eux ont tendance à frauder sur les capacités réelles en matière de contenance de leurs camions. Ces fraudes affectent les recettes des ouvriers y compris les enfants ayant extrait et traité le gravier acheté.

D'autres exploitants à cause des problèmes personnels décident de brader le gravier, se livrant ce faisant à une concurrence déloyale. Cette pratique affecte aussi les recettes des ouvriers y compris celles des enfants qui ont travaillé pour l'exploitant.

Ces pratiques sont à l'origine de nombreux conflits d'intérêts et de valeurs. La dimension économique est très importante dans ces jeux qui dégénèrent en conflits obligeant les protagonistes à aller devant les forces de l'ordre. Il urge de trouver les moyens de faire appliquer la loi dans ce secteur.

Autour du respect des droits de l'enfant

Ces jeux mettent en face à face, les ONG d'une part les unités de production de graviers d'autre part.

Les ONG visent à l'amélioration des pratiques affectant l'épanouissement des enfants. Pour ce faire, elles s'appuient sur les textes nationaux et internationaux qui réglementent le travail. Leur finalité c'est le respect des textes de lois concernant le travail des enfants sur les sites d'exploitation de gravier.

En face d'elles, on retrouve toute la main d'œuvre active dans l'exploitation des graviers. Il s'agit de jeux pouvant conduire à des conflits de valeur et d'intérêt. Toute fois au niveau des sites partenaires du projet ECOWAS II les exploitants ont de plus en plus de difficultés à cause de l'absence des enfants. Cette difficulté est largement partagée par les exploitants.

« Avant mon entrée dans les carrières, je n'arrivais pas à assumer mes responsabilités de père de famille. Mais dès que mes enfants ont commencé à aider leurs mères dans les carrières, je ne suis plus sollicité pour les besoins familiaux. C'est ainsi que j'ai pu faire des économies et investir dans l'achat de terres, de vergers, et de palmeraies Depuis

¹⁴ ARTICLE 138 du code mineur: Les infractions aux prescriptions de la présente loi ou des textes pris pour son application sont constatées par les officiers de police judiciaire et les agents assermentés de la direction chargée des mines conformément aux dispositions du code de procédure pénale.

¹⁵ ARTICLE 139: Les officiers de police judiciaire et les agents assermentés de la direction chargée des mines ont qualité pour procéder aux enquêtes, aux saisies et aux perquisitions, s'il y a lieu. La recherche des infractions entraîne le droit de visite corporelle. La visite corporelle d'une femme ne peut être faite que par un médecin ou par une femme.

¹⁶ Article 52, que « l'autorisation d'exploitation artisanale ou semi-industrielle confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre, le droit d'exploiter les substances pour lesquelles elle est délivrée. Elle constitue un droit mobilier indivisible, non susceptible de gage, incessible et intransmissible ».

que l'activité des enfants a connu un ralentissement, du fait des ONG partenaire du projet Ecowas II, j'ai les pires difficultés du monde. Ceci est général à tous les exploitants des sites partenaires du projet ». Extrait de témoignage d'un exploitant de Lokossa.

Jeux de pouvoir autour des quantités de produits à livrer en fin de semaine

Les liens hiérarchiques sur les sites génèrent un rapport « dominé – dominant » se déclinant comme suit: les enfants pour leurs problèmes se soumettent à leurs parents; les parents ouvriers¹⁷ aux chefs chantiers; les chefs chantiers aux pointeurs; les pointeurs aux exploitants; les exploitants aux présidents de collectifs. La rémunération ou le partage des revenus de production sont au cœur de ces rapports de force.

Nous rappelons que les exploitants vivent des revenus tirés de la vente « des grains de riz » et des gros grains alors que les ouvriers sont rémunérés sur la vente des « 5-15 ».

En conséquence les exploitants sont extrêmement exigeants pour que s'élèvent les quantités « de gros grains » et « de grains de riz » en fin de semaine. Cette exigence extrême affecte les enfants qui doivent taire leur fatigue et aller pratiquement au même rythme que les adultes.

Les pointeurs et autres ouvriers sont quant à eux exigeants pour obtenir une certaine quantité de « 5-15 » en fin de semaine. Les enfants face à eux doivent se forcer de se maintenir à la cadence des adultes impliqués dans la production des « 5-15 ». Les garçons de 5 à 17 ans et les filles de 5 à 15 ans sont les plus affectés.

Risques et dangers liés à la production du gravier en silex

L'activité du transport/ramassage est celui qui expose à trois catégories d'affections différentes, les enfants qui les pratiquent. Il s'agit des affections qui touchent la colonne vertébrale, les coudes et les épaules.

Même si le lavage n'expose les enfants qu'aux affections concernant les vertèbres, la sévérité¹⁸ du risque est importante.

Les risques et dangers liés à l'extraction du gravier en silex sont de trois ordres. Il y a d'abord les risques liés aux outils utilisés et à l'environnement du travail. Ensuite on distingue les risques liés aux contraintes physiques subies lors des différentes activités. Enfin il y a les risques liés aux stades de développement actuels des enfants travaillant sur les sites. Voici une liste limitative des affections risquées dans le travail par les enfants.

¹⁷ Ce n'est pas le cas des parents exploitants de carrières.

¹⁸ Pour une masse de 25 kg:

- la mauvaise posture impose aux vertèbres lombaires une force de 375 kilos (flèche rouge);
- la bonne posture impose aux vertèbres lombaires une force de 75 kilos.

La mauvaise posture est la pratiquée systématiquement dans le lavage et le port des charges.

Risques liés aux outils utilisés et à l'environnement du travail

Sur 88 à 97 pour cent des sites, on est témoin ou victime de coupure, fracture et d'affection. Sur 100 pour cent des sites, les enfants souffrent régulièrement de paludisme, de la toux et des douleurs à la poitrine.

Tableau 5.3.d: Principaux dangers/risques sur le site

	Effectifs	%
Principaux dangers/risques sur le site		
Coupure	33	97,1
Fracture	30	88,2
Poussière	31	91,2
Noyade	1	2,9
Effondrement des éboulements/ ensevelissement	15	44,1
Affections courantes sur le site		
Paludisme	35	100,0
Toux	33	97,1
Rhume	35	100,0
Maux de tête	35	100,0
Douleur à la poitrine/problème respiratoire	32	94,1
Mal au dos	28	82,4

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Les risques liés aux contraintes physiques dans l'exercice des différentes activités

Le travail dans les carrières de graviers exerce beaucoup de contraintes physiques sur les nerfs, les articulations, les muscles et la colonne vertébrale. Le non-respect des limites du port de charge¹⁹, en fonction de l'âge et du sexe d'une part et l'adoption de mauvaises postures d'autre part sont des facteurs de risques pour contracter diverses affections. Les enfants qui transportent la plus petite sous unité de mesure, la bassine 1/9 du baril, portent plus de:

- deux fois le poids autorisé²⁰ pour les garçons de 14 ou 15 ans;
- une fois et demie le poids autorisé pour garçons 16 ou 17 ans;
- quatre fois le poids autorisé pour filles 14 ou 15 ans;

¹⁹ Arrêté interministériel N°132/MFPTRA/MSP/DC/SGMT/SST du 07 novembre 2000 fixant la nature des travaux et les catégories d'entreprises interdites aux femmes, aux femmes enceintes et aux jeunes gens et l'âge limite auquel s'applique l'interdiction.

Article 4:

Les jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans et les femmes ne peuvent porter, traîner ou pousser des charges d'un poids supérieur aux poids suivants:

1- port de fardeaux.

Personnel masculin de quatorze ou quinze ans:.....	15 kg.
Personnel masculin de seize ou dix-sept ans:.....	20 kg.
Personnel féminin de quatorze ou quinze ans:.....	08 kg.
Personnel féminin de seize ou dix-sept ans:.....	10 kg.
Personnel féminin de dix-huit ans et plus:	25 kg.

²⁰ Idem.

- trois fois le poids autorisé pour filles de 16 ou 17 ans.

Les tâches de transport, de lavage intègrent dans leurs exécutions la mauvaise posture illustrée dans la figure ci-dessous. Mais de façon générale, presque toutes les activités comportent des risques de développer des maladies.

Les données du terrain permettent de croiser, les affections potentielles que risquent les enfants, les parties du corps qui peuvent être affectées, les activités qui exposent les enfants à ces risques et le nombre d'enfants concernés. Ainsi nous avons le tableau ci-dessous.

Tableau 5.4.e: Parties du corps pouvant être atteintes

Les parties du corps pouvant être atteintes	Les activités qui exposent le plus à l'affection	Nombre d'enfants concernés
Colonne vertébrale	• transport • criblage • lavage • piochage	863
Epaule	• chargement • piochage • transport • criblage	868
Coude	• chargement • criblage	806
Genou	• transport • ramassage	200

Le nombre des enfants exposés à ces affections potentielles est élevé. Et les risques sont d'autant plus élevés que les enfants sont fragiles du point de l'âge.

Les risques liés aux stades de développement de l'enfant

Les enfants qui travaillent sur les sites de gravier en silex ont un âge variant entre 5 et 17 ans. Cette tranche d'âge peut se décomposer en quatre étapes de vie: la fin de la petite enfance – la grande enfance – la puberté ou la préadolescence – l'adolescence. A chacune de ces étapes, il y a des indications et des contre indications pour avoir un développement harmonieux de l'enfant. Voici un tableau synthèse des indications et contre-indications en fonction des différents stades de développement.

Tableau 5.4.f: Synthèse des indications et contre-indications en fonction des différents stades de développement

Etapas de croissance	Indications et contre-indications	Nombre d'enfants concernés
Fin de la petite enfance: 5 à 7 ans	• Nécessité d'une ambiance hygiénique, d'un climat calme et compréhensif. • Eviter les mouvements de force et immobilisation prolongée. • Varier les activités, éviter les trop grandes répétitions.	• Quelle que soit la tâche, le travail dans les carrières exige des mouvements de force. • Ils sont 129 enfants âgés entre 5 et 7 ans pour qui c'est impossible de respecter cette indication

Etapes de croissance	Indications et contre-indications	Nombre d'enfants concernés
La grande enfance: 8 à 12 ans	- Dépense son énergie de façon peu économique et peut se fatiguer au cours d'un effort soutenu. - Avoir des groupes homogènes. - Soigner les attitudes, pas d'exercices de force. - Ménager un temps de repos à l'entraînement.	379 enfants âgés entre 8 et 12 ans dans les carrières. Ils sont intégrés dans des groupes d'adultes et y sont soumis à leur rythme de travail. - Les mouvements nécessaires au criblage et au lavage demandent beaucoup de force
Puberté 13-17 ans chez les garçons, 13-15 ans chez les filles	- Grande fatigabilité qui va vers explosions pathologiques. - Ne pas forcer, heurter, car c'est l'âge de l'anxiété, de l'irritation, de l'impatience.	354 préadolescent/es sont sur les sites. Ils enfants sont soumis à un rythme et à des activités qui ne prennent pas en compte leur grande fatigabilité.
L'adolescence 17-18 ans chez les garçons, 15-18 ans chez les filles	Eviter le surmenage aussi bien physique qu'intellectuel.	172 sont à risque de surmenage physique sans surveillance sur les sites d'extraction de gravier.

Les moins vulnérables sous ces angles d'analyse sont les garçons de 17 ans les filles de 15 à 17 ans. Ils ne représentent que 16,63 pour cent des enfants travailleurs sur les sites de graviers en silex. Plus de 80 pour cent des enfants travailleurs sur les sites courent le risque d'avoir un développement disharmonieux. Pour ces enfants, des actions d'intervention psychosociales sont impérieuses. Mais qui peut alors les aider ? Qui sont les acteurs externes sur qui repose une telle responsabilité ?

Acteurs externes

L'extraction du gravier se trouve au cœur d'enjeux liés à la sauvegarde de l'environnement, au respect des droits de l'enfant, au développement local entraînant la mobilisation de différents acteurs parmi lesquels: l'administration décentralisée, l'Etat, les ONG, les collectifs d'associations d'exploitants, les camionneurs. Même si la police et la gendarmerie sont considérées comme des acteurs, elles n'interviennent que sur plainte ou demande. En dehors des OBG qui sont subventionnées par le BIT, il n'y en a pas d'autres qui interviennent sur les sites d'extraction de graviers en faveur des enfants.

Situation socio-économique des acteurs-clés au sein des carrières de graviers en silex

Profil sociale des acteurs-clés: exploitants et promoteurs

Les promoteurs/exploitant entre dans l'activité à moins de 30 ans et sortent avant 50 ans après environ 20 ans d'activité. Seuls 26,40 pour cent des acteurs clés de l'exploitation du gravier ont un niveau du secondaire. Une majorité relative de 40,30 pour cent des exploitants et promoteurs ont un niveau d'instruction primaire et 33 pour cent n'ont aucun niveau d'instruction. Pour la majorité de ces exploitants l'instruction n'a pas été un moyen d'intégration professionnelle. Alors ils pensent aussi que leurs enfants peuvent se passer un niveau d'instruction élevé. Les promoteurs et exploitant sont 58,30 pour cent des hommes contre 41,70 pour cent de femmes. C'est là une inégalité genre est la conséquence de la faible capacité financière des femmes. La première conséquence de cette configuration du domaine est la difficulté à voir dans l'école, un moyen à leur portée de se donner un avenir meilleur. En effet seuls 27 pour cent des enfants travaillants veulent continuer les études.

Le profil économique des exploitants et promoteurs

Rappelons qu'un promoteur/exploitant de gravier tire d'une équipe de quatre personnes 50 500 F par mois. Cette faiblesse des revenus mensuels est liée aux coûts élevés de la force de travail et l'exigence de préfinancement des salaires des ouvriers en attendant la vente des produits. Cette situation porte un coup à l'investissement et décourage les jeunes entrepreneurs malgré leur volonté de se lancer officiellement dans l'entrepreneuriat. Elle explique l'implication des propres enfants de l'exploitant pour les moins nantis, (33,6 pour cent des enfants sont filles ou fils d'exploitants) d'une part et la multiplication des équipes de travail pour les plus nantis d'autre part.

La pression commerciale sur les terres renfermant des gisements conduit à la confiscation des sites par les exploitants les plus aisés contraignant les plus modestes à se cantonner sur des sites difficiles d'accès et économiquement moins rentables. Cette situation a d'énormes effets sur la chaîne de production, de transformation et de distribution des graviers produits par ces derniers.

La difficulté de financement est donc un facteur d'exploitation des enfants. Cette difficulté de financement est devenue une sérieuse contrainte à l'expansion du secteur et à sa capacité à répondre efficacement à la demande. Cela limite aussi la portée des revenus générés par l'exploitation du gravier dont certains acteurs affirment qu'ils l'exercent simplement pour raison de survie. Cette situation hypothèque la capacité des exploitants et promoteurs à accumuler du capital, condition essentielle qu'ils acceptent de payer les impôts et taxes, donnant du coup aux Ministères chargés d'organiser le secteur la capacité de faire respecter la loi sur les sites.

5.3.5. Capacité de substitution de la main d'œuvre infantile

Les enfants de 5 à 17 qui ont fait l'objet de cette étude, peuvent se répartir en trois groupes:

- les enfants ayant un lien de parenté avec l'exploitant: ils représentent 42,20 pour cent de la population des enfants travailleurs dans les carrières de graviers;
- les enfants placés auprès de l'exploitant, ils sont 17,30 pour cent de la population des enfants travaillant sur les sites de gravier;
- les enfants n'ayant aucun lien avec l'exploitant, ils représentent 40,50 pour cent des enfants travaillant dans les carrières de gravier.

La masse salariale de la main d'œuvre représente 76,25 pour cent des recettes totales. La main d'œuvre infantile familiale est utilisée pour réduire le pourcentage de la masse salariale qui échappe à la famille. Sous cet angle la substitution de la main d'œuvre infantile est suicidaire pour les petits exploitants ayant moins de trois équipes qui travaillent pour eux.

Quant aux enfants venus soutenir leurs parents non exploitants, leur absence des sites affecterait les revenus familiaux. Du fait de la dureté du travail, les adultes ne tiendraient pas non plus longtemps sans l'appui des enfants.

Les parents travaillant dans l'exploitation de graviers tels qu'ils fonctionnent n'ont pas la capacité de substituer des forces adultes à la main d'œuvre infantile. Une réglementation des activités dans les carrières et mines est indispensable.

Les enfants du fait de leur jeune âge ne sont pas en mesure dans leur grande majorité de se formuler avec certitude un projet de vie. Les données des enquêtes approfondies sur les souhaits des enfants travailleurs confirment cette affirmation. En effet pour tous les souhaits, l'effectif des enfants ayant répondu « non » est supérieur à celui des enfants qui ont répondu « oui ».

5.3.6. Situation sanitaire à l'intérieur des carrières de gravier

A l'intérieur des carrières de gravier roulé, tous les acteurs sont exposés à la poussière de sable. En dehors de 7 points d'eau potable à moins d'un kilomètre, sur la majorité des sites les acteurs boivent de l'eau recueillie des carrières.

Les WC et dispensaire sont majoritairement situés à plus d'un kilomètre pour 79,40 pour cent des sites de gravier. En conséquence les acteurs défèquent sur les sites. Les affections liées à la colonne vertébrale et aux muscles, le paludisme, les coupures sont traités d'abord par automédication traditionnelle ou moderne d'abord. C'est la persistance des symptômes qui conduit à la médication moderne. Etant donné que les symptômes ne sont pas souvent visibles, les enfants qui se plaignent de douleurs sont traités de paresseux, d'hypocrites, sans compassions. Et pourtant plus de 800 enfants travaillant sur les différents sites sont exposés à ces affections.

Quant aux problèmes de développement physique et psychologique, les symptômes ne sont appréhendables ni par les enfants ni par les parents. Et pourtant les conséquences sont là: retard scolaire affectant plus de 200 enfants, mais surtout la difficulté à se projeter dans l'avenir:

- 79,20 pour cent des enfants ne veulent pas apprendre un métier;
- 70 pour cent environ ne veulent pas travailler à leur compte;
- 77,23 pour cent des enfants ne veulent pas continuer d'aller à l'école.

Si rien n'est fait ces enfants vont se retrouver à l'âge adulte sans réelle qualification professionnelle. Une des conséquences d'une telle situation est la précarité de l'emploi et une prévalence à l'auto-emploi dans l'informel. Or les activités d'aujourd'hui ne leur permettent pas d'accumuler du capital social pour une entreprise de taille demain.

Situation socio-économique et sanitaire des acteurs-clés: parents/tuteurs, autour des carrières de graviers en silex

Comme les promoteurs et exploitants, l'entrée dans l'activité se fait avant 30 ans et la sortie vers l'âge de 60 ans. Il y a à l'inverse plus de femmes 73,10 pour cent de femmes et 26,90 pour cent d'hommes. Cette inégalité genre vient aussi de la faiblesse du pouvoir économique des femmes qui viennent travailler pour renforcer la capacité de trésorerie des ménages. On note aussi une majorité relative des parents âgés entre 30 – 40 ans, 35,80 pour cent. C'est l'âge de la capitalisation de ressource en vue d'un réinvestissement. S'agissant du niveau d'instruction, 71 pour cent n'ont aucun niveau. Cette absence limite les possibilités de saisir les opportunités économiques qu'offre la société moderne. Cette situation explique en partie le fait qu'on dénombre près de 30,60 pour cent qui ont déjà 10 ans et plus d'ancienneté.

5.3.7. Réactions des institutions locales et structures déconcentrées face à la problématique

Institutions déconcentrées de l'Etat

Le Ministère de l'Energie des Recherches Pétrolières et Minières de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables intervient dans le contrôle par l'émission de droit d'exploitation et l'organisation d'action de sensibilisation en faveur des acteurs clés. En effet 42 autorisations d'extraction de gravier en silex ont été octroyées tandis que 17 dossiers sont en cours de traitement. Or les exploitants que nous avons pu identifier sont au nombre de 102 exploitants. Selon les archives de la Direction Départementale des Recherches Pétrolières et Minières du Mono Couffo, l'Etat Béninois aurait perdu entre 2007 et 2009, environ 1 970 000 000 FCFA à cause des difficultés de mise en application d'une ordonnance qui a été prise pour réglementer le secteur de gravier.

Mairie

Les mairies donnent les certificats d'occupation du site. Entre 2007 et 2009, la production de gravier en silex a été de 1 072 053 m³ donnant un chiffre d'affaire total de 6 435 318 000 f Cfa. Les Mairies auraient perçu 1 070 560 000 f Cfa comme taxes auprès des camionneurs qui viennent acheter le gravier dans le mono Couffo. A Dogbo un comité de Cubage des gros porteurs a été créé. Il a sorti un répertoire des camions et de leur capacité de contenance. Cet outil a permis de limiter les fraudes sur la quantité de graviers achetée. C'est une bonne pratique à dupliquer ailleurs. Il est intéressant de constater que des mairies ont abordé dans leurs PDC la question des sites de gravier en tant que ressources minières naturelles. Ainsi pour son PDC 2011-2015, la commune de Dogbo a prévu de réorganiser le secteur de l'exploitation des graviers et de rendre praticable en toutes saisons les voies d'accès aux différentes carrières. Le budget prévu est de 1 000 000 F CFA. Quant à la commune d'Athiémé, la Mairie a prévu dans son PDC 2011-2015, d'aménager et mettre en exploitation les carrières de la Commune d'une part et de réglementer l'exploitation des carrières. Le budget prévu est de 16 000 000 F CFA.

La commune de Lokossa quant à elle prévoit dans son PDC 2011-2015 plus de 6 activités liées au secteur. Le budget prévu à cet effet est évalué à 15 050 000 FCFA.

Ainsi comme nous le constatons aucune commune, n'a prévu des actions relatives au retrait de la main d'œuvre infantiles des carrières. Toutes fois les enjeux environnementaux liés à l'exploitation des gravières constituent une préoccupation pour certaines Mairies.

6. Recommandations

6.1. Prévenir le travail des enfants dans les mines et les carrières artisanales

Le Bénin, dans sa dynamique de lutte contre le travail des enfants, surtout l'abolition des pires formes de travail des enfants, a ratifié plusieurs conventions de l'OIT notamment la Convention n° 138 relative à « *l'âge minimum d'admission à l'emploi* » et la Convention n° 182 portant sur « *les pires formes de travail des enfants* ».

Au plan national, il a élaboré plusieurs textes législatifs et réglementaires allant dans ce cadre.

En dépit de ces différentes dispositions au plan international et de l'arsenal juridique national de protection des enfants contre le travail, la mise en application des textes relatifs à la protection de l'enfance et à l'élimination des pires formes du travail des enfants tend à être relâchée. Les difficultés rencontrées sont expliquées à partir de plusieurs perspectives. D'abord, le caractère informel des mines et carrières artisanales expliquent comment les exploitants artisanaux échappent aux réglementations en opérant à la limite de la légalité et de l'illégalité. Ensuite, l'application de la législation reste difficile compte tenu des facteurs tels que : l'impunité ; l'ignorance juridique notoire des populations ; la faiblesse du mouvement national contre le travail des enfants etc. Enfin, il faut noter les difficultés que connaissent les structures chargées de la protection des enfants contre le travail.

Face à cette situation, il est impératif pour l'Etat béninois de développer des actions tant stratégiques qu'opérationnelles visant à unifier les efforts pour mener à bien la lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales. Il s'agira fondamentalement d'élaborer des textes complémentaires nécessaires pour renforcer l'arsenal juridique national ; de sensibiliser et éduquer les populations aux bons comportements en matière de lutte contre le travail des enfants ; et enfin, faire appliquer strictement les textes qui interdisent et protègent les enfants contre le travail.

6.1.1. Elaboration des textes complémentaires nécessaires

Au Bénin, les textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection de l'enfant contre le travail existent. Cependant, leur application reste parfois difficile, compte de certaines insuffisances. Il est donc souhaitable que l'Etat béninois s'évertue davantage dans l'élaboration de textes complémentaires pour mieux les adapter aux situations constatées régulièrement dans chaque sous-secteur d'activités. Il s'agira par exemple d'introduire dans les conventions d'exploitation artisanales des mines et carrières artisanales, des clauses reconnaissant la dangerosité du travail sur les sites et par voie de conséquence l'accès et le travail des enfants. Ces clauses devront réglementer et généraliser le port d'outils de protection lors de l'extraction et de l'exploitation des matériaux dans les mines et carrières artisanales en République du Bénin.

Ces textes complémentaires pourraient permettre de revigorer l'arsenal judiciaire national de protection de l'enfant contre le travail dans les mines et carrières artisanales ; lequel arsenal devra faire l'objet d'une vulgarisation soutenue ; d'où la nécessité d'activités

de sensibilisation et d'éducation des populations de la part de l'Etat et des Collectivités locales des zones concernés.

6.1.2. Sensibilisation et éducation des populations

Les programmes de lutte contre le travail des enfants qui se concentrent sur les campagnes de sensibilisation et de développement des compétences découlent d'une perspective universelle des droits. Ils se rattachent souvent à l'hypothèse que les enfants travaillent dans les mines et carrières artisanales parce que leurs parents et tuteurs n'ont pas conscience des risques et dangers encourus. Au-delà de cet aspect, l'étude ressort également l'ignorance juridique notoire des textes sur la protection des enfants contre le travail par la majorité des acteurs concernés. En conséquence, il est recommandé ce qui suit :

(i) Faire de la lutte contre le travail des enfants, un enjeu national impliquant toutes les couches sociales. Ceci pourrait se faire par la vulgarisation (en langues nationales) des textes de dispositions législatives nationales et internationales qui prohibent et punissent le travail des enfants. Elle pourrait se faire par l'utilisation de stratégies de communication de proximité (radio communautaire, etc.) par les acteurs locaux (mairie, société civile, etc.). Ainsi, chacun à son niveau pourra s'inviter au refus de l'utilisation de la main d'œuvre infantile, en étant bien renseigné et documenté. Cela devra également favoriser une meilleure appropriation nationale des outils de lutte contre le travail des enfants.

(ii) Conjuguer la loi et le droit des parents à assurer l'éducation de leurs enfants. Il s'agit en effet, de développer des programmes de communication sociale et de sensibilisation à l'endroit des parents/tuteurs, afin de leur permettre d'appréhender et de prendre conscience de la nécessité de développement de projets éducatifs au profit de leurs enfants. Ces projets auront pour vocation première la promotion de l'accès, de l'assiduité et de la performance scolaire à l'école. Toutes ces actions permettront d'unifier les efforts pour mener à bien la lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales surtout en milieu rural.

L'ensemble de ces dispositions permettront aux populations de prendre connaissance et de ne plus ignorer les textes qui protègent les enfants contre les travaux dangereux. A partir de cet instant, la législation relative à la protection de l'enfance pourrait être appliquée sans peine majeure.

6.1.3. Faire appliquer strictement les textes

A la suite des fortes campagnes de sensibilisation et éducation des populations, il convient de prendre les dispositions opérationnelles pour assurer la mise en application stricte des textes qui interdisent et protègent les enfants contre le travail. A ce sujet, les recommandations suivantes sont adressées à l'Etat béninois :

(i) Assurer la mise en application effective du code minier dans les mines et carrières artisanales. Pour cela, il serait intéressant de développer une politique de formalisation des faïtières des organisations/groupements d'exploitants au regard des dispositions du code minier. Cela devra éviter l'absence d'alignement des exploitants artisanaux aux textes du code.

(ii) Encourager les différents acteurs de protection des enfants à se plaindre en la matière devant les juridictions tant sociales que répressives. Aussi, faudrait-il encourager les populations à dénoncer les parents et autres qui font exécuter aux enfants des travaux dangereux dans leurs alentours. Cette situation devra permettre de dissuader les populations à continuer par utiliser la main d'œuvre infantile pour les travaux dangereux.

6.1.4. Renforcer les structures en charge de la protection des enfants contre le travail

Une dernière action importante qu'il faudra exécuter est le renforcement des capacités des structures en charge de la protection des enfants contre le travail. En général, les structures de protection des enfants manquent de moyens de leur politique. Le renforcement de leurs capacités à la fois techniques et matérielles semble donc nécessaire pour atteindre les meilleurs résultats. Il est donc souhaitable de doter les inspecteurs de travail et des services sociaux de moyens à la fois matériels, techniques et financiers.

Par ailleurs, le travail des enfants ne fait généralement pas l'objet de contrat entre les parties, ni de déclaration d'embauche ni de résiliation de contrat de travail. Ces pratiques ne permettent pas un contrôle des conditions de travail des enfants par les services compétents. Il convient donc que la législation du travail soit désormais orientée dans le sens du contrôle du secteur informel et de recrutements invisibles des enfants. Cette vision implique le renforcement des capacités des inspecteurs de travail, condition nécessaire pour une action juridictionnelle efficace contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales.

6.2. Les initiatives en termes de politiques et de programmes

6.2.1. Au plan socio-éducatif

Un lien de cause à effet entre le travail des enfants et la faiblesse du niveau de scolarisation et de ruptures scolaires est établi. Par ailleurs, les services sociaux qui soutiennent l'éducation des enfants issus de familles pauvres dans les communautés rurales reculées sont insuffisants pour répondre aux besoins de tous les enfants.

Face à cette situation, il est envisagé que le gouvernement développe, en plus de la gratuité de l'école primaire, des programmes d'accompagnement psycho-éducatifs au profit des enfants, afin de leur permettre de prendre conscience de leurs potentialités et d'élaborer des projets de vie pertinents et opérationnels. Il est également souhaitable qu'une réforme politique soit faite pour mettre en cohérence les lois relatives au secteur minier surtout celles relatives à l'exploitation artisanale à petite échelle, avec la législation relative à la protection et à l'éducation des enfants. Ainsi, la valorisation de l'éducation va permettre d'abolir progressivement le travail des enfants.

Par ailleurs, il est impérieux de développer l'alphabétisation des populations et de transcrire les textes de protection de l'enfant du travail en principales langues nationales. Cela devra permettre aux populations à majorité analphabètes d'avoir connaissance des textes et de leur contenu. Ainsi, les campagnes de sensibilisation et de développement des compétences gagneraient en efficacité et l'on n'assistera plus à une ignorance juridique notoire des populations.

6.2.2. Au plan économique

Selon un rapport de l'OIT, l'abolition progressive du travail des enfants est en péril quand une dépression économique vient troubler l'équilibre au sein des communautés. Cette étude a permis de noter que les raisons pour lesquelles les enfants travaillent dans les mines et les carrières artisanales au Bénin sont généralement, le dénuement ou l'indigence des populations en milieu rural. En conséquence, ne pas envoyer son enfant à l'école n'est pas forcément la conséquence de l'ignorance mais aussi de la pauvreté.

Une perspective de réduction de la complexité de la pauvreté dans les zones rurales, serait l'amélioration des possibilités des revenus pour les adultes. A cet effet, il appartiendra aux collectivités de développer et promouvoir au profit des parents/tuteurs, des projets économiques éligibles de transfert en espèces, capables de compenser le revenu issu du travail des enfants. L'une des conditionnalités d'accès serait le renoncement à l'utilisation de la main-d'œuvre infantile à des fins économiques et financières. Il serait aussi judicieux d'appuyer les promoteurs de sites et carrières artisanales au développement de partenariat financier avec les banques et /ou institutions de microfinance pour faciliter leur préfinancement en vue de leur permettre de rémunérer automatiquement ou à temps la main d'œuvre adulte.

6.2.3. Au plan sanitaire

Les résultats de cette étude montrent que le travail accompli par les enfants excède généralement leurs capacités physiques et que l'environnement physique et social des sites porte souvent préjudice au bien-être des enfants. Il est donc impératif de développer, aux côtés des programmes de prévention ou de retrait des enfants des sites de mines et carrière artisanales, des programmes de prise en charge sanitaire durable des victimes survivants (enfants travailleurs âgés de 5 ans à 17 ans) à partir d'un bilan sanitaire spécifique assorti d'une politique de suivi médical à moyen terme. Le suivi médical peut être pérennisé par l'instance communale, à partir des taxes perçues sur le transport du minerai.

6.2.4. Au plan législatif

Le Bénin nourrit l'espoir pour la fin du travail des enfants. Pour atteindre ce noble objectif, des efforts supplémentaires doivent être faits au plan législatif. Il s'agit notamment de la finalisation des processus de relecture et d'adoption du code de travail, et du code de l'enfant.

Le gouvernement devra par ailleurs, encourager des efforts d'intégration de politique d'éradication du travail des enfants dans les principaux cadres de développement local et de promotion des droits de l'homme. Une alternative serait de favoriser ou inciter les collectivités locales à la prise d'arrêtés communaux interdisant l'utilisation de la main-d'œuvre infantile dans les mines et carrières artisanales pour mieux tenir compte des réalités des activités sur le terrain. Le gouvernement devra favoriser également la normalisation/harmonisation par les mairies des zones de carrières de granite/gravier ou abritant des mines d'or, des mécanismes de taxation de la vente des minéraux, où les excédents financiers pourront être orientés par les collectivités vers une politique de retrait progressif des enfants.

6.2.5. Au plan opérationnel

Au plan opérationnel, deux recommandations sont formulées. La première recommandation est l'endroit de l'inspection de travail et la seconde concerne le projet ECOWAS II.

En ce qui concerne l'inspection de travail, il est souhaitable qu'elle parvienne à accomplir pleinement sa mission qui est d'assurer les dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dont notamment les enfants dans l'exercice de leur profession. Cela nécessite le développement de programmes de renforcement des capacités à la fois techniques et matérielles du service de l'inspection de travail pour lui permettre d'atteindre de meilleurs résultats.

Pour ce qui est du projet ECOWAS II, il convient de généraliser à tous les sites d'exploitation recensés, les mécanismes de surveillance et d'accompagnement développés par le projet. Cela permettrait à tous les sites identifiés de disposer des outils pertinents de prévention et/ou de retrait des enfants des sites miniers et des carrières, ainsi que la limitation d'une migration de la main d'œuvre infantile vers les sites non partenaires directs du projet.

Conclusion

La lutte contre le travail des enfants est l'une des préoccupations majeures de la politique de développement tant du gouvernement, des partenaires que des partenaires techniques et financiers (PTF). Elle fait partie des enjeux importants du rendez-vous international de 2016 relatif à l'élimination des pires formes de travail des enfants. A cet effet, grâce à l'appui du BIT-IPEC, le Bénin à l'instar des autres pays de la sous-région (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria) bénéficie du projet ECOWAS II : Elimination des pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest et le renforcement de la coopération sous-régionale à travers la CEDEAO. Dans le but d'approfondir les résultats de l'étude nationale 2008 sur le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin, et de contribuer à l'efficacité de ECOWAS II, le BIT-IPEC a commandité la présente étude avec pour mission primaire, l'approfondissement des connaissances relatives au travail des enfants dans les sous-secteurs du gravier, de l'or et du granite.

Au regard de l'analyse faite à partir des données primaires et secondaires collectées, l'on peut retenir que le travail des enfants est une réalité dans les 102 mines et carrières recensés. Environ 2991 enfants travailleurs âgés de 5 à 17 ans, dont 49,5 pour cent de filles, y sont présents, pour servir de main-d'œuvre gratuite/sous-payée pour leurs parents/tuteurs (88,4 pour cent) ou pour s'auto-prendre en charge. Ils sont exposés à plusieurs types de risques et dangers (physiques, cliniques, psychologiques, scolaire, etc.) préjudiciables à leur avenir ; la catégorie la plus exposée est constituée des enfants de 5 à 10 ans, surtout dans le rang des filles. Ces enfants méritent d'être protégés et suivis médicalement.

Les parents/tuteurs et autres exploitants présents sur les sites ou aux alentours vivent dans une précarité constante alimentée par une pauvreté monétaire assez préoccupante et d'autres conditions sociodémographiques (niveau d'instruction très bas, âge du chef de ménage relativement élevé, etc.) qui les obligent à solliciter/obtenir l'appui de leurs enfants dans les mines et carrières. Pour améliorer l'efficacité de la lutte contre ce fléau, il est impératif que les populations aient accès à l'information sur les textes juridiques de protection des enfants contre le travail. Ceci n'est possible qu'à travers la vulgarisation de ces textes par des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations. Aussi des mécanismes d'appuis socio-économiques conditionnels méritent-elles d'être pris pour protéger davantage les enfants.

On note par ailleurs, un faible engagement de l'Etat et des collectivités locales (mairies) dans l'assainissement des sous-secteurs en proie à de nombreuses irrégularités, et l'organisation des acteurs sur les sites. Aucune initiative de retrait/d'abolition du travail des enfants de 5 à 17 ans ou de promotion des droits des enfants, n'est prise par les autorités locales des zones concernées dans leurs plans de développement communaux. A ce niveau, un effort complémentaire est souhaitable du gouvernement pour favoriser l'élaboration des textes législatifs (au niveau local et national) complémentaires qui vont renforcer l'arsenal judiciaire national de protection de l'enfant contre le travail dans les mines et carrières artisanales.

La réserve élevée en matériau (or, granite, gravier) combinée à la demande constante manifestée par les utilisateurs, montrent que les trois sous-secteurs ont encore de

beaux jours devant eux. En conséquence, la lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales restera en péril si aucune action n'est faite pour améliorer les possibilités/alternatives de revenus permanents pour les adultes. En effet, le dénuement voire l'indigence des parents/tuteurs qui se caractérise par leur incapacité à satisfaire les besoins vitaux de leurs familles (alimentation, habillement, habitat, instruction des enfants, accès aux soins de santé etc.), constitue la raison fondamentale pour laquelle les enfants en âge d'être scolarisés travaillent sur les sites artisanaux. Ainsi, les familles pour assurer la diversification de leurs revenus participent à l'exploitation des mines et carrières généralement en compagnie de leurs enfants.

Certaines familles et enfants travaillent dans les mines et carrières pour ne pas mourir de faim. Dans de telles situations, la contribution du travail des enfants joue un rôle important pour la sécurité alimentaire du foyer, en particulier s'il existe peu d'autres opportunités de gagner des revenus. Les enfants dont les parents ne peuvent travailler en raison d'une maladie ou d'un handicap contribuent significativement à la sécurité alimentaire du foyer. Certains enfants se retrouvent dans les mines et carrières en raison d'un manque d'options, comme l'opportunité de poursuivre une scolarité primaire et/ou secondaire. Des enfants plus jeunes accompagnent souvent leurs parents pour jouer dans les sites, pendant que leur mère ou une sœur aînée garde un œil sur eux tout en travaillant dans le site. Un tel phénomène est la conséquence d'une absence de prise en charge des enfants hors du site, ou de la nécessité que la famille travaille pour pouvoir joindre les deux bouts. Par ailleurs, le fait que de nombreux enfants issus de familles agricoles soient obligés de travailler afin de participer au financement de leur propre éducation représente leur principale raison de travailler dans des sites de mines et carrières artisanales.

En définitive, l'efficacité des actions de lutte contre le travail des enfants va dépendre également des alternatives de lutte contre les différentes formes de pauvreté des parents/tuteurs, en tenant compte du contexte socio-économique de chaque région. Les solutions pourront venir non seulement des structures traditionnellement investies dans cette mission, mais surtout des acteurs eux-mêmes, pour garantir une pérennisation optimale les solutions qui seront communément planifiées et mises en œuvre.

Références bibliographiques

- Alexandrine F. Saizonou-Bedie, 2005 : Recueil de textes législatifs et réglementaires relatifs à la femme à l'enfant et à la famille en République du Bénin. Fonds des Nations Unies pour la Population UNFPA ; août 2005.
- BIT, 2013 : Rapport mondial sur le travail des enfants Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants Genève ; 2013.
- Dato Prudence et Flifli Vincent, 2008 : Politiques de gestion rationnelle des ressources naturelles non renouvelables au Bénin : cas de l'exploitation des graviers de la commune de dogbo (au Bénin) UAC Bénin – Maîtrise Sciences Economiques, option Economie. 2008.
- Dorte Thorsen, 2012 : Les enfants qui travaillent dans les mines et les carrières : Résultats d'une étude menée en Afrique de l'Ouest et centrale. Document d'information n° 4 ; avril 2012.
- Loi n°2006–17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin ; juillet 2006.
- Ministère de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire recueil des lois sur la décentralisation et leurs décrets d'application. Edition de décembre 2010.
- Ministère de la Justice, chargé des relations avec les institutions (MJ-CRI) : un monde digne des enfants – revue à mi-parcours sur l'atteinte des objectifs (Activités 2003-2006) rapport national du Benin ; décembre 2006.
- Monographie de la commune de Houéyogbé 2006.
- Plan de Développement de la Commune d'Athiémé 2011-2015.
- Plan de Développement de la Commune de Djakotomey 2004-2008.
- Plan de Développement de la Commune de Dogbo 2003-2007.
- Plan de Développement de la Commune de Dogbo 2008-2012.
- Plan de Développement de la Commune de Lokossa 2004-2008 ; mars 2004.
- Plan de Développement de la Commune de Lokossa 2011-2015.
- République du Bénin document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2011-2015) ; décembre 2010.
- Rodrigue Capo-chichi, 2008 : enjeux environnementaux liés à l'exploitation de l'or de Perma au Bénin : Conférence internationale sur l'exploitation minière et développement durable en Afrique ; Conakry, du 9 au 13 juin 2008.
- Seydou Keita, 2002 : Etude sur les Mines Artisanales et Les Exploitations Minières à Petite Echelle au Mali. IIED n° 80 Mining, Minerals and Sustainable Development ; août 2001.

Annexes

Annexe 1: Tableaux de l'analyse transversale

Tableau 1a.1: Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le responsable exploitant

Liens de parenté	Effectifs	%
Fils ou fille	113	33,6
Petit fils ou petite fille	17	5,1
Autres parents	12	3,6
Enfant adopté/ enfant en garde/enfant du conjoint	58	17,3
Sans lien de parenté	136	40,5
Total	336	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 1a.2: Répartition des enfants selon le patrimoine des parents

Patrimoines	Effectifs	%
Possession de dettes	51	15,2
Possession de terres agricoles	250	74,4
Possession de maisons	257	76,5

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 1a.3: Répartition des enfants travailleurs selon l'utilisation de leurs revenus

Gestion des revenus	Effectifs	%
Payer les frais scolaires	46	13,7
Acheter des biens d'école	40	11,9
Acheter des biens pour le ménage	48	14,3
Acheter des biens pour moi-même	69	20,5
Epargner / Economiser	26	7,7
Payer les dettes familiales	1	,3
Total	230	68,5

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

**Tableau 1a.4: Profil sociodémographique et économique des responsables de groupements
/exploitants / promoteurs / exploitants individuels**

	Effectifs	%
Sexe		
Masculin	42	58,3
Féminin	30	41,7
Age		
Moins de 30 ans	13	18,1
30 à 40 ans	38	52,8
40 à 50 ans	16	22,2
50 à 60 ans	4	5,6
Plus de 60 ans	1	1,4
Niveau d'instruction		
Aucun	24	33,3
Primaire	29	40,3
Secondaire	19	26,4

	Effectifs	%
Ethnie/Nationalité êtes-vous		
Adja et apparenté	54	75,0
Yoa et Lokpa et apparenté	8	11,1
Yoruba et apparenté	10	13,9
Ancienneté dans l'activité		
Moins de 5 ans	23	31,9
5 à 10 ans	20	27,8
10 à 15 ans	15	20,8
15 à 20 ans	12	16,7
Plus de 20 ans	2	2,8
Ensemble	72	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 1a.5: Profil sociodémographique et économique des parents/ tuteurs/employeurs

	Effectifs	%
Sexe		
Masculin	91	26,9
Féminin	247	73,1
Age		
Moins de 30 ans	65	19,2
30 à 40 ans	121	35,8
40 à 50 ans	89	26,3
50 à 60 ans	50	14,8
Plus de 60 ans	13	3,8
Niveau d'instruction		
Aucun	240	71,0
Maternelle	1	0,3
Primaire	74	21,9
Secondaire	23	6,8
Ethnie/Nationalité êtes-vous		
Adja et apparenté	31	9,2
Bariba et apparenté	10	3,0
Dendi et apparenté	51	15,1
Fon et apparenté	37	10,9
Yoa et Lokpa et apparenté	20	5,9
Bètamaribè et apparenté	13	3,8
Peulhs et apparenté	5	1,5
Yoruba et apparenté	169	50,0
Pays limitrophes	2	0,6
Ancienneté dans l'activité		
Moins de 5 ans	134	39,6
5 à 10 ans	103	30,5
10 à 15 ans	51	15,1
15 à 20 ans	32	9,5
Plus de 20 ans	18	5,3
Ensemble	338	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 1a.6: Répartition des enfants travaillant dans les mines et carrières selon le sexe et le niveau d'instruction

	Niveau d'instruction							
	Aucun		Primaire		Secondaire		Total	
Sexe	Effectifs		Effectifs		Effectifs		Effectifs	
Masculin	118	39,5	952	49,1	411	54,4	1 481	49,5
Féminin	181	60,5	985	50,9	344	45,6	1 510	50,5
Total	299	100,0	1 937	100,0	755	100,0	2 991	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 1a.7: Répartition du nombre d'exploitants selon le site

Statistiques	Or	Granite	Gravier
Moyenne	2 666,67	74,07	96,04
Médiane	3 000,00	29,00	15,00
Minimum	1 000	1	3
Maximum	4 000	500	2000
Somme	8 000	4 444	2 689

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Annexe 2: Tableaux d'analyse du sous-secteur de granite

Tableau 2a.1: Caractéristiques des sites selon le matériau extrait ou exploité

	Matériau extrait ou exploité							
	Or		Granite		Gravier		Ensemble	
Superficie	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 5 ha	0		52	57,8	6	6,7	58	64,4
5 à 10 ha	0		3	3,3	12	13,3	15	16,7
10 à 20 ha	0		0		11	12,2	11	12,2
Plus de 20 ha	3	3,3	1	1,1	2	2,2	6	6,7
Nombre d'exploitants sur le site								
Moins de 50 personnes	0		42	46,2	24	26,4	66	72,5
50 à 100 personnes	0		7	7,7	1	1,1	8	8,8
100 à 300 personnes	0		6	6,6	2	2,2	8	8,8
Plus de 300 personnes	3	3,3	5	5,5	1	1,1	9	9,9
Nombre d'enfants de 5 – 17 ans								
Moins de 50 personnes	4	3,9	53	52,0	18	17,6	75	73,5
50 à 100 personnes	0		6	5,9	11	10,8	17	16,7
100 à 200 personnes	0		1	1,0	2	2,0	3	2,9
200 à 300 personnes	0		1	1,0	3	2,9	4	3,9
Plus de 300 personnes	0		1	1,0	0		1	1,0
Aucun	0		2	2,0	0		2	2,0
Légalité de l'activité								
Exploitation légale	4	3,9	15	14,7	10	9,8	29	28,4
Exploitation illégale	0		46	45,1	6	5,9	52	51,0
Exploitation légale et illégale	0		3	2,9	18	17,6	21	20,6
Nombre de jour de travail par semaine								
1 à 3 jours par semaine	0		2	2,0	0		2	2,0
4 à 6 jours par semaine	0		30	29,4	29	28,4	59	57,8
Tous les jours de la semaine	4	3,9	32	31,4	5	4,9	41	40,2
Nombre d'années d'exploitation probable								
Moins d'1 an	0		0		3	2,9	3	2,9
1 à 2 ans	0		1	1,0	3	2,9	4	3,9
3 à 5 ans	0		3	2,9	5	4,9	8	7,8
Plus de 5 ans	4	3,9	60	58,8	23	22,5	87	85,3

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.2: Répartition des enfants selon l'ancienneté dans le granite

Départements	Ancienneté dans l'activité				
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Borgou	256	85	16	2	359
Collines	386	490	250	22	1 148
Donga	241	107	12	0	360
Total	883	682	278	24	1 867

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.3: Répartition des enfants travaillant dans le granite selon le niveau d'Instruction

Niveau d'instruction	Effectifs	Pourcentage
Aucun	137	7,3
Primaire	1 269	68,0
Secondaire	461	24,7
Total	1 867	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.4: Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement

Modalités de paiement	Effectifs	%
Par jour	178	9,5
Par semaine	127	6,8
Par mois	166	8,9
N'est pas payé	1 396	74,8
Total	1 867	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.5: Profil sociodémographique des enfants travaillant dans le granite

Sexe	Effectifs	%
Masculin	884	47,3
Féminin	983	52,7
Age		
5 à 9 ans	616	33,0
10 à 17 ans	1 251	67,0
Vit avec un parent/tuteur		
Oui	1 647	88,2
Non	220	11,8
Niveau d'instruction		
Aucun	137	7,3
Primaire	1 269	68,0
Secondaire	461	24,7
Total	1 867	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.6: Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement et l'âge

Modalité de paiement	Groupe d'âge					
	5 à 9 ans		10 à 17 ans		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Par jour	55	2,9	123	6,6	178	9,5
Par semaine	36	1,9	91	4,9	127	6,8
Par mois	70	3,7	96	5,1	166	8,9
N'est pas payé	455	24,4	941	50,4	1 396	74,8
Total	616	33,0	1251	67,0	1 867	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.7: Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement et le sexe

Modalité de paiement	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Par jour	81	4,3	97	5,2	178	9,5
Par semaine	40	2,1	87	4,7	127	6,8
Par mois	75	4,0	91	4,9	166	8,9
N'est pas payé	688	36,9	708	37,9	1 396	74,8
Total	884	47,3	983	52,7	1 867	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.8: Montant payé aux enfants travaillant dans le granite quelle que soit la modalité de paiement

Montant payé	Effectifs	%
Moins de 1 000 FCFA	315	66,9
1 000 à 2 000 FCFA	85	18,0
2 000 à 3 000 FCFA	24	5,1
3 000 à 4 000 FCFA	10	2,1
4 000 à 5 000 FCFA	11	2,3
5 000 à 10 000 FCFA	20	4,2
10 000 à 20 000 FCFA	2	,4
Plus de 20 000 FCFA	4	,8
Total	471	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.9: Principale activité exercée sur le site de granite par les enfants

Activités exercées sur le site	Effectifs	%
Aucune activité sur le site	3	0,2
Concassage	1 506	80,7
Creusage/Piochage	13	0,7
Décapage	24	1,3
Lavage	3	0,2
Ménage	6	0,3
Ramassage	81	4,3
Service	19	1,0
Tamissage/ Criblage	106	5,7
Transport	106	5,7
Total	1 867	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.10: Principale activité exercée et montant payé aux enfants travaillant dans le granite

Principale activité exercée sur le site	Montant payé								Total
	Moins de 1 000	1 000 à 2 000	2 000 à 3 000	3 000 à 4 000	4 000 à 5 000	5 000 à 10 000	10 000 à 20 000	Plus de 20 000	
Concassage	193	60	15	8	6	12	1	3	298
Creusage/piochage	5	1	0	0	0	0	0	0	6
Décapage	4	3	0	0	3	0	0	0	10
Lavage	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Ménage	3	0	0	0	1	1	0	0	5
Ramassage	26	2	2	0	0	0	0	0	30
Service	14	0	0	0	1	0	0	0	15
Tamissage/criblage	57	19	7	2	0	7	1	1	94
Transport	10	0	0	0	0	0	0	0	10
Total	315	85	24	10	11	20	2	4	471

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.11: Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le granite selon l'âge

Principale activité exercée sur le site	Âge de l'enfant					
	5 à 9 ans		10 à 17 ans		Total	
	Effectifs		Effectifs		Effectifs	
Aucune activité sur le site	3	0,2	0		3	0,2
Concassage	438	23,5	1 068	57,2	1 506	80,7
Creusage/Piochage	2	0,1	11	0,6	13	0,7
Décapage	0		24	1,3	24	1,3
Lavage	0		3	,2	3	0,2
Ménage	2	0,1	4	0,2	6	0,3
Ramassage	53	2,8	28	1,5	81	4,3
Service	16	0,9	3	0,2	19	1,0
Tamissage/ Criblage	63	3,4	43	2,3	106	5,7
Transport	39	2,1	67	3,6	106	5,7
Total	616	33,0	1 251	67,0	1 867	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.12: Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de paiement et le niveau d'instruction

Modalité de paiement	Niveau d'instruction						
	Aucun		Primaire		Secondaire		Total
	Effectifs		Effectifs		Effectifs		Effectifs
Par jour	16	0,9	123	6,6	39	2,1	178
Par semaine	18	1,0	90	4,8	19	1,0	127
Par mois	20	1,1	104	5,6	42	2,2	166
N'est pas payé	83	4,4	952	51,0	361	19,3	1 396
Total	137	7,3	1 269	68,0	461	24,7	1 867

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.13: Situation sanitaire à l'intérieur des sites de granite

Principaux dangers/risques sur le site	Effectifs	%
Coupure	55	85,9
Brûlure	36	56,3
Fracture	60	93,8
Poussière	63	98,4
Présence d'infrastructures sanitaires sur le site		
WC publics	2	3,1
Point d'eau potable	11	17,2
Dispensaire	5	7,8
Douches publiques	2	3,1
Distance entre les infrastructures sanitaires et le site (moins d'1 km)		
WC publics	23	35,9
Point d'eau potable	27	42,2
Dispensaire	35	54,7
Douches publiques	23	35,9
Distance entre les infrastructures sanitaires et le site (plus d'1 km)		
WC publics	23	35,9
Point d'eau potable	27	42,2
Dispensaire	35	54,7
Douches publiques	23	35,9
Affections courantes sur le site		
Paludisme	56	87,5
Toux	59	92,2
Diarrhée	17	26,6
Maladie de la peau	27	42,2
Rhume	63	98,4
Maux de tête	55	85,9
Douleur à la poitrine/problème respiratoire	47	73,4
Fièvre/rougeole	25	39,1
Mal au dos	61	95,3
Maladie transmise par l'eau	11	17,2
Fracture	7	10,9
Entorse	3	4,7

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.14: Répartition des enfants travaillant dans le granite selon le sexe et le niveau d'instruction

	Niveau d'instruction							
	Aucun		Primaire		Secondaire		Total	
Sexe	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Masculin	40	29,2	613	48,3	231	50,1	884	47,3
Féminin	97	70,8	656	51,7	230	49,9	983	52,7
Total	137	100,0	1 269	100,0	461	100,0	1 867	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 2a.15: Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le granite selon l'âge

Principale activité exercée sur le site	Âge de l'enfant					
	5 à 9 ans		10 à 17 ans		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Aucune activité sur le site	3	0,2	0		3	0,2
Concassage	438	23,5	1 068	57,2	1 506	80,7
Creusage/Piochage	2	0,1	11	0,6	13	0,7
Décapage	0		24	1,3	24	1,3
Lavage	0		3	0,2	3	0,2
Ménage	2	0,1	4	0,2	6	0,3
Ramassage	53	2,8	28	1,5	81	4,3
Service	16	0,9	3	0,2	19	1,0
Tamissage/ Criblage	63	3,4	43	2,3	106	5,7
Transport	39	2,1	67	3,6	106	5,7
Total	616	33,0	1 251	67,0	1 867	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Annexe 3: Tableaux d'analyse du sous-secteur de l'orpillage

Tableau 3a.1: Tableau de répartition spatiale des sites d'orpillage au Bénin

Département	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Atacora	3	75,0	75,0
Donga	1	25,0	100,0
Total	4	100,0	

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 3a.2: Répartition des enfants travailleurs par département

Départements	Effectifs	%
Atacora	65	72,2
Donga	25	27,8
Total	90	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 3a.3: Répartition des enfants travailleurs par commune

Départements	Effectifs	%
Natitingou	65	72,2
Ouake	25	27,8
Total	90	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 3a.4: Répartition des enfants travailleurs par site

Nom du site	Effectifs	%
Binaou	25	27,8
Gnagnamou	23	25,6
Kouatena	23	25,6
Tchatangou	19	21,1
Total	90	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 3a.5: Répartition des enfants travailleurs par sexe

Sexe de l'enfant	Effectifs	%
Masculin	43	47,8
Féminin	47	52,2
Total	90	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 3a.6: Répartition des enfants travailleurs par tranche d'âge

Groupe d'âge	Effectifs	%
5 à 9 ans	7	7,8
10 à 17 ans	83	92,2
Total	90	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Annexe 4: Tableaux d'analyse du sous-secteur de gravier

Tableau 4a.1: Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le responsable exploitant

Liens de parenté	Effectifs	%
Fils ou fille	113	33,6
Petit fils ou petite fille	17	5,1
Autres parents	12	3,6
Enfant adopté/ enfant en garde/enfant du conjoint	58	17,3
Sans lien de parenté	136	40,5
Total	336	100,0

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.2: Répartition des enfants selon l'ancienneté dans le gravier

Départements	Ancienneté dans l'activité				Total
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Alibori	12	1	0	0	13
Atacora	9	86	34	0	129
Couffo	142	124	66	0	332
Mono	407	121	31	1	560
Total	570	332	131	1	1 034

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.3: Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectifs	Proportion (%)
Aucun	133	12,9
Primaire	624	60,3
Secondaire	277	26,8
Total	1 034	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.4: Répartition des enfants selon le patrimoine des parents

Patrimoines	Effectifs	%
Possession de dettes	51	15,2
Possession de terres agricoles	250	74,4
Possession de maisons	257	76,5

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.5: Profil sociodémographique des enfants travaillant dans le gravier

	Effectifs	%
Sexe		
Masculin	554	53,6
Féminin	480	46,4
Age		
5 à 9 ans	234	22,6
10 à 17 ans	800	77,4
Vit avec un parent/tuteur		
Oui	934	90,3
Non	100	9,7
Niveau d'instruction		
Aucun	133	12,9
Primaire	624	60,3
Secondaire	277	26,8
Total	1 034	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.6: Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon la modalité de paiement et l'âge

Modalité de paiement	Groupe d'âge					
	5 à 9 ans		10 à 17 ans		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Par jour	21	2,0	95	9,2	116	11,2
Par semaine	154	14,9	652	63,1	806	77,9
Par mois	4	,4	30	2,9	34	3,3
N'est pas payé	55	5,3	23	2,2	78	7,5
Total	234	22,6	800	77,4	1 034	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.7: Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon la modalité de paiement et le sexe

Modalité de paiement	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Par jour	70	6,8	46	4,4	116	11,2
Par semaine	433	41,9	373	36,1	806	77,9
Par mois	15	1,5	19	1,8	34	3,3
N'est pas payé	36	3,5	42	4,1	78	7,5
Total	554	53,6	480	46,4	1 034	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.8: Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon la modalité de paiement et le niveau d'instruction

Modalité de paiement	Niveau d'instruction							
	Aucun		Primaire		Secondaire		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Par jour	8	,8	63	6,1	45	4,4	116	11,2
Par semaine	87	8,4	493	47,7	226	21,9	806	77,9
Par mois	23	2,2	8	0,8	3	0,3	34	3,3
N'est pas payé	15	1,5	60	5,8	3	0,3	78	7,5
Total	133	12,9	624	60,3	277	26,8	1 034	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.9: Principale activité exercée sur le site de gravier par les enfants

Activités exercées sur le site	Effectifs	%
Aucune activité sur le site	4	0,4
Concassage	8	0,8
Corvée d'eau	4	0,4
Creusage/piochage	104	10,1
Décapage	1	0,1
Lavage	84	8,1
Ménage	3	0,3
Ramassage	78	7,5
Service	7	0,7
Tamissage/criblage	553	53,5
Transport	122	11,8
Vannage/nettoyage	53	5,1
Comptage/pointage	8	0,8
Chargement	5	0,5
Total	1 034	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.10: Montant payé aux enfants travaillant dans le gravier quelle que soit la modalité de paiement

Montant payé	Effectifs	%
Moins de 1 000 FCFA	176	18,4
1 000 à 2 000 FCFA	232	24,3
2 000 à 3 000 FCFA	124	13,0
3 000 à 4 000 FCFA	58	6,1
4 000 à 5 000 FCFA	180	18,8
5 000 à 10 000 FCFA	143	15,0
10 000 à 20 000 FCFA	42	4,4
Plus de 20 000 FCFA	1	0,1
Total	956	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.11: Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le gravier selon le sexe

Principale activité exercée sur le site	Sexe de l'enfant					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Aucune activité sur le site	2	0,2	2	0,2	4	0,4
Concassage	5	0,5	3	0,3	8	0,8
Corvée d'eau	3	0,3	1	0,1	4	0,4
Creusage/piochage	96	9,3	8	0,8	104	10,1
Décapage	1	0,1	0		1	0,1
Lavage	25	2,4	59	5,7	84	8,1
Ménage	1	0,1	2	,2	3	0,3
Ramassage	42	4,1	36	3,5	78	7,5
Service	5	0,5	2	0,2	7	0,7
Tamissage/criblage	285	27,6	268	25,9	553	53,5
Transport	45	4,4	77	7,4	122	11,8
Vannage/nettoyage	36	3,5	17	1,6	53	5,1
Comptage/pointage	7	0,7	1	0,1	8	0,8
Chargement	1	0,1	4	0,4	5	0,5
Total	554	53,6	480	46,4	1 034	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.12: Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le granite selon l'âge

Principale activité exercée sur le site	L'âge de l'enfant					
	5 à 9 ans		10 à 17 ans		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Aucune activité sur le site	0		4	0,4	4	0,4
Concassage	0		8	0,8	8	0,8
Corvée d'eau	0		4	0,4	4	0,4
Creusage/piochage	0		104	10,1	104	10,1
Décapage	0		1	0,1	1	0,1
Lavage	18	1,7	66	6,4	84	8,1
Ménage	1	0,1	2	0,2	3	0,3
Ramassage	11	1,1	67	6,5	78	7,5
Service	0		7	0,7	7	0,7
Tamissage/criblage	181	17,5	372	36,0	553	53,5
Transport	17	1,6	105	10,2	122	11,8
Vannage/nettoyage	0		53	5,1	53	5,1
Comptage/pointage	6	0,6	2	0,2	8	0,8
Chargement	0		5	0,5	5	0,5
Total	234	22,6	800	77,4	1 034	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.13: Situation sanitaire à l'intérieur des sites de gravier

	Effectifs	%
Principaux dangers/risques sur le site		
Coupure	33	97,1
Fracture	30	88,2
Poussière	31	91,2
Noyade	1	2,9
Effondrement des éboulements/ensevelissement	15	44,1
Présence d'infrastructures sanitaires sur le site		
Point d'eau potable	2	5,9
Distance entre les infrastructures sanitaires et le site (moins d'1 km)		
WC publics	1	2,9
Point d'eau potable	7	20,6
Dispensaire	4	11,8
Distance entre les infrastructures sanitaires et le site (plus d'1 km)		
WC publics	14	41,2
Point d'eau potable	27	79,4
Dispensaire	27	79,4
Douches publiques	6	17,6
Affections courantes sur le site		
Paludisme	34	100,0
Toux	33	97,1
Diarrhée	11	32,4
Maladie de la peau	11	32,4
Rhume	34	100,0
Maux de tête	34	100,0
Douleur à la poitrine/problème respiratoire	32	94,1
Fièvre/rougeole	9	26,5
Mal au dos	28	82,4
Maladie transmise par l'eau	10	29,4
Fracture	4	11,8
Entorse	4	11,8

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.14: Répartition des enfants travailleurs selon l'utilisation de leurs revenus

Gestion des revenus	Effectifs	%
Payer les frais scolaires	46	13,7
Acheter des biens d'école	40	11,9
Acheter des biens pour le ménage	48	14,3
Acheter des biens pour moi-même	69	20,5
Epargner / économiser	26	7,7
Payer les dettes familiales	1	,3
Total	230	68,5

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.15: Profil sociodémographique et économique des responsables de groupements/exploitants/promoteurs/exploitants individuels

	Effectifs	%
Sexe		
Masculin	42	58,3
Féminin	30	41,7
Age		
Moins de 30 ans	13	18,1
30 à 40 ans	38	52,8
40 à 50 ans	16	22,2
50 à 60 ans	4	5,6
Plus de 60 ans	1	1,4
Niveau d'instruction		
Aucun	24	33,3
Primaire	29	40,3
Secondaire	19	26,4
Ethnie/nationalité êtes-vous		
Adja et apparenté	54	75,0
Yoa et Lokpa et apparenté	8	11,1
Yoruba et apparenté	10	13,9
Ancienneté dans l'activité		
Moins de 5 ans	23	31,9
5 à 10 ans	20	27,8
10 à 15 ans	15	20,8
15 à 20 ans	12	16,7
Plus de 20 ans	2	2,8
Ensemble	72	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Tableau 4a.16: Profil sociodémographique et économique des parents/ tuteurs/employeurs

	Effectifs	%
Sexe		
Masculin	91	26,9
Féminin	247	73,1
Age		
Moins de 30 ans	65	19,2
30 à 40 ans	121	35,8
40 à 50 ans	89	26,3
50 à 60 ans	50	14,8
Plus de 60 ans	13	3,8
Niveau d'instruction		
Aucun	240	71,0
Maternelle	1	0,3
Primaire	74	21,9
Secondaire	23	6,8
Ethnie/nationalité êtes-vous		
Adja et apparenté	31	9,2
Bariba et apparenté	10	3,0
Dendi et apparenté	51	15,1
Fon et apparenté	37	10,9
Yoa et Lokpa et apparenté	20	5,9
Bètamarihé et apparenté	13	3,8
Peulhs et apparenté	5	1,5
Yoruba et apparenté	169	50,0
Pays limitrophes	2	0,6
Ancienneté dans l'activité		
Moins de 5 ans	134	39,6
5 à 10 ans	103	30,5
10 à 15 ans	51	15,1
15 à 20 ans	32	9,5
Plus de 20 ans	18	5,3
Ensemble	338	100,0

Source: Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013.

Annexe 5: Questionnaires

REPUBLIQUE DU BENIN

**PROGRAMME INTERNATIONAL POUR L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS
(IPEC)**

**ETUDE D'APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR LE TRAVAIL DES
ENFANTS DANS LES MINES ET CARRIERES DU BENIN/ECOWAS II/IPEC/OIT
QUESTIONNAIRE ENFANTS TRAVAILLEURS 5 -17 ANS**

Février 2013

FICHE D'INFORMATION SUR LES SITES

FICHE N° (A NE PAS REMPLIR) |__|__|__|

DÉPARTEMENT _____ / __ / __ /

COMMUNE _____ / __ /

ARRONDISSEMENT _____ / __ / __ /

VILLAGE/QUARTER _____ / __ / __ /

NOM DU SITE _____ / __ / __ / __ /

NOM ET CODE DE L'ENQUÊTEUR: _____ / __ / __ /

DATE DE LA VISITE / __ / __ / __ / 2013 NUMERO DE LIGNE DE L'ENFANT: / __ / __ / __ /

HEURE DE DEBUT H. / __ / __ / M. / __ / __ / HEURE DE FIN H. / __ / __ / M. / __ / __ /

Bonjour M./Mme, Mon nom est _____,

Je travaille dans le cadre d'une étude sur le travail des enfants dans les mines et carrières. Je voudrais vous interroger afin de recueillir des informations sur la question.

Vos réponses à ce questionnaire seront tenues strictement confidentielles et serviront à la prise de décision pour l'amélioration des conditions de vie des enfants et des adultes travaillant dans les mines et carrières.

MERCI D'AVOIR ACCEPTE !

N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT
SECTION 1: CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES ENFANTS AGES DE 5-17 ANS				
Q101	Nom et prénom de l'enfant travailleur			
Q102	Age	/__/_/ ans		
Q103	Sexe	Masculin Féminin	1 2	
Q104	Quel est votre lien de parenté avec votre chef de famille ?	1. Fils Ou Fille 2. Petit fils ou petite fille 3. Frère ou sœur 4. Autres parents 5. Enfant adopté/ Enfant en garde/Enfant du conjoint 6. Sans lien de parenté	/__/_/	
Q105	De quelle ethnie/Nationalité êtes-vous ?	1- Adja et apparenté 2- Bariba et apparenté 3- Dendi et apparenté 4- Fon et apparenté 5- Yoa et Lokpa et apparenté 6- Bètamaribè et apparenté 7- Peulhs et apparenté 8- Yoruba et apparenté 9- Autre ethnie 10- Pays limitrophes	/__/_/	
Q106	Quelle religion pratiquez-vous ?	01. Vodoun 02. Autres traditionnelles 03. Islam 04. Catholique 05. Protestant Méthodiste 06. Autres Protestants 07. Céleste 08. Autres chrétiens 09. Autres Religions 10. Aucune Religion	/__/_/	
Q107	Avez-vous déjà fréquenté l'école ?	Oui Non	1 2	→ Q110
Q108	Quel est votre niveau actuel ?	1. Aucun 2. Maternelle 3. Primaire 4. Secondaire 1er cycle 5. Secondaire 2nd cycle 6. Supérieur	/__/_/	
Q109	Fréquentez-vous actuellement l'école ?	Oui Non	1 2	→ Q111
Q110	Quelle est la raison principale pour laquelle vous avez abandonné l'école ?	Raisons intrinsèques à l'enfant 1. Tombée enceinte 2. Ehec scolaire 3. N'aime plus l'école 4. Maladie/Blessure/Handicap Raisons familiales 5. Manque de moyens 6. Aider dans l'entreprise familiale 7. Travailler pour autrui 8. Séparation des parents 9. Ecole coranique 10. Ecole inaccessible 99. Autre (A préciser)	/__/_/	

N°	QUESTIONS	REponses	CODES	SAUT
Q111	Votre mère biologique est-elle en vie ?	1. Oui, et vit habituellement avec moi 2. Oui, mais ne vit pas habituellement avec moi 3. Non 4. Ne sait pas	/___/	
Q112	Votre père biologique est-il en vie ?	1. Oui, et vit habituellement avec moi 2. Oui, mais ne vit pas habituellement avec moi 3. Non 4. Ne sait pas	/___/	
Q113	Taille du ménage	1. Nombre de frères /___/___/ 2. Nombre de sœurs /___/___/ 3. Nombre de autres parents /___/___/		
Q114	Combien d'enfants êtes-vous à travailler dans votre ménage/maison ?	1. Enfants filles âgés de 5 à 17 ans /___/___/ 2. Enfants garçons âgés de 5 à 17 ans /___/___/		
Q115	Vos parents possèdent-t-ils leur propre maison?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3	
Q116	Vos parents possèdent-t-ils des terres agricoles?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3	
Q117	Vos parents ont-ils des dettes?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3	
SECTION 2: CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DES ENFANTS AGÉS DE 5-17 ANS				
Q201	Quel lien de parenté avez-vous avec le responsable exploitant	1. Fils Ou Fille 2. Petit fils ou petite fille 3. Frère ou sœur 4. Autres parents 5. Enfant adopté/ Enfant en garde/Enfant du conjoint 6. Sans lien de parenté	/___/	
Q202	Quelle est la principale activité que vous menez sur ce site ?	1. Creusage 2. Transport 3. Lavage 4. Dynamiter 5. Décaper 6. Concasser 7. Tamiser 8. S'occuper des enfants 9. Faire la lessive 10. Ménage 11. Autre (préciser) _____	/___/___/	
Q203	Quelle est la raison principale pour laquelle vous exercez cette activité ?	1. Compléter le revenu familial 2. Aider à payer la dette familiale 3. Aider dans l'entreprise familiale 4. Apprendre un métier 5. Ecole trop éloignée 6. Ne peut payer les frais de scolarité 7. Pas intéressé par les études 8. Remplacer temporairement quelqu'un qui ne peut travailler 9. Autre (A préciser) _____	/___/	

N°	QUESTIONS	REponses	CODES	SAUT
Q204	Quelles faveurs avez-vous obtenues à cause de vos activités sur ce site ?	1. Aucune 2. Soins médicaux 3. Aide aux frais d'éducation 4. Logement gratuit 5. Nourriture 6. Congés payés 7. Vêtement 8. Transport 9. Autre (A préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q205	Comment êtes-vous payé pour cette activité?	1. En nature uniquement 2. En espèce uniquement 3. En nature et en espèce 4. Pas payé	/___/	
Q206	A quelle périodicité êtes-vous payé(e) ?	1 . A l'heure 2 . Par jour 3 . Par semaine 4 . Par mois 5 . A la tâche 6 . Autre (A préciser) _____	/___/	
Q207	Quel montant avez-vous perçu pour la dernière période de paie ?	/___/___/___/___/___/___/ (en F CFA)		
Q208	Donnez-vous une partie ou la totalité de vos revenus à vos parents/tuteurs ou autres parents ?	1. Oui, tout directement par l'employeur 2. Oui, tout par moi même 3. Oui, une partie par l'employeur 4. Oui, une partie par moi même 5. Non	/___/	→ Q210
Q209	Quelle est votre lien de parenté avec l'utilisateur/trice ?	1. Parent biologique 2. Autre parent 3. Tuteur 4. Utilisateur 9. Sans lien	/___/	
Q2010	A quoi servent principalement vos revenus?	1. Payer les frais scolaires 2. Acheter des biens d'école 3. Acheter des biens pour le ménage 4. Acheter des biens pour moi-même 5. Epargner / Economiser 9. Autre (A préciser) _____	/___/	
SECTION 3: ACCESSIBILITÉ AUX SOINS ET RELATION ENTRE LES ENFANTS AGÉS DE 5-17 ANS				
Q301	Avez-vous été blessé(e) ou êtes-vous tombé(e) malade pendant les 12 derniers mois?	Oui Non	1 2	
Q302	Avez-vous souffert de l'un des problèmes de santé suivants pendant les 12 derniers mois?	1. Maux de dos/douleurs aux muscles 2. Blessures/coupures profondes 3. Problèmes respiratoires 4. Problèmes de vision 5. Lésion corporelle 6. Autre (A préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
Q303	A quoi avez-vous eu recours pour résoudre ces problèmes de santé?	1. Consultation moderne 2. Consultation traditionnelle 3. Automédication moderne 4. Automédication traditionnelle 5. Aucun recours 6. Autre (A préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	

N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT
Q304	Qui a pris principalement la décision de vous faire soigner ?	1. Enfant-même 2. Parents 3. Tuteurs 4. Employeurs 5. Association / ONG / Mutuelles de santé 6 Autre (A préciser) _____	/___/	
Q305	Qui a pris principalement en charge vos dépenses en matière de santé ?	1. Enfant-même 2. Parents 3. Tuteurs 4. Employeurs 5. Association / ONG / Mutuelles de santé 6 Autre (A préciser) _____	/___/	
Q306	Avez-vous des amis ici ?	1. Garçons 2. Filles	Oui Non 1 2 1 2	
Q307	Que faites-vous ensemble ?	1. Jeux 2. Sorties 3. Autre (A préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2	
Q308	A quelle heure commencez-vous le travail le matin?	/___/___/ Heures		
Q309	À quelle heure finissez-vous le soir?	/___/___/ Heures		
Q310	Combien de jours travaillez-vous par semaine ?	/___/ Jours		
SECTION 4: ABUS SEXUEL ET CONNAISSANCE DU VIH/SIDA PAR LES ENFANTS AGÉS DE 5-17 ANS				
Q401	Au cours de ces 12 derniers mois, a-t-on eu recours à une manipulation affective ou matérielle pour vous imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre votre volonté ?	Oui Non	1 2	
Q402	Au cours de ces 12 derniers mois, a-t-on eu recours à l'intimidation, ou à la menace, ou à un chantage ou encore à une violence verbale ou physique pour vous imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre votre volonté ?	Oui Non	1 2	
Q403	Comment peut-on attraper le SIDA ?	1. Rapport sexuels 2. Rapport sexuels avec des partenaires multiples 3. Rapport sexuels avec prostituées 4. Ne pas utiliser condom 5. Relations homosexuelles 6. Transfusion de sang 7. Injections 8. En embrassant 9. Piqûres de moustiques 10. Objets souillés 11. Aucune autre façon 12. Autre (A préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	

N°	QUESTIONS	REPONSES	CODES	SAUT
Q404	Est-il possible qu'une personne bien portante ait le virus du SIDA?	Oui Non Ne sait pas	1 2 3	
Q405	Connaissez-vous un enfant ou un responsable atteint du SIDA sur le site ?	Oui Non	1 2	
Q406	Connaissez-vous quelqu'un qui était mort du VIH/SIDA sur ce site ?	Oui Non	1 2	
Q407	Voulez-vous continuer de faire ce travail	Oui Non	1 → 2	Fin interview
Q408	Que souhaiteriez-vous actuellement ?	a. Emigrer pour travailler b. Apprendre un métier c. Changer de ménage d. Retourner chez mes parents e. Travailler pour mon propre compte f. Continuer à rester dans ce ménage g. Autre (A préciser) _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	

Merci de votre collaboration

REPUBLIQUE DU BENIN

**PROGRAMME INTERNATIONAL POUR L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS
(IPEC)**

**ETUDE D'APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR LE TRAVAIL DES
ENFANTS DANS LES MINES ET CARRIERES DU BENIN/ECOWAS II/IPEC/OIT**

GUIDE D'ENTRETIEN DES ACTEURS

Février 2013

DÉPARTEMENT _____ / / /

COMMUNE _____ / /

ARRONDISSEMENT _____ / / /

VILLAGE/QUARTER _____ / / /

NOM DU SITE _____ / / / /

NOM ET CODE DE L'ENQUÊTEUR: _____ / / /

DATE DE LA VISITE / / / / 2013

HEURE DE DEBUT H. / / / M. / / / HEURE DE FIN H. / / / M. / / /

Identification des Parents/Tuteurs/Employeurs participant au Focus Group

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Age	Niveau d'instruction	Ethnie	Ancienneté dans l'activité	Emargement
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							

Format de réponses
CIBLES: PARENTS; TUTEURS

CIBLES: Parents; Tuteurs		
Domaine	Thèmes	Points d'approfondissement
Activité Économique des Acteurs et leur rôle dans la vie des enfants travailleurs autour du site	Activités économiques des acteurs exerçant autour du site	Secteurs d'activités
		Types d'activités
		Primauté des activités
		Revenus
		Acteurs impliqués
Santé et Accessibilité aux soins des enfants âgés de 5 à 17 ans	Situation nutritionnelle	Fréquence des repas
		Contenu des repas
		Responsabilité
	Situation sanitaire	Maladies courantes
		Couches souvent affectées
		Mesures prises

CIBLES: Parents; Tuteurs		
Domaine	Thèmes	Points d'approfondissement
		Coût des traitements
		Responsabilité
Gestion des conflits	Violences	Types de violences courantes
		Fréquence
		Auteurs et victimes
		Dispositions prises.
Projet de vie/Perspective pour les enfants	Avenir des enfants travailleurs	Difficultés de prise en charge intégrale des enfants
		Actions préventives de retrait des enfants
		Actions futures programmées

NB: ACCOMPAGNEZ LES REPONSES DE LA PAGE N° 2 DU GUIDE QUI CONTIENT LES ELEMENTS D'IDENTIFICATION ET LA LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS.

Format de réponses

CIBLES: RESPONSABLES DE GROUPEMENT; EXPLOITANTS; PROMOTEURS; OPÉRATEURS INDIVIDUELS

CIBLES: Responsables de groupement; exploitants; promoteurs; opérateurs individuels		
Domaine	Thèmes	Points d'approfondissement
Activité Économique des Acteurs et leur rôle dans la vie des enfants travailleurs autour du site	Activités en rapport avec le site d'exploitation	Chaînes de production
		Rôles et responsabilités
		Prise de décision
		Revenus journaliers
		Conditions préalables de recrutement des enfants
		Procédure
		Rémunération des enfants
		Conditions matérielles de travail
		Horaires de travail
		Rôles des filles
		Faveurs accordées aux enfants
Gestion des conflits	Jeux de pouvoir	Liens hiérarchiques
		Prise de décision
		Sources de conflits

CIBLES: Responsables de groupement; exploitants; promoteurs; opérateurs individuels		
Domaine	Thèmes	Points d'approfondissement
		Conséquences directes
		Gestion
Les taxes	Situation sur le site	Taxe versée
		Montant
		Bénéficiaire
		Actions menées en contrepartie par les bénéficiaires
		Difficultés rencontrées par les promoteurs
Projet de vie/Perspective pour les enfants	Avenir des enfants travailleurs	Stratégie de substitution du rôle des enfants
		Incidence financière
		Capacité de refus de la main d'œuvre infantile

NB: ACCOMPAGNEZ LES REPONSES DE LA PAGE N° 2 DU GUIDE QUI CONTIENT LES ELEMENTS D'IDENTIFICATION ET LA LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS.

Format de réponses
CIBLES: MAIRIES/COMMUNES

CIBLES: Mairies/Communes		
Domaine	Thèmes	Points d'approfondissement
Les taxes	Dispositif de prévention et de retrait des enfants des sites	Taxes perçues
		Utilisation faite
		Stratégie de prévention et de retrait des enfants des sites
Implication de la commune en matière de lutte contre le travail des enfants en général et particulièrement dans les mines et carrières	Activités et niveau d'exécution	Activités
		Etat d'avancement et bilan des activités
		Difficultés rencontrées
		Expériences des meilleures pratiques

NB: ACCOMPAGNEZ LES REPONSES DE LA PAGE N° 2 DU GUIDE QUI CONTIENT LES ELEMENTS D'IDENTIFICATION ET LA LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS.

REPUBLIQUE DU BENIN

PROGRAMME INTERNATIONAL POUR L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS (IPEC)

ETUDE D'APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MINES ET CARRIERES DU BENIN/ECOWAS II/IPEC/OIT

**RECENSEMENT ENFANTS DE 5-17 ANS DANS LES MINES ET CARRIERES DU BENIN
FICHE DE RECENSEMENT (Fiche n°.....)**

Q0A: Nom du site:Q0B: Code du site: / / / /
 Q1A: Code Département: / / / Q1B: Code Commune: / / Q1C: Code Arrondissement: / / /
 Q1D1: Nom Village/Quartier:Q1D2: Code Village/Quartier: / / / /
 Q2: Numéro du questionnaire: / / / / (Laisser à blanc. Ne pas remplir)
 Q3: Lien de parenté avec le responsable: 1 = Père/Mère 2 = Parent/Tuteur 3= Sans lien de parenté
 Q4: Situation matrimoniale de l'enfant: 1 = Marié 2=Union libre 3= Célibataire
 NOM & PRENOMS DE L'AGENT RECENSEUR:
 Code Agent: / / / /

N° de l'enfant	Nom et Prénom de l'enfant	Parmi les enfants de votre mère, quelle position occupez-vous ?	Sexe de l'enfant 1=Masc. 2=Fém.	Âge de l'enfant (En années révolues)	Département et Commune de provenance	Niveau d'instruction 1=Aucun 2=Primaire 3=Secondaire 4=Supérieur	Vivez-vous avec les parents/tuteurs? 1=Oui 2=Non	Principale activité exercée sur le site (Inscrire l'activité. Laisser les cases à blanc)	Avez-vous déjà suivi une formation à un métier? 1=Oui 2=Non	A combien êtes-vous payé pour cette activité ? (En F. CFA) 1=Par jour 2=Par semaine 3=Par mois	Depuis combien de temps travaillez-vous sur ce site ? 1= Jour 2= Semaine 3= Mois 4=Année
Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14	Q15	Q16
			1 2		DEP COM 	1 2 3 4	1 2		1 2		
			1 2		DEP COM 	1 2 3 4	1 2		1 2		
			1 2		DEP COM 	1 2 3 4	1 2		1 2		
			1 2		DEP COM 	1 2 3 4	1 2		1 2		

N° de l'enfant	Nom et Prénom de l'enfant	Parmi les enfants de votre mère, quelle position occupez-vous ?	Sexe de l'enfant 1=Masc. 2=Fém.	Âge de l'enfant (En années révolues)	Département et Commune de provenance	Niveau d'instruction 1=Aucun 2=Primaire 3=Secondaire 4=Supérieur	Vivez-vous avec les parents /tuteurs? 1=Oui 2=Non	Principale activité exercée sur le site (Inscrire l'activité. Laisser les cases à blanc)	Avez-vous déjà suivi une formation à un métier? 1=Oui 2=Non	A combien êtes-vous payé pour cette activité ? (En F. CFA) 1=Par jour 2=Par semaine 3=Par mois	Depuis combien de temps travaillez-vous sur ce site ? 1= Jour 2= Semaine 3= Mois 4=Année
Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14	Q15	Q16
			1 2		DEP COM 	1 2 3 4	1 2		1 2	1 2 3 	1 2 3 4
			1 2		DEP COM 	1 2 3 4	1 2		1 2	1 2 3 	1 2 3 4
			1 2		DEP COM 	1 2 3 4	1 2		1 2	1 2 3 	1 2 3 4
			1 2		DEP COM 	1 2 3 4	1 2		1 2	1 2 3 	1 2 3 4